

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DISTRICT DE LA TSHOPO-PROVINCE ORIENTALE- PRODAT

RD CONGO

CODE DGD : NN 3013816

CODE NAVISION : RDC 12 177 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
RÉSUMÉ.....	8
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION.....	9
1 ANALYSE DE LA SITUATION	10
1.1 CONTEXTE GÉNÉRAL.....	10
1.2 AU NIVEAU PROVINCIAL	15
1.3 DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA ZONE D'INTERVENTION.....	24
1.4 LE SECTEUR AGRICOLE.....	26
1.5 LA QUESTION FONCIÈRE	32
1.6 LES PRINCIPAUX DÉFIS DU SECTEUR AGRICOLE	37
2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	41
2.1 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'INTERVENTION	41
2.2 LA FLEXIBILITÉ DANS LA DÉFINITION ET L'ADAPTATION DE L'APPROCHE	41
2.3 UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE AVEC LE PRODET	42
2.4 STRATÉGIE SPÉCIFIQUE DE LA COMPOSANTE AGRICULTURE	45
2.5 L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE	49
2.6 STRATÉGIE D'AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE GENRE	51
2.7 STRATÉGIE D'AMÉLIORATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	53
2.8 BÉNÉFICIAIRES ET GROUPES CIBLES	53
2.9 SYNERGIES AVEC D'AUTRES INTERVENTIONS	54
3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE.....	57
3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL.....	57
3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE.....	57
3.3 RÉSULTATS ATTENDUS ET ACTIVITÉS DE LA COMPOSANTE AGRICOLE.....	58
3.4 ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE PAR RÉSULTAT	58
3.5 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION.....	81
3.6 ACTEURS INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE.....	82
3.7 PHASAGE DANS LA MISE EN ŒUVRE.....	83
3.8 ANALYSE DES RISQUES	84
4 RESSOURCES	89
4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES.....	89
4.2 RESSOURCES HUMAINES.....	94
4.3 RESSOURCES MATÉRIELLES	101
5 MODALITÉS D'EXÉCUTION	102

5.1	CADRE LÉGAL ET RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES	102
5.2	RESPONSABILITÉS TECHNIQUES.....	102
5.3	STRUCTURES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI	102
5.4	GESTION DES MARCHÉS PUBLICS.....	109
5.5	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	111
5.6	RAPPORTAGE ADMINISTRATIF, COMPTABLE ET FINANCIER.....	112
5.7	MÉCANISME D'APPROPRIATION DES ADAPTATIONS AU DTF	114
5.8	SUIVI ET ÉVALUATION	114
5.9	CLÔTURE DE LA PRESTATION	117
6	THÈMES TRANSVERSAUX	118
6.1	ENVIRONNEMENT	118
6.2	GENRE.....	121
6.3	LE VIH ET LES VIOLENCES SEXUELLES	123
7	ANNEXES	126
7.1	CADRE LOGIQUE	127
7.2	TERMES DE RÉFÉRENCE DES EXPERTS INTERNATIONAUX	134
7.3	TERMES DE RÉFÉRENCE DES EXPERTS NATIONAUX	141
7.4	CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE :	145
7.5	APPENDICE DOCUMENTAIRE	146
7.6	LE « GENDER BUDGET SCAN »	159

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACAP	Association des Commerçants et Acheteurs de Paddy
ACCO	Association des Chauffeurs du Congo
ADRAO	Développement du Riz en Afrique de l'Ouest (AfricanRice)
ADIKIS	Action pour le développement intégré de Kisangani
AI-MAPE	Appui Institutionnel du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage
APAP	Association des Petits Acheteurs de Paddy
APV/FLEGT	Accord de Participation Volontaire du FLEGT (Forest Law Enforcement) et la gouvernance (Governance) en utilisant le commerce du bois (Trade)
ARIKIS	Association des Rizières de Kisangani
AT (I/N)	Assistant Technique (International/National)
BAD	Banque Africaine de Développement
BCDC	Banque Commerciale du Congo
BDD	Bureau Diocésain de Développement
BIAC	Banque Internationale pour l'Afrique au Congo
BIC	Banque Internationale du Crédit
BIT	Bureau International du Travail
CAADP	Comprehensive Africa Agriculture Development Programme
CARG	Conseil Agricole et Rural de Gestion
CARPE	Central Africa Regional Programme for the Environment
CCP	Comité Consultatif Provincial
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEF	Convention pour l'Elimination des Discriminations Envers les Femmes
CENADEP	Centre d'Appui National au développement et à la Participation Populaire
CEPOD	Centre d'Etudes politiques et de formation à la démocratie
CGIAR	Consultative Group on International Agricultural Research
CIALCA	Consortium for Improving Agriculture-based Livelihoods in Central Africa
CLAT	Comité de Lutte Anti Tracasserie
CLER	Comité Local d'Entretien Routier
CLESB	Comité Local d'Entretien, Sécurité et Balisage
CONAPAC	Confédération Nationale des Producteurs Agricoles au Congo
CONAPAC	Confédération paysanne du Congo
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de crédit
COORDICLER	Coordination des CLER (niveau territoire)
COPEMECO	Confédération des petites et moyennes entreprises congolaises
COPROSEM	Comité Provincial Semencier
CN ONGD	Coordination Nationale ONG de développement
CNV	Comité National de Vulgarisation

CPR	Commission provinciale routière
CRONGD	Conseil Régional des ONGD
CS	Convention spécifique
CSC	Cahier Spécial des Charges
CTB	Coopération Technique Belge
CVD	Comité Villageois de Développement
DFID	Département for International Développent
DGD	Direction générale de la Coopération au développement et Aide humanitaire
DSCR	Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
DTF	Dossier Technique et Financier
DVDA	Direction des Voies de Desserte Agricole
EDUKOR	Programme d'appui à l'Education au Kasaï-Oriental
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
ETD	Entité territoriale décentralisée
EUR	Euro
FARA	Forum for Agricultural Research in Africa
FAO	Food and Agriculture Organisation
FCCC	Forêts et Changement Climatique au Congo
FEC	Fédération des Entreprises Congolaises
FEDECLER	Fédération des CLER (niveau district)
FENAPEC	Fédération Nationale des Planteurs et d'Eleveur du Congo
FPI	Fonds d'Investissement à l'Industrie
FEPO	Fédération Paysanne d'Opala
FOLECO	Fédération des ONG laïques à vocation économique du Congo
FONER	Fonds National d'Entretien Routier
GOVA	Groupement d'Organisations Villageoises d'Autopromotion
HIMO	Haute Intensité de Main-d'œuvre
IAASTD	International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development
ICRAF	World Agroforestry Center
IFA	Institut Facultaire Agricole
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
IMF	Institution de la Micro Finance
INADES	Institut africain pour le développement économique et social
INERA	Institut National des Etudes et de la Recherche Agricole
INTOSAI	L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
IPAPEL	Inspection Provinciale de l'Agriculture, de la pêche et de l'élevage
IOV	Indicateurs Objectivement Vérifiables

IST	Infection Sexuellement Transmissible
MDF	MDF training & consultancy
MECNT	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
MECREKIS	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Kisangani
MECREB	Mutuelle d'Epargne et de Crédit Boyomais
MGEFAE	Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MTR	Mid Term Review (Evaluation à mi-parcours)
MITPR	Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
MPTPI	Ministère Provincial des Travaux Publics et Infrastructures
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
NPADR	Nouveau Programme d'Activités pour le Développement Rural
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG(D)	Organisation Non Gouvernementale (de Développement)
OR	Office des Routes
OVD	Office des Voiries et Drainage
PAIDECO	Programme d'Appui aux Initiatives de développement Communautaire
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP	Programme Agricole Prioritaire
PAPNG	Politique Nationale Genre et de son Plan d'Action
PCPCB	Programme de Contrôle de la Production et de la Commercialisation
PNAE	Plan National d'Action Environnemental
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PME	Petite ou Moyenne Entreprise
PNEFEB	Programme national « Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité »
PNG	Politique Nationale Genre
PQCE	Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi
PREPICO	Programme de Réhabilitation et d'Entretien des pistes au Congo
PRAPO	Programme Agricole de la Province Orientale (FIDA)
PRODEKK	Programme de Désenclavement dans le Kwilu et Kwango
PRODEKOR	Programme de Désenclavement dans le Kasaï-Oriental
PSNLS	Plan Stratégique National de Lutte contre le VIH/SIDA
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PV	Procès-Verbal
QDS	Quality Declared Seeds (Semences de qualité déclarée)
RDC	République Démocratique du Congo

REDD+	Programme national des nations unies en RDC pour la réduction des gaz à effets de serre par la dégradation des forêts et la déforestation
RIL	Route d'Intérêt Local
RN	Route Nationale
RP	Route Provinciale
RTPO	Régie de Travaux Publics de la Province Orientale
SENAFIC	Service National des Fertilisants et Intrants Agricole
SENASEM	Service National Semencier
SIG	Système d'Information Géographique
SLA	Service Level Agreement
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
SNHR	Service National d'Hydraulique Rurale
SOFIDE	Société Financière de Développement
SENHARU	Service National de l'Habitat Rural
SSADR	Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural
TDR	Termes de Référence
TMB	Trust Merchant Bank
TRASI	Transporteur Arrête SIDA
ITPR	Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
UCAG	Unité Conjointe d'Appui à la Gestion
UDP	Unité de Direction de Programme
UPDEKIS	Union des Producteurs pour le Développement de Kisangani
UOPA	Union des Organisation Paysannes Agricoles
UE	Union Européenne
UNIKIS	Université de Kisangani

RÉSUMÉ

L'objectif général du programme est « **Les revenus des exploitations familiales dans les zones cibles du district de la Tshopo sont augmentés et contribuent à la réduction de la pauvreté** ».

Il est partagé avec le projet sœur du PRODAT, à savoir le Programme de Désenclavement dans le district de la Tshopo Province Orientale (PRODET en sigle).

Le programme a arrêté comme objectif spécifique de « **Les systèmes agraires intégrant des pratiques de gestion durable et les besoins différenciés des hommes et des femmes sont améliorés tout en assurant l'accès aux marchés** ».

Afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif, quatre résultats sont attendus de la part du PRODAT :

1. *Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la production et la productivité des exploitations familiales*
2. *Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la valeur ajoutée des principales spéculations retenues au niveau des fonctions post-récolte*
3. *Les acteurs publics provinciaux sont renforcés dans leurs fonctions d'appui, de suivi et de coordination du secteur agricole*
4. *Les structures de coordination et concertation sectorielle au niveau de la Tshopo sont renforcées*

Les axes stratégiques reposent essentiellement, compte tenu de la fragilité des agroécosystèmes locaux, sur une approche par les systèmes agraires qui vise à augmenter tout à la fois la production, la productivité ainsi que la valorisation post-récolte d'un certain nombre de spéculations considérées comme prioritaires et notamment le riz et pour lesquelles les questions d'évacuation des produits est essentielle. Pour y répondre, signalons que l'autre programme de désenclavement de la CTB, le PRODET privilégiera la multimodalité des modes de transports et insistera tout particulièrement sur le maintien de la praticabilité des voies de communication.

Ces ambitions ne pourront être atteintes qu'en mobilisant les acteurs clés de ce développement agricole, à savoir les organisations paysannes agricoles (OPA), les structures publiques comme l'IPAPEL, et les structures de concertations comme les CCP/CARG, la Commission provinciale routière, le COPROSEM etc.

Les thèmes transversaux du genre et de l'environnement sont particulièrement importants dans ce programme ainsi que l'appui à la bonne gouvernance des deux secteurs concernés.

Le PRODAT et le PRODET s'inscrivent également dans une complémentarité stratégique avec le Programme EDUT. Cette complémentarité se matérialisera en particulier par une structure de coordination provinciale commune qui assurera un rôle d'interface avec les autorités et une mise en cohérence accrue au niveau de la mise en œuvre, dans le respect toutefois des priorités et des spécificités sectorielles respectives. Grâce aux structures de concertation qu'il appuiera, le PRODAT et le PRODET contribueront à l'harmonisation des approches de développement avec les autres intervenants importants dans la province.

L'unité de coordination des programmes sera basée à Kisangani. Le PRODAT et le PRODET compteront de plus trois antennes décentralisées situées dans les territoires concernés.

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

Titre de l'intervention	Programme de Développement Agricole et de Désenclavement dans le District de la Tshopo – Province Orientale – PRODAT
Numéro intervention	NN 3013816
Code Navision CTB	RDC 12 177 11
Institutions Partenaires	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (national et provincial)
Durée de la CS	84 mois
Durée de la mise en œuvre	60 mois
Date démarrage de l'intervention	2014
Contribution du pays partenaire	Contribution en nature
Contribution belge	11 millions d'euros
Secteur (code CAD)	31120 Développement agricole
Objectif Global	Les revenus des exploitations familiales dans les zones cibles du district de la Tshopo sont augmentés grâce à une relance durable de la production agricole et contribuent à la réduction de la pauvreté
Objectif Spécifique	Les systèmes agraires intégrant des pratiques de gestion durable et les besoins différenciés des hommes et des femmes sont améliorés tout en assurant l'accès aux marchés
Résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la production et la productivité des exploitations familiales</i> 2. <i>Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la valeur ajoutée des principales spéculations retenues au niveau des fonctions post-récolte</i> 3. <i>Les acteurs publics provinciaux sont renforcés dans leurs fonctions d'appui, de suivi et de coordination du secteur agricole</i> 4. <i>Les structures de coordination et concertation sectorielle au niveau de la Tshopo sont renforcées</i>

1 ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Contexte général

1.1.1 Au niveau national

Le DSCR

La deuxième génération du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR 2 qui couvre la période 2011-2015), se fixe comme objectif global à l'horizon 2015, une amélioration sensible des conditions de vie de la population. Cette amélioration doit conduire à la réalisation d'une croissance économique moyenne annuelle de 7,2% et une réduction de l'incidence de pauvreté d'environ 11 points pour la situer à 60% en 2015. Il s'agit également de créer au moins un million d'emplois décents par an sur la période, dans la perspective d'une génération sans Sida; le tout dans un contexte de respect de l'environnement et de maîtrise de l'inflation à un niveau moyen annuel de 9%.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'engage à mettre en place une stratégie qui repose sur quatre grands piliers comportant chacun des orientations stratégiques sectorielles et transversales claires et des priorités qui seront ajustées, à la lumière de l'évolution de l'environnement, de la disponibilité des ressources et du progrès dans leur mise en œuvre. Il s'agit du :

- ⇒ Pilier 1 : Renforcer la gouvernance et la paix.
- ⇒ Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi.
- ⇒ Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain.
- ⇒ Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique.

Le DSCR II prévoit que les capacités institutionnelles des structures provinciales seront renforcées. Les outils de planification locale et de budgétisation mis en œuvre depuis 2009 devront être évalués et harmonisés entre provinces. Ces outils seront impérativement liés au cycle de préparation budgétaire (budgets de l'Etat et des provinces) et intégrés au cadre général de planification stratégique. En parallèle, des investissements seront indispensables pour créer des conditions adéquates de travail, tant au niveau du Ministère en charge de la décentralisation que des Provinces et des Entités territoriales décentralisées (ETD). De plus, une place importante sera accordée à une plus forte participation des ONG de développement et des organisations communautaires de base à travers (i) leur implication dans l'élaboration et la gestion locale des Programmes de développement, (ii) la promotion de fonds communautaires de développement ».

Le DSCR II est décliné, d'une part, en Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et, d'autre part, en DSCR provinciaux. La rédaction de ces derniers, confiée à des ONG locales, avec l'appui financier du PNUD, sont de qualité variable. Les DSCR provinciaux et les PAP ne semblent pas être considérés comme un référentiel pour les ministères ou services concernés par l'agriculture et le développement rural. D'autres provinces ont préféré leur propre démarche pour la définition de leur stratégie de développement. C'est ainsi que la Province Orientale dispose d'un Programme provincial accompagné d'un Plan de développement et d'un Plan d'Actions Prioritaires (PAP), ce dernier couvrant la période 2011-2015.

Le processus de la décentralisation

En 2006, la promulgation de la nouvelle constitution congolaise a mis en marche un processus de décentralisation en RDC. En fait, cette nouvelle constitution a prévu un transfert d'importantes compétences au profit des provinces. La vision derrière le processus de décentralisation était de rapprocher le plus que possible l'administration des administrés. Cependant, malgré l'existence des

textes légaux de base, force est de constater que le transfert des ressources liées à ces compétences vers les 11 provinces actuelles reste très partiel. En principe, les provinces¹ se voient rétrocéder 40% des taxes et impôts collectés par l'Etat central sur leur territoire, mais ce principe n'est pas encore pleinement appliqué. Il semble d'ailleurs que seules les provinces du Katanga, du Bas-Congo et la Ville province de Kinshasa, où l'assiette fiscale est assez importante, pourraient tirer profit de ce principe. Certaines sources mentionnent que seul un tiers de ces 40% est aujourd'hui rétrocédé. En plus, la majeure partie des rétrocessions actuelles concerne d'ailleurs des investissements sous maîtrise d'ouvrage du Gouvernement central, réalisés pour le compte, et quelques-fois en concertation, avec le Gouvernement provincial. En conséquence, les provinces ne disposent guère des moyens nécessaires pour remplir leurs nouveaux mandats institutionnels.

La réforme de la Fonction Publique

En 2003 après de multiples tentatives infructueuses (1972, 1982, 1995), un nouveau processus de réforme a été entamé mais 10 ans plus tard, les avancées sont timides conduisant le Ministre de la Fonction Publique à présenter, en septembre 2012, une nouvelle stratégie de redynamisation du processus. Cette nouvelle stratégie identifie quatre étapes:

- **Etape 1 (2012-2013):** recentrer la nouvelle stratégie de la réforme sur les points suivants :
 - Redynamisation du pilotage interministériel de la Réforme
 - Révision des cadres juridiques et organiques de la Fonction Publique
 - Finalisation de l'identification biométrique des agents de l'Etat
 - Etablissement de la caisse de retraiteCes activités visent à maîtriser les effectifs et permettront d'entamer à moyen terme le rajeunissement de l'Administration congolaise.
- **Etape 2 (2013-2014) :** sera consacrée à la formation, aux premières vagues de retraite et de rajeunissement
- **Etape 3 (2014-2015) :** sera consacrée au lancement de l'outil de Gestion Intégrée des Ressources Humaines de l'Etat ainsi que la poursuite de la mise à la retraite et du rajeunissement.
- **Etape 4 (2015-2016) :** sera consacrée à l'évaluation et à la consolidation des acquis de la mise en œuvre de la Réforme

Le travail prévu dans l'étape 2, et plus spécifiquement la mise à la retraite des fonctionnaires âgés, est une étape cruciale pour la redynamisation des services publics en RDC. Cependant, en mai 2013, le processus de révision des cadres juridiques et organiques restait toujours inachevé. Il reste à voir si le processus de réforme, tel que proposé par le Ministre se poursuivra comme prévu dans les mois et les années qui viennent.

1.1.2 Les politiques sectorielles dans le secteur agricole

Le NPADR et le SSADR

La Note de Politique Agricole et du Développement Rural (NPADR et le document de Stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rural (SSADR) ont été adoptés successivement en 2009 et 2010. La stratégie sectorielle à court et moyen terme est axée sur les régions caractérisées par un potentiel agricole élevé, une forte densité de population et un accès élargi au marché. Pour les zones ciblées, la stratégie repose sur le développement des filières agricoles, des infrastructures de base (désenclavement et infrastructures socio-économiques) et de mise en marchés, et de la structuration des

¹ Outre la nouvelle répartition des compétences, la nouvelle constitution prévoyait également l'augmentation du nombre de provinces de 11 à 25. Cette augmentation, envisagée par la subdivision des anciennes provinces, aurait dû être entamée il y a quelques années. Cependant, depuis la fin de 2010, le processus de décentralisation et plus spécifiquement la démarche de création des nouvelles provinces a été reportée « sine die » par la Présidence.

communautés de base.

La Loi agricole

La loi sur les Principes Fondamentaux relatifs au Secteur Agricole (le Code agricole), promulguée le 24 décembre 2011, offre un cadre légal pour la mise en œuvre de cette politique et doit garantir une base juridique pour les différents acteurs engagés dans le secteur.

Ainsi, le Code agricole fixe les grandes orientations du secteur sous forme de principes fondamentaux relatifs à l'agriculture. Il prend en compte les objectifs de la décentralisation et vise à impliquer la province, les Entités territoriales décentralisées (ETD) et l'exploitant agricole dans la promotion et la mise en œuvre du développement agricole.

Le Plan National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA)

Le Plan National pour la Sécurité Alimentaire a été formulé en 2010 avec l'appui de la FAO. Le coût global des actions pour la première phase de 5 ans (2012-2016) est évalué à 945 millions d'USD. Il n'a jamais été mis en œuvre en tant que tel et a été entretemps intégré dans le PNIA.

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA)

Le Pays s'est également engagé dans le processus PDDAA - Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique, dans le cadre du NEPAD. En s'alignant sur le PDDAA, les pays membres prennent l'engagement commun de réaliser un taux de croissance annuelle d'au moins 6% dans le secteur agricole et réaffirment l'engagement de Maputo d'allouer au moins 10% du budget national à ce secteur. Du point de vue du Gouvernement de la RDC, la mise en œuvre du PDDAA répond à un double objectif, à savoir, donner de la valeur ajoutée aux efforts déjà en cours dans le développement du secteur agricole et rural et permettre une mise en œuvre efficace de la NPADR et du PNSA.

C'est dans le cadre du PDDAA qu'a été élaboré le **Plan National d'Investissement Agricole (PNIA)** qui fédère dorénavant l'ensemble des programmes et Programmes en cours et en perspective dans le secteur. Ce programme est également décliné en **Plans Provinciaux d'Investissement Agricole (PPIA)**, plan qui n'existe pas encore au niveau de la Province orientale.

Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA)

Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) de la RDC est le cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le secteur. Il prend en compte les besoins, les acquis, les gaps à couvrir pour l'investissement et le fonctionnement du secteur sur un horizon de huit ans (2013 - 2020). Il fédère l'ensemble des programmes et projets en cours et en perspective dans le secteur.

Les objectifs et les priorités

Il a pour objectif global de stimuler une croissance annuelle soutenue du secteur agricole de plus de 6%, indispensable pour réduire la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations congolaises et générer durablement des emplois et des revenus.

Plus spécifiquement, cinq grands axes prioritaires ont été identifiés :

- ⇒ *Promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang desquelles les filières vivrières, et développer l'agri business afin d'améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur*
- ⇒ *Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et constituer des réserves stratégiques*
- ⇒ *Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs*
- ⇒ *Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer les capacités humaines et institutionnelles*
- ⇒ *Réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques*

L'approche stratégique

L'approche stratégique pour la mise en œuvre du PNIA est basée sur un certain nombre de principes d'intervention :

- (i) **L'inclusion et la responsabilisation de tous les acteurs publics et privés** impliqués dans le développement agricole: producteurs et/ou fournisseurs d'intrants, producteurs agricoles, responsables des structures de stockage, transformateurs, transporteurs, distributeurs, institutions de recherche et d'innovations technologiques, institutions de vulgarisation, institutions de financement, opérateurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication etc.
- (ii) **La valorisation des avantages comparatifs de chaque province** à travers la mise en œuvre des Plans Provinciaux d'Investissement Agricole, dont le développement sera de la responsabilité des autorités provinciales.
- (iii) La **création des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA)** dans le but de dynamiser les différentes filières à travers l'opérationnalisation de parcs agro industriels. Ces pôles sont des foyers de développement recueillant des produits agricoles dans un rayon bien circonscrit en vue de leur transformation et commercialisation, tout en offrant des facilités pour l'encadrement et le financement des acteurs impliqués ainsi que pour la recherche-action.
- (iv) La prise en compte systématique des aspects du **genre et de la bonne gouvernance** à travers toutes les interventions envisagées.
- (v) Le **renforcement des capacités de l'ensemble des intervenants publics et privés** afin de leur permettre de remplir leurs missions de service publics et d'opérateurs économiques.
- (vi) Le **développement de la productivité agricole dans une logique de développement durable**, respectueuse des contraintes environnementales et sociales.

Note sur la dénomination des Ministères provinciaux

Dans le district de la Tshopo, le Ministère actuel (octobre 2013), partenaires du programme est le Ministère de l'Agriculture, Développement Rural, Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme

Dans le texte, il est fait référence, pour que le texte reste valide après un remaniement éventuel au terme de « ministère en charge de »

1.1.3 Les politiques thématiques et des secteurs connexes

Genre

L'acteur national principal responsable de veiller à l'intégration du genre dans toutes les politiques, stratégies et programmes nationaux est le Ministère national chargé du Genre, de la Famille et de l'Enfant (MGEFAE). La responsabilité du MGEFAE est de veiller à ce que l'égalité en droit et en fait et l'équité des opportunités et des résultats pour les femmes autant que les hommes se fassent réellement dans toutes les sphères de la vie en RDC. Malgré sa tâche transversale et son large domaine d'activité, le MGEFAE est le Ministère avec le moins de ressources humaines, matérielles et institutionnelles, avec une allocation de 0,02 % du budget national.

Vue que les femmes et les hommes ont un rôle à jouer dans l'émergence de la RDC, la question de l'équité genre s'impose comme un impératif radical de transformation sociale.

La nouvelle stratégie nationale de planification et budgétisation sensible au genre et la stratégie nationale de l'intégration du genre ont été approuvées en octobre 2013 et permettent la prise en compte des besoins sexo-spécifique des femmes et des hommes dans les programmes et projets de développement. Ces stratégies considèrent les besoins, les contraintes, les intérêts et les aspirations spécifiques des femmes et des hommes dans la conception, la planification du développement, l'allocation et le contrôle des ressources.

Ces stratégies succèdent à la Politique Nationale Genre (PNG) et au Plan d'Action National de mise en œuvre 2009-2010 et confirment l'importance des points focaux genre dans les Ministères sectoriels. Plus

précisément il a été noté que «le Plan d'Action pour la mise en application de la PNG définit, dans le cadre des différents axes prioritaires d'action, des résultats liés au secteur de l'agriculture et du développement rural ».

Par contre en ce qui concerne la Note Politique Agricole et du Développement Rural et la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (2011-2015), l'étude 'genre' menée préalablement à la formulation repère qu'on y «mentionne le besoin général d'une promotion du genre dans le secteur mais n'identifie pas des actions prioritaires sectorielles ou dans les sous-secteurs, alors que le rôle de la femme dans la production agricole est indéniable»

Environnement

Le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) a été élaboré en 1997 en vue de s'aligner sur les objectifs de l'Agenda 21. Il met en exergue la problématique de la dégradation physique des terres en milieu rural et urbain due principalement à la pression démographique, à l'érosion et aux mauvaises pratiques culturales, la déforestation, l'exploitation forestière illégale, le braconnage intensif et l'exploitation minière sauvage dans certaines aires protégées. Le PNAE doit être revu en vue d'intégrer les exigences de mise en œuvre de nouveaux accords multilatéraux sur l'environnement qui ont été adoptés après son élaboration et ratifiés par la RDC ainsi que de grandes orientations permettant la prise en compte des effets des travaux d'infrastructures et les activités de transport sur l'environnement. Bien que prévue par l'article 122 de la Constitution du 18 février 2006, la RDC ne dispose pas encore d'une Loi-cadre fixant les principes fondamentaux concernant la protection de l'environnement.

Depuis 2009, la RD Congo fait partie du processus REDD, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et la dégradation de la forêt. Fin 2009, le Ministère en charge de l'Environnement a mis en place une Coordination nationale REDD et un « Plan de préparation à la REDD » a été présenté au programme REDD des Nations unies. Rappelons que la forêt du bassin du Congo est la deuxième forêt tropicale dans le monde, pendant que les pratiques actuelles de l'agriculture sont une des causes principales de la dégradation de la forêt – qui serait, sur le plan mondial, responsable pour 20% des émissions de gaz à effet de serre [www.un-redd.org].

1.1.4 Les structures de concertation nationale

La mise en place au niveau national des **Groupes Thématiques (GT)**, en particulier celui qui concerne l'agriculture et le développement rural ainsi que celui du Genre et de l'Environnement (« Environnement, Eau, Assainissement et Forêts ») a établi un cadre de concertation de haut niveau entre le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Malgré les imperfections dans le fonctionnement du groupe Agriculture, les réunions régulières entre PTF et le Gouvernement permettent une meilleure coordination des actions des uns et des autres. Le rôle de chef de file des PTF à ce niveau est assumé, depuis juillet 2013, par la FAO, le PAM et le FIDA

La Belgique a redynamisé depuis 2011, la coordination inter-bailleurs aux secteurs de l'agriculture et du développement rural, en organisant plusieurs réunions portant sur des sujets généraux ou spécifiques, et impliquant de plus en plus de PTF. Ces efforts ont été renforcés par la Délégation UE, qui a mis au point une base de données regroupant toutes les actions des partenaires agricoles et du développement rural, avec une cartographie illustrative sur « qui fait quoi ».

Le 'GIBADER' (Groupe inter-bailleurs au secteur de l'agriculture et du développement rural) a été mis sur pied en 2012. Le déplacement, dans le secteur agricole, du centre de gravité des programmes vers la province pose toutefois une double question : quid de la nécessaire concertation sectorielle entre autorités provinciales et PTF et de l'articulation entre le niveau provincial et les thématiques débattues à l'échelon national. Afin de prendre ces éléments en compte, le PRODAT (en lien avec l'UCAG MINAGRI pour le niveau central) a un rôle à jouer dans la mise en place d'une structure de concertation provinciale propre au secteur agricole afin d'assurer une meilleure coordination des efforts et une meilleure harmonisation des approches entre les différentes interventions (voir en particulier au niveau du R3).

Le Groupe Thématique (GT) Genre a pour objectif de soutenir les efforts du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant - dans le cadre des attributions du Ministère en tant qu'institution de tutelle du Gouvernement - pour la mise en œuvre des politiques 'genre' et servir de plate-forme de concertation et d'harmonisation des interventions entre les différents acteurs en matière de genre. Le GT Genre s'engage à :

- faciliter l'identification des domaines prioritaires d'action en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes, l'égalité de genre, la réduction des violences et la fin de l'impunité ;
- faciliter la circulation d'information de la part des entités représentées dans le GT Genre et entre les différents acteurs, entre autres à travers les structures de coordination au niveau national, provincial et territorial avec le Ministère GEFAE ;
- accompagner le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant dans le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles en matière de genre.

La Belgique est Co-secrétaire de l'un des 3 groupes de travail de ce GT, celui portant sur « l'Autonomisation et le renforcement des conditions socio-économiques des femmes ».

Le Groupe Thématique « Environnement, Eau, Assainissement et Forêts », existe depuis 2008 et est placé sous la présidence du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. Comme son titre l'indique, il traite de nombreuses thématiques et aborde, par exemple pour le composant forestier, l'état des lieux des contrats de concessions forestières. Il est constitué de deux sous-groupes de travail, celui traitant de l'eau et de l'assainissement (sous-groupe 1) et celui de l'environnement, des forêts et du changement climatique (sous-groupe 2).

1.2 Au niveau provincial

1.2.1 Les programmes et plans provinciaux de développement

Les documents de référence des programmes et plans provinciaux sont les suivants :

- Le Plan Quinquennal de croissance et de l'emploi 2011-2015 de la Province Orientale
- Le Programme du Gouvernement Provincial et son Programme d'actions de développement 2013-2015 (Février 2013)
- Le Programme d'Action Prioritaire 2011-2015
- La Feuille de route du Gouvernement Provincial pour l'agriculture, pêche, élevage, développement rural et environnement (mars 2013)
- La revue du Programme d'Action Prioritaire de la Province Orientale de juin 2013

Le PRODAT s'aligne sur ces différents plans, et programmes.

1.2.1.1 Le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015 de la Province Orientale

Le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015 de la Province Orientale et son Programme d'Actions Prioritaires ont été élaborés dans le contexte du processus de la décentralisation qui responsabilise les provinces pour leur planification de développement. Se ralliant à la Vision nationale 25/26, le Gouvernement de la Province Orientale nourrit l'ambition d'améliorer durablement, d'ici à 2015, les conditions de vie de la population principalement par la diversification de l'économie, l'augmentation de la production agricole, le désenclavement des entités et centre de production agricole. Les stratégies d'intervention et actions prioritaires sont structurées autour de quatre piliers:

1. Promouvoir la gouvernance et consolider la paix ; la réduction de l'inégalité du genre est un des axes prévus dans ce pilier

2. Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi ; l'agriculture est vu comme un des secteurs porteurs de croissance
3. Améliorer l'accès aux services sociaux essentiels et renforcer le capital humain. La lutte contre le VIH et le sida ainsi que le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables sont deux des axes prévus dans ce troisième pilier.
4. Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique

Le processus de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des stratégies et actions fixe le cadre institutionnel de mise en œuvre avec les rôles et responsabilités de chaque acteur, le financement des programmes et actions du Plan, les risques ou menaces pour l'exécution efficiente et efficace du plan ainsi que les mécanismes de suivi-évaluation comprenant les indicateurs clés, les outils de collecte des données et du rapportage. L'opérationnalisation du Plan Quinquennal devrait être assurée à travers le Programme d'Actions Prioritaires, le Budget d'Investissement Provincial et le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

1.2.1.2 Le Programme Provincial d'Investissement Agricole (PPIA)

Dans le cadre du PNIA, des **plans provinciaux d'investissement agricole (PPIA)** sont également en cours d'élaboration, avec un appui méthodologique de l'IFPRI. Le PPIA est fait sur base d'une revue documentaire des plans et programmes existants relatifs au secteur agricole de la province. La prochaine étape est une présentation et discussion des PPIA avec les acteurs de la province

1.2.1.3 La feuille de route du Gouvernement provincial

En mars 2013, le Ministre provincial de l'agriculture et du développement rural a élaboré sous forme d'un tableau un cadre logique général ou apparaît dans la section concernant l'agriculture, plusieurs sous-programmes dont celui de la redynamisation du secteur agricole, celui de l'élevage et pêche et pisciculture.

Le sous-programme agriculture reprend les grandes lignes des documents précédents, avec les sous objectif qui suivent tel que : Assurer le renforcement institutionnel des agents des services de l'agriculture ; La production de semences ; L'encadrement des campagnes agricoles en impliquant les administrations locales et les associations communautaires et les ONGDs.

La feuille de route concernant le développement rural indique un sous-programme de réhabilitation de la desserte agricole pour assurer la circulation de la population et de leurs produits des centres de production vers les centres de consommations.

Une attention est apportée à l'atténuation des effets du changement climatique avec l'installation d'un bureau point focal REDD+ et un comité provincial du processus REDD+ de la province.

1.2.1.4 Les Fiches synoptiques et les plans de développement des territoires élaborés par les CARG ²

Les difficultés et solutions proposées pour le développement agricole du district de la Tshopo ont fait l'objet de fiches synoptiques élaborées par les CARG à travers de nombreux ateliers tenus dans les territoires. Ceux-ci ont abouti à l'élaboration de plans de développement des territoires, présentés sous forme de tableaux/cadres logiques, approuvés et disponibles au niveau de l'IPAPEL de Kisangani.

Les Plans de développement des territoires

Les plans de développement des territoires se déclinent en général sur plusieurs axes :

Axe I : La Production, avec les sous activités portant sur :

- La structuration des OP ;
- L'encadrement technique.
- L'accès aux intrants.
- Vulgarisation de la loi agricole
- Accès aux Crédit
- Le désenclavement

Axe II : La transformation ;

Axe III : Le Stockage et la conservation des produits agricoles ;

Axe IV : Commercialisation ;

Axe V : Lutte contre l'exode des femmes et des jeunes.

1.2.2 Les services étatiques

1.2.2.1 Secteur agriculture et développement rural

L'autorité politique du secteur agricole au niveau provincial : le Ministre Provincial en charge de l'Agriculture et du Développement Rural

La loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, conformément à la constitution de la RDC, adopte la décentralisation comme mode de planification, de mise en œuvre et de gestion des programmes de développement du secteur agricole. A ce titre, le Gouvernement provincial est chargé, désormais, d'élaborer, conformément à la politique agricole nationale, le programme agricole de sa province.

En Province Orientale, le gouvernement provincial a été installé avec un Ministre provincial de l'agriculture et du développement rural ? tourisme et environnement. Par contre, l'efficacité de cette autorité politique est dans la pratique fortement diminuée par une série de contraintes légales et administratives :

- Il n'existe toujours pas de loi organique sur la décentralisation qui définit l'étendue et les modalités de l'exercice des compétences transférées au niveau provincial.
- La loi portant statut général de la fonction publique nationale n'a pas été actualisée. Ceci empêche de définir et clarifier les relations entre les exécutifs provinciaux et les services déconcentrés du pouvoir central.
- Il n'existe toujours pas de loi sur la fonction publique provinciale, ce qui retarde le transfert du

² Pour les détails, voir annexe 7.5 Appendice documentaire

personnel concerné des services déconcentrés vers les exécutifs provinciaux.

- La réforme de finances publiques, visant une autonomie financière plus importante des provinces, n'a pas encore été entamée.

Il en résulte que les structures décentralisées ne peuvent pas se doter d'une administration propre. En conséquence, le ministre ne dispose que d'un cabinet et les services déconcentrés sont eux dans l'expectative, attendant la clarification de leurs relations avec les exécutifs provinciaux.

1.2.2.1.1 Les services publics déconcentrés de l'agriculture

Comme mentionné ci-dessus, l'état inachevé de la décentralisation, met les services déconcentrés de l'agriculture dans une situation de double allégeance : ils répondent à la fois au Secrétaire Général du MINAGRIDER à Kinshasa et à l'autorité politique provinciale, à savoir le Gouverneur et le Ministre Provincial, chargé de l'Agriculture. Dans le cadre des changements institutionnels mis en marche par la nouvelle constitution, il sera nécessaire de clarifier les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les services déconcentrés et le Gouvernement Provincial.

En Province Orientale, ils existent deux types de services déconcentrés de l'agriculture :

- **Les services de l'Inspection Provinciale de l'Agriculture (services normatifs)**

Ces services ont pour mission essentielle de participer à la définition des politiques et des stratégies agricoles, de suivre leur application, de contrôler et réglementer les activités agricoles et de coordonner les activités des structures du Ministère de l'Agriculture des niveaux subordonnés. En théorie, les cadres suivants sont prévus au niveau de l'IPAPEL:

- Au niveau de la province: l'inspecteur provincial et 7 bureaux ;
- Au niveau du district : l'inspecteur du district et 5 cellules
- Au niveau du territoire: un inspecteur du territoire et 4 sous-cellules
- Au niveau du secteur : un agronome du secteur, un vétérinaire du secteur, un chargé des pêches
- Au niveau du groupement : un moniteur agricole, un vétérinaire recenseur.

En réalité, ce cadre organique n'est que très partiellement remplis (voir ci-dessous)

- **Les services spécialisés de l'Agriculture**

Un nombre de « services spécialisés » sont encore présents dans la province. Il s'agit, entre autres, du Service National de Vulgarisation (SNV), du Service National des Semences (SENASA), du Service National des Statistiques Agricoles (SNSA) et du Service National de Fertilisants et Intrants Connexes (SENAFIC). Selon les textes de base de la restructuration du MINAGRI qui datent de 2005, les services du MINAGRI, y compris les services déconcentrés, devraient être recentrés sur les fonctions normatives et régaliennes. De plus, l'administration publique devrait se désengager des activités marchandes (industrielles ou commerciales) et les services spécialisés du MINAGRI devraient être progressivement privatisés. La présence des services spécialisés au niveau provincial montre clairement que les orientations stratégiques de cette réforme ne sont pas encore mises en pratique.

En général les services de l'IPAPEL et les services spécialisés sont caractérisés par :

- Un nombre très important d'agents ayant plus de 55 ans et qui auraient déjà dû être mis à la retraite.
- L'existence de deux groupes distincts de personnel : les agents « sous statut » qui sont des fonctionnaires immatriculés (dit mécanisés) dans la Fonction publique et les « nouvelles unités » constituées d'agents recrutés de façon opportuniste, en particulier au niveau provincial, mais non-immatriculés, souvent non-payés, et donc difficilement contrôlables.

- Une portion très faible de cadres supérieurs et d'agents de terrain, capables d'encadrer adéquatement les paysans en milieu rural.
- Un personnel à 95% masculin

Pour pallier au défi du vieillissement des fonctionnaires, le MINADER a recruté en 2012, avec l'appui de la Banque Mondiale, 550 jeunes cadres pour renforcer les services déconcentrés au niveau du pays, avec une affectation prévue pour la Province Orientale. Malheureusement, ces jeunes cadres attendent toujours leur « mécanisation » et ne sont donc pas encore opérationnels.³

1.2.2.1.2. Les services déconcentrés du Développement Rural

Les Inspections provinciales du Développement Rural (IPRODER), « les services normatifs », ont pour mission essentielle de participer à la définition des politiques et stratégies du développement rural, de suivre leur application, de contrôler et réglementer les activités concernant le développement rural et de coordonner les activités des structures du Ministère du Développement Rural des niveaux subordonnés. En théorie, les structures suivantes sont prévues au niveau de l'IPRODER:

- Au niveau de la province: l'inspecteur provincial et 7 bureaux ;
- Au niveau du district : l'inspecteur du district et 7 cellules
- Au niveau du territoire: un inspecteur du territoire et 7 sous-cellules
- Au niveau du secteur : un inspecteur et deux agents chargés du Développement Communautaire, des coopératives et de l'animation de vulgarisation rurale.

A côté des services normatifs de l'IPRODER, un nombre de « services spécialisés » du Ministère du Développement Rural sont également présents dans la Province Orientale. Il s'agit du Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR), du Service National d'Habitat Rural (SENHARU), du Service National de Traction Animale (SENATRA) et de la Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA).

Les défis de ces services « normatifs » et « spécialisés » du développement rural sont largement comparables à ceux des services de l'agriculture. En général, les relations entre ces différents agents sont assez bonnes. Pourtant, malgré le chevauchement apparent des attributions de ces deux services, une collaboration structurelle entre eux sur le terrain n'existe pas actuellement. Néanmoins, une meilleure coopération, notamment en ce qui concerne la vulgarisation, la statistique agricole et l'encadrement et la structuration du monde rural, pourrait produire des résultats plus importants pour les paysans.

A l'heure actuelle, la Belgique appuie, à travers l'UCAG MINIDER, une réforme des services déconcentrés du Développement Rural. Au centre de cette réforme se trouve la création de Maisons du développement rural. Cependant, les textes légaux portant sur la création de ces « Maisons » ne sont pas encore disponibles et il est donc très difficile d'avoir, à ce stade, une vision claire sur les synergies possibles avec le PRODAT (problème également entre une logique centraliste et celle des programmes provinciaux qui appuient le pilotage décentralisé des secteurs de concentration).

1.2.2.1.3. Le centre de recherche de l'INERA à Yangambi

La coopération belge à travers le Programme APV a renforcé le centre de recherche de Yangambi dans la production de semences de base. Des institutions internationales de recherche comme l'IITA et l'ICRISAT accompagnent la station de recherche dans un nombre d'essais en station et en milieu

³ En ce qui concerne ces cadres mécanisés, la faiblesse de la rémunération les pousse souvent à vaquer à des occupations extérieures génératrices de revenus complémentaires, ce qui entraîne un important absentéisme et l'utilisation fréquente de moyens de travail publics à des fins personnelles. Enfin, la pénurie généralisée de moyens de travail ne permet pas aux agents de mener les activités dont ils sont responsables. En conséquence, on retrouve, en province, souvent des services étatiques qui sont fonctionnels grâce à un financement ponctuel par l'Etat congolais ou par une intervention des PTFs.

paysans. L'INERA, qui dépend du Ministère de la Recherche Scientifique, est encore organisé d'une manière centralisée. Un audit organisationnel et physique de l'INERA, financé par l'Union européenne, a mis en évidence des graves difficultés et dysfonctionnements de l'Institut.

La coopération belge a relancé la production de semences de souche et de base à Yangambi et a réhabilité des bâtiments ainsi qu'un centre de formation professionnel.

Par ailleurs l'Union Européenne et la CTB ont réhabilité et assuré la maintenance de la route Kisangani-Yangambi, dont la réparation (en cours) du pont de Lotuli.

1.2.2.2 Secteur routier

1.2.2.2.1. L'autorité politique du secteur routier au niveau provincial

Dans le secteur routier comme dans le secteur agricole, la nouvelle constitution de 2006 a prévu une répartition alternative des responsabilités entre le niveau national et le niveau provincial en ce qui concerne le rôle de maître d'ouvrage pour le réseau de transport :

- Le niveau national et plus spécifiquement le MITPR reste le maître d'ouvrage pour les routes d'intérêt national
- Le niveau provincial est devenu maître d'ouvrage pour les routes d'intérêt provincial et les routes de déserte agricole. A ce niveau, la responsabilité pour la réhabilitation et l'entretien du réseau routier provincial est d'habitude partagée entre :
 - Le ministre provincial, chargé des TPI, pour les routes d'importance provinciale
 - Le ministre provincial, chargé du Développement Rural, pour la gestion des routes de desserte agricole. (La construction de ces routes, comme toute construction, est sous la maîtrise d'ouvrage du MPTPI).

Comme dans le secteur agricole, les deux ministres provinciaux mentionnés ci-dessus sont actuellement en poste. Mais comme dans le secteur agricole, leur efficacité est fortement réduite par les contraintes légales et administratives, liées à l'état d'avancement de la décentralisation. Cependant, en ce qui concerne les TP, la province dispose actuellement quand même d'un Service Public Provincial, la RTPO.

1.2.2.3 Les services publics déconcentrés connexes ou thématiques

Ministère Provincial du Genre, de la Famille et de l'Enfant

C'est l'organe politique au niveau de la province. Composé de 2 personnes, dont la Ministre, il entretient une relation fonctionnelle avec la Division GEFAE.

La Division provinciale du Genre, de la Famille et de l'Enfant (GEFAE)

La Division provinciale du Genre, de la Famille et de l'Enfant est l'organe technique pour la mise en œuvre de la politique provinciale en matière du genre et comprend un effectif de 93 agents (51 sous-statuts et 42 sous-contrats).⁴ La DPGFE est fonctionnelle dans l'ensemble de la Province Orientale (sauf dans quelques territoires). Le Bureau provincial est composé de 7 services, le Bureau Urbain de Kisangani (12 agents dont 8 femmes) comprend 6 services communaux. Les Bureaux de Districts sont implantés dans leurs chefs-lieux respectifs (Ituri, Haut-Uélé, Bas-Uélé et Tshopo) et les services territoriaux sont opérationnels à travers les 24 territoires de la province. Les conditions de travail de ce personnel n'atteignent pas les critères d'un travail décent. « A titre d'exemple, les agents de la Division provinciale de Kisangani travaillent chez eux à domicile en raison du délabrement de leur ancien bureau et du fait que le bâtiment, la Maison de la femme qui leur est affectée, est actuellement occupé par

⁴ Cet effectif ne correspond pas à l'effectif réel conformément à l'organigramme prévu par le Secrétariat Général (décès, non recrutement, démotivation et non admission sous-statut).

l'Administration de la police. » Le rôle de la Division GEFAE est :

- Identifier les problèmes majeurs affectant et proposer des solutions adéquates, initier, développer des études et recherches et travailler sur l'assainissement du milieu (eau et assainissement) ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politique gouvernemental 'genre' et assurer sa mise en œuvre au niveau provincial; élaborer un plan sectoriel des stratégies d'intervention du genre dans la politique et le programme de développement en Province Orientale et orienter et assurer les mesures visant à mettre fin aux discriminations des femmes. On constate qu'au sein de la Division il y a un manque des mécanismes financiers et administratifs efficaces pour assurer la planification et le suivi des dépenses des ressources pour l'intégration du genre, comme il manque également des systèmes et des instruments de contrôle et d'évaluation.
- Aménager le cadre légal et institutionnel pour assurer la participation des femmes au sein des institutions provinciales et locales, analyser les projets de lois et édits et vulgariser les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux.
- Collaborer avec d'autres structures et assurer le suivi et la supervision de toutes les actions/projets en faveur des femmes et des familles. On note un manque d'échange d'information entre la Division, la société et l'assemblée provinciale d'autre part. Une collaboration existe de manière ad hoc (journée mondiale des femmes, ...).

Le rôle de la Division est également de lutter contre la pauvreté, les IST et VIH/sida et violences.

Dans ces cadres, la Division devrait se charger du renforcement des capacités des organisations de la société civile.

1.2.3 Les acteurs du secteur privé

1.2.3.1 Les organisations paysannes

Les organisations paysannes sont nombreuses et variées en fonction de différentes initiatives et du contexte de création⁵. Ces organisations, notamment celles initiées et appuyées par le PRAPO (voir 1.5.2) jouent un rôle clé dans l'appui et la structuration du monde agricole et comme telles, seront des partenaires privilégiés du PRODAT. Bien que les organisations paysannes sont le plus souvent mixtes de manière équilibrée, des organisations exclusivement féminines existent. Sauf exception de ces dernières la plupart sont gérées par des hommes. La promotion du genre est pour la majorité d'entre eux un des objectifs.

L'UPDEKIS : Union Paysanne pour le Développement de Kisangani

L'UPDEKIS, reconnu en 2008, est composé de 28 collectifs regroupant 278 Organisations de base (OB) regroupant environ 5.774 membres dont 46% de femmes. Cette union semble être la mieux structurée et active dans les filières de commercialisation grâce au ventes groupées et sera, par conséquent, pleinement valorisée dans ses fonctions.

La FEPO : La Fédération Paysanne d'Opala

La FEPO ayant son siège à Yaleko, et reconnue en 2002 comme association, a démarré à la suite d'un partenariat avec un Programme FAO de sécurité alimentaire. Le but de la FEPO est surtout la structuration paysanne du territoire. Pour le moment, les OPA membres ne commercialisent pas encore de façon groupée les produits agricoles ou l'organisation de production et de distribution des semences.

⁵ A l'époque coloniale, certain paysannat avait évoluer vers de coopératives, tel que la coopérative de Turumbo, proche de Yangambi au nord du territoire d'Isangi

1.2.3.2 La Fédération des Entreprises du Congo (FEC) Province Orientale

La FEC et la chambre de commerce de la Province Orientale sont tous les deux actifs à partir de Kisangani. Ces deux organisations représentent les opérateurs économiques de la province. Les pistes suivantes de collaboration ont déjà été identifiées :

- Sensibilisation des transporteurs sur la bonne utilisation du réseau routier
- Collecte d'informations sur l'incidence des tracasseries
- Suivi de la qualité du réseau routier en Province Orientale

1.2.3.3 Les Associations Professionnelles

L'ACAP : Association des commerçants acheteurs de paddy, créée en 1995 dont le siège est à Kisangani, regroupe les acheteurs de paddy (les Mupungistes). L'ACAP est membre de la FEC.

ARIKIS : L'association des « riziers » de Kisangani a été créée en 1994. A l'origine l'ARIKIS comprenait 26 rizeries. Le règlement intérieur établi le 17 Juillet 2001 précise le poids des sacs de paddy⁶ ainsi que les coûts d'usage.

A ce stade, les opportunités de collaborations éventuelles avec ces deux entités devront faire l'objet d'une analyse plus fine dans le cadre de la mise en œuvre du programme. La formation professionnelle, qui a déjà fait l'objet d'un accord de promotion dans le cadre de la coopération belgo-congolaise, pourrait être une bonne porte d'entrée dans la perspective des synergies entre les deux nouveaux programmes.

Signalons également qu'outre la FEC, il y a deux autres organisations entrepreneuriales également présentes dans la province, la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (**COPEMECO**) et la Fédération Nationale des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (**FENAPEC**).

1.2.3.4 Les structures de financement : Banque et IMF

Le réseau bancaire comprend actuellement la Banque Centrale du Congo, la BCDC, la Banque Internationale de Crédit (BIC), La Trust Merchant Bank(TMB), la Raw Bank et la BIAC. Ajouté à cela, la présence d'Institutions de Micro Finances « IMF » dont certaines sont agréés par la Banque Centrale du Congo (Meckrekis et Mecreb). Il faut noter également la présence de deux sociétés de financement, la Société Financière de Développement « SOFIDE » et le Fonds de Promotion de l'Industrie 'FPI » et une initiative naissante sous forme de coopérative d'épargne crédit (Coopec) également au niveau de Isangi avec Caritas. Globalement le financement de l'agriculture familiale reste très marginal avec Meckrekis qui finance quelques initiatives dans le domaine du maraîchage péri-urbain et la Coopec liée à Caritas qui collabore avec le PAIDECO pour développer ses activités sur le territoire de Isangi. On constate qu'en dehors du chef-lieu de province, il n'y a aucune institution financière formelle présente hormis quelques initiatives communautaires du type caisses villageoises et tontines.

Par ailleurs, la gouvernance de certaines structures reste fragile comme vient de le démontrer la faillite récente de la COOPEC Imara située à Kisangani. Malgré l'importance pour le soutien au secteur agricole que ce secteur représente en terme de crédit et de mobilisation de l'épargne, la plus grande prudence reste de mise. Cette prudence ne doit toutefois pas empêcher qu'une analyse de la dynamique en cours et des éventuelles possibilités de collaboration soient approfondies notamment dans le cadre de l'étude socio-économique prévue au démarrage du programme.

1.2.3.5 Les ONG congolaises: CNONGD et CRONGD

La Conseil National des ONG de Développement (CNONGD) est structurée en Conseil Régional des ONGD dans chaque province (CRONGD) avec un secrétariat exécutif et une équipe de travail. Depuis

⁶ 68 Kgr, soit 120 gobelets appelé Masibu

1991, le conseil national des ONGD s'occupe du renforcement des capacités des ONG.

Il existe un grand nombre d'ONGD dans la ville de Kisangani dont la plupart sont directement ou indirectement actives dans l'agriculture et ou le développement rural. Ces ONGD sont, soit regroupées en plate-forme (CRONGD, Collectif de femmes, BDD) soit indépendantes.

Bien que la plupart des ONGD sont localisées à Kisangani, quelques-unes ont établis des centres d'activité à Yangambi (FOLECO, GEIAPSO, BDD et PDC), Isangi (PDC, BDD et GOVA) ou Basoko (PDC, MPT et FDB).

1.2.3.6 Les ONG Belges

ADIKIS : Action pour le Développement Intégré de Kisangani. L'objectif de l'ONG est d'implanter trois « villages agricoles » pilotes dans 3 sites de la zone forestière de Kisangani pour réaliser un environnement biophysique de qualité tout en préservant l'écosystème forestier et satisfaire les besoins alimentaires des communautés villageoises. Les activités portent sur les cultures vivrières, l'élevage et la pisciculture ainsi que l'appui aux écoles. ADIKIS opère en collaboration avec le Service Laïque de Coopération au Développement (SLCD) qui intervient également dans le Bandundu à Ibi Village.

L'Alliance AGRICONGO, ensemble d'ONG belges constitué en 2010,⁷ intervient indirectement via la CONAPAC et l'organisation d'ateliers nationaux. Ces ONG se sont engagées :

- d'une part, en République démocratique du Congo, à jouer un rôle d'accompagnement et d'appui aux organisations paysannes dans leurs campagnes politiques et leur processus de structuration
- et, d'autre part, en Belgique, à influencer pour que les politiques de coopération dans le domaine agricole se construisent en tenant compte des dynamiques paysannes locales et avec les organisations paysannes comme acteurs centraux.

1.2.4 Les structures de concertation provinciale

1.2.4.1 Les Conseils Consultatifs: province, territoires et secteurs

Depuis octobre 2008, le MINAGRI (actuellement le MINADER), dans le cadre de sa réforme, a progressivement mis en place des Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG) au niveau des territoires et des provinces. Il s'agit de structures de concertation périodique dans lesquelles sont réunies les organisations paysannes et autres acteurs de la société civile (2/3 des membres du CARG) et les représentants de l'Etat (1/3 des membres du CARG). Au niveau des territoires, l'administrateur de territoire comme le délégué du gouverneur provincial est président (honoraire) du CARG. Un coordonnateur élu, issu de la société civile convoque régulièrement, en concertation avec le président, les réunions et supervise les activités. L'inspecteur de territoire de l'IPAPEL assume le secrétariat du CARG et il est censé faire remonter les rapports des réunions dans le canal de l'administration. La participation aux réunions des CARG est bénévole et chaque CARG dispose en théorie de son autonomie.

La Belgique, à travers l'AI-MAPE, a appuyé le dispositif des Conseils Consultatifs dans le district de la Tshopo. Fin 2012, le CCP, 7 CARG au niveau de territoires et 30 CARG au niveau des secteurs étaient installés. Pourtant, le niveau de fonctionnalité reste variable et fort dépendant de l'accompagnement de proximité. Il reste un fort besoin en renforcement des capacités à fournir pour permettre aux membres d'intérioriser et exploiter l'instrument CARG. Notamment en matière d'appui-conseil, de coaching, d'information et formation sur la décentralisation, de planification, etc.

Il faut noter que l'égalité de chances pour la participation des femmes à ces structures n'est pas toujours garantie. Le quota de 1/3 de femmes au niveau de la gestion, est peu respecté. Les raisons sont entre autres : manque de temps, manque de confiance en soi (pour la prise de décision, la négociation, ...),

⁷ CDI Bwamanda, Diobass, Oxfam Solidarité-Solidariteit, Solidarité Socialiste, SOS Faim, TRIAS, Vredeseilanden, WWF.

manque de formation, manque de fonds pour participer (transport), manque d'information (retard dans les invitations) et peu de femmes responsables (tant au niveau du privé qu'au niveau public).

1.2.4.2 Le COPROSEM

Le Comité Provincial de Semences (COPROSEM) est une structure de concertation qui n'a pas encore été mise en place dans la Province Orientale.⁸ Il fonctionne actuellement de façon informelle et constitue un début d'organisation du secteur privé comprenant les principaux acteurs de la filière semencière au niveau de la province. Ce Comité, actuellement installé à Kisangani représente, en théorie, 60% des membres, les 40% restant correspondent aux services techniques concernés, IPAPEL, INERA, SENASEM. Le COPROSEM de Kisangani comprend 13 représentants de l'Etat et des Programmes, 27 associations, 9 agri multiplicateurs, 9 ONG et 9 commerçants.

Un des principaux enjeux auquel le COPROSEM devra se préparer dans le cadre du PRODAT sera d'améliorer son rôle de concertation entre acteurs, en particulier dans la mise en relation entre l'offre et la demande des différents types et variétés de semences, et sa capacité à développer de nouveaux services aux membres sur une base pérenne (voir Chapitre 2).

1.3 Données générales sur la zone d'intervention

1.3.1 Géographie

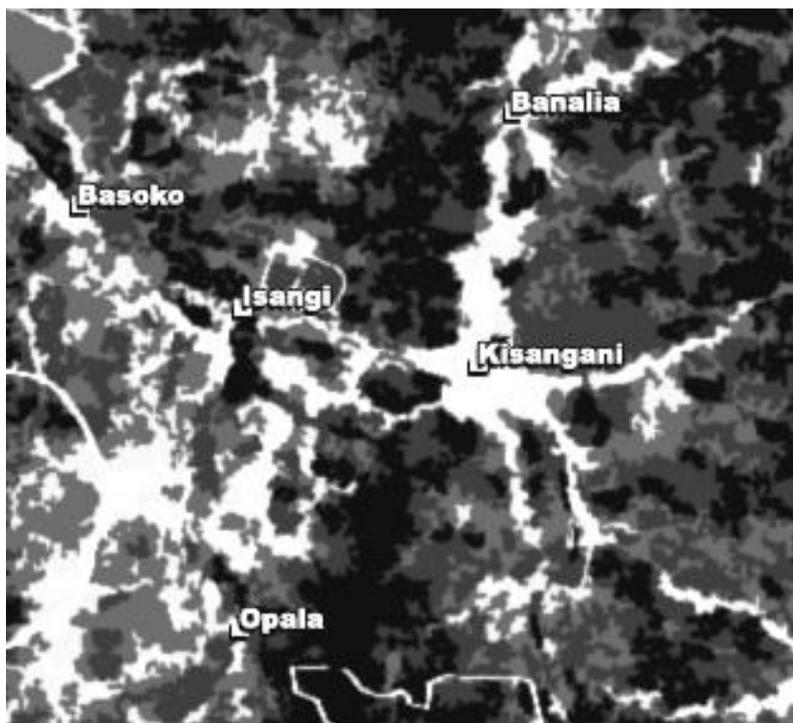
La superficie : La province comprend quatre districts et 24 territoires. Le district de la Tshopo a une superficie de 199.567 Km², soit 8% de la RDC. Il s'étend sur environ 400 Km entre les latitudes -2 et +2 à cheval sur l'équateur et sur environ 600 Km du 22^{ième} au 28^{ième} longitude Est. La ville de Kisangani et son hinterland couvre 1.910 Km².

Le climat : Le District de la Tshopo jouit d'un climat du type Af de la classification de Köppen, avec une hauteur de pluviosité annuelle variant entre 1600 et 1800mm. Les périodes humides favorables aux cultures couvrent pratiquement 9,5 sur 12 mois par an pour une période réellement sèche d'environ un mois. D'une manière générale le régime des précipitations présente deux saisons pluvieuses et la durée moyenne de la saison sèche à l'équateur est de 50 jours.

Les sols : La Tshopo est situé dans la cuvette centrale du bassin hydrographique du Congo caractérisé par des terrains récent d'origine continentale, constitué de grès polymorphes et de sable ocres, attaché à la formation du Kalahari. Les grands groupes de sols dominant dans la Province Orientale sont des sols tropicaux ferrallitiques riches en fer et en alumine. Les principaux sols de la Tshopo sont les Ferralsol et les Ferrisols sur roches non différenciées, les ferralsols des plateaux de type Yangambi ; Ces sols sont réputés à aptitude agricoles moyenne.

La forêt : La Province Orientale est couverte en grande partie par les forêts dont la superficie est d'environ 377.000 Km², soit 73% du territoire. Les savanes sont présentes dans l'est et le nord de la province. Les menaces sont nombreuses, le changement climatique, la pression démographique, l'utilisation du bois pour l'énergie et l'habitat et enfin les cultures itinérantes sur brûlis.

⁸ Le Programme Appui au Secteur Semencier (ASS), a contribué à sa création



La Tshopo est surtout une région forestière avec des forêts de type équatorial dense et humide⁹. Il s'agit de forêt ombrophile, sempervirentes caractéristique des climats Af. Des forêts marécageuses ou périodiquement inondées occupent des superficies importantes des territoires d'Ubundu, Opala, Isangi. Cependant cette végétation est en forte dégradation autour des grandes agglomérations comme les chefs-lieux des territoires et la ville de Kisangani

Ces forêts primaires sont 'trouées' par des forêts secondaires et des jachères arbustives et herbeuses surtout aux endroits proches des agglomérations à cause de l'exploitation agricole. La carte de

végétation produite par CARPE en 2002 sur la base de photos satellitaires montre clairement l'état de dégradation de la forêt primaire dans la zone Ainsi, dans le district de la Tshopo, les zones de forêts primaires (zones foncées) peu ou faiblement perturbées représentent environ 15% de la superficie, alors que les zones de forêts fortement dégradées représentent un tiers de la superficie (zones blanches et grises claires). Ces zones dégradées sont situés dans les zones de concentration des activités agricoles, notamment: (i) en périphérie de Kisangani (rayon de 25-30 km), (ii) le long des grands axes¹⁰ partant de Kisangani, (iii) le long des fleuves, et (iv) sur une grande partie du territoire d'Isangi (excepté le long de la Lomami) et au nord du territoire d'Opala.

La population totale du district administratif de la Tshopo, estimée en 2011 est de 8.995.685 habitants selon le bulletin statistique de l'INS. Selon le recensement de 1984, 89,43% de la population est agricole, avec 179.801 ménages agricoles d'une taille moyenne des ménages de 5,12 personnes. La densité de population est faible et estimée à 5 habitants au Km².

1.3.2 Organisation administrative et sociale¹¹

Le district de la Tshopo est subdivisé en 7 territoires, 6 cités et 58 secteurs chefferies.

L'assemblée provinciale est composé des députés provinciaux élus au suffrage universel et représente les 32 Communes et les 24 Territoires (8 femmes sur 96 Députés). Au sein de l'assemblée provinciale, il y a un point focal lié aux questions du Genre, mais on constate une absence d'expertise sur les questions du Genre et l'inexistence des programmes d'apprentissage en la matière. Le Gouverneur et le Vice-gouverneur sont élus par l'Assemblée Provinciale. Le Gouvernement provincial compte dix ministres

⁹ On distingue 3 types de formations végétales : i) Forêts denses humides sempervirentes à *Gilbertiodendron dewevrei*, ii) Forêts marécageuses des petits tributaires et forêts marécageuses périodiquement inondées (elle occupe des superficies importantes des territoires d'Ubundu, Opala, Isangi) iii) Forêts secondaires croissant sur les emplacements des anciens champs.

¹⁰ Les villages furent regroupés durant la période coloniale le long des axes routiers et fluviaux: pour cette raison l'accès aux terres à proximité des villages pose des problèmes.

¹¹ Voir annexes 7.5 Appendice documentaire

provinciaux nommés par le gouverneur (seulement 2 femmes).

La société est patriarcale et basée sur la famille, le clan et le tribut. Dans ces structures traditionnelles on retrouve des ensembles de groupes liés à l'espace : Villages, Groupes fonciers, groupements (les chefs de groupements provienne toujours du clan). Il existe également des campements de pêcheurs, chasseurs ou d'exploitation minière.

La situation sécuritaire

La situation sécuritaire dans le district de la Tshopo est calme, après une longue période de troubles qui a engendré de graves conséquences sur le plan économique et social. Des poches d'insécurité demeure dans le reste de la province avec l'existence de groupes armés, de conflits fonciers, interethniques et du pouvoir coutumier, la limitation d'accès aux vulnérables par les humanitaires et même par l' Etat congolais.

La sécurité alimentaire

L'enquête menée par le PAM dans la Province Orientale ne couvre malheureusement pas le District de la Tshopo, à l'exception du territoire de Bafwasende où le taux d'insécurité alimentaire (sévère et modéré) est estimé à 14 % (taux indicatif étant donné la faible taille de l'échantillon).

1.4 Le secteur agricole

Dans le district de la Tshopo, la grande majorité des populations rurales tire son alimentation de l'agriculture (essentiellement des productions végétales). Une fois atteinte la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'objectif demeure l'accroissement des revenus net et l'augmentation du pouvoir d'achat en vue d'améliorer les conditions de vie¹².

L'insuffisance de l'encadrement et des intrants, la détérioration des infrastructures routières pour l'évacuation des produits de récoltes, la carence du financement des campagnes et de la production, l'abandon des exploitations agricoles du aux déplacements massifs des populations ne permettent pas une exploitation optimale des potentialités agricoles de la Province. Ce qui entraîne à la fois, une déficience alimentaire tant qualitative que quantitative au regard de la croissance démographique et une baisse tendancielle des revenus. Cette situation est encore plus précaire pour les femmes. Bien qu'elles jouent un rôle pivot par rapport à la sécurité alimentaire et la production agricole, elles sont moins scolarisées et ont moins d'accès aux intrants et crédits. De plus elles ne sont pas propriétaires des terres qu'elles cultivent. Les femmes sont très présentes au niveau des marchés locaux et se consacrent plutôt à la vente en détail mais le revenu qu'elles en tirent reste très faible.

De plus, le climat tropical humide n'est pas propice à l'élevage, contrairement au district de l'Ituri dans le nord de la province. Le secteur de la pêche est important pour les populations riveraines du fleuve et des rivières et particulièrement dans le District de la Tshopo, l'ethnie des Lokele.

1.4.1 Les systèmes de production¹³

Les exploitations familiales sont petites et limitées par la force de travail des ménages. Les surfaces cultivées par année, en deux saisons, sont de moins d'un hectare et demi. Le système agricole se

¹² La relation entre le développement (ou le taux de croissance) de l'agriculture familiale et la réduction de la pauvreté a été mainte fois mis en évidence par l'expertise internationale et les institutions comme le CAAPD, la Banque Mondiale (rapport de 2008) ou la vaste évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologie agricoles pour le développement (IAASTD¹²) et spécialement le rapport concernant l'Afrique Sub-Saharienne présenté à l'assemblée plénière intergouvernementale tenue à Johannesburg en Avril 2008.

¹³ L'information actuellement disponible sera complétée par les données issues de l'étude complémentaire sur les systèmes agraires en cours

caractérise par une agriculture itinérante sur brûlis¹⁴, dominante dans le district de la Tshopo. Ce système s'explique par la fragilité de la fertilité des sols et la disponibilité de larges espaces forestiers. Cependant avec l'accroissement démographique et de la densité de population, la durée des jachères diminue.

Les exploitations agricoles

Il n'existe aucune donnée statistique actualisée des populations agricoles dans la Province Orientale: Les données estimées les plus récentes datent de 1997 du plan triennal 1998-2000. On considère, mais cela est à vérifier par des études statistiques qu'un ménage agricole compte en moyenne 6 personnes, les parents et 4 enfants.

Les systèmes de production agricoles de la Tshopo sont caractérisés par la production végétale itinérante sur brûlis (en moyenne 0,4 à 1,0 ha/ménage par an). Les principales cultures vivrières sont le manioc, le riz pluvial, le plantain/banane et le maïs: ces cultures sont associées dans différentes proportions suivant les conditions pédo-climatiques, les habitudes et les opportunités de commercialisation. Malgré une grande variabilité de systèmes de production agricoles, des éléments centraux identifiés sont:

- deux (2) saisons de culture, dont une saison principale semée en mars-avril et une saison secondaire semée/plantée en août-septembre,
- l'absence de rotation culturale, mais plutôt des assolements typiques dont la récolte s'étend sur une période de 18-24 mois,
- l'adaptation des combinaisons culturales aux caractéristiques pédologiques (i.e. arachide sur sols plus sablonneux) et à la fertilité inhérente (i.e. plantain sur vieille jachère) des terres emblavées. Les périodes de jachères varient de 2-3 ans, dans les zones à forte pression démographique (i.e. Isangi), à 7-8 ans. Dans la plupart des cas, les jachères âgées de plus de 15 ans sont trop éloignées des villages pour assurer une exploitation rationnelle,
- **le manioc constitue la culture de base des systèmes de production et la base de l'alimentation**: ses produits, tant pour les racines que les feuilles, sont destinés en priorité à l'autoconsommation familiale.

Les cultures pérennes paysannes sont le palmier, l'hévéa, le cacao (nord), le café et quelques arbres fruitiers (principalement mangue et avocat). Depuis l'effondrement des systèmes de commercialisation, seul le palmier continue à être exploité (cueillette) et ses produits sont transformés localement par des petites unités équipées de malaxeurs manuels.

Elevage. Les activités secondaires des ménages agricoles comprennent le petit élevage porcin, caprin et aviaire: pratiquée en divagation complète, l'élevage constitue principalement une réserve monétaire qui permet au paysan de faire face à des dépenses extraordinaires (fêtes, maladie ou mort). La pêche continentale voire fluviale est pratiquée de façon sporadique et saisonnière par les paysan(ne)s. La pisciculture constitue une activité introduite récemment qui se limite actuellement à Kisangani et son hinterland. La chasse constitue une activité secondaire des paysans.

1.4.2 Les principales filières agricoles

Dans le district de la Tshopo, les principales filières agricoles¹⁵ sont celle du manioc, du riz, de la banane plantain, de l'huile de palme, du maïs et de la pêche. Les filières du riz du manioc et de l'huile de palme ont fait l'objet d'une étude financée par le PAIDECO et exécutée par l'Université de Liège (faculté de

¹⁴ En anglais : *Shifting agriculture* et *slash and burn system*.

¹⁵ En 2010, la Banque mondiale a mené des études au niveau national sur le manioc et le maïs.

Gembloux) avec des experts nationaux issus des universités congolaises de Kinshasa et Kisangani¹⁶. Les difficultés communes aux filières sont :

- Difficulté de transport vers les lieux de commercialisation ;
- Le manque d'organisation des conventions de livraison des produits à de grands acheteurs ou consommateurs ;
- Manque d'engins appropriés et sécurisants pour le transport fluvial
- Manque de structures de stockage des produits ;
- Manque de matériel d'emballage des produits
- Le manque d'information sur les marchés et de la fluctuation des prix agricoles

Le riz

Les zones d'approvisionnement en riz paddy sont souvent éloignées et difficilement accessibles avec pour conséquences : i) des coûts de transport très élevés (15 000 Fc/sac de 100kg) aussi bien par voie routière que par voie fluviale ; ii) les quantités qui arrivent à Kisangani sont réduites et limitent sensu stricto les marges bénéficiaires des rizeries. Il existe un Comité de Suivi de la Filière Riz qui est un sous-groupe de travail du GT15. Concernant le riz de bas-fond, il existait un grand Programme national du riz à l'époque du Zaïre. Par manque de fonds ce programme est plutôt en sommeil.¹⁷

L'importation du riz est pour le moment très faible à Kisangani bien que du riz soit importé de la région de Bumba dans la province de l'Equateur à un prix compétitif et concurrentiel à certaine période de l'année. Les principaux acteurs de la filière sont ¹⁸:

- Les collecteurs/acheteurs de paddy : les mupungistes
- Les rizeries
- Les commissionnaires
- Les commerçantes de détail ou demi-détail

Le manioc

Le manioc est rarement cultivé en culture pure, mais en association avec le riz, le bananier, le maïs, des légumes. Les types d'associations peuvent varier en fonction des territoires et des ethnies. Le manioc est principalement auto consommé mais également commercialisé.

La transformation du manioc, consiste essentiellement à moudre le manioc pour en faire de la farine. En ville il s'agit surtout de moulins mécaniques, souvent de marque chinoise. On dénombre selon des CARG, 23 moulins à Banalia, 15 moulins et une râpeuse à Isangi, 6 moulins à Opala ; 20 à Bafwasende et de nombreux moulin sur la route d'Unundu.

Le manioc est commercialisé frais, en cossette, farine ou autres produits transformé (Chikwangué, Malemba, Bimpuka, etc). Le moyen de transport le plus courant est le vélo. Sur l'axe Yangambi et Opala dans une certaine mesure, les producteurs utilisent la pirogue pour acheminer leurs produits vers Kisangani qui constitue le principal marché.¹⁹

¹⁶ Analyse des filières agricoles du riz, manioc et huile de palme dans les sept territoires du district de la TSHOPO, Province Orientale, Mai 2012. Prof. Philippe Lebailly, GxABT-ULg ; Prof. Roger Ntoto, UNIKIN ; Dr. Antoine Bily Bolakonga IFA-Yagambi ; Prof. Léonidas Gahiro, UB-Burundi ; Ir. Nellas Charlotte Consultante.

¹⁷ AfricanRice (ex ADRAO), intervient en RDC dans le secteur du riz pluvial et du riz de bas-fonds, avec les différentes variété du riz NERICA.

¹⁸ Pour plus de détails sur ces différents groupes d'acteurs, voir annexe 7.7 Appendice documentaire

¹⁹ L'axe conduisant à Banalia demeure la plus importante en ce qui concerne la livraison vers Kisangani des produits du manioc.

L'huile de palme

La production d'huile de palme reste artisanale à partir des plantations familiales et des palmeraies naturelles. Les handicaps de la filière sont le vieillissement des plantations, le non renouvellement des variétés et l'absence de pépinière accessible et à des prix abordables, la faiblesse des rendements de production et de transformation ainsi que la difficulté liée à l'écoulement de la production.

L'huile de palme est utilisée quotidiennement en milieu villageois. Les sous-produits du palmier sont nombreux et utiles : rames pour les chaume de toit, fabrication de panier, noix palmiste, vins de palme, fabrication de clôture, palmier produits, savons artisanal, etc.

Dans toute la région existe de nombreuses malaxeurs et presse manuelle artisanale, mais néanmoins en nombre insuffisant et à faible rendement d'extraction entre 8 et 10% pour la variété *dura* et 15 à 18 % pour le *Tenera*, rendement inférieur au taux industriel d'environ 22%.

1.4.3 Les facteurs de production

1.4.3.1 Les semences et le matériel végétal

La distribution des rôles entre les acteurs de la filière semencière a conduit à la classification des semences en 4 strates repris dans le tableau ci-dessous :

On compte plusieurs centaines de vélos qui font le mouvement aller et retour pour l'achat de fufu, chikwangué, feuilles de manioc ou manioc frais. Malgré l'Etat très dégradé de cette route, les cyclistes parviennent à franchir plusieurs dizaines de kilomètres pour acheter leur produit (les cossettes dans la plupart de cas).

Tableau 1: classification des semences suivant le model OCDE²⁰ et AOSCA²¹

Classe	Responsabilité	OCDE	AOSCA
1	Semence multipliée sous la responsabilité de l'obteneur/ breeder (INERA, IITA)	Prébase	L'obteneur
2	Semence multipliée sous contrôle de l'obteneur (INERA, IITA) ou par un fermier /un agent spécialisé	Base	Fondation
3	Semence multipliée par un agrimultiplicateur , une ferme ou compagnie (multiplication à grande échelle). IPAPEL, SENASEM, AGRI-MULTIPLICATEURS	Certifiée R1	Semence enregistrée
4	Semence multipliée par un agrimultiplicateur , une ferme ou compagnie semencière à des fins commerciales SENASEM,	Certifiée R2	Certifiée

Source : SENASEM

Les différents projets/programmes dans le district de la Tshopo (PRAPO, ASS, PAIDECO) se sont approvisionnés en semences de base auprès des stations de l'INERA qui étaient elles-mêmes appuyées par la CTB à travers le Programme APV.

La relance de la production de semence débute en 2010 et les productions sont en augmentation suite aux interventions des Programmes ASS/APV. Les principales leçons tirées des évaluations de ces Programmes sont les suivantes :

- *La pratique de production des semences certifiées s'est instaurée avec un succès relatif suivant les associations ;*
- *Des expériences de vente des semences certifiées en dehors du système de distribution établi par les Programmes sont rares (mais vente de 40 tonnes de semences par l'UPDKIS) ;*
- *La structuration du secteur de semences demeure faible. Les COPROSEM ne sont pas officiellement structurés et ne sont pas encore fonctionnels. Peu d'associations bien organisées peuvent affronter le marché des semences.*
- *La forte dépendance des bailleurs de fonds vis-à-vis du SENASEM pour encadrer le secteur en dehors des fonctions régaliennes qui lui sont dévolues.*
- *Peu d'information sur les besoins en semence de chaque catégorie, par manque de statistiques agricoles.*
- *La faible utilisation des semences certifiées par les paysans, destinataires finaux de toute la production.*

²⁰ Office de Coopération au Développement Européenne

²¹ AOSCA : Association des Agences Officielles de Certification des Semences

- *Interventions ambiguës du Ministère de l'Agriculture :*
 - *Production de semences de riz pluvial à partir d'une exploitation de 100 hectares dans le territoire d'Isangi, sur financement de l'Etat.*
 - *Rôle du Ministère de l'Agriculture dans la diffusion de plants de cacaoyers par l'entreprise d'Etat de la cacaoyère de Bengamisa.*

Le commerce des semences demeure faiblement implémenté pour diverses raisons, telles que l'absence des marchands greniers professionnels (agri-traders), le déficit de formation des producteurs semenciers aux techniques de marketing, l'absence des études du marché pour satisfaire une demande solvable, etc. L'évaluation finale des deux Programmes ASS2 et APV3 qui sera menée fin 2013, devra venir compléter les constats et les recommandations émis par l'évaluation qui a eu lieu en 2012.

1.4.3.2 Les engrais, pesticides et outils agricoles

Les fertilisants chimiques et les pesticides ne sont pas utilisés dans le district de la Tshopo, à l'exception des cultures de rentes dans les plantations commerciales et du maraîchage aux alentours de la ville de Kisangani.

Les outils agricoles sont rudimentaires dans les exploitations familiales. Il s'agit de houes et de machettes, dont la qualité est médiocre et inadapté au travail des femmes. L'approvisionnement en outils agricole de qualité et à des prix raisonnables est un souci pour les ménages agricoles.

Dans l'agriculture familiale, la nature des terrains avec des souches et les termitières ne sont pas propices à une mécanisation. La mécanisation est rare à l'exception des exploitations commerciales. Des tracteurs ayant fait l'objet d'un don du président de la république ont été distribués à des associations, ONG et certaines institutions mais leur efficacité réelle est difficile à estimer.

1.4.4 L'aval de la production: stockage, transformation et commercialisation

1.4.4.1 L'intégration des exploitations familiales aux marchés

Les exploitations de subsistance et les exploitations de petites tailles sont connectées aux marchés locaux des bassins de production. Les produits faisant l'objet de transactions dépendent de l'éloignement des centres de consommation, et des possibilités de transports des produits agricoles (éloignement des routes carrossables et des rivières navigables).

Les principales spéculations végétales qui répondent à une demande sont le manioc, le riz, la banane plantain, et dans une moindre mesure le maïs et les légumineuses (arachide et soya). L'estimation des flux commerciaux est difficile à estimer par manque de statistique, mais les activités des ports fluviaux, le trafic sur les grands axes autour de Kisangani ainsi que les unités de transformation comme les « rizeries » de Kisangani témoignent d'un certain dynamisme.

Le Programme PAIDECO a mené des études sur les principales filières agricoles, donc celles du riz et du manioc. Les études montrent à travers la description de la chaîne des intermédiaires que :

- *Les revenus les plus faibles sont ceux perçus par les producteurs*
- *Les intermédiaires entre producteurs et acheteurs en gros, ont des procédés d'achat basés sur des pratiques usurières*
- *Les taxes officielles et les tracasseries représentent des coûts qui entravent la commercialisation et le prix de revient rendu sur le marché de Kisangani, au détriment des producteurs et des consommateurs.*

En matière de stockage et de transformation la FAO, le PRAPO et le PAIDECO ont financé des magasins de stockage (entrepôts), ainsi que des équipements de transformation tel que des décortiqueuses à riz, des malaxeurs, des moulins, ainsi que des moyens de transport tel que des baleinières. L'inventaire de ces équipements existe au niveau de l'IPAPEL et dans les fiches synthétiques des CARG des territoires.

La gestion de ces équipements ainsi que leur maintenance par les OPA demande des formations et un suivi rapproché au risque de voir ces équipements inutilisés suite à des pannes ou la faillite de l'organisation qui en avait la charge. Très peu de produits agricoles font l'objet d'une commercialisation groupée à travers les organisations agricoles, à l'exception d'initiatives menées par UPDEKIS.

1.4.4.2 Les prix des produits agricoles

Les quelques données sur les prix fournis par la FAO et le PAM montrent la fluctuation saisonnière des principaux produits agricoles sur le marché de Kisangani. Ces prix à Kisangani sont collectés par l'IPAPEL étant donné que le PAM et la FAO n'ont de représentant sur place.

La variation des prix des produits agricoles indique une volatilité d'une année à l'autre à laquelle les acteurs de la filière (producteurs, intermédiaires, commerçants et rizeries) sont attentifs. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces variations de prix (climats, dynamique des marchés, échanges inter provinciaux etc.) sans qu'une étude n'existe sur le sujet.

1.5 La question foncière

Les défis liés à la gestion du foncier en Province Orientale sont plus ou moins comparables à ceux des autres provinces de la RDC. En général, ces défis sont toujours liés à l'absence d'un système accessible d'acquisition de titres d'utilisation ou d'occupation des terres qui permettrait aux agriculteurs de sécuriser leurs droits et surtout leurs investissements.

En général dans le District de la Tshopo ; la densité de population est faible, et les terres sont disponibles, mais au détriment des forêts dont le taux de déforestation dans plusieurs décennies est inquiétant (voir étude cartographique sur les bassins de production de la Tshopo).

Néanmoins dans le territoire d'Isangi, la pression démographique crée des tensions sur les terres et sur la taille des exploitations familiales. Il en est de même dans les zones le long des routes et rivières où les villages et marchés se sont développés.

Une proposition de décret relatif au droit coutumier, foncier des communautés de base est en préparation avec la participation de la CONAPAC.

Les domaines susceptibles d'amélioration pour garantir une gestion équitable du foncier, sont :

- La tenue des registres et les mécanismes de mise à jour
- Le renforcement des capacités des comités fonciers locaux et la participation des femmes à ces comités
- La mise en place de mécanismes de résolution des conflits et la précision des délimiteurs de périmètres et des cartes
- La démarcation systématique des terres « communes » pour éviter leur empiètement par des particuliers
- Le développement d'informations, de ressources et d'une plus grande confiance pour que les groupes démunis apprennent à défendre leurs droits

En province et dans les territoires, les fédérations des OPA et les CARG contribuent au dialogue social sur ces questions sensibles.

Il y a lieu de mentionner l'initiative de L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles (Belgique) du 8 au 12 juillet 2012, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement portant sur une résolution sur la régulation du foncier dans une perspective de souveraineté alimentaire qui recommande:

« De manière globale un développement soutenable qui répond aux besoins du présent sans

compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, une mobilisation des ressources annoncées par les pays développés lors du Sommet d'Aquila en faveur du financement de l'agriculture dans les pays en voie de développement et encourage les Etats à mettre en œuvre les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale sur un plan national, en Les interventions des PTF

1.5.1 Les interventions de la coopération belge²²

Le Programme AI-MAPE Tshopo

Le Programme MAPE TSHOPO a été clôturé en juin 2012. Il est venu en appui à la restructuration et le fonctionnement des institutions agricoles afin d'obtenir la relance des activités du secteur et le rétablissement d'un lien efficace avec les opérateurs du secteur agricole et les organisations paysannes en vue d'appuyer la décentralisation des Services Agricoles et l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole dans le District.

Le PRODAT devra continuer à appuyer la dynamique paysanne et à rendre les CARG plus efficaces dans leur fonction de concertation, de mobilisation et d'interface, de même que renforcer les relations entre les différents niveaux. Des moyens sont nécessaires pour continuer à former les acteurs en charge du dispositif CARG dans le but de leur donner la vision la plus claire possible du rôle des CARG dans le cadre de la décentralisation.

Le Programme Appui au secteur semencier (APV et ASS)

La CTB a appuyé deux Programmes semenciers, qui étaient considérés comme des maillons indispensables et qui se sont occupés de la production des semences des variétés améliorées des principales cultures vivrières (le manioc, le maïs, le riz, l'arachide, le niébé, le haricot, le soja) dans les provinces du Bas Congo, Bandundu, Province Orientale et Katanga et pendant deux ans dans le district de la Tshopo dans la Province Orientale.

Si les forces évoquées ci-dessus peuvent être portées au crédit des trois Programmes ASS, APV et PRAPO, n'en restent pas moins qu'une série de faiblesses persistent toujours :

- Faible couverture de la demande potentielle, cette dernière étant par ailleurs difficile à estimer actuellement faute de données précises et d'un travail sur l'aval des filières semencières
- Accessibilité physique et financière de la semence pour les agriculteurs encore limitée en raison d'un maillage toujours insuffisant des points d'approvisionnement et du coût du produit final relativement aux semences « tout-venant » disponible
- Appropriation limitée de la « semence améliorée » au sein du système actuel d'agriculture de subsistance en raison d'efforts encore largement insuffisant en termes de vulgarisation

Ces points qui devront être impérativement améliorés pour pouvoir passer « à l'échelle » et accélérer l'intégration de l'intrant « semence améliorée » dans les systèmes existants, seront au cœur de la stratégie du PRODAT.

Le Programme PAIDECO

Le Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Communautaire à TSHOPO (PAIDECO

²² Deux autres Programmes de la CTB dans la Tshopo qui sont terminés doivent être mentionnés : La réhabilitation de la centrale électrique de la Tshopo ; renforçant la disponibilité d'énergie de la ville de Kisangani et notamment pour les petites industries agroindustrielles et le Programme de santé publique.

TSHOPO) au Ministère de l'Intérieure, décentralisation, sécurité et justice, s'inscrit dans le processus de la décentralisation et, par conséquent dans la mise en place du nouveau dispositif d'administration du territoire. Le Programme de 5,9 millions d'Euros a débuté fin 2008 et se terminera mi 2014. Le PAIDECO a pour mission d'accompagner et de renforcer les capacités des différents acteurs locaux.

En synergie avec le Programme AI-MAPE, le Programme PAIDECO a contribué au développement et à la formation des CARG, des plans de développement et l'initialisation d'un système d'information sur le marché. Ces activités seront reprises par le PRODAT.

Le Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses (€ 11,7 millions) a pour objectif spécifique de renforcer les compétences et l'expertise des agents de développement dans les 3 secteurs prioritaires et les 6 régions ciblées par le PIC au bénéfice de leur institution et de la population. Au moins 50% des bourses doivent être attribuées aux filles/femmes.

Ce nouveau programme bourses débutera en 2013 pour une durée prévue de 30 mois. Il prévoit une antenne régionale avec un comité régional de gestion à Kisangani.

La coopération indirecte sur financement de la Belgique

La Coopération belge, après avoir financé le CIALCA et l'ICRAF, finance maintenant l'un des programmes de recherche du CGIAR, Recherche pour le Développement (R4D) dénommé « Humid Tropics²³ ». Ce programme concerne spécifiquement l'amélioration des conditions de vie dans les régions humides et sub-humides tropicales tout en améliorant l'intégrité écologique des ressources naturelles. Notons également qu'une série de Programmes sont également actifs dans la province et que des synergies seront développées avec eux lorsque cela s'avèrera pertinent. Signalons les principaux parmi ceux-ci:

- Le « Programme d'appui au plaidoyer agricole et à la structuration paysanne provinciale et nationale » sous l'allocation budgétaire 'Synergies et complémentarités, un Programme de 9 ONG belges, dont 6 du réseau AGRICONGO
- Programme du VLIR en appui à l'IFA et l'UNIKIS
- Programme du Musée de l'Afrique Centrale

1.5.2 Les interventions des autres PTFs

Le Programme Agricole de la Province Orientale « PRAPO »

Programme gouvernemental sous tutelle du Ministère de Développement Rural appuyé par le FIDA. Le PRAPO visait à: « Rétablir la capacité de production des ménages d'agriculteurs et de pêcheurs de la Tshopo en vue d'améliorer durablement les moyens d'existence des populations rurales, y compris la couverture de leurs besoins alimentaires et la réduction de l'impact de la pauvreté. »

L'expérience du PRAPO d'opérer via des Opérateur Principal de Bassins (OPB) recruté sous appel d'offre, s'est montré peu efficace et source de retard et de nombreuses difficultés. Sous l'encadrement des OPB, les bénéficiaires bénéficient de l'appui-conseil technique pour l'atteinte des objectifs du programme. PRODAT en tirera les leçons pertinentes pour la mise en œuvre de sa stratégie.

Dans le cadre du PRAPO, **INADES Formation Congo** était chargé de réaliser des actions d'appui à la redynamisation/structuration et de renforcement des capacités humaines des organisations de base et des acteurs locaux. Les activités à charge d'INADES Formation Congo ont porté sur la sensibilisation et l'information dans les territoires et les secteurs de la zone d'intervention en vue de:

²³ Programme CRP 1.2.

- Identifier les organisations existantes et les caractériser ;
- Promouvoir la constitution d'organisations paysannes légalement reconnues ;
- Appuyer le regroupement des organisations paysannes de base en Unions et Fédérations autour des activités économiques porteuses ou de pôles d'intérêt communs.
- Initier les organisations paysannes à l'approche participative en les appuyant pour mener des diagnostics participatifs qui permettent d'appréhender et prioriser leurs besoins de renforcement de capacités ;
- Elaborer un plan structuré d'appui sur base des besoins exprimés par les groupes cibles ;
- Dispenser des formations en lien avec les besoins de renforcement des capacités identifiés (organisation, fonctionnement, gestion et négociation avec les partenaires, etc.).

Au total, 102 organisations de niveau 1 et 15 Unions des Organisations des Producteurs Agricoles et des Pêcheurs ont été mises en place. Des comités de gestion ont été mis en place avec une sensibilité genre assez bonne (près de 26 %).

Tableau 2 : Liste des Unions mises en place, leurs emplacements et types :

N°	Bassins	Secteurs /Chefferies	Types Unions
1.	Isangi Nord	1. Turumbu	UOPA
2.	Isangi Sud	2. Bolomboki	UOPA
		3. Baluolambila	UOPA
3.	Isangi Est	4. Yaokandja	UOPP
		5. Yalihila	UOPP
		6. Yalikoka Mboso	UOPA
		7. Yalikandja Yanonge	UOPP
4.	Isangi Ouest	8. Lokombe	UOPA
		9. Babelota	UOPA
		10. Kombe	UOPA
		11. Yawembe	UOPP
5.	Basoko	12. Turumbu	UOPA
		13. Lokutu	UOPA
		14. Bomenge	UOPA
		15. Bangelema Mongandjo	UOPA

Projet FAO-DIMITRA : Projet Clubs d'Ecoute Communautaire (CEC), lutte contre la pauvreté, sécurité alimentaire et genre.

Il s'agit pour ce projet, mis en œuvre également par INADES Formation, de :

- **Contribuer** à l'établissement d'un système de **suivi évaluation** du projet
- **Contribuer** au développement de la **stratégie de communication** externe du projet.
- **Organiser et réaliser** des séances d'information et de sensibilisation à l'approche clubs d'écoute communautaires
- **Continuer la sensibilisation** des chefs coutumiers, religieux, politico administratifs et autres personnes ressources sur les thèmes relatifs au projet (clubs d'écoute, genre, participation, bonne gouvernance).

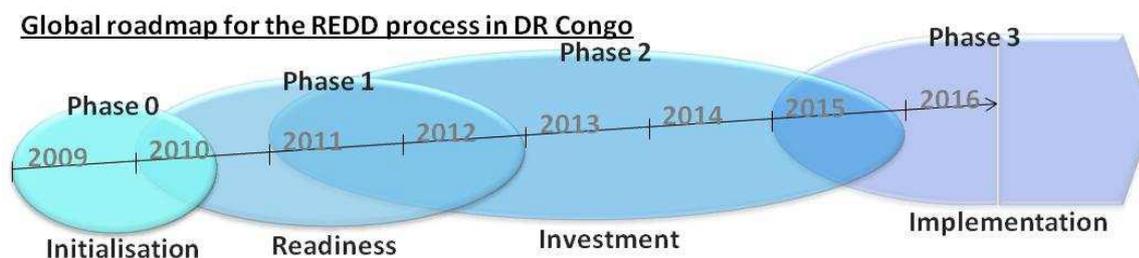
- **Réaliser les formations décentralisées** au profit des hommes et femmes leaders, sur l'approche CEC, les techniques d'animation et la conduite des débats et les thèmes de genre et participation, ainsi que sur les modalités d'organisation, la bonne gouvernance, le suivi participatif.
- **Contribuer à la création et la mise en place de 60 clubs d'écoute communautaires** et garantir l'accompagnement de proximité

Le projet, d'une durée deux ans s'achèvera le 30 juin 2014 mais d'ores et déjà il est clair que le PRODAT souhaite poursuivre cette dynamique endogène via les Clubs d'Ecoute qui répondent réellement à une dynamique de sensibilisation pour une série de thématiques qui seront travaillées par le programme (en particulier les questions de genre, de gouvernance et de participation).

Les Programmes REDD+

La RDC est engagée depuis 2009 dans un processus national REDD+. En accord avec l'évaluation indépendante de ce processus achevée en juin 2012, la RDC est entrée dans sa phase d'investissement à partir janvier 2013, tout en finalisant son processus de préparation, comme le montre la figure qui suit :

Figure 1: Feuille de route globale pour REDD RDC



Source : FIP 2013

Le processus, qui devait être terminée en décembre 2012 afin de doter la Province Provinciale d'une feuille de route adaptée, n'a pas encore été finalisé faute des moyens financiers mis à la disposition du Comité Provincial REDD+.

Cette feuille de route devrait permettre à la province de monter en puissance dans le domaine de la REDD+ afin que la Coordination Nationale, le PNUD et les autres partenaires internationaux mobilisent les moyens financiers pour sa mise en œuvre effective. L'absence d'un Plan de Préparation pour la Province Orientale prive celle-ci d'un budget de mise en œuvre, qui est un handicap réel pour la réalisation des activités du processus REDD+. Cependant, ce mécanisme est déjà opérationnel pour deux Programmes Pilotes Géographiquement Intégrés :

- Le Projet Pilote REDD+ Géographiquement Intégré d'Isangi ; sur financement de la BAD de 2,5 millions US\$ pour trois années 2011-2014 exécuté par l'ONG OCEAN avec l'IFA et l'INERA, l'UNIKIS et le PCN (Protection et Conservation de la Nature) ;
- Le projet à venir de 37,4 millions de US\$ sur financement de la BAD provenant d'un don du Fonds d'Investissement Forêt²⁴ –(FIP) : « Projet intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani (PIREDD/MBKIS) dont 10,4 millions pour Kisangani. Le projet sera piloté par la coordination du projet Forêt et conservation de la nature (UC-PFCN) logé au MECNT. Le but du projet est de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et la dégradation des forêts tout en luttant contre la pauvreté. Le projet a trois composante : 1° appui à

²⁴ Le FIP est l'un des trois programme du Fonds Stratégique pour le climat (SCF), lui-même inclus dans les Fonds d'investissement Climatique (CIF)

la clarification de la sécurité foncière, 2) L'appui à la gestion durable des forêts, 3) **La promotion des alternatives à l'abattis brûlis et l'appui au développement des activités agricoles et forestière** (40% du Budget)

- Le Projet REDD+ du secteur privé JADORA-SAFBOIS ISANGI REDD+

Le Point Focal REDD+ Provincial (PFP) est basé au sein de la Coordination provinciale de l'Environnement et placé sous la responsabilité de la Direction du Développement Durable du Ministère provincial de l'Environnement (MECNT).

L'appui de la coopération belge de plus de trois millions d'euros, via l'union européenne au programme REDD+

Projet FCCC « Forêts et Changement Climatique au Congo »

Le Projet FCCC qui mobilise un budget de 11.562.922 € et qui est mis en œuvre simultanément au niveau de Kinshasa, Kisangani et Goma a commencé le 1 février 2013 et se terminera le 31 décembre 2016.

L'objectif global du Projet est d'appuyer la RDC dans la mise en œuvre de sa politique pour contrer les effets du changement climatique par un renforcement de son Projet de réduction des émissions et d'augmentation des stocks de carbone.

Les objectifs spécifiques du Projet FCCC sont :

- la mise en œuvre de Projets de formation à plusieurs niveaux dans le domaine des thématiques d'adaptation et d'atténuation; et
- la réalisation d'un Projet de plantations agro-forestières et de restauration/gestion des forêts dégradées dans l'Est de la RDC.

Parmi les universités concernées et impliquées dans ce projet figure l'UNIKIS. Celle-ci et plus particulièrement la faculté de Gestion Durable des Ressources Naturelles Renouvelables (ex faculté d'agronomie) constitue un centre d'expertise en termes de recherche forestière. Malgré toutes les difficultés rencontrées et grâce à des appuis successifs, un certain nombre de blocages ont pu être levés et créer ainsi, sur le site de l'UNIKIS, une dynamique nouvelle notamment à travers la mise en œuvre d'un Projet prioritaire de recherche forestière, amélioration des infrastructures et renforcement des capacités de recherche et de diffusion des résultats.

Des partenariats de recherche avec UNIKIS sont en cours notamment avec le Conseil Interuniversitaire Flamand (VLIR), la Coopération Universitaire pour le Développement (CUD), le Musée Royal d'Afrique Centrale (MRAC), l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Bruxelles et le Jardin Botanique National de Belgique à Meise (Jard. Bot. Nat. B).

1.6 Les principaux défis du secteur agricole

Tableau 3 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Volet Agriculture et Routes

FORCES	FAIBLESSES
<u>Agriculture</u>	<u>Techniques et Intrants agricoles</u>
<ul style="list-style-type: none"> • La vocation agricole de du District, • La disponibilité des centres de recherches et des formations agricoles, • La relative faible densité des populations et la disponibilité d'une grande partie de la forêt équatoriale, • La disponibilité de la main d'œuvre ; 	<ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance de semences de qualité • La faiblesse de la recherche agronomique ; • L'usage d'outils et de méthodes de production rudimentaires; • la politique de mécanisation agricole non adaptée

- L'aptitude du climat et des sols pour les cultures de rente : Café, Cacao Hevea,
- Les possibilités de navigation sur le fleuve et de ses affluents
- L'émergence des OPA et de la société civile
- La situation de carrefour de la Capitale Provinciale situé dans le District de la Tshopo
- La présence d'énergie hydroélectrique du barrage de la Tshopo

Elevage

- La forte demande de protéine animale en milieu urbain ;

Pêche et Pisciculture :

- La présence de plusieurs espèces des poissons,
- L'existence des coopératives et associations des pêcheurs ;
- La présence de beaucoup d'endroits marécageux,
- La disponibilité d'aliments locaux pour la provende.

- Le manque de traitement phytosanitaire des cultures et des récoltes ;
- L'insuffisance des intrants ainsi que les difficultés d'approvisionnement ;
- Le manque de politique de « stock stratégique » ;
- L'insuffisance des infrastructures de stockage et conservation des produits agricoles (pertes post-récolte)
- Le manque des structures d'appui au secteur de pêche ;

Encadrement et services agricoles

- L'insuffisance de l'encadrement des agriculteurs
- Le vieillissement du personnel d'encadrement et le manque de logistique appropriée pour l'itinérance des encadreurs ;
- Ressources humaines quantitativement et qualitativement insuffisantes, productivité faible, absence de véritable gestion des Ressources Humaines
- Absence d'outils de management et de procédures et absence de planification à tous les niveaux
- Pas de politique de communication interne, peu d'utilisation de l'outil informatique, locaux délabrés, voire insalubres, et insuffisants en termes de capacité, pas de crédits pour la maintenance, équipement et matériel de bureau insuffisants en quantité et en mauvais état

Enclavement :

- L'impraticabilité des infrastructures routières (routes et dessertes agricoles)
- Enclavement des sites de production par rapport aux centres de consommation entraînant la mévente et la démotivation des agriculteurs ;

Etat

- La modicité du budget de l'Etat alloué au secteur agricole, rural et genre
- La fiscalité agricole: la multiplicité des taxes administratives 'officielles',
- La non vulgarisation du code agricole

- Absence du financement de la production vivrière et de crédit agricole pour les paysans

Agriculture commerciale moderne

- L'absence totale des méthodes culturales modernes
- Le vieillissement et l'abandon des plantations et la vétusté des usines agro-industrielles ;
- La carence des industries agro-alimentaires, de conservation et de commercialisation

Concernant l'élevage

- L'insuffisance d'abattoirs,
- Le manque d'encadrement, d'équipements et intrants vétérinaires, des produits zootechniques, des pharmacies d'usage vétérinaire et d'abattoirs ainsi que
- Le manque de géniteurs performants ;

Concernant la pêche

- L'utilisation de techniques et équipements rudimentaires et des produits toxiques,
- Le manque de politique incitative et d'esprit d'initiative;
- Le non-respect de la réglementation en la matière
- L'inexistence de bateaux de pêche,
- L'absence des chambres froides dans les centres de production

OPPORTUNITES

MENACES

Institutions

- Appui des institutions internationales et régionales de recherche, telles que l'IITA, ICRAF, Africa Rice (variétés NERICA), etc., en liens avec les universités et l'INERA
- Programmes REDD+ et point focal REDD+ à Kisangani
- La présence des partenaires (appui financier, technique et logistique)
- La présence de nombreux établissements d'enseignement agricole

Politiques

- Existence de document provincial actualisé

Populations pauvres dans un Etat fragile

- Le faible revenu de la population;
- Les conflits fonciers dus à la forte densité démographique
- Déficiences du Ministère de la Fonction Publique dans son rôle de gestionnaire des Ressources Humaines
- Absence de règles juridiques relatives au fonctionnement de la décentralisation créant des dysfonctionnements de l'organisation.
- L'insécurité, les guerres et les conflits armés et civils provoquant des grandes destructions et décourageant les acteurs,

de politique et plan d'action dans les secteurs du développement agricole, rural et de l'environnement

- Existence de plate-formes de concertation : CARG, CCP, etc

Infrastructures

- Une voie ferrée vers le Maniema
- La réhabilitation de la route nationale N°4 et autres routes de desserte agricole ;

Marché

- La demande élevée sur les marchés,
- L'attraction et présence des investisseurs tant nationaux qu'étrangers,
- Le redressement de l'économie,
- La possibilité de reprendre la pratique d'élevage sur toute l'étendue de la province,
- La demande de plus en plus croissante des produits vivriers ;
- L'exonération des intrants agricoles importés,
- L'émergence des agro-industries et des unités de transformation et
- La possibilité de renouer avec l'exportation de certains produits de rente.

- L'exode rural accentué par les déplacements causés par les guerres et l'engouement de la population active vers les carrières d'exploitation artisanale des matières précieuses, au détriment du secteur agricoles, etc. ;

- Les multiples tracasseries, policières militaires et administratives ;

Environnement et climat

- Déforestation, agriculture sur brûlis ;
- Les perturbations climatiques dans les grandes zones de production
- Certaines épizooties comme charbon, pseudo peste,

Pêche

- Exploitation de minerais dans les cours d'eau ne permet pas la reproduction des poissons
- Destruction des zones de frayères.

Le genre et le rôle des femmes

- Difficultés dans la compréhension et la maîtrise des concepts et par conséquent dans leur application et la mise en œuvre efficace des stratégies
- Les difficultés d'accès à l'eau potable proche des habitations en milieux ruraux

2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.1 Les principes généraux d'intervention

Les principes d'interventions généraux du programme sont les suivants

- **L'alignement sur les politiques et stratégies nationales et provinciales** décrites dans le chapitre précédent ainsi que sur les recommandations du PIC 2010-2013. Il s'agit, au niveau national, de l'alignement sur les priorités du PNIA et particulier des lignes d'actions définies au niveau du *Programme 1: Promotion des filières agricoles et de l'agri business, Sous-programme « Développement des filières végétales »* et au niveau provincial de la feuille de route du Gouvernement provincial de mars 2013;
- **Une inscription dans le processus de décentralisation** qui implique un ancrage au niveau provincial et territorial (prise en compte des Plans de développement existants et renforcement des liens entre les différents niveaux) et l'amélioration de la gouvernance ;
- **Une valorisation des acquis des interventions belges** dans la province (APV, ASS, AI-MAPE , PAIDECO et PREPICO), ainsi que des expériences probantes d'autres interventions ;
- **Une attention systématique envers trois thèmes transversaux** majeurs, la bonne gouvernance, la préservation de l'environnement et la promotion de l'égalité hommes/femmes
- Une **complémentarité et des synergies concrètes avec le programme EDUT** dynamisées par une structure de coordination commune
- Un DTF qui donne le cadre général et les principales orientations spécifiques mais qui laisse à la période de démarrage, sur base en particulier de l'étude de ligne de base, l'élaboration d'un plan d'action/activités complet et précis (où, qui, quoi, comment)
- La durée d'exécution est de cinq années tout en préparant l'avenir du développement des secteurs agriculture et désenclavement avec, pour ce dernier, le défi majeur de la maintenance et de la praticabilité des différentes voies de communication (inscription dans la durée)

2.2 La flexibilité dans la définition et l'adaptation de l'approche

Le PRODAT a comme objectif de renforcer la performance des structures et des individus ciblés. Cependant, ce renforcement implique un processus de changement aussi bien pour les organisations appuyées que pour les individus qui travaillent au sein de ces organisations. Le rôle d'une intervention externe est justement d'impulser et de faciliter ces changements à travers une approche bien développée en renforcement des capacités.

Pourtant, comme des changements pareils ne se laissent pas forcer, l'impulsion et la facilitation du changement n'est pas un processus simple ou linéaire. En effet, même pour des experts en gestion du changement, il reste très difficile à prédire quand et sous quelle forme des opportunités de changement se présenteront. En conséquence, il importe de garder une certaine flexibilité dans la définition des activités. Dans le chapitre 3, quelques pistes possibles sont reprises en ce qui concerne les activités à mettre en œuvre dans le cadre du PRODAT. Néanmoins, afin de profiter au maximum des opportunités qui émergent pendant la période de mise en œuvre, l'équipe d'intervention aura l'obligation de revoir régulièrement son approche. Le système de suivi-évaluation (S&E) de l'intervention, décrit au chapitre 5, fournira les éléments nécessaires sur la qualité des activités en renforcement des capacités déjà implémentées mais également sur l'impact de ces activités sur le fonctionnement et la performance des organisations et des individus appuyés. En matière de genre, cette flexibilité est valorisée à travers l'application, pour toute la durée du programme, de l'instrument « Gender Budget Scan » présenté en Annexe 7.6, permet un « suivi » (*tracking*) des options prises et engagements dans le présent programme.

La révision des activités, comme la modification du focus de l'intervention, fait partie d'un cycle continu

d'apprentissage et d'innovation qui couvre toute la durée du PRODAT. Ceci implique que l'équipe de Programme devrait investir du temps et de l'énergie pour tester des nouvelles approches et pour tirer des leçons de ces expériences pilotes pour les activités futures. Ainsi la redevabilité de l'équipe ne portera pas uniquement sur la qualité et la quantité des outputs de l'intervention. Elle inclura également la documentation du processus d'apprentissage et d'innovations parcouru afin d'assurer que les activités et les outputs contribuent également à l'atteinte de l'objectif spécifique de l'intervention.

2.3 Un programme complémentaire avec le PRODET

L'accroissement des revenus des ménages agricoles repose essentiellement sur l'amélioration de la production et de la productivité des systèmes agraires et de certaines filières porteuses, l'ensemble soutenu par quatre piliers:

- La gestion et la protection de la terre et la conservation de sa fertilité
- L'utilisation d'intrants agricoles et l'amélioration des techniques culturales
- Le stockage, la transformation et la commercialisation des produits agricoles attentifs à l'évolution de la demande
- L'amélioration des voies de communication et de l'évacuation des produits

Ces piliers ne peuvent être renforcés sans l'appui à différents systèmes :

- Le renforcement des capacités des acteurs étatiques, de la société civile et du secteur privé avec en particulier, les organisations paysannes, les structures d'entretien du réseau routier et les différents espaces de concertation
- Le renforcement du leadership et de l'autonomie des femmes
- Le renforcement d'un Etat de droit et l'amélioration du climat des affaires ;
- Le financement du secteur agricole

Si par définition, l'agriculture est complexe en raison de la quantité des facteurs qui interviennent dans son développement, il est évident que le PRODAT ne pourra les prendre en compte dans leur intégralité. Les axes spécifiques détaillés ci-dessous seront, dans cette perspective, étroitement articulés.

Le PRODET, est appelé à intervenir pour améliorer durablement l'évacuation des produits agricoles des zones de production. Dans cette perspective, le désenclavement aura un double effet, à la fois sur le revenu des populations rurales qui pourra augmenter (plus grands volumes échangés et prix unitaire de transport réduit), et sur le prix des produits importés qui devraient logiquement diminuer. L'effet net, observé par ailleurs notamment au sein de programmes antérieurs, devrait être une augmentation du pouvoir d'achat pour les ménages agricoles et la stimulation de l'économie locale.

Parallèlement, des synergies entre composantes seront systématiquement recherchées et opérationnalisées de manière à renforcer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre. Citons à titre d'exemples:

- La réalisation de l'étude de base et des études complémentaires ;
- L'amélioration de la gouvernance, notamment s'agissant du volet «tracasseries», de la coordination des politiques sectorielles provinciales, du renforcement des capacités et des partenariats interinstitutionnels et intersectoriels ;
- La transversalisation et la mise en œuvre de la stratégie environnementale et d'égalité de genre, en particulier au sein des études d'impact environnemental et social et des plans de gestion qui en découleront ainsi que la cellule de coordination genre ;
- Le renforcement des différents espaces de coordination et de concertation

2.3.1 Une concentration géographique par bassins de production

La recherche de résultats et d'amélioration du système agricole repose sur une stratégie de développement par bassins de production, sans pour autant intervenir en vase clos mais en optimisant les actions de développement au profit du reste du territoire, notamment pour le développement des principales spéculations. C'est la raison pour laquelle la géographie de l'intervention a été cadrée en vue d'atteindre des changements et des « résultats » significatifs dans un délai relativement court, en tenant compte également du souhait exprimé par le partenaire sur les opportunités de développement principalement pour la filière du riz dans les territoires et l'avis des Programmes en cours (PAIDECO, PRAPO). Les zones d'intervention privilégiées représentent davantage un maillage de « couloirs de production », qu'un ensemble de zones continues dotées d'une cohérence d'ensemble.

Le choix s'est porté non seulement sur le choix d'un nombre limité de territoires parmi les sept territoires du district de la Tshopo²⁵, mais encore sur le principe de **développement par bassins de production**²⁶, ces derniers ayant été identifiés et définis par les CARG des territoires du District de la Tshopo²⁷.

Les principaux critères en fonction du budget disponible sont les suivants :

- La population et sa densité
- L'accessibilité pour une première phase du programme
- La dynamique paysanne
- La présence et complémentarité avec d'autres projets et programmes
- L'importance estimée des échanges commerciaux de produits vivriers :
- Les risques sur l'environnement et la présence du programme REDD+

Sur base de ces critères de sélection et du dialogue avec les différentes parties prenantes provinciales, trois territoires ont clairement émergés. Il s'agit de **Opala, Banalia et Isangi**.

La démarche de bassins de « production » (ou de 'Gestion des terroirs') est une traduction opérationnelle de l'approche participative appliquée au développement local. Cette approche prend en compte les préoccupations de l'ensemble des groupes constitutifs de la communauté villageoise et permet également aux groupes marginalisés/défavorisés de participer aux décisions et aux actions de la communauté pour son développement. Cette démarche contribue: (i) au renforcement de la cohésion sociale et de la gestion commune et durable des ressources naturelles; (ii) à la dynamisation des organisations paysannes villageoises; (iii) à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage locale par les organisations locales; (iv) à une meilleure intégration des femmes et des jeunes dans le processus de décisions et de gestion; (v) à articulation participative des organes de la décentralisation (territoires, collectivités, villages); et (vi) à l'ouverture du terroir vers l'extérieur. De plus, cette démarche crée une dynamique responsabilisante, fédératrice, participative et formatrice au niveau des communautés de base. La potentialisation des bassins de production et de vie, et notamment les appuis à la structuration et au renforcement des organisations paysannes, constitue la base du développement autonome et responsable, sur laquelle d'autres appuis spécifiques pourront se greffer.

Tableau 4: Liste des bassins de production par ordre d'importance

²⁵ La Tshopo est identifiée comme une des aires de développement agricole de la province : Ministère Provincial (MPAPEDRE) mars 2013 :

²⁶ Voir « Etude conceptuelle, cartographique et environnementale des bassins de production dans la Tshopo (RDC) », UCL Geomatics, octobre 2013

²⁷ CFR les fiche synoptique des Territoires du District de la Tshopo (Programme AI-MAPE, 2011 et 2012)

BASSINS DE PRODUCTION 'Distance de Kisangani)	Villages	Population	Superficie Km²
OPALA	83	ND	ND
1. Yatulia P.K 157	20	ND	ND
2. Likundu P.K 189	16	ND	ND
3. Opala centre P.K 262	19	36.376	2.052
4. Yemaka P.K >350	10	ND	ND
5. Kenake PK 431	18	26.442	1.495
BANALIA/Sud Bengamissa	90	ND	ND
1.Badambila	14	ND	ND
2.Yambelo	18	ND	ND
3. Baloma (Mara)	13	ND	ND
4 Bondjwade	10	ND	ND
5.Banalia centre	35	58.186	4.221
ISANGI	± 167	ND	ND
1 Bolomboki, Pk : 185 d'ISANGI	55 (?)	50.420	3.126
2 Baluola Mbila, Pk : 150 km,	± 20	ND	ND
3 Yalikandja –Yanongue pk 59	39	2860	ND
4 Yalikoka Mboso Pk : 45km	19	18.209	1.624,58
4.Turumbu, PK : 70	34	ND	ND
Total	± 340	ND	ND

Source : Fiches synoptiques des CARG et étude cartographique de l'UCL

ND : Non disponible

L'étude socio-économique sur les spéculations prioritaires, couplée à l'étude de base viendront étayer et confirmer le choix des bassins retenus ainsi que le rythme d'extension durant la période d'exécution du PRODAT. Le territoire d'Isangi ayant déjà bénéficié d'un important financement du FIDA dans le cadre du projet PRAPO ne sera pas, dans un premier temps, considéré comme prioritaire.

2.3.2 L'orientation marché

La production, pour la partie excédant l'autoconsommation, devra progressivement prendre en compte la composante « demande » émanant des différents marchés. Le PRODAT adoptera une stratégie de développement qui articule, par le truchement des acteurs qui y sont actifs et qui seront appuyés, les systèmes agraires, les filières et le désenclavement, ces deux derniers étant clairement au cœur de l'objectif spécifique du programme.

La filière riz en particulier a été plébiscitée par les CARG et les autorités publiques et sera considérée comme prioritaire pour le PRODAT. Toutefois, le marché de ce produit est volatile et les différents paramètres qui l'orientent, comme par exemple la concurrence potentielle du riz importé et celle concurrentielle de la province de l'Equateur sont mal connus et maîtrisés. Le soutien à la mise en marché via le renforcement des opérateurs économiques pertinents passera donc par une meilleure connaissance de ces paramètres, y compris ceux intervenants pour les autres produits.

Parallèlement le PRODAT mettra au centre de la gouvernance sectorielle, la question des inégalités existantes dans la répartition de la valeur ajoutée au sein des filières et travaillera, dans son volet gouvernance, sur la levée au moins partielle des entraves qui les créent et les renforcent.

2.4 Stratégie spécifique de la composante agriculture

Malgré l'importance du secteur agricole dans le revenu provincial, le PRODAT suivra ici aussi une logique de recherche d'effets et d'impact en ne couvrant pas l'ensemble des sous-secteurs et des spéculations pratiquées. Le choix s'est porté sur le développement des spéculations végétales, reportant ainsi à une autre phase du programme (prochain PIC) le développement éventuel de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture. Cette stratégie n'exclut toutefois pas, à titre expérimental et dans certains bassins de production, de développer des micro programmes dans ces sous-secteurs, mais toujours de façon marginale et suite à une étude de faisabilité rigoureuse qui prendra en compte la dimension du genre.

2.4.1 L'appui aux organisations paysannes agricoles

Le Programme AI-MAPE a montré l'importance de l'accompagnement de la dynamique paysanne et les besoins exprimés en matière de conseil et de suivi. Ce constat est essentiel pour la stratégie du PRODAT.

La faible structuration des organisations paysannes à tous les niveaux constitue un handicap majeur au développement et au renforcement des filières susceptibles de donner aux bénéficiaires les moyens d'accroître leurs revenus. L'approche participative proposée intégrera les spécificités et la complexité des structures socio-politiques des communautés traditionnelles de la zone du Programme. L'impulsion à l'autonomisation et l'amélioration des conditions d'existence des communautés paysannes permettront à celles-ci de prendre conscience de leurs possibilités de développement et de réaliser les potentiels latents que représentent leur savoir-faire, leur force de travail et leurs autres ressources humaines et sociales. Au niveau régional, la promotion et le renforcement des capacités des organisations de producteurs et leur fédération provoqueront une évolution positive et en particulier une participation accrue à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de développement sectoriels.

Le programme renforcera et développera les OPA comme acteurs incontournables dans leurs différentes fonctions du développement agricole à travers les prestations de services aux membres.

Une de ces fonctions principales est la gestion technique et économique des activités en amont et en aval de la production ainsi que les fonctions de sensibilisation et de diffusion de thèmes techniques et transversaux.

La stratégie poursuivie visera à renforcer le rôle des OPA et de leurs organisations faïtières dans la structuration du milieu paysan et la fourniture de services aux membres. Cet appui vise également à développer, au niveau des OPA, une offre complémentaire à celle offerte jusqu'ici par certaines ONGD, basée sur une plus grande proximité et une meilleure connaissance du milieu paysan,

Le dynamisme et les capacités de ces OPA étant très hétérogènes, un travail d'identification et d'appréciation de leur capacité ainsi que la viabilité socio-économique de leurs activités, sera nécessaire avant d'établir un plan d'action pour leur renforcement. Celui-ci sera accompagné des modalités d'appui en conseil technique, économique et matériels nécessaires.

Les femmes sont nombreuses au sein des OPA et comme telle, leur participation active sera encouragée et renforcée non seulement comme membres, mais surtout comme membres décideurs dans les fonctions de direction des comités de gestion et de leurs organisations faïtières (mise en réseau).

Le PRODAT analysera les possibilités de collaborations avec des ONG spécialisées telles que l'INADES et le CENADEP ou encore le projet DIMITRA de la FAO.

2.4.2 Spéculations prioritaires

En parallèle à l'appui à l'amélioration globale du fonctionnement et de l'efficacité des systèmes agraires, le Programme concentrera ses actions sur le soutien à un certain nombre de spéculations prioritaires orientées soit principalement vers le marché (cas du riz) et/ou la sécurité alimentaire, comme le manioc, le plantain, le palmier à huile ainsi qu'un certain nombre de légumineuses (arachide, niébé, haricot etc.).

Ce soutien se traduira dans une approche de type filière qui travaillera sur les différents maillons de la chaîne production-transformation-commercialisation chaque fois que les conditions le permettront (notamment pour le riz) voire sur une partie de cette chaîne en fonction des difficultés et contraintes identifiées.

2.4.3 La conservation durable du capital foncier et de la biodiversité

L'agriculture vivrière des petites exploitations paysannes n'utilise peu voire pas d'engrais et autres intrants externes hormis progressivement les semences mais qui touche encore un nombre très limité d'exploitations. Dans ce contexte, l'approche « **systèmes agraires** » basé sur la conservation de la fertilité des sols est stratégique, par rapport au système dévastateur de l'agriculture itinérante sur brûlis, système en extension avec l'accroissement de la densité de population.

La gestion intégrée de l'exploitation familiale est nécessaire en vue d'améliorer la production et la productivité en tenant compte des connaissances ancestrales des populations et **en développant une approche basée sur les principes de l'agro-écologie.**

Dans cette perspective, le PRODAT fait le choix de fonder son approche sur la construction de dispositifs de recherche participatifs qui permettent d'améliorer les systèmes existants en mobilisant de manière conjointe, les savoir-faire paysans et la recherche. La conception de systèmes durables est en effet complexe et implique la prise en compte de l'interdépendance des acteurs ainsi que de l'incertitude des impacts socio-économiques des innovations techniques.

La conception de ces systèmes en harmonie avec l'agenda international du CGIAR « Humid Tropics » et du FARA, passera notamment par l'intensification durable des systèmes agraires et par des pratiques visant à :

- Améliorer les rotations des cultures et la gestion des jachères notamment par l'intégration dans les assolements de plante améliorantes (plantes de couverture type mucuna et engrais vert type stylosanthes, pueraria,...)
- Associer des légumineuses avec les principales têtes de rotation (maïs)
- Intégrer l'arbre dans l'exploitation familiale dans le cadre d'une agriculture conservatrice et respectueuse de l'environnement selon les principes de l'agroforesterie
- Gérer l'utilisation des résidus de culture apportant une protection et un enrichissement minéral du sol après brûlis par la restitution des cendres aux champs ou par le paillage
- Promouvoir la diversification des cultures qui répond au besoin de la réduction des risques (réduction de la dépendance face à une seule culture comme le maïs, limitation des risques face aux maladies et ravageurs des plantes), des besoins nutritionnels et des besoins spécifiques aux femmes. Dans cette perspective, le développement d'une culture pérenne dans l'exploitation familiale, comme le palmier à huile (Tenera) sera encouragé, car il est adapté au milieu, représente une source de matière grasse importante, mais également une source de revenu, tout en contribuant à l'agroforesterie. L'appui à des activités de petit élevage essentiellement pratiquées par les femmes (cochon d'inde et lapins principalement) sera également envisagé.

La recherche participative mobilisera également les compétences des chercheurs de l'INERA et des réseaux de recherches en RDC membres du CGIAR (en particulier l'IITA et l'ICRAF) sur la base de protocoles d'accord pluriannuels.

2.4.4 Introduction d'approches innovantes

Le PRODAT introduira, dans les limite budgétaire, deux approches ou outils innovants inspiré de l'expérience de la FAO et de la CTB. Il s'agit des « Champs écoles » qui a fait ses preuves au Rwanda et de l'approche des clubs d'écoutes initié par la FAO dans le cadre du projet PRAPO dans le district de la Tshopo.

- **Les champs écoles**

L'approche des champs école (*Farmer's Field School*) est une méthode de vulgarisation participative qui vise à former des facilitateurs de groupes de paysans et paysannes. Elle est basée sur le renforcement des paysans, l'identification des problèmes agricoles et l'expérimentation des pistes de solutions locales dans leur propre milieu, selon le principe « apprendre en faisant » (développement des capacités de décision des exploitants agricoles faces aux contraintes agricoles qu'ils affrontent). L'approche est basée sur la formation en cascade et les groupes de fermiers réunis sur une parcelle

La méthodologie a été initiée par la FAO en Asie et depuis introduite en Afrique. La CTB a développé un programme de champs écoles au Rwanda (approche institutionnalisée dans la politique agricole et qui atteint aujourd'hui) environ 150.000 ménages agricoles.

L'approche consiste à former des paysans et des paysannes, volontaires (non rémunéré) pour suivre durant une campagne agricole le développement d'un cycle cultural avec un formateur spécialisé et expérimenté. Après la formation, les paysans et paysannes deviennent à leur tour des formateurs ou facilitateurs d'autres champs écoles dans leur communauté. La réussite du système repose sur un suivi rigoureux de la méthodologie, la préparation et l'engagement des paysans et paysannes volontaires, et la qualité du formateur principal (master trainer). Le coût de démarrage est élevé suite au coût du formateur, consultant international provenant souvent d'Afrique de l'Est (Ouganda, Kenya, Tanzanie), mais au fur et à mesure le coût unitaire initial diminue progressivement. La durabilité consiste aussi à former des formateurs congolais à cette technique efficace mais complexe. A titre pilote le PRODAT initiera cette approche dans un des territoires où l'accès ne représente pas un obstacle.

Dans un premier temps les champs écoles devraient cibler deux cultures importantes pour la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus (par exemple riz et manioc).

- **Les clubs d'écoute et l'utilisation de moyens de communication moderne**

La FAO a développé avec succès une soixantaine de clubs d'écoutes essentiellement dans les territoires de Isangi et de Banalia (voir 1.6.2). Les résultats sont positifs et la méthode efficace. Le PRODAT devrait poursuivre la dynamique engagée par le projet FAO/DIMITRA dans le Territoire d'Opala.

L'approche vise à renforcer le pouvoir socio-économique des producteurs et productrices vivant dans la zone d'intervention du PRODAT, leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire, grâce à un meilleur accès à l'information, la communication et l'échange de pratiques et de connaissances, y compris sur les questions agricoles et dans une perspective tenant compte du genre. La radio sera un relais et un outil au service des populations et se verra renforcée dans son rôle d'acteur de développement. Grâce aux informations et connaissances acquises par le biais de la radio, les auditrices et auditeurs pourront améliorer leur production agricole, connaître leurs droits pour mieux les revendiquer ou encore être sensibilisés à des problématiques qui les affectent telles que le VIH/SIDA, les violences sexuelles, l'accès à la terre, la dégradation de l'environnement, les questions liées à l'agriculture et l'élevage, etc.

Les OPA organisées en Clubs d'écoute et les radios communautaires bénéficieront des activités de façon directe et indirecte. Les radios rurales existantes et celles installées par les projets PRAPO et PAIDECO seront associées et servir de principal relais. Les acteurs et bénéficiaires concernés sont les CARGS, les autorités décentralisées, traditionnelles les autres projets de développement mis en place dans les zones des programmes, comme les projets REDD+.

Une formation initiale et un suivi technique par le projet DIMITRA/FAO serait utile si le personnel déjà impliqué ne devait pas être repris dans le PRODAT.

Par ailleurs, s'inspirant d'autres expériences africaines, l'utilisation de téléphone à énergie solaire, est un moyen de communication et d'information à développer. Il représente aussi, avec les radios communautaires, un moyen efficace de lutte contre les tracasseries.

L'introduction ou la poursuite de ces approches innovantes nécessitera la mobilisation d'une expertise technique nationale ou internationale spécifiques

2.4.5 Mécanismes de financement

Le faible développement du secteur financier dans le district de la Tshopo, sa concentration en zone urbaine en particulier à Kisangani et l'absence de produits financiers spécifiques pour l'agriculture, sont autant d'éléments qui oblige un programme comme le PRODAT à recourir à d'autres mécanismes de financement au bénéfice des exploitations familiales. Il s'agit en particulier :

- Un appui financier à la production (pour l'intrant semencier, pour les plants agroforestiers, pour des petits équipements...) et aux opérations post-récolte (stockage et transformation essentiellement). Cet appui sera toujours accompagné d'une contrepartie de l'utilisateur final (individuel ou collectif) de l'ordre de 10% minimum ;
- De fonds de roulement en particulier pour la filière riz permettant, au niveau des OPA engagées dans des opérations de commercialisation de préfinancer l'achat des récoltes au moment opportun ;

Le travail lié au montage de ces mécanismes sera pris en charge par l'expert agroéconomiste sur base notamment des opportunités éventuelles de collaboration avec l'une ou l'autre institution financière de la place.

Ces activités doivent être menées parallèlement à l'appui à la commercialisation. Il est en effet indispensable que les opérateurs économiques de type OPA puissent conclure des opérations d'achat-vente au bénéfice de leurs membres et cela au moment le plus opportun de la campagne agricole. Les décisions en la matière seront orientées notamment par la mise à disposition, dans le cadre du programme, d'informations sur les prix et les opportunités de commercialisation.

2.4.6 Les semences comme intrants agricoles prioritaires

Pour relever le défi et assurer le succès de ce programme, la stratégie appropriée pour la mise à disposition des semences de qualité devra porter sur :

- **La promotion du secteur privé.**

Contrairement aux activités menées dans le secteur semencier dans les années quatre-vingt, les activités du secteur semencier sont de plus en plus réparties entre tous les acteurs de la filière. Il s'avère que le commerce des semences demeure faiblement implémenté pour diverses raisons, telles que l'absence des marchands professionnels, le déficit de formation des producteurs semenciers aux techniques de marketing, l'absence des études du marché pour satisfaire une demande solvable, etc.

La semence n'est pas encore véritablement perçue comme un produit ayant une valeur marchande au même titre que les autres produits. Hormis quelques opérations d'achat organisées dans le cadre des urgences, la vente des semences par les agri-multiplicateurs demeure insignifiante. Il sera par conséquent utile de renforcer la capacité des agri-multiplicateurs dans le domaine de la gestion et de technique de marketing afin, si possible, d'établir un flux continu d'approvisionnement en semence de qualité allant vers l'utilisateur final, le paysan.

- **La mise en concurrence des acteurs pour la production des semences de base**

L'INERA et l'IITA seront responsabilisés pour produire les semences de base qui seront cédées aux agri-multiplicateurs au coût réel du produit. Cet appui à l'INERA et à l'IITA pourrait être étendu aux associations d'agri-multiplicateurs qui auront fait la preuve de leur efficacité.

Les agri-multiplicateurs professionnels produiront des semences destinées à satisfaire une demande solvable. Ce marché cible devra viser des agriculteurs, ou des OPA, capables de payer cash leur semence.

- **La certification et l'assurance qualité des semences par le SENASEM**

Certaines activités de production seront soumises à un contrôle systématique du SENASEM en vue de la certification. En revanche, la multiplication des semences R2 par les groupements communautaires prévue se fera à travers un système du type « **Semence de Qualité Déclarée** » qui réduit le coût de la certification jusqu'à 10% du coût global de certification. La mise en œuvre de pareil système avec un contrôle sommaire du SENASEM à la récolte, exige que quelques membres du groupement soient formés à assurer l'autocontrôle de leur production semencière à toutes les phases végétatives, de récolte et de post-récolte.

- **L'accessibilité aux semences des exploitants familiaux**

En ce qui concerne l'accessibilité aux semences des exploitants familiaux, il n'existe pas encore d'habitude de payer cash des semences ou du matériel végétal (et cela souvent pour de bonnes raisons liées notamment à la qualité du matériel disponible). Le PRODAT recherchera plusieurs solutions les mieux appropriées en fonction des espèces :

- La production de champ semencier au niveau villageois pour l'auto utilisation des semences produites à partir d'un champ collectif, cultivé par un groupe de femme ou de jeunes. L'exemple des parcs à bois est un exemple adapté pour ce type de production.
- La création d'un système de financement des semences à partir d'un prélèvement en nature des quantités de produits commercialisés par l'OPA. Ce prélèvement permettant le financement de l'achat de semences disponibles pour le début de la campagne agricole. L'utilisation d'un lieu de stockage villageois amélioré permet la conservation et la protection des semences.
- Le développement d'un mécanisme de contractualisation avec les agri-multiplicateurs locaux (ou agro dealers ou boutique d'intrant en s'inspirant des expériences de la FAO²⁸ au Niger). Les paiements en nature étant plus adaptés que les paiements en numéraires.
- Le programme pourrait également subsidier le démarrage d'un fonds de roulements pour les intrants agricoles, essentiellement pour les semences, mais également pour les outils agricoles. L'initialisation d'un fonds de roulement pouvant être jumelé à un fonds de roulement pour la commercialisation des produits agricoles.
- Le système de voucher pour les plus pauvres n'est pas recommandé suite à la grande difficulté d'administration et de gestion de ce système.

2.5 L'amélioration de la gouvernance

Afin d'assurer que les activités techniques de l'intervention mènent à une augmentation durable du revenu des exploitations familiales, il importe de travailler sur l'amélioration de la gouvernance des deux secteurs en Province Orientale. Dans ce cadre, le PRODAT se basera sur les orientations générales suivantes :

- La participation et la redevabilité au centre de la gouvernance sectorielle
- L'inscription de façon pragmatique dans le processus de la décentralisation
- Le respect du cadre institutionnel existant et de la division du travail entre les différents acteurs dans le secteur

La participation et la redevabilité au centre de la gouvernance sectorielle

²⁸ Voir site FAO du système développé avec succès au Niger.

Le PRODAT et le PRODET intègrent deux principes de base de la gouvernance sectorielle, à savoir la **participation** de la société civile et la **redevabilité** de l'Etat envers les citoyens (à travers la société civile). Dans sa mise en œuvre, le PRODAT renforcera pas seulement les acteurs étatiques mais appuiera également certains acteurs de la société civile. De plus le PRODAT renforcera également les structures de concertation, lieux d'échange par excellence entre les acteurs étatiques et non-étatiques.

L'inscription de façon pragmatique dans le processus de la décentralisation

Avec la promulgation de la nouvelle Constitution en 2006, les autorités politiques au niveau provincial, aussi bien dans le secteur agricole que dans le secteur routier, ont obtenu plus de responsabilités dans la gestion des deux secteurs. Les secteurs et les chefferies de leur côté ont également obtenus une certaine autonomie de gestion des actions de terrain. Cependant, l'analyse de la situation, reprise dans le premier chapitre, a clairement démontré que la mise en œuvre des dispositions de la constitution est actuellement inachevée. Les provinces ont des organes politiques élus mais, dans la pratique, la relation avec les services déconcentrés (IPAPEL, OR, DVDA) reste ambiguë et institutionnellement mal définie.

Cependant, les entités territoriales décentralisées (ETD) n'ont pas encore d'organes politiques élus et le pilotage politique à ce niveau reste très faible.

Dans ses activités, le PRODAT et le PRODET tiendront compte de la réalité institutionnelle du terrain. Ceci implique que cette intervention:

- sera ancrée au niveau provincial et que l'appui de l'intervention aux acteurs étatiques dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance sectorielle se focalisera sur les organes politiques et administratifs provinciaux existants.
- veillera à ce que les liens entre le niveau provincial et le niveau central soient renforcés
- impliquera, si possible, les autorités des ETD dans le cadre de la coordination et de la concertation sectorielle.

Le respect du cadre institutionnel existant et la division du travail entre les différents acteurs dans les deux secteurs

La RDC se retrouve actuellement dans un contexte de fragilité marqué (entre autres) par un manque de moyens pour le fonctionnement des services étatiques qui rend ses services quasi non-opérationnels. Dans un tel contexte, les PTF, avec leurs budgets importants, pourraient avoir un impact considérable sur le fonctionnement des secteurs dans lesquels ils interviennent. Ils peuvent influencer les rapports de pouvoir et de force entre les différents niveaux d'autorité et les différents services étatiques. Et ceci pourrait également avoir une influence négative sur la durabilité des interventions: appuyer un certain acteur dans un domaine qui n'est pas le sien ne peut pas apporter un changement sur le long terme.

Dans ce contexte de fragilité, il importe donc de bien veiller au respect du cadre institutionnel du pays pour ne pas créer des dégâts. En conséquence, le PRODAT (et le PRODET) veillera d'appuyer les différents acteurs des deux secteurs uniquement dans la réalisation de leurs rôles institutionnels tels que décrits dans les textes officiels. Et donc de ne pas les utiliser pour la mise en œuvre des activités de l'intervention, sauf si ces activités cadrent dans leurs mandats officiels.

2.5.1 Renforcement de la coordination sectorielle par les autorités politico-administratives provinciales.

Cette activité vise le renforcement de la coordination sectorielle et le suivi des interventions du secteur agricole en Province Orientale par les **autorités politico-administratives de la province**. Ceci dans l'esprit de stimuler la recherche de coopération et de synergies entre les différents acteurs et interventions et de contribuer au développement de la politique agricole provinciale future.

2.5.2 Renforcement des structures de concertation au niveau de la province, des territoires et des secteurs

Les différentes structures de concertation existantes au niveau de la province, des territoires et des secteurs servent de lieux de discussion et d'échange sur le fonctionnement du secteur agricole. Ces structures contribuent à une meilleure coordination des efforts et une meilleure harmonisation des approches entre les différents acteurs. Ces dernières années, les différents CCP/CARG dans la Tshopo ont déjà reçus un appui de la coopération belgo-congolaise via le Programme AI-MAPE. Néanmoins, ces structures fonctionnent à l'heure actuelle avec une performance variable et il est donc nécessaire de continuer les appuis à ces structures.

2.6 Stratégie d'amélioration en matière de genre

Renforcement socio-culturel

La compréhension du concept genre dans une société qui interdit aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes est un défi en soi. D'autant plus que le milieu social discrimine les femmes et les filles systématiquement sur base des us et coutumes qui ne sont pas mis en question. Les rapports socio-culturels entre les femmes et les hommes imposent aux femmes le sens d'infériorité. Les inégalités qui accompagnent ce sens d'infériorité sont éduquées et enseignées dès l'enfance et forment un cadre avec lequel les femmes et les hommes se familiarisent tout au long de leur vie. La violence faite aux filles et les femmes est une manifestation de la dominance des hommes. Sortir de ce cadre est un devoir pour les femmes et les hommes, s'ils visent une société plus égale et des communautés plus fortes et dynamiques. C'est ainsi que la première tâche des bénéficiaires réside dans le choix de ce changement.

Le programme, assistera les bénéficiaires à faire ce choix là où c'est pertinent, sans pour autant leur imposer quelconque décision. Cette prise de décision est un processus à moyen terme. Pour guider ce processus, le programme fera appel aux ONGD spécialisées (p. ex. MDF). Afin de soutenir le renforcement socio-culturel des femmes, des hommes et des communautés et dans le but d'assurer la participation des femmes à tous les niveaux du programme, le PRODAT (et le PRODET) appliqueront des méthodes participatives éprouvées.

Renforcement économique

Le programme vise un renforcement des capacités des femmes afin d'augmenter leur pouvoir économique. La persistance des stéréotypes liés au sexe touchent les femmes également au niveau de leurs activités économiques. Les femmes sont souvent le plus pauvres, les moins scolarisées, elles sont le plus souvent analphabètes, reçoivent moins de formation, sont faiblement rémunérées, moins qualifiées et dans des situations plus précaires au sein de la chaîne de valeur agricole. En plus les femmes sont le plus souvent confinées à certains maillons de la chaîne agricole, à forte intensité de mains d'œuvre. Le défi que le programme veut relever est d'assurer l'égalité entre les sexes à travers la chaîne de valeur agricole, sans répliquer les modèles traditionnels de discrimination sexiste.

Dans ce but, le programme applique une approche de renforcement économique, consistant à fournir aux femmes les intrants, équipements et moyens de productions nécessaires pour améliorer la qualité et la quantité de leur production agricole, pour permettre la transformation et la commercialisation de leurs produits. Le programme prévoit aussi des opportunités d'acquérir de nouvelles compétences techniques et entrepreneuriales. Pour cela, le PRODAT assure en même temps le renforcement des compétences en matière du genre, des agents techniques et administratifs. Les ONGD, spécialisées dans cette matière pourront faciliter ce processus de renforcement des capacités.

Renforcement communautaire/politique

Pour faciliter le renforcement communautaire/politique des bénéficiaires, le programme renforce les compétences (force de négociation, prise de décision, participation à la gestion, ...) des femmes et des hommes, de manière individuelle (femmes leaders, ...) et collective (au niveau des CLER, CARG, OPA, ...). En parallèle le programme assure l'acquisition des compétences d'encadrement par les agents techniques et les autres membres des services publics concernés (agriculture et développement rural). Plus particulièrement il s'agit du renforcement des capacités techniques des membres de la Division du

Genre pour l'intégration du genre dans le travail quotidien. Cet appui sera accompagné par un renforcement institutionnel qui permettra une réelle collaboration entre les services de l'agriculture et de développement d'une part et ceux du genre d'autre part.

Le renforcement communautaire/politique permet aux individus et collectivités de prendre en compte les besoins (pratiques et stratégiques) des un-e-s et des autres lors de la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités du programme.

Une approche transversale

La prise en compte du renforcement (socio-culturel, économique et communautaire/politique) nécessite une approche 'transversale' dans tous les résultats programmés. Cette approche transversale cible des activités « spécifiques » d'une part, à savoir des activités « transformatrices » qui visent un changement dans la société congolaise (p. ex. un renforcement du statut social des femmes, une plus grande implication des femmes dans la commercialisation des produits agricoles et une plus forte représentation des femmes au sein des CARG,...) et des activités « genre sensibles » d'autre part, qui tiennent compte des réalités du terrain (les femmes jouent un rôle pivot dans la nutrition, le transport en gros est un secteur dominé par les hommes, il y a plus d'agents techniques masculin,) sans vouloir transformer ces rapports des forces entre les femmes et les hommes au sein des communautés.

Les intentions « transformatrices » ou « conservatrices » du PRODAT sont ancrées dans le cadre logique, à l'aide de l'instrument « Gender Budget Scan » (voir Chapitre 6) et ne peuvent être modifiées que sur approbation de la SMCL. Le schéma ci-dessous donne une indication de ces intentions.

Tableau 5: Domaines de renforcement du PRODAT

Volet	Femmes	Hommes	Renforcement
Production agricole	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les conditions de travail pour les femmes Alléger les tâches des femmes Valoriser les travaux agricoles des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Participer à garantir les conditions de travail plus favorables pour les femmes Impliquer les hommes dans les tâches et responsabilités domestiques/familiales 	Renforcement socio-culturel
Conservation, transformation et commercialisation (CTC)	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les compétences des femmes en matière des techniques CTC Appuyer l'entrepreneuriat féminin 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la participation des femmes aux travaux CTC Promouvoir l'acceptation de la participation des femmes au sein des OP 	Renforcement économique
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la participation dans la prise de décision Promouvoir la participation dans les travaux communautaires Renforcer les capacités du mécanisme en charge du genre. Renforcer les liens avec la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les compétences des hommes en matière du genre (outils/méthodologies) Renforcer les liens avec les structures 'Femmes' Renforcer les liens entre les services publics (agriculture, développement rural et genre) 	Renforcement communautaire/politique

2.7 Stratégie d'amélioration en matière d'environnement

L'évolution des ressources naturelles au cours de la dernière génération montre une dégradation continue et rapide des ressources végétales et pédologiques. En considérant la distribution de l'habitat dans la zone, cette dégradation est fortement accentuée dans les zones où la densité démographique moyenne dépasse les 25 habitants au km².

La connaissance des caractéristiques et de l'évolution des ressources naturelles permet d'orienter la gestion participative du développement agricole, visant à protéger la durabilité à long terme du patrimoine naturel local et national. La gestion des ressources implique: (i) l'élaboration de stratégies participatives de recherche/suivi sur les ressources naturelles, (ii) l'amélioration des statistiques agricoles, et des capacités de suivi et de surveillance et le développement d'institutions capables d'exploiter l'information (photo satellitaires, bases de données locales et régionales) en vue de générer des mesures concrètes de gestion. La cogestion des ressources naturelles par des comités locaux de gestion des terroirs constitue une nécessité en vue de développer des mécanismes consensuels de gestion du développement rural dans le cadre d'une collaboration étroite entre agriculteurs et l'administration. A terme, le renforcement des organisations paysannes et du pouvoir régalien de l'administration publique, permettra de coordonner et de cogérer cet outil sur l'ensemble de la zone, pour l'utilisation plus efficace des ressources par les communautés, dans le cadre d'un cadre réglementaire bien compris et accepté.

En parallèle et dans la droite ligne de l'articulation entre l'agriculture et le désenclavement, des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) seront exécutées par le PRODET pour les tronçons prioritaires retenus. Sur base de ces études, un plan de gestion environnemental et social (PGES) sera élaboré par le programme, en s'appuyant sur les expertises disponibles auprès du partenaire (points focaux) et des consultances externes.

Les études d'impact évalueront l'impact sur :

- L'environnement physique (la route mais également la zone désenclavée, avec une attention aux forêts)
- L'environnement social (impacts sociaux positifs et négatifs, avec une attention particulière aux thèmes genre, VIH/SIDA et droits d'enfants)

Pour l'ensemble des actions prévues en matière d'environnement, un recours aux expertises locales existantes sera largement privilégié. Il s'agira en particulier des structures et/ou projets déjà identifiés au chapitre 1 et en particulier pour la dynamique REDD+, le point focal provincial, l'UNIKIS (faculté de Gestion Durable des Ressources Naturelles Renouvelables notamment au travers du projet FCCC) ainsi que les ONG OCEAN et JADORA.

2.8 Bénéficiaires et groupes cibles

Les bénéficiaires directs sont les populations (agriculteurs et autres) habitant dans les zones d'intervention. Le désenclavement des zones à haute productivité agricole augmentera le revenu des populations et facilitera l'accès aux centres de santé, administratifs, scolaires, ce qui engendra une amélioration du niveau socio-économique dans l'aire de prestation de la coopération.

Les Organisations Paysannes Agricoles, bien présentes dans les territoires sélectionnés et malgré leur faible degré de développement et de structuration, sont considérées comme acteur central dans l'amélioration du secteur agricole. Plusieurs fonctions classiques leur sont dévolues en aval et en amont de la production mais également dans la recherche-action participative en milieu paysan, appui-conseil et vulgarisation, participation active à la dynamique CCP/CARG etc.

Ces différentes missions, compte tenu des contraintes et faiblesses identifiées, placent les OPA prioritairement comme bénéficiaires des actions de renforcement du programme mais également comme prestataires de services auprès de leurs membres. Dans le cadre de l'analyse systémique des acteurs du secteur, un diagnostic plus approfondi de ces structures sera effectué afin d'identifier les futurs

partenariats possibles et les modalités de leur mise en œuvre

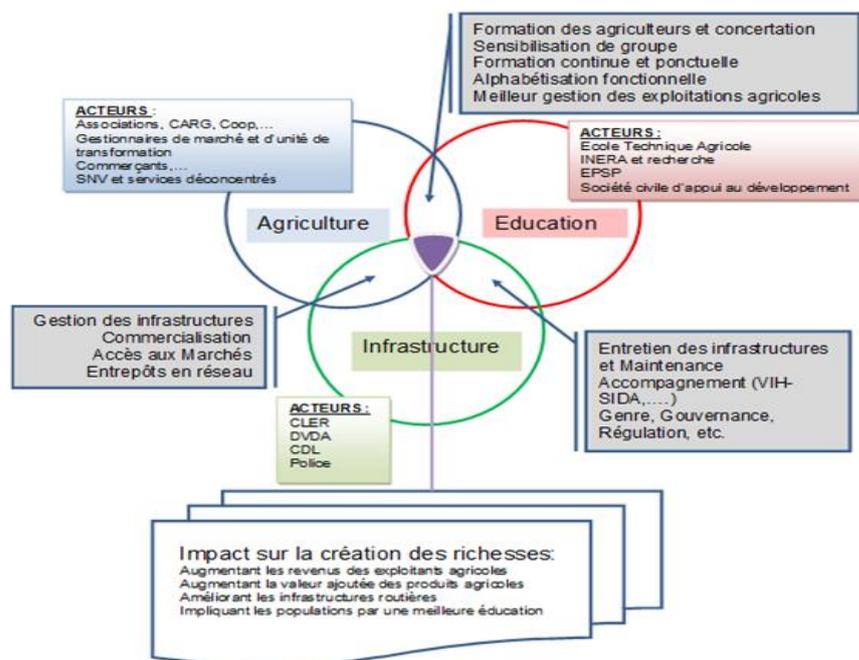
Avec le programme sœur de développement et d'entretien routier (PRODET) les transporteurs qui utilisent les routes réhabilitées et entretenues seront également des bénéficiaires directs. Les coûts de transport baisseront drastiquement et les revenus nets des transporteurs pourront s'agrandir par l'augmentation et la régularité du trafic. Le secteur privé de transport, quasiment entièrement arrêté par manque des bonnes routes, pourra revivre. Les membres des structures d'entretien (CLER) occupent une position spéciale vu qu'ils seront payés à long terme pour l'entretien des routes. Le paiement des structures d'entretien est une source de développement rapide, dans les zones rurales reculées car il apporte instantanément des liquidités au niveau des plus démunis de la population. Enfin, les Ministères partenaires et les fonctionnaires ciblés par le renforcement des capacités (voir chapitre 3), sont considérés comme des bénéficiaires directs. Il s'agit de fonctionnaires du niveau décentralisé comme du niveau déconcentré.

Mentionnons également les bénéficiaires qui suivent :

- Les structures de concertation et en particulier le CCP/CARG et le COPROSEM ;
- La Division provinciale en charge du Genre, de la Famille et de l'Enfant dans sa fonction d'appui aux politiques sectorielles provinciales ;
- Le centre de recherche de l'INERA de Yangambi sous tutelle du ministère de la recherche scientifique, en charge de la production de semences et de la recherche agronomique.
- Les exploitations familiales et ménages agricoles ;
- Le secteur privé : il s'agit essentiellement des petits entrepreneurs concernés par la transformation et le transport des produits alimentaires mais également certains fermiers (en fonction des dynamiques locales et des complémentarités pertinentes avec d'autres acteurs), des commerçants actifs dans la commercialisation des denrées agricoles voire des prestataires de services de type ONGD ;
- Les centres universitaires (IFA et UNIKIS)
- Certaines ONG de développement.
- Les populations consommatrices des villes approvisionnées par les zones d'intervention qui réalisent les échanges avec les territoires ciblés

2.9 Synergies avec d'autres interventions

Pour une approche cohérente des différents programmes dans les secteurs de l'éducation, du développement rural (transport/désenclavement) et agriculture, il est important d'identifier les interactions entre chacun des secteurs et les pistes de collaboration et complémentarité pour un développement intégré dans la province. Les acteurs de chaque secteur seront les maillons essentiels de cette interconnexion. Le schéma ci-dessous donne une orientation sur les interrelations entre chaque secteur, acteurs et leurs points en commun. Ce schéma montre les liens thématiques entre chaque secteur et les acteurs y afférant.



Au niveau des 3 secteurs de concentration

Le recoupement des zones de concentration des trois secteurs prioritaires du District de la Tshopo offre des opportunités de synergies entre programmes, tant en terme de management que de contenu des interventions techniques.

Au niveau de la gestion harmonisée des interventions des différents secteurs nous renvoyons au chapitre 4. Une mutualisation des ressources concernant les approches environnementale, VIH/SIDA et genre sera opérationnalisée lors de la mise en œuvre. Une synergie primordiale a déjà été identifiée dès l'identification entre la composante Agriculture et l'ETFP.

La filière de formation agricole est en effet prioritaire pour PRODAT et à ce titre pourra faire l'objet de collaborations entre les deux programmes:

- L'accompagnement technique des agriculteurs pourrait se faire à partir d'un ou de plusieurs " espaces de ressources" (notamment celui qui sera implanté à l'école technique de Yangambi) où il y aurait également une place importante pour la formation professionnelle. Le centre pourrait offrir des modules de formation aux adultes, par exemple en gestion et en entrepreneuriat en complément des formations techniques pointues.
- Le contenu de ces formations sera élaboré en collaboration avec le secteur de l'éducation de même que l'assistance technique prévue par PRODAT sera consultée pour l'élaboration des formations ou l'amélioration des modules de formation existante.
- Dans son résultat 3, le PRODAT a programmé le développement d'un programme d'encadrement des initiatives d'entrepreneuriat féminin au niveau local. Ces initiatives sont spécifiquement orientées vers l'agriculture. Une étroite collaboration avec l'expert national genre est primordiale dans ce cadre.

Le choix définitif se fera en fonction des expertises et ressources agricoles présentes dans les territoires concernés et la présence active sur le terrain, de la composante agricole du PRODAT.

Pour ce qui est du secteur Désenclavement qui est fortement engagé dans les travaux de désenclavement rural, le Programme EDUT pourra mettre son expertise à disposition quant aux modalités de formation des Comités locaux d'entretien routier (CLER).

Le Programme APV a aménagé, à l'INERA Yangambi, un bâtiment comme centre de formation de DTF PRODAT (RDC 12 177 11) – Version finale (dernière mise à jour 29/07/2014)

vulgarisateurs qui sera lié avec l'espace de ressources existant.

Au niveau des UCAG

PRODAT établira avec les UCAG MINAGRIDER un protocole d'accord sans transfert financier définissant les prestations à exécuter. Les prestations visées par ce protocole contribuent à i) la bonne gestion des Projets/programmes; ii) au respect des règles établies (y compris celles des Dossiers Techniques et Financiers des Unités Conjointes d'Appui à la Gestion) ; et iii) la maîtrise des risques. Ce protocole décrira également les niveaux de service ainsi que les rôles que le programme est en droit d'attendre de ces Unités.

Au niveau du programme Bourses

Le PRODAT prévoit lui aussi des actions pour renforcer les capacités des agents qui travaillent dans les institutions partenaires ou dans d'autres organisations ciblées. La complémentarité entre cette intervention et le programme bourses se base sur le principe que les mêmes bénéficiaires ne bénéficient pas deux fois de l'appui des bourses, c'est-à-dire du renforcement des capacités via deux voies différentes.

Le programme Bourses est un programme multisectoriel et peut toucher le développement des capacités d'organisations spécifiques (p.ex. la société civile), touchant à des thèmes non abordés directement par le PRODAT mais complémentaires. Ceci peut favoriser tant la mise en œuvre du programme que sa pérennité (appropriation).

3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

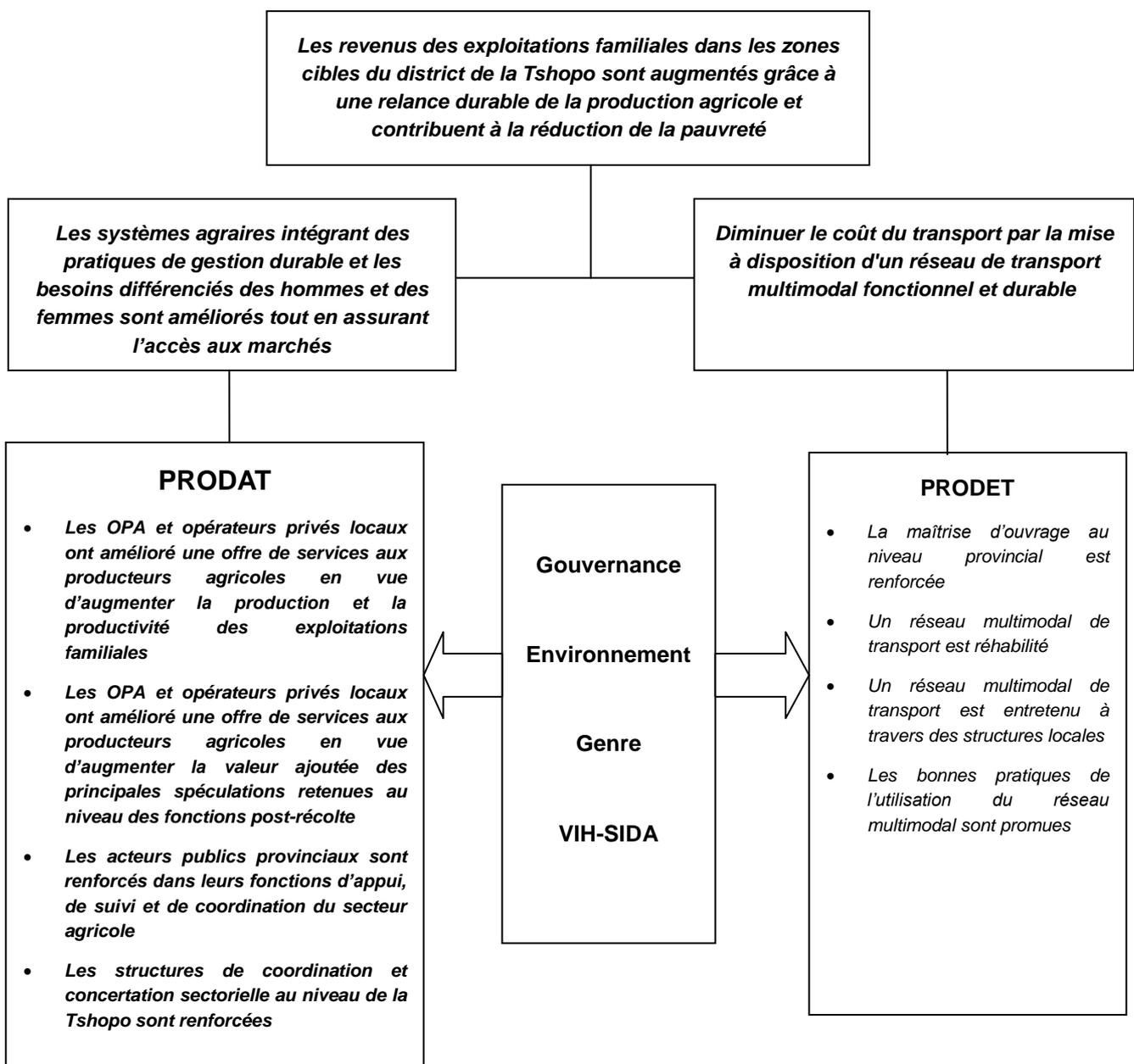
3.1 Objectif général

« *Les revenus des exploitations familiales dans les zones cibles du district de la Tshopo sont augmentés et contribuent à la réduction de la pauvreté* »

3.2 Objectif spécifique

L'objectif spécifique est « *Les systèmes agraires intégrant des pratiques de gestion durable et les besoins différenciés des hommes et des femmes sont améliorés tout en assurant l'accès aux marchés* »

Structure générale du programme



3.3 Résultats attendus et activités de la composante agricole

Les résultats sont:

Résultat°1: *Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la production et la productivité des exploitations familiales*

Résultat°2: *Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la valeur ajoutée des principales spéculations retenues au niveau des fonctions post-récolte*

Résultat 3: *Les acteurs publics provinciaux sont renforcés dans leurs fonctions d'appui, de suivi et de coordination du secteur agricole*

Résultat 4: *Les structures de coordination/concertation sectorielle sont renforcées*

3.4 Activités à mettre en œuvre par résultat

3.4.1 Résultat 1 : Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la production et la productivité des exploitations familiales

L'accroissement de la production et de la productivité essentiellement des cultures vivrières sera soutenu par l'amélioration de l'accès à des facteurs de production, la structuration du monde rural, la recherche d'amélioration des systèmes agraires par la recherche participative, la relance d'un système de vulgarisation efficace et l'accumulation du savoir-faire.

Les fonctions aval à la production sont essentielles pour augmenter la qualité, la disponibilité et la valeur des produits agricoles de base et pour augmenter les revenus des exploitations familiales et plus particulièrement celles des femmes. Ces fonctions essentielles sont actuellement peu développées et encore moins structurées à l'échelle de la province et l'articulation des fonctions, au sein du continuum production-transformation-commercialisation dans une perspective de filière organisée, n'est pas encore une réalité. La valorisation des activités des femmes dans ce continuum est un aspect important dans ce programme.

Le programme s'investira à créer les conditions minimales pour rendre cette approche faisable d'ici cinq ans, compte tenu des principales filières agricoles et leurs contraintes spécifiques.

Le PRODAT renforcera les acteurs de la filière et principalement les OPA et leurs unions et cela en complémentarité avec les activités visant à désenclaver et améliorer la circulation des produits.

La protection de l'environnement et l'intégration des aspects genre seront pris en compte à tous les niveaux d'exécution et d'évaluation des activités du PRODAT

Activité A.1.1	Conception et réalisation d'une étude socio-économique sur les spéculations prioritaires et les bassins de production
Activité A.1.2	Développer, avec l'encadrement des OPA et en lien avec les institutions publiques et la recherche appliquée, une offre d'intrant spécifique semences
Activité A.1.3	Amélioration des techniques de production et introduction de techniques innovantes par le biais de la recherche participative
Activité A.1.4	Accompagner les OPA et les prestataires de services de proximité dans leur rôle de fournisseurs de services d'appui-conseil
Activité A.1.5	Faciliter l'accès à des outils, équipements et petits intrants technologiquement appropriés valorisant le travail des femmes

En dehors des aspects techniques, les organisations de producteurs agricoles sont des entreprises privées particulières par leur caractère d'entreprise associative et coopérative, quelle que soient les vocables utilisés.

Il est important de renforcer leurs capacités de gestion, d'administration et de communication des entreprises, en privilégiant la consolidation à la base afin de développer des structures secondaires et tertiaires solides.

Les OPA et leurs collectifs ou Union sont des acteurs majeurs des CARG et CCP, dont le renforcement des capacités sont développé dans le résultat 3.

A 1.1 Conception et réalisation d'une étude socio-économique sur les spéculations prioritaires et les bassins de production

Guidé par le principe général de concentration territoriale présenté au point 2.3 mais conscient des difficultés que posent un démarrage simultané sur l'ensemble de cette étendue, **une étude complémentaire** sera lancée dès le début de la période de mise en œuvre. Cette étude concernera :

- d'une part, l'identification des bassins prioritaires et des couloirs géographiques importants dans lesquels le programme interviendra en premier lieu, en se basant sur les critères évoqués ci-dessus et en les complétant si nécessaire ;
- d'autre part, l'actualisation des informations disponibles sur les spéculations prioritaires retenues par le programme.

Elle devra dégager des éléments permettant de structurer l'action territoriale du programme afin de lui permettre d'atteindre un certain nombre de résultats préliminaires qui auront valeur d'exemple pour la suite de la mise en œuvre. Pour ce faire, elle s'appuiera sur les résultats:

- des études réalisées dans le cadre de la formulation²⁹
- des leçons tirées des projets et programmes tels que PAIDECO, PRAPO, APV et ASS et du design de programme en démarrage comme ceux du REDD+

Cette étude contribuera à alimenter de façon significative, l'actualisation de la stratégie opérationnelle du programme.

Financement: ligne budgétaire A.01, € 30.000

A 1.2 Développer une offre d'intrant spécifique semences en lien avec les OPA, les institutions publiques et la recherche appliquée

La production et la diffusion de matériel végétal sélectionné est une activité importante sollicitée par les ménages agricoles pour augmenter la productivité.

Le système à mettre en place est plus vaste et plus complexe que les résultats attendus des projets précédents de la CTB. Il s'agit de compléter le système actuel basé sur la certification et un réseau limité d'agri-multiplieurs (coûteux en terme de suivi et davantage encore si l'on augmente le nombre de producteurs à certifier) par :

²⁹ « Etude conceptuelle, cartographique et environnementale des bassins de productions dans la Tshopo (RD Congo) », UCL Earth and Life Institute, octobre 2013 et « Etude complémentaire dans le cadre de la formulation du PRODADET », UCL, 2013

1°) Un système associant directement les OPA (et les CARG) dans l'organisation et le contrôle de la demande et de l'offre mais surtout comme relais pour le financement et la distribution des semences aux ménages agricoles

2°) Un système de production de « **semences de qualité déclarée** » : les semences produites de qualité déclarée, selon les normes internationales, seront essentiellement destinées à alimenter le marché local. La réputation du producteur (confiance des utilisateurs pour la qualité de sa production) deviendra très importante pour le succès de ses activités. La formation restera très importante et le producteur devra être accompagné dans cette démarche et avoir accès à des moyens de contrôle (autocontrôle) de sa qualité (essentiellement le pouvoir germinatif).

Les actions spécifiques du programme concerneront notamment:

- La définition et la mise en œuvre de stratégies de production « cultures spécifiques » reposant notamment sur l'analyse du couple offre/demande et les résultats de l'étude socio-économique (cf.A1.1) et la définition de ratio de production entre semences certifiées et de qualité déclarée
- L'identification et la typologie des agri-multiplicateurs opérationnel ou potentiel, tant pour la production de semence certifiées que pour les semences et matériel végétal de qualité déclarée.
- Le développement des capacités des OPA et leurs unions dans le domaine des intrants et spécialement des semences.
- La fourniture d'assistance technique (spécifique par culture) et de gestion aux agri-multiplicateurs et leurs associations sous la supervisions de l'équipe technique semences du programme
- Le renforcement et la professionnalisation des associations d'agri-multiplicateurs par zone géographique (bassins de production, territoires et éventuellement au-delà en fonction des résultats atteints)
- La poursuite du renforcement et de la professionnalisation de l'INERA, du COPROSEM et du SENASEM (voir résultat N°3)

A.1.2.1 Appui aux OPA pour organiser l'offre, la demande et la distribution de semences

Les besoins et les demandes issu de la base sont exprimés à travers les organisations paysannes et consolidées au niveau de leurs unions. Les OPA seront renforcées dans leurs capacités à gérer la demande et le processus de financement et de distribution des semences à travers différentes formes de contrat définissant le devoir et obligation des parties prenantes dont le contrôle de qualité et les contrôles financiers

Outre les semences, d'autres intrants agricoles sont concernés tel que les outils aratoires, certain matériel et produit spécifiques (emballages, palettes, produit de fumigation, etc.)

Le circuit de distribution nécessitera des facilités de stockage décentralisé et autogéré des semences. Il s'agit d'entreposer les semences à l'achat des semences avant la distribution, les collectes en nature de semences à la récolte, la création de « banques de semences » Le programme développera les systèmes le mieux approprié pour la création de « fonds de roulement » pour les semences et autres intrant, en lien avec les campagnes de commercialisation des produits agricoles

Au niveau territorial et du district de la Tshopo, les OPA sont membres des structures de concertation et planification du secteur semencier: les comités locaux et le COPROSEM discutent et consolident les besoins de la production des différentes catégories de semences et de boutures de manioc, des types de contrats et des systèmes de métayage, de la diffusion de semences en milieu paysan, soit par les organisations paysannes, soit par les entreprises privées de type non associatif, les « agro dealer ».

Le fonctionnement du COPROSEM et l'appui au renforcement de ses capacités sont présentés plus bas dans le résultat N°4.

Les sous-activités prévues sont:

- L'étude socioéconomique par spéculations (voir A 1.)
- La sensibilisation des OPA et des agri-multiplicateurs ou agro dealer in situ et par les moyens de communications (radio, brochures, etc.)
- L'organisation de formation spécifique des OPA en matière de gestion des semences et intrants agricoles (comité de gestion, caissier comptable, règlement intérieurs) mais aussi sur les thèmes techniques (technique culturale, lutte contre les ravageurs et les maladies, biodiversité et sélection variétales, etc.).
- Négociation des prestations de services publique (SENASA, SNV) ou privés
- La conception des contrats et accords entre partenaire
- L'assistance technique rapprochée et présente dans les territoires
- Magasin de stockage ou adaptation des entrepôts existants
- Equipements et produits divers nécessaires

Financement:

- *Ligne budgétaire A.02.02, € 50.000*
- *Ligne Budgétaire A.02.03, € 100.000 € pour les magasins de stockage semences*

A. 1.2.2 Appui à la disponibilité de semences de souche et de base

Il importe de manière générale que (i) la production de semences initiales soit avant tout basé sur un plan d'entreprise que la Direction de la Production de l'INERA se doit d'élaborer d'une manière très détaillée ; (ii) que le rapportage technique et financier soit opérationnel et (iii), que le système de suivi et évaluation (S&E) fasse l'objet d'un résultat distinct à obtenir.

Ces différents éléments feront l'objet d'un protocole d'accord avec le programme stipulant les résultats et les performances attendus.

Sur cette base, le Centre de l'INERA de Yangambi, assisté par l'IITA, sera appuyé pour assurer le maintien des variétés (sélection conservatrice) et la production de semences de souche et de pré-base afin d'améliorer encore la qualité au niveau de ces semences initiales (déclaration des cultures auprès du SENASEM).

Le programme soutiendra l'INERA à travers une convention avec l'IITA, l'introduction et les tests des variétés améliorées des instituts de recherche internationaux, produira des semences initiales de variétés améliorées des cultures vivrières (maïs, riz, arachide, niébé, haricot, soja et palmier Tenera) et développera un programme d'essais participatifs en milieu rural, en lien avec les services de l'agriculture et les OPA.

La production de semences de base par le secteur privé (agri-multiplicateurs professionnalisés), déjà pratiquée actuellement sera développée en parallèle à celle de l'INERA. Cela permettra d'augmenter les quantités produites et de satisfaire une demande qui devrait aller croissante.

Parallèlement à cet appui à la production et en fonction des résultats et performances attendus définis dans un protocole d'accord. Ces accords préciseront l'appui justifié en matière de réhabilitation et de renouvellement de certains équipements.

Le PRODAT organisera des formations spécifiques nécessaires. Les actions suivantes seront menées (non exhaustif) :

- Introduction et essais de nouvelles variétés supplémentaires, puisque la RDC dispose encore de trop peu de variétés introduites à partir des instituts internationaux de recherche (IITA, CIMMYT, ICRISAT, CIAT, ADRAO) et sélectionnées par l'INERA ces deux dernières années
- Mise en place d'essais variétaux adaptatifs en milieu paysan
- Production de semences et de matériel végétal de base : la production fera chaque année l'objet d'une programmation établie par la direction du PRODAT selon les demandes exprimées par le COPROSEM.
- Mise en place d'une comptabilité analytique et de contrôle de gestion du centre de Yangambi afin de consolider l'autonomie financière
- Apport du complément d'équipements nécessaire au bon fonctionnement de la station INERA, et des besoins de la production, sur base des besoins que sa direction devra exprimer formellement (réhabilitation voire renouvellement). Ce complément tiendra explicitement compte de l'inventaire réalisé dans le cadre des Programmes d'appuis précédents de la CTB (APV et ASS)
- Renfort des compétences professionnelles des chercheurs de l'INERA
- Appui à la Direction des productions de l'INERA (Kinshasa) sera limité à un appui léger et sur l'organisation de quelques missions de suivi et des missions d'audit technique, organisationnelles et financières de Yangambi.

Financement: Ligne budgétaire A.02.04, € 450.000 sur 5 ans

A.1.2.3 Appui au contrôle de qualité des semences

De même que pour les semences de base, c'est la prérogative du SENASEM de certifier la qualité des semences de la catégorie 'certifiées' en matière de pureté spécifique, pureté variétale, faculté germinative, humidité, et autres caractéristiques, sur base de l'Arrêté Ministériel du 25/03/1997.

Pour que l'organisation de la filière semencière des cultures vivrières, en particulier le processus du suivi et de contrôle des différentes catégories de semences (base, certifiées et qualité déclarée) fonctionne correctement, les agri-multiplicateurs et/ou leurs associations devront avoir accès à des semences sous le suivi et contrôle des inspecteurs(rice)s du SENASEM (notamment en vue d'assurer un suivi phytosanitaire rigoureux). En parallèle à ce suivi et contrôle, des échantillons de semences seront analysés dans un laboratoire du SENASEM afin de garantir la qualité et donner des conseils au sujet de la densité de semis (en fonction de la faculté germinative).

Le PRODAT aidera le SENASEM à remplir ses fonctions de contrôle de la qualité des semences et de leur certification. Ce rôle du SENASEM est fondamental pour la pérennité de la diffusion de semences de qualité en milieu paysan. Le PRODAT poursuivra l'appui au SENASEM pour ses fonctions régaliennes en tenant compte des constats et propositions de l'évaluation finale.

En complément, le programme pourra faciliter la mise à niveau des équipements nécessaires sur base des besoins exprimés et de l'évolution des tâches attendues (réhabilitation et/ou renouvellement) en tenant compte explicitement des inventaires existants.

Le contrôle de l'ensemble de la production de semences (certifiées et QDS) se fera sous forme d'échantillonnage avec les agri-multiplicateurs car le programme ne pourra pas suivre l'ensemble de toutes les productions de semences. Les modalités de ce « super » contrôle seront définies dans la

feuille de route qui sera élaborée, en précisant le budget de fonctionnement, l'harmonisation des canevas de fiches de travail pour une exécution harmonisée des activités en laboratoire et sur le terrain etc.)

Les pistes pour la prise en charge partielle des frais de certification par les agri-multiplicateurs et les OPA seront recherchées. Le SENASEM ne peut dépendre systématiquement et quasi entièrement du financement des bailleurs de fonds.

En cohérence avec ce travail de remise à niveau et d'évolution de son mandat et compte tenu du nombre de territoires pré-identifiés, le PRODAT appuiera les antennes du SENASEM dans les territoires d'Opala, Banalia et Isangi.

Les sous activités porteront sur :

- La formation des inspecteurs chargés du contrôle et des appuis conseil aux producteurs de semences
- Le fonctionnement du laboratoire semencier de Kisangani
- Les frais des missions de contrôle et d'appui conseil des inspecteurs

Financement: Ligne budgétaire A.02.05, € 120.000

A.1.2.4 Appui à la production de semences certifiées par des agri-multiplicateurs professionnalisés

Il s'agit de renforcer le secteur semencier privé, en capitalisant les efforts des projets précédents (ASS, PAIDECO, PRAPO) et en particulier les recommandations des évaluations. Le PRODAT poursuivra l'appui aux associations d'agri-multiplicateurs dans les territoires sélectionnés après un diagnostic des sites de production, de la typologie des agri-multiplicateurs et la prise en compte des OPA jusqu'ici peu impliqué sérieusement dans cette dynamique semencière. La multiplication de semence pourrait représenter une des activités des collectifs d'OPA.

D'autres projets et ONG reprendront les activités dans les autres territoires, cependant le PRODAT continuera à organiser des ateliers de formation en technologie semencière pour les agri-multiplicateurs.

Sur base des résultats d'une réflexion stratégique qui impliquera les différentes composantes de la filière et qui devra aboutir notamment aux « feuilles de route » du secteur semencier, le PRODAT, pourra continuer à appuyer, au niveau des agri-multiplicateur(rice)s, des ateliers de formation en technologie semencière, ainsi que l'augmentation des capacités de production en tenant compte des équipements qui seront réaffectés après clôture de ASS (gros et petit matériel agricole, matériel de conditionnement, intrants, emballages, magasins de stockage...)

Comme expliqué ci-dessus les quantités à produire, seront précisées avant chaque campagne à partir des informations des OPA, du COPROSEM et des agents sur le terrain (agronomes de territoires et de secteurs) et consolidées par l'expert semencier de façon à apprécier la demande et organiser la production.

Les sous-activités concernent :

- L'élaboration de contrat de production ou de métayage en fonction des besoins des OPA
- Financement des contrats des remboursements en nature
- Formation des OPA et agri multiplicateurs
- Appui spécifiques aux spéculations concernant les femmes tel que les semences maraîchères et les arbres fruitiers

- Audit des différents systèmes

Financement: Ligne budgétaire A.02.06, € 120.000

A.1.2.5 Appui à la production de « semences de qualité déclarée ».

Un des principaux enjeux de cette composante semencier est de contribuer à l'augmentation du taux de couverture des exploitations agricoles par les semences améliorées et de rapprocher la production des semences des utilisateurs finaux : faire en sorte qu'il y ait des semences disponibles en quantité et qualité suffisante pour les exploitations agricole des membres ou non membres des OPA.

Cette approche qui se démarque des projets précédents et cible le développement d'un niveau supplémentaire de production, celui des « **semences de qualité déclarée** » qui sera promu et appuyé par le programme. Cette composante spécifique sera aussi l'occasion d'exécuter des actions de sensibilisation orientées vers l'appropriation par les populations de l'importance de l'intrant « semences ».

Le principe général, qui sera développé dans les détails lors de la mise en œuvre, reposera ici aussi sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement technique et organisationnel de proximité avec une implication majeure des OPA. Les services techniques officiels (agents de l'agriculture et SENASEM) et les structures de concertation, seront impliqués dans ce dispositif au niveau de leurs compétences de contrôle et suivi sanitaire et cela dans leur mandat respectifs.

Les sous activités porteront sur l'appui conseil et la formation du système informel et de son contrôle.

Financement: Ligne budgétaire A.02.07, € 100.000

A 1.3 Amélioration des techniques de production et introduction de techniques innovantes par le biais de la recherche participative

Les exploitations familiales sollicitent un appui conseil et un accompagnement pour minimiser leurs contraintes de production et améliorer les rendements sur des sols facilement épuisés.

Un nombre de techniques durables et probantes au niveau de la région ou sous-région quant à l'amélioration de la fertilité de sol et à la diversification des systèmes de production seront introduites au niveau des exploitations agricoles. Il s'agira ici de s'appuyer sur les principes de l'agro-écologie de les adapter pour leur application, dans l'agroécosystème équatorial humide concerné. Les agronomes du secteur, les OPA de relais et autres acteurs impliqués dans l'appui-conseil seront formés en particulier sur cette nouvelle approche pour accompagner les paysans dans l'introduction de ces techniques. Lors de ces formations, ils seront également familiarisés avec les aspects 'genre'.

Il sera important de promouvoir des systèmes de production renouvelés, basés sur des savoir-faire paysans et adaptés aux zones ou bassins de production cibles où les exploitations actuelles pourront assurer la promotion de modèles d'exploitation durables et économiquement viables.

Toutes ces techniques prises ensemble visent l'augmentation de la productivité du système de production agricole et la diversification du régime alimentaire.

L'approche filière prise en compte visera à identifier, caractériser et analyser les filières agroforestières les plus porteuses comme le palmier à huile villageois (le cacao et le café robusta comme culture de rente). Dans ce cadre les besoins des femmes seront explicitement considérés.

Par ailleurs, les techniques de domestication participative des espèces à haute valeur alimentaire, médicinale et/ou économique seront aussi vulgarisées. La domestication reposera surtout sur les techniques de multiplication végétative qui permettent aux paysannes de reproduire les caractères de

l'arbre de leur choix et dans la plupart des cas aussi de réduire significativement la durée d'entrée en production de l'espèce visée.

L'action proposée sera suivie, évaluée et réorientée selon les résultats des évaluations et de manière permanente, en associant directement les bénéficiaires et les partenaires concernés. Les indicateurs de performance seront identifiés conjointement au début de l'action pour refléter aussi bien les exigences des bénéficiaires et des décideurs politiques.

Un budget est aussi prévu pour capitaliser les différentes expériences déjà menées en RDC et dans la région en particulier par rapport au genre.

Le PRODAT appuiera des activités pour assurer une amélioration de la fertilité des sols en milieu paysan traditionnel:

- **Introduction de plantes améliorantes**, des arbres et arbustes agroforestier dans la rotation traditionnelle qui feront l'objet d'une recherche développement en milieu villageois et seront expérimentées en collaboration avec les centres de recherche régionaux afin d'élargir la panoplie des solutions et de proposer des options moins onéreuses qui permettent d'élargir le nombre de bénéficiaires dans une plus grande diversité de zones agro écologiques, en valorisant les savoirs faire locaux.

Il sera question d'inventorier, d'évaluer en milieu paysan et de diffuser à grande échelle les techniques qui ont été développées par l'ICRAF, le CIAT/TSBF et l'INERA et qui ont fait leurs preuves en RDC. Parmi les techniques de gestion intégrée de fertilité des sols, on peut citer l'utilisation des arbres et arbustes légumineuses (*Calliandra*, *Inga*, *Cajanus*, *Gliricidia*), les plantes de couvertures (*Mucuna*, *Stylosanthes*, *Crotolaria*, *Pueraria*), les légumineuses de grain à multiples buts (soja, arachide) ;

- **l'utilisation de micro-doses d'engrais et d'intrants organiques ;**
- **Les rotations** pertinentes (plante amélioratrice herbacée pendant le premier cycle suivie de la culture) ou des jachères courtes (plante amélioratrice herbacée pendant l'année ou les deux années précédant la culture) sont des options qui seront encouragées pour conduire à un enrichissement du sol en préparation / avant la culture. Ceci permettra a) une amélioration physique notamment grâce aux systèmes racinaires puissants des graminées (*Brachiaria sp*, *Panicum sp.*, *Pennisetum sp*, mais aussi Sorgho, Avoine, etc.) et b) chimique notamment grâce aux systèmes de fixation de l'azote atmosphérique à partir des nodules racinaires développés par les légumineuses (*Stylosanthes sp.*, *Arachis sp.* *Vigna sp.*, etc.).
- **Utilisation des résidus de culture** (cannes de maïs, pailles/balles de riz,...) apportant une protection et un enrichissement minéral du sol après brûlis par la restitution des cendres aux champs ou par le paillage tel que déjà pratiqué dans d'autres provinces
- **Mise en place de systèmes agroforestiers** notamment basé sur l'association avec le palmier à huile mais également avec d'autres espèces (notamment les fruitiers).

La mise en œuvre de cette approche reposera notamment sur les activités qui suivent :

A.1.3.1 Appui technique scientifique et appui conseil avec une protocole d'accord

⇒ **Protocoles d'accord pour les innovations techniques**

La mobilisation à travers un protocole d'accord, d'un partenaire technique spécialisé et ayant déjà acquis, si possible, de l'expérience en RDC. Deux membres du consortium des centres de recherche agronomique CGIAR ont été identifiés : le World Agroforestry Centre (en abrégé ICRAF) et l'Institut International d'Agriculture Tropicale mieux connu sous l'acronyme anglais IITA. Les modalités exactes d'une collaboration avec ces structures, suivront les orientations tracées dans le cadre des protocoles d'accord repris au chapitre 5. Rien n'empêchera toutefois le programme de

mobiliser d'autres ressources techniques spécifiques en fonction des besoins identifiés. Le programme mobilisera également dans ce cadre, les compétences des chercheurs de l'INERA.

Le protocole d'accord inclut le service d'appui conseil rapproché et décentralisé spécifiquement dans les bassins de production, par des agents du ministère et autres prestataires de services

L'accord prévoit également le renforcement endogène des OPA et leur union comme relais de vulgarisation et d'appui conseil. La diffusion des innovations agricoles proposées sera basée sur le principe des contacts 'paysan-à-paysan' en mettant un accent particulier sur l'expérimentation paysanne et l'apprentissage par expérience.

Financement: Ligne budgétaire A.03.01, € 320.000

⇒ **Les champs écoles**

A titre pilote dans un territoire facilement accessible (à définir), une expérimentation de champs écoles (Farmers Field schools) sur deux spéculations importantes (manioc et riz pluvial) sera mise en place. Cette activité repose essentiellement sur 1°) une bonne préparation et sélection des paysans ou paysannes candidats à devenir des formateurs 2°) l'appui de formateurs professionnels (Master trainers, consultants internationaux), à recruter pour une campagne agricole, 3°) le suivi rapproché par un responsable national appuyé par l'expert international agronome. Le PRODAT s'inspirera de l'expérience réussie menée par la CTB au Rwanda.

Les paysans formateurs à leur tour, développeront des champs écoles dans leurs milieux. Le système pourrait représenter une des méthodes performantes d'appui conseil. Le caractère pilote nécessite un suivi rapproché et l'évaluation des résultats atteint après trois campagnes agricoles.

Financement: Ligne budgétaire A.03.03, € 450.000 pour les champs école

⇒ **Un dispositif d'appui conseil et de formation externe**

L'innovation sera appuyée par de la communication et un dispositif d'appui conseil, dont le recours à de la formation prodiguée par des formateurs externes.

Financement: Ligne budgétaire A.03.02, € 150.000 pour les trois territoires sur cinq ans (€ 30.000 par an)

A.1.3.2 Aménagement du territoire et de pépinières

⇒ Dans les bassins de production, des aménagements nécessaires comme celui de certains bas-fonds, ou des sites agroforestiers seront réalisés par les bénéficiaires, à titre pilote et dans les limites du budget disponible.

⇒ Un financement des pépinières pour la production des arbres agroforestiers et les arbres fruitiers

⇒ L'approche aura un caractère pilote et sera introduite dans les bassins de production sélectionnés, représentant une ou plusieurs associations pratiquant les méthodes améliorées de production qui ont été développées et proposées par la recherche en collaboration avec les utilisateurs finaux. C'est aussi l'endroit où l'on met en place des champs de démonstration pour permettre aux autres paysans de voir et évaluer les résultats de toutes ces innovations

Financement:

- *Ligne budgétaire A.03.04, € 72.000 pour les pépinières*
- *Ligne budgétaire A.03.05, € 30.000 pour les aménagements*

A.1.3.3 Appui du suivi des système agraire et processus REDD+

En complémentarité avec les projets REDD+ dans la Tshopo, le PRODAT, organisera des activités de sensibilisation, des ateliers de formation et de réflexion sur l'impact de l'agriculture et de l'évolution des systèmes agraires sur les forêts et l'environnement.

La coopération avec le Point focal REDD+ à Kisangani et le Comité provincial de l'environnement permettra un suivi conjoint de l'impact du PRODAT sur l'environnement.

Financement: Ligne budgétaire A.03.06, € 250.000

A.1.4 Dispositif d'appui conseil : Accompagner les OPA et les prestataires de services de proximité dans leur rôle de fournisseurs de services d'appui-conseil

La majeure partie des activités du PRODAT concerne les ménages agricoles souvent organisés en organisations paysannes et associations de type coopératif. Il est important de renforcer les capacités de ces organisations pour renforcer leur offre de services aux membres, en privilégiant la consolidation à la base afin de développer des structures secondaires et tertiaires solides.

En effet, les aspects techniques, les organisations de producteurs agricole sont des entreprises privées particulières par leur caractère d'entreprise coopérative, quelle que soient les vocables utilisés, et il est stratégique de renforcer les capacités de gestion, d'administration et de communication de ces entreprises.

A 1.4.1 Diagnostic des OPA et opérateurs locaux existants et établissement d'un plan de renforcement

Un diagnostic actualisé et une typologie des OPA est nécessaire en tenant compte des autres formes d'organisation associative de développement local, tel que les comités de développement villageois qui intègrent des préoccupations concernant l'accès et l'organisation aux services sociaux.

Au niveau de la structuration des OPA et des CVD, le diagnostic permettra de distinguer les fonctions sociales, économiques et syndicales des différentes organisations associatives aux niveaux des territoires et de la province, ou la défense d'intérêts de groupe sociaux particulier, comme le collectif des femmes ou des jeunes.

Les activités portent notamment sur :

- La collecte des informations, l'analyse de la dynamique paysanne, les résultats économiques obtenus
- L'organisation d'atelier de réflexions et d'harmonisation
- Les éléments majeurs qui différencient les OPA des autres formes d'organisation
- L'élaboration de définition et de principes stratégiques
- L'analyse de l'adéquation des textes législatifs nationaux et provinciaux et la réalité
- Les modalités de reconnaissance des OPA et simplification administratives éventuelles
- Les avantages fiscaux spécifiques aux OPA et leurs unions.

Un diagnostic actualisé et une typologie des OPA est nécessaire en tenant compte des autres formes d'organisation associative de développement local, tel que les comités de développement villageois qui intègrent des préoccupations concernant l'accès et l'organisation aux services sociaux. Les activités dans ce cadre sont menées de manière « genre sensible » afin de capter les besoins pratiques et stratégiques

des femmes et des hommes.

Financement: Ligne budgétaire A.04.01, € 100.000 pour accompagner les OPA dans leurs rôles d'appui conseil en vulgarisation des techniques agricoles

A 1.4.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des OPA.

Les capacités des OPA seront renforcées dans les domaines qui suivent:

- **Administration et organisation** : statuts, règlement généraux, définition des membres, organisation du conseil d'administration, procédure d'enregistrement, l'organisation des systèmes d'information et de contrôle interne, etc.
- **Comptabilités et finances** : technique comptable simplifiée, livre de caisse, livre de stock et de magasin, livre de distribution des intrants, comptes d'exploitations, notion de frais de fonctionnement et de réserve, audit interne, etc.)
- **Plan de développement et plans d'affaires** : analyse économique des activités d'approvisionnement en intrants, des activités de commercialisation groupée, de la constitution de fonds de roulement, de la gestion des équipements de transformation et des entrepôts, des possibilités d'accès au crédit ou subvention, la notion de développement économique local, etc.
- **Les fonctions de formation d'appui conseil autogérée**
- **Le développement économique local et le développement des terroirs**

Un état des lieux sera entrepris en début du programme. Il visera à identifier et caractériser les publics cibles, les systèmes et techniques et outils pédagogiques de formation et de vulgarisation et les capacités des différents acteurs intervenant dans l'appui-conseil. L'analyse devra être également orientée genre pour tenir compte des femmes et des jeunes. L'analyse établira la base pour une stratégie d'appui-conseil pour le district de la Tshopo. Référence sera faite à la réflexion en cours menée au niveau national par l'IFPRI et une consultance pourra être mobilisée pour ce travail.

Une stratégie et un plan d'action d'appui-conseil sera élaborée avec l'aide du PRODAT. Seront identifiés les modalités pour un système d'appui-conseil basé sur la demande, les besoins en formation tant des formateurs et prestataires de services potentiels (MINADER, ONG, OPA). Le PRODAT stimulera l'harmonisation des approches et de stratégies en matière d'appui-conseil des différents intervenants. La stratégie sera discutée au niveau des CCP/CARG et avec le Ministère.

L'opérationnalisation des services d'appui-conseil passe par la mobilisation de personnel techniques, de compétences et d'expertises spécifiques dans plusieurs domaines. Les agents du Ministère et les prestataires de service bénéficieront de renforcement de capacité.

Les OPA seront les acteurs prioritaires de cette démarche, sachant qu'ils devront eux-aussi, être accompagné et formé de manière à assurer un appui pertinent et de qualité aux agriculteurs et agricultrices.

Dans ce cadre la Division Genre sera informée et impliquée, là où c'est pertinent. Si besoin, des activités supplémentaires pourront être introduites.

L'amélioration et l'innovation des outils de communication, de vulgarisation et de formation seront des préoccupations majeures en se basant non seulement sur les acquis des Radios rurales et des Clubs d'écoute. Par ailleurs l'amélioration de l'utilisation des **téléphones** portables sera développée de façon pilote comme système d'information, notamment sur les prix, les informations sur le déroulement des campagnes agricoles et autres information utile à la dynamique du développement local.

Le PRODAT reprendra et développera la dynamique des **Clubs d'écoutes** initiés par la FAO dans la Tshopo, en collaboration avec les radios ruraux présents dans tous les territoires ciblés. Ce moyen de communication est un outil efficace pour une série d'information et le développement des échanges inter agriculteurs et particulièrement les femmes. L'utilisation de ce réseau de communication est un outil de lutte contre les tracasseries.

Parallèlement les émissions de radio rurale pourront contribuer à divers thèmes de sensibilisation et de vulgarisation.

Les clubs d'écoutes et les moyens de communication locaux sont relativement novateur et nécessite une assistance technique nationale spécifique

Financement:

- *Ligne budgétaire A.04.02, € 150.000 pour le renforcement des capacités des unions locales et provinciales (équipements, frais de fonctionnement)*
- *Ligne budgétaire A.04.03, € 100.000 pour la formation décentralisée des module général en matière d'administration et de gestion*
- *Ligne budgétaire A.04.04, € 50.000 pour la formation en technique de communication et rapportage interne*
- *Ligne budgétaire A.04.05, € 130.000 pour le fonctionnement et émission de radio rural et club d'écoute*
- *Ligne budgétaire A.04.06, € 200.000 pour un réseau de smartphones et financement des communications des bénéficiaires sélectionné*

A.1.5 Faciliter l'accès à des outils, équipements et petits intrants technologiquement appropriés valorisant le travail des femmes

Cette activité « transformatrice » permettra d'appuyer des initiatives porteuses correspondant aux besoins des femmes. Elle permettra également d'expérimenter les potentiels de développement en vue d'une seconde phase du PRODAT.

L'activité portera sur l'accès aux outils agricoles mieux adaptés au travail des femmes, des facilités de conditionnement et de séchage des produits agricoles, des intrants et petit matériel pour le petit élevage (chèvre et porcin).

Cette activité permettra aussi d'exécuter des modestes aménagements, tel que l'aménagement des bas-fonds ou des étangs de piscicultures.

Cette activité vise également à explorer le développement de l'exploitation des produits forestiers non ligneux (à répertorier par des systèmes appropriés).

Ces activités d'Renforcement économique, seront menées en collaboration avec le programme EDUT de la CTB, dans la même zone. Des modules de nouvelles formations spécifiques (transformation, gestion des stocks, amélioration des méthodes de transformation, ...) peuvent faire l'objet de cette collaboration.

Pour le développement de ces activités génératrices de revenus, le PRODAT s'appuiera sur les expériences des ONG spécialisées dans cette matière et stationnées localement. Ces activités peuvent être accompagnées par des sessions de sensibilisation spécifiques. La mise en œuvre et le suivi des activités et investissements est sous la responsabilité de l'expert genre du programme. Une synergie avec d'autres programmes dans la région est impérative.

Financement:

- *Ligne budgétaire A.05.01, € 60.000 pour le développement des coopératives de consommation pour les outils agricoles, les emballages, semences maraichères*
- *Ligne budgétaire A.05.02, € 120.000 pour l'aménagement spécifique du territoires, bas fonds, étang de piscicultures*
- *Ligne budgétaire A.05.03, € 120.000 pour l'appui au petit élevage (abreuvoir, bergerie, produit vétérinaire de base, achat de géniteur amélioré)*

3.4.2 Résultat°2: Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la valeur ajoutée des principales spéculations retenues au niveau des fonctions post-récolte

Activité B.01	Financer des équipements et de petites infrastructures de stockage et de transformation
Activité B.02	Accompagner le processus d'encadrement et la professionnalisation de la gestion et la maintenance des investissements
Activité B.03	Renforcer les compétences des femmes en matière d'entrepreneuriat agricole et de leadership féminin
Activité B.04	Mettre en place un dispositif performant d'information sur les prix, les marchés et les statistiques agricoles à l'échelon des zones prioritaires
Activité B.05	Améliorer les capacités des OPA et de leurs faïtières dans la commercialisation
Activité B.06	Appuyer un processus de structuration des OPA et de leurs unions et faïtières et leur capacité de participer aux structures de concertation

Les fonctions aval à la production sont essentielles pour augmenter la qualité, la disponibilité et la valeur des produits agricoles de base et pour augmenter les revenus des exploitations familiales. Ces fonctions essentielles sont actuellement peu développées et encore moins structurées à l'échelle de la province et l'articulation des fonctions, au sein du continuum production-transformation-commercialisation dans une perspective de filière organisée, n'est pas encore une réalité. Le programme va travailler à créer les conditions minimales pour rendre cette approche faisable d'ici cinq ans (compte tenu des produits concernés et de leurs contraintes spécifiques) et cela dans une perspective multidimensionnelle qui visent : a) en étroite collaboration avec PRODAT, à désenclaver et améliorer la circulation des produits et b) à mieux organiser et renforcer progressivement les fonctions aval, en prenant appui sur les OPA identifiées comme partenaires du programme ainsi que les groupements. Compte tenu de la situation actuelle, les investissements du programme dans ce domaine, seront soigneusement ciblés par zones, types d'acteurs, compétences installées (gestion et suivi) et complémentarités à des initiatives passées ou (en particulier PRAPO et PAIDECO).

En ligne avec la stratégie genre du programme, les groupements de femmes impliqués dans la transformation et la commercialisation feront l'objet d'un renforcement de compétences spécifiques en matière d'entrepreneuriat et de leadership.

B.01 Financer des équipements et de petites infrastructures de stockage et de transformation

La mise à disposition d'équipements et de petites infrastructures spécifiques aux activités de stockage et de transformation vise les deux objets complémentaires suivants :

- Permettre l'acquisition de petits équipements, du matériel de transformation et de conditionnement ainsi que de petites infrastructures de stockage qui facilitent l'ajout de valeur au produit initial, améliorent le fonctionnement du cycle produit-commercialisation et contribuent à soulager les contraintes ou goulots d'étranglement existants ;

- Faire remonter des informations technico-économiques (charges, marges, entretiens,...) sur la gestion des investissements afin de nourrir les réflexions sur leur utilisation, en particulier dans le cadre de futures approches intégrées de type filières ainsi que pouvoir diffuser les éventuelles innovations sous forme de fiches, de matériel didactique ou de manuel technique.

Les modalités de financement de ces équipements dont les détails seront précisées lors de la mise en œuvre, obéiront aux grands principes suivants :

- Attribution prioritaire aux OPA et aux groupements de transformatrices. Ce segment d'opérateurs privés se situe clairement dans le champ de l'économie sociale ;
- Financement via un appui financier accordé par le PRODAT à hauteur de 85 à 90 % de la valeur de l'investissement complétée par un apport de la structure bénéficiaire pour le solde ;
- La mise à disposition de l'équipement et/ou de l'infrastructure fera toujours l'objet d'un contrat d'utilisation et de gestion/maintenance garantissant une gestion financière saine et une capacité à renouveler l'investissement (amortissement), avec la possibilité de réaffectation en cas de « mauvaise gestion ».

L'offre des équipements et des infrastructures se basera sur les deux éléments suivants: a) une analyse des données relatives aux flux de marchandises et des marchés existants et des besoins spécifiques au niveau des OPA/groupements partenaires ; b) de l'existence et des compétences des prestataires locaux de biens et services (maintenance et/ou fabrication) de manière à veiller, si possible, à impliquer des structures locales.

Le choix se fera sur base d'une liste précise de critères, en particulier (critères non exhaustifs) :

- la compétence et la capacité d'entretien;
- les critères géographiques de répartition équitables dans les secteurs cibles
- l'existence d'un marché cible clairement identifié et solvable;
- la capacité de renouvellement après amortissement ;
- l'implication des femmes dans la production ;

Financement:

- *Ligne budgétaire B.01.03, € 225.000 pour l'acquisition de l'équipement de transformation (moulin, décortiqueurs, malaxeurs, qualibreurs, etc)*
- *Ligne budgétaire B.01.04, € 675.000 pour la construction d'entrepôts et aménagement périphérique (aire de séchage, abris pour équipement, petit bureau)*

B.02 Accompagner le processus d'encadrement et la professionnalisation de la gestion et la maintenance des investissements

Le PRODAT appuiera les organisations paysannes et les groupements pour une gestion saine et transparente des équipements et infrastructures, incluant un processus d'auto évaluation permanent.

Ainsi, le groupe qui obtiendra du matériel par le biais de cet instrument de financement, s'engagera à communiquer des informations technico-économique sur la gestion de l'équipement. Pour ce faire, le porteur recevra l'appui d'un prestataire de service (bureau d'études, ONGD...) qui possèdent un savoir-faire en la matière et qui interviendra en deux temps :

- Au préalable pour l'aider à monter le dossier de financement
- A intervalles réguliers, une fois le financement octroyé, par un processus d'accompagnement

Ce dernier aspect inclura un processus d'auto évaluation permanent et une formation systématique des groupements bénéficiaires, en termes techniques (modalités d'utilisation et d'entretien) et en termes de gestion (coûts d'utilisation et d'entretien, compte d'exploitation, constitution d'un fonds d'entretien et d'amortissement, calcul des coûts et des redevances des prestations). Cet accompagnement pourra être complété par la mise en place d'un comité de suivi avec des OPA et groupements, avec engagement de communiquer les données statistiques sur les flux de marchandises et les prix dans le cadre du dispositif de suivi mis en place (voir ci-dessous).

Il est donc prévu:

- Un programme de formation spécifique et l'élaboration de matériel didactique et de formation
- L'appui au secteur formel et informel pour la réparation, voir la construction d'équipements agricoles
- Une complémentarité avec le programme de formation professionnelle EDUT

Financement:

- *Ligne budgétaire B.02.01, € 50.000 pour des formations techniques spécifiques*
- *Ligne budgétaire B.02.02, € 20.000 pour la maintenance*
- *Ligne budgétaire B.02.03, € 100.000 pour une assistance technique montage dossiers et accompagnement*
- *Ligne budgétaire B.02.04, € 102.270 pour une expertise (national) post-récolte*

B.03 Renforcer les compétences des femmes en matière d'entrepreneuriat agricole et de leadership féminin

Le PRODAT prévoit en plus des actions « genre sensibles » mentionnées au point 2.7 ci-dessus, des activités « spécifiques » qui visent une transformation des relations entre les femmes et les hommes, une réduction des inégalités, une éradication des discriminations existantes dans le continuum production-transformation-commercialisation. Ainsi le programme suggère les activités suivantes, dont les détails seront précisés lors de l'étude de ligne de base:

- Des formations individuelles et collectives pour renforcer les compétences de planification, gestion des budgets et pouvoir de négociation. Les bénéficiaires sont prioritairement des femmes membres des OPA et des associations féminines actives dans l'entrepreneuriat.
- Renforcer les échanges de bonnes pratiques et de leçons apprises avec les autres programmes provinciaux agricoles et organiser des visites mutuelles.

Ces activités seront menées en collaboration avec les prestataires de services reconnus pour leur expérience en la matière (bureau d'études, ONGD...). A cette fin, le prestataire de service élaborera avec les bénéficiaires un plan d'action spécifique et présentera un système de suivi et d'évaluation pour connaître les effets et impacts des initiatives.

Financement:

- *Ligne budgétaire B.03.01, € 50.000 pour des formations spécifiques entrepreneuriale des femmes*
- *Ligne budgétaire B.03.02, € 15.000 pour des visites d'échanges inter-provinces*

B.04 Mettre en place un dispositif performant d'information sur les prix, les marchés et les statistiques agricoles à l'échelon des zones prioritaires

La disponibilité et accessibilité des informations sur les prix et les marchés est un élément clé dans la maîtrise des opérations en aval de la production ainsi que dans les orientations de la politique sectorielle provinciale. Le programme fera preuve ici d'une approche pragmatique en travaillant principalement sur la mise en place d'un système de collecte de ces informations par les OPA et leur mise à disposition pour l'ensemble des opérateurs. Si l'objectif est prioritairement de compter sur un dispositif fonctionnel au niveau des zones couvertes par le PRODAT, celui-ci contribuera néanmoins à alimenter le service de la DAPP à l'échelon provincial de manière à lui permettre de rapporter périodiquement (une fois par trimestre) les informations aux services et au Ministère provincial en charge de l'agriculture et du développement rural.

Une fois les informations collectées et mise en forme, leur diffusion sera assurée par les structures elles-mêmes à destination de leurs membres, par les structures de concertation CCP/CARG ainsi que par des médias spécifiques, en privilégiant les radios rurales. Média le plus utilisé en RDC, celui-ci touche le plus grand nombre d'utilisateurs de par sa facilité d'accès et son faible coût d'utilisation. Cette activité pourra inclure l'utilisation d'informations disponibles collectées par d'autres réseaux ou autres sources/Programme. L'accès des paysannes au dispositif d'information (prix, statistiques) sera également garanti via des mesures spécifiques si cela s'impose. De manière innovante, la diffusion de l'information pourra aussi se faire par voie de téléphonie mobile à laquelle les opérateurs économiques pourront avoir accès sur l'ensemble de la couverture des réseaux disponibles dans la province.

Les activités spécifiques porteront sur :

- L'élaboration d'un système simple et durable
- La formation pour la collecte et leurs analyses
- L'appui aux outils de collecte et de communication
- La publication des données chronologiques et spatiales
- La coordination avec les autres intervenants au niveau provincial et national (SNSA, PAM, UNICEF, SNS, FAO, etc.)

Financement:

- *Ligne budgétaire B.04.01, € 20.000 pour l'équipement du réseau d'information sur les prix en matériel de communication : Radio/téléphone*
- *Ligne budgétaire B.04.02, € 40.000 pour des visites d'échanges inter-provinces*

B.05 Améliorer les capacités des OPA et de leurs faitières dans la commercialisation

Actuellement et en raison du niveau encore relativement faible de structuration des OPA, seules quelques-unes d'entre elles, comme l'UPDEKIS, se sont lancées dans des opérations de commercialisation.

Le PRODAT contribuera à renforcer cette fonction importante au niveau des OPA, sur l'amont en intervenant sur la commercialisation des produits agricoles. Il s'agira à ce niveau, de définir et mettre en œuvre.

De manière générale, les OPA se verront renforcées de manière à les rendre plus efficace dans le travail d'intermédiation entre les paysans et les commerçants transporteurs avec, pour objectif, d'obtenir une plus juste rémunération des produits agricoles au profit de leurs membres et du monde paysan en général, avec un ciblage spécifique sur les femmes.

Ce renforcement s'appuiera sur une analyse préalable des expériences en cours et des principaux points de marchés en identifiant l'origine des flux de produits, les opérateurs concernés ainsi que les principales contraintes qui freinent le processus.

L'objectif est de doter les OPA opérant au niveau des zones couvertes voire au niveau de plusieurs territoires, des moyens leur permettant de favoriser le regroupement des produits et le stockage et d'améliorer les capacités de négociation des prix avec les acheteurs. Cette fonction s'inscrira clairement à la suite des renforcements en équipements et infrastructure qui en constitueront une des conditions nécessaires. L'appui fourni le sera essentiellement via un renforcement de capacités selon un état de besoins qui sera défini conjointement avec les structures concernées mais également via de l'équipement informatique ainsi que des moyens de communication et de transport.

En parallèle, les CCT/CARG seront appuyés également pour améliorer leur rôle dans la facilitation de l'offre et la demande, en impliquant les acteurs des différentes filières (les faitières des OPA, les IMF, les transporteurs et les commerçants, ..) et en facilitant le dispositif de négociation et de coopération entre acteurs.

Les activités spécifiques porteront sur :

- L'analyse économique locale de différentes filières
- La formation des OPA sur différents thèmes : techniques de collecte, stockage et conditionnement, stratégie de fixation des prix d'achats et de ventes, de ristournes aux membres, de la gestion des stocks, de la constitution d'épargne en natures, de création de fonds de roulements,
- formation en marketing, analyse de l'évolution et risques des marchés, etc.
- L'organisation de concertation entre acteurs, OPA, mupungistes, transformateurs, transporteurs
- La formation des différents acteurs sur le fonctionnement des filières, des contraintes, de la répartition des valeurs ajoutées équitables, des systèmes néfastes du troc et des différentes formes de prêts usuriers

Financement:

- *Ligne budgétaire B.05.01, € 40.000 pour l'appui à la commercialisation et à l'intégration dans les chaînes de décision*
- *Ligne budgétaire B.05.02, € 20.000 pour faciliter les collaborations avec les opérateurs privés (transporteurs, commerçants...)*
- *Ligne budgétaire B.05.03, € 20.000 pour une assistance technique ponctuelle*

B.06. Appuyer un processus de structuration des OPA et de leurs unions et faitières et leur capacité de participer aux structures de concertation

Les OPA fonctionnent généralement en réseaux plus ou moins organisés de type « collectifs », et d'union de différent degré (locales, territoriales, provinciale, national).

Le PRODAT appuiera la structuration des OPA en union, en les assistant dans les réflexions d'organisation plus complexe, des taux de représentativité, des économies d'échelles, des mécanismes de cotisation, des systèmes d'information et communication, des réflexions sur les plans de développement, des relations public-privé etc.

Le programme organisera des ateliers et des activités de formation, des voyages d'étude entre région, des appuis dans le fonctionnement des moyens de communications, et principalement les réseaux d'information utilisant les moyens modernes (radio, téléphone, Clubs d'écoute, etc.)

Le PRODAT apportera un appui juridique afin d'adapter les législations (décrets du gouvernement provincial) aux réalités et à la dynamique locale.

Les activités porteront sur:

- L'organisation d'ateliers de concertation et de formation, faisant suite aux initiatives entamée par le projet AI-MAPE, pour la formation en administration et gestion des unions et fédérations (système de cotisation et de financement,
- Gestion des infrastructures et services communs (formation stockage, information sur les prix, etc.)
- L'assistance technique pour le cadre légal et réglementaire (statuts, règlement intérieures)
- Des réunions nationales d'harmonisation entre province.
- Participation matériel au renforcement des capacités (locaux, informatiques)

Dans ce cadre des activités spécifiques 'femmes' seront menées pour augmenter la représentation des femmes dans les organisations concernées, et en valorisant les engagements pris en matière de quotas. De débats peuvent être menés à l'aide des moyens modernes (radio rurale, ...).

Financement:

- Ligne budgétaire B.06.01, € 25.000 pour les ateliers de formations (annuel décentralisé)
- Ligne budgétaire B.06.02, € 50.000 pour un atelier spécifique des sections gender des unions locales et du district
- Ligne budgétaire B.06.03, € 100.000 pour l'appui au fonctionnement des Unions locales et du District

3.4.3 Résultat 3 : Les acteurs publics provinciaux sont renforcés dans leurs fonctions d'appui, de suivi et de coordination du secteur agricole

Activité C.01	Améliorer la collecte et l'échange d'informations sur les interventions du secteur agricole en Province Orientale
Activité C.02	Appuyer la capitalisation des expériences des différents acteurs du secteur agricole afin de stimuler l'harmonisation des approches et l'augmentation de l'impact des interventions
Activité C.03	Renforcer les services clés de l'agriculture dans leur rôle de fournitures de services d'information, d'appui-conseil et de suivi des politiques provinciales
Activité C.04	Appuyer spécifiquement le SENASEM et l'INERA en lien avec les services et produits attendus au niveau semencier

Ce sous-résultat vise le renforcement de la coordination sectorielle et le suivi des interventions du secteur agricole par les autorités politico-administratives de la province. Il s'agit de stimuler la recherche de coopération et de synergies entre les différents acteurs et interventions et de contribuer au développement de la future politique agricole provinciale.

Le pilotage et la responsabilité de ce résultat est confié à l'expert international en renforcement des capacités, secondé dans sa tâche, par l'expert national correspondant. Un nombre important d'actions spécifiques au niveau de chaque sous-résultat envisagé seront menées et se baseront d'une part, sur le diagnostic de la ligne de base et de l'autre sur une approche méthodologique de renforcement de capacités, solide et concertée avec les principaux intéressés.

C.01 Améliorer la collecte et l'échange d'informations sur les interventions du secteur agricole

Le PRODAT viendra en appui à l'organisation de réunions de concertation régulières entre les autorités provinciales et les intervenants dans le secteur agricole, à la réalisation d'une cartographie des interventions et des intervenants (qui inclut l'installation et l'utilisation d'information géographique (SIG) à la collecte d'informations sur les interventions au niveau des territoires et des secteurs et l'échange d'informations entre l'autorité provinciale et l'administration nationale (contribution aux orientations et politique nationale du secteur).

Dans le cadre de cette activité, le PRODAT appuiera également la centralisation des différents outils et méthodes développés au sein des différents projets et programmes provinciaux sectoriels de manière à alimenter la réflexion et l'évolution de la politique agricole provinciale.

A cet effet, le PRODAT prévoit :

- Un appui logistique et en frais de fonctionnement aux services provinciaux concernés, en complément avec les appuis fournis par les autres PTF (y inclus l'appui de l'UCAG)
- Le paiement de frais de deux ateliers annuels avec les intervenants, présidés par les autorités agricoles provinciales.
- Une enveloppe budgétaire non-désignée pour le financement d'activités de renforcement des compétences individuelles des agents concernés, en complément avec les appuis fournis par d'autres intervenants (y inclus l'appui de l'UCAG)

Financement: Ligne budgétaire C.01, € 60.000

C.02 Appuyer la capitalisation des expériences des différents acteurs du secteur agricole afin de stimuler l'harmonisation des approches et l'augmentation de l'impact des interventions

Parmi les initiatives à développer figure la centralisation des différents outils et méthodes ayant été développées au sein des différents projets et programmes provinciaux sectoriels et des différentes composantes du programme de manière à alimenter la réflexion et l'évolution de la politique agricole provinciale.

Les thèmes de capitalisation seront définis de manière participative. Des ateliers thématiques seront organisés à Kisangani pour faciliter les échanges de bonnes pratiques entre le programme, les autorités provinciales et les principaux intervenants. Des publications et des émissions radio seront réalisées afin de partager les connaissances accumulées au sein du programme avec les autres acteurs du développement.

Un budget spécifique, tant pour une expertise ponctuelle en capitalisation que pour les exercices de vulgarisation (ateliers, émissions du radio rurale, copies de documents, etc...) sera mis à disposition.

Cette activité inclut :

- Un appui à l'élaboration de documents de capitalisation des expériences dans le secteur agricole et leur vulgarisation à travers les organes de concertation et les médias
- Un appui à la traduction des leçons apprises dans des documents de références pour le secteur agricole en Province Orientale. Ces documents pourraient, dans le futur, être intégrés dans la stratégie provinciale du secteur agricole
- Le renforcement des capacités des acteurs non- étatiques en matière du genre et l'organisation

C.03	Renforcer les services clés de l'agriculture dans leur rôle de fournitures de services d'information, d'appui-conseil et de suivi des politiques provinciales
-------------	--

L'opérationnalisation des services d'appui-conseil passe par la mobilisation de personnels techniques, de compétences et d'expertises spécifiques dans plusieurs domaines. Les acteurs prioritaires de cette démarche, devront eux-aussi, être accompagné et formé de manière à assurer un appui pertinent et de qualité aux agriculteurs et agricultrices. Cette activité vise à structurer cette approche même si, selon les productions et problématiques concernées (production, transformation, stockage...) le PRODAT gardera la latitude de définir des programmes d'actions spécifiques en privilégiant la « portes d'entrée » OPA.

Plusieurs composantes sont ici concernées :

Un composante de mise en capacités des agents du ministère de l'agriculture et du développement rural groupes d'acteurs afin qu'ils puissent exercer effectivement au niveau provincial et sur le terrain leur fonctions en tenant compte des spécificités des bassins agricoles et des spéculations.

Cette mise en capacités passera par un appui du programme qui sera formalisé dans le cadre de protocoles d'accords entre celui-ci et les acteurs concernés. Ceux-ci préciserons, de commun accord, les objectifs impartis aux eux et aux autres ainsi que les résultats attendus et déterminerons les moyens qui y seront alloués (fonctionnement et transport principalement).

Une composante de formation, qui se réalisera en cascade par la formation des formateurs et des ateliers de formation aux différents niveaux géographiques priorisés et pour les différentes cibles des agents de l'IPAPEL. Les thèmes de formation seront ceux élaborés dans le cadre de la stratégie d'appui-conseil.

Un composante d'échanges et de réunions périodiques afin de mieux connaître les difficultés du terrain, les réponses qui y sont apportées, les éventuels processus d'innovation en cours etc...

Dans la logique de priorisation géographique promue par PRODAT, l'IPAPEL se verra impliqué à hauteur d'un agent par territoire et d'animateurs par secteurs considérés.

Financement:

- *Ligne budgétaire C.03.01, € 550.000 pour équipements, motos, vélos, indemnités, formations, amélioration des liens fonctionnels*
- *Ligne budgétaire C.03.02, € 50.000 pour les ateliers et formations annuel en matière de gestion de l'environnement, le changement climatique et la déforestation, de la fertilité des sols, par territoire et au niveau du district*
- *Ligne budgétaire C.03.03, € 25.000 pour le suivi évaluation annuelle par le REDD+*

C.04 Appuyer spécifiquement le SENASEM et l'INERA en lien avec les services et produits attendus au niveau semencier

SENASEM

Le PRODAT renforcera la capacité du SENASEM dans ses fonctions régaliennes de contrôle de qualité et de suivi de l'application de la loi semencière (lorsqu'elle sera votée) et de la stratégie provinciale dans le secteur des semences. Les fonctions de distribution et commercialisation qui ne relève pas du mandat du SENASEM feront l'objet du renforcement des capacités des acteurs privés concernés.

L'appui du PRODAT au SENASEM portera sur :

- L'appui à la fonction d'appui conseil aux producteurs de semences et aux fonctions de contrôle de qualité et d'inspection dans les zones concernées par le PRODAT
- La formation des agents du SENASEM
- L'appui au laboratoire provincial de contrôle de qualité
- L'appui en moyens de déplacement
- L'appui à l'élaboration et diffusion des textes réglementaires provinciaux et du cadre juridique national.

En outre, comme pour l'INERA, le PRODAT appuiera le SENASEM au niveau central à deux niveaux :

- Un appui léger centré sur la réalisation de quelques missions d'audit et de suivi au niveau de la Province
- Les frais d'analyse et de contrôle qui devraient être réalisés au laboratoire central de Kinshasa

Financement: Ligne budgétaire C.04.01, € 100.000

INERA

Comme expliqué dans le premier résultat, le renforcement de l'INERA se limite au renforcement des capacités dans le domaine de la conservation, la production et la diversification des semences et du matériel végétatif.

L'INERA sera indirectement impliquée, avec des institutions de recherches internationales dans les essais participatifs en milieux paysans des techniques culturales et d'amélioration de la fertilité des sols, sur la base d'un protocole d'accord.

Financement: Ligne budgétaire C.04.02, € 75.000

3.4.4 Résultat 4 : Les structures de coordination et de concertation sectorielle sont renforcées

Activité D.01	Appui aux CCP/CARG aux niveaux de la province, des territoires et des secteurs
Activité D.02	Appuyer le renforcement des partenariats intersectoriels et interinstitutionnels
Activité D.03	Mise en place d'une cellule de coordination genre chargé d'opérationnaliser et de piloter le processus de renforcement des capacités
Activité D.04	Etablir des liens avec les établissements d'enseignement technique de formation professionnelle agricole

D.01 Appui aux CCP/CARG aux niveaux de la province, des territoires et des secteurs

Si la disponibilité d'informations sectorielles fiables est un input indispensable à toute politique provinciale, la concertation entre acteurs en est certainement un autre, bien en ligne avec la mise en place des structures comme les CARG et le CCP ou encore le COPROSEM. Afin d'améliorer les processus en cours qui connaissent pour certains, de réelles difficultés de mise en œuvre et d'opérationnalisation, le PRODAT contribuera au renforcement de la dynamique de concertation.

Cette activité inclut :

- Un appui au fonctionnement du CCP selon les dispositions prévues dans la législation

- Un appui au fonctionnement des CARG territoires dans les 7 territoires de concentration selon les dispositions prévues dans la législation
- Un appui au fonctionnement des CARG secteurs dans les différents bassins de production retenus toujours selon les dispositions prévues dans la législation. L'implication des chefs coutumiers devra être assurée.
- Un appui à la communication sur les activités du CCP et des CARG territoires et secteurs à travers notamment les émissions radios mais aussi la publication du journal des CARG de la Province Orientale.
- Un appui à l'intégration des femmes dans les structures de coordination en étroite collaboration avec le Conseil Provincial des Femmes

A cet effet, le PRODAT prévoit :

- Un appui logistique (transport) au coordinateur des CARG, aussi bien au niveau de la province qu'au niveau des territoires
- Une prime pour le coordinateur provincial des CARG
- Un appui méthodologique pour l'organisation et l'animation des réunions du CCP et des CARG territoires et secteurs
- Un budget de fonctionnement pour le CCP et pour les CARG territoires et secteurs
- Un budget pour la participation d'un représentant de l'IPAPEL à une réunion de chaque CARG territoire une fois par an.
- Un budget pour l'organisation d'une réunion annuelle du CARG territoire à laquelle deux représentants de chaque CARG secteurs dans le territoire participeront
- Une enveloppe budgétaire non-désignée pour le financement d'activités de renforcement des compétences individuelles des membres du CCP et des CARG territoires et secteurs, en complément avec les appuis fournis par d'autres intervenants

Financement: Ligne budgétaire D.01.01, € 100.000

D.02 Appuyer le renforcement des partenariats intersectoriels et interinstitutionnels

Comités et groupes de travail thématiques

Le PRODAT participera aux comités et groupes de travail concernant le secteur agricole et du développement rural, tel que le Comité de suivi du PAP, le comité de coordination des opérateurs de développement présidé par le ministère du Plan (CEPOD), et d'autres groupes de travail spécifique qui seraient initiés par l'administration ou les organismes de recherche nationaux ou internationaux.

Avec l'essor de développement des filières agricoles, des comités spécifiques entre acteurs semblent exister de façon formelle ou informelle. Ces comités seront appuyés.

Le PRODAT participera, avec l'administration et d'autres partenaires à renforcer le flux d'information entre le terrain et les ministères centraux en vue d'apporter des éléments utiles à l'évaluation et l'adaptation des politiques et plans d'actions.

COPROSEM

Définis dans les statuts, le mandat initial ne vise toutefois qu'à défendre les intérêts des agri-multiplicateurs et à servir de plaidoyer pour la profession sans mettre l'accent sur les aspects de commercialisation et de promotion des semences améliorées qui apparaissent aujourd'hui

incontournables. A quoi il faut ajouter l'évolution en cours, dans le cadre du Programme ASS, de cette fonction de concertation, vers la prise en charge de fonctions opérationnelles, notamment de gestion de matériel roulant tel que tracteur et camion pour la distribution de l'intrant. Si ces fonctions peuvent constituer une source de revenus pour la plateforme et donc lui assurer une certaine pérennité dans la poursuite de son mandat, une solution plus durable (c'est-à-dire non dépendante à terme de l'encadrement d'un Programme, aujourd'hui assuré par ASS) doit être trouvée.

A la lumière de ces évolutions, le mandat du COPROSEM sera revu afin de le mettre en cohérence avec les exigences de développement du secteur, notamment pour tenir compte des aspects de commercialisation et des fonctions opérationnelles :

- Réflexion stratégique sur le positionnement et les synergies à construire et consolider avec les principaux acteurs de la filière ;
- Approfondissement du partenariat public-privé (PPP) dans le cadre des fonctions opérationnelles et de gestion (étude diagnostic avec recommandations à destination du COPROSEM/SENASEM et traduction dans le mandat respectif des structures concernées)
- Révision des statuts et du règlement intérieur
- Établissement d'une feuille de route pluriannuelle de manière à inscrire la structure dans une perspective pérenne accompagnée d'un budget de fonctionnement

Le PRODAT financera, sur base de la feuille de route, certains frais de fonctionnement du COPROSEM et la bureautique.

Processus REDD+ et environnement

Le PRODAT apportera une contribution dans la réflexion sur le processus REDD+ dans les domaines spécifique au secteur de l'agriculture : Appui au point focal REDD+, pour l'organisation d'ateliers de réflexions, le suivi de l'impact du PRODAT sur l'environnement, l'intégration des éléments cartographiques des espaces cultivés ou mis en jachère.

Le PRODAT participera également au "**Comité provincial de l'Environnement**".

La cellule de coordination genre (voir ci-dessous) portera une attention particulière sur le genre dans ce domaine

Financement: Ligne budgétaire D.02.01, € 100.000

A 4.3 Mise en place d'une cellule de coordination genre

La mise en place d'une cellule de coordination genre est une des tâches de l'expert national genre. Cette cellule assure la prise en compte du genre dans les différents programmes CTB (EDUT, PRODAT, BOURSES) et coordonne les activités 'genre' et harmonise dans la mesure du possible les approches concernant le 'genre'. Cette cellule est composée de points focaux genre dans chaque programme (à savoir des points de contacts pour les questions/activités genre). La cellule se réunit régulièrement et rapporte sur le progrès réalisé en matière du genre, auprès de la direction et toute l'équipe. Sa tâche principale est :

- Organiser une formation de base en matière du genre pour toute l'équipe ;
- Guider le processus de la ligne de base en ce qui concerne le genre ;
- Assurer une prise en compte de la question genre dans toutes les activités (intégration du genre dans le suivi et l'évaluation) ;
- Elaborer, avec l'appui d'un consultant, une stratégie 'genre' pour toute la durée du programme

- Elaborer les plans annuels respectifs.
- Collaborer avec la Division Genre (des activités supplémentaires peuvent être initiées dans ce cadre pour faciliter cette collaboration, p.ex. réhabilitation du bâtiment, équipement, formation...).

Financement:

- Ligne budgétaire D.03.01, € 150.000 pour les activités
- Ligne budgétaire D.03.02, € 96.300 pour l'expertise (national)

A 4.4 Etablir des liens avec les établissements d'enseignement technique de formation professionnelle agricole

Cette activité s'inscrit clairement dans le cadre des synergies entre le PRODAT et EDUT (voir 2.4) et vise à favoriser les collaborations et des échanges avec les établissements agricoles présents dans les différents territoires. Le choix de ceux-ci ainsi que les modalités et contenu des collaborations feront l'objet d'une réflexion commune entre les deux programmes sans toutefois préjuger de priorités particulière que PRODAT pourrait identifier sur certaines zones pilotes :

- Établir des liens entre l'enseignement et les pratiques de terrain en vue de contribuer à l'orientation de l'enseignement par rapport aux besoins actuels.
- Echanger du matériel pédagogique
- Etablir des champs de démonstration dans certaines écoles
- Favoriser les vocations parmi les jeunes diplômés, informer les écoles des possibilités de stages pratiques
- Elaborer ensemble avec PRODAT des modules de formation en matière de transformation et commercialisation orientés vers des femmes entrepreneurs

Financement: Ligne budgétaire D.04, € 20.000

3.5 Indicateurs et sources de vérification

Un Cadre Logique « classique » reprend toujours 3 niveaux d'indicateurs :

- **Indicateurs de Résultat (output) :** Ces indicateurs permettent d'apprécier la qualité et la quantité des résultats de l'intervention afin d'assurer la redevabilité envers le bailleur et le partenaire.
- **Indicateurs d'Outcome:** Ces indicateurs permettent d'apprécier le niveau d'atteinte de l'Objectif Spécifique. La finalité de ce type d'indicateurs est surtout l'apprentissage et le pilotage stratégique même si la redevabilité reste également un élément important. Le suivi de ce type d'indicateurs peut donner une indication sur la pertinence des activités de l'intervention et sur leur contribution au changement escompté. Si possible, le PRODAT utilisera des indicateurs déjà existants au niveau provincial ou national pour mesurer l'outcome.
- **Indicateurs d'Impact:** Ces indicateurs mesurent le niveau d'atteinte de l'Objectif Général. Le PRODAT n'est pas redevable pour l'atteinte de cet objectif ; l'intervention ne peut qu'y contribuer. La finalité de ce type d'indicateurs se trouve donc uniquement au niveau de l'apprentissage et du pilotage stratégique.

Les indicateurs mentionnés ci-dessus sont **essentiels** pour le fonctionnement du système de S&E du PRODAT. Pourtant, ils ne permettent pas toujours de bien **capter le progrès dans le processus de changement** facilité par l'intervention et évoqué au point 2.2. Afin de pallier à ce manque d'indicateurs de

changement, le PRODAT ira au-delà du système classique de S&E et assurera également un suivi du processus de changement. Ceci implique que l'intervention essaiera d'identifier des indicateurs de changement dans le comportement des bénéficiaires et d'augmentation de la performance au sein des structures appuyées. Ces indicateurs, ébauchés au niveau de l'étude de ligne de base.

La figure ci-dessous, reprend sous forme schématique les différents types d'indicateurs qui seront intégrés dans le système S&E de l'intervention.

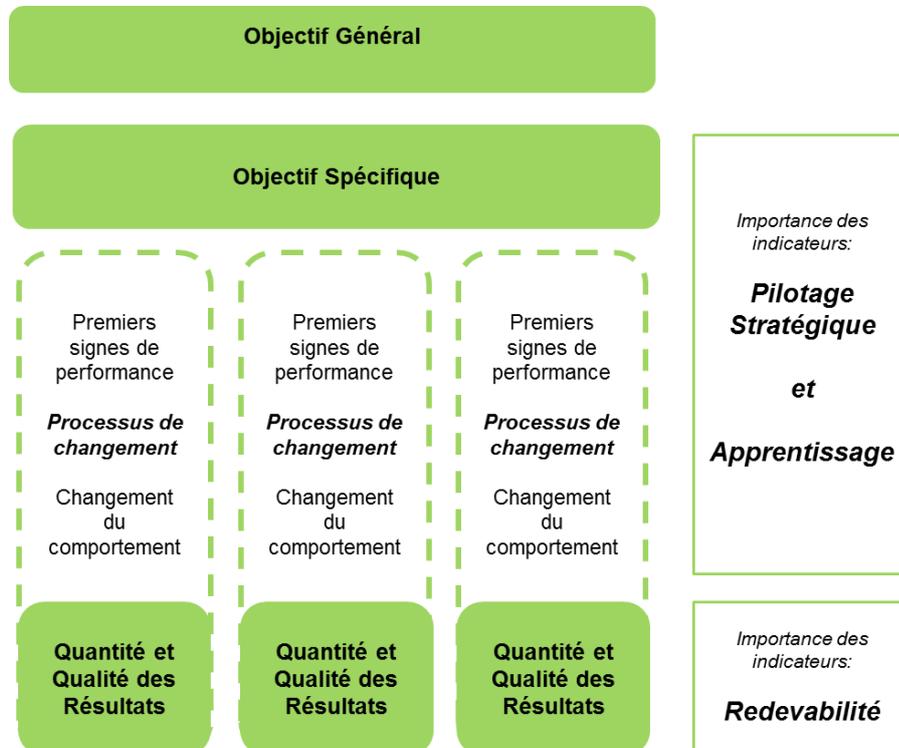


Figure 2 : Types d'indicateurs du PRODAT

Les indicateurs d'output et d'outcome sont repris dans le cadre logique en annexe 7.1. Ces indicateurs, seront revus et précisés lors de l'étude de ligne de base qui ébauchera, parallèlement, un certain nombre d'indicateurs de changement. L'ensemble servira à l'équipe du Programme d'éléments clés dans les processus d'apprentissage, de pilotage stratégique et de redevabilité vis-à-vis des partenaires.

3.6 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre

Les acteurs principaux intervenants dans la mise en œuvre sont :

- Le Ministère provincial de l'Agriculture, Pêche, Elevage et Développement rural, Environnement et Conservation de la Nature,
- Les inspections de l'Agriculture et du Développement rural aux différents niveaux
- Les OPA et leurs différentes structures fédératives, Unions et faïtières
- Les organisations et entrepreneurs privés actifs dans le domaine agro-industriel
- Les ONG et PME, qui exécutent les travaux de réhabilitation et/ou entretien
- Les partenaires privés qui sont bénéficiaires de la route et contribuent à l'entretien routier (associations camionneurs, etc.)
- Les CCP/CARG dans leurs fonctions de concertation, notamment associés aux processus de planification du réseau et au suivi des travaux.

3.7 Phasage dans la mise en œuvre

La phase opérationnelle durera 5 ans ou 60 mois et comptera trois temps forts :

Une période de lancement de 12 mois qui débutera au moment de la signature de la Convention Spécifique et de la Convention de Mise en Œuvre. Elle servira à mettre en place l'équipe, à adapter le cadre logique du DTF, à affiner les stratégies opérationnelles avec les partenaires congolais, à actualiser la matrice de gestion de risques, à préciser certains besoins en assistance technique et leurs modalités ou en personnel logistique additionnel nécessaire ainsi qu'à préparer les conventions de partenariat ou les protocoles d'accord. Une bonne partie de ce travail s'appuiera sur les résultats et recommandations de l'étude de ligne de base et des études complémentaires.

L'ensemble sera synthétisé dans **un document de référence** qui sera soumis à la SMCL pour approbation.

Au cours de cette période, deux missions d'appui des services pertinents du siège de la CTB qui ont été impliqués dans la formulation, seront organisées :

- Une au démarrage dans les trois premiers mois afin de cadrer, avec l'équipe technique, le lancement du programme et d'identifier une série d'actions prioritaires
- Une deuxième à l'issue de la période lancement afin de donner un input dans le document de référence.

Une période d'exécution opérationnelle (42 mois à partir de 2015) au cours de laquelle les activités atteindront leur vitesse de croisière.

Une période de clôture (6 mois, en 2019) au cours de la cinquième année qui verra l'équipe se concentrer davantage sur la consolidation des activités conduites et des modes et mécanismes utilisés. Durant cette phase, le désengagement de l'équipe ou un transfert vers une seconde phase sera planifié.

Six mois avant la fin du programme, un plan de clôture et un bilan financier doivent être élaborés par l'UDP selon les procédures de la CTB.

3.8 Analyse des risques

3.8.1 Au niveau de l'Objectif spécifique

Risques	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
Les tracasseries persistent et démotivent les différents acteurs économiques	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Actions spécifiques prévues, en particulier dans le programme de désenclavement mais également à travers les CCP/CARG • Utilisation des radios communautaires et clubs d'écoute
Difficultés logistiques, étendue de la province	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Antennes du programme • Soutien à la multimodalité
Faible niveau de coordination entre acteurs au niveau de la province (interinstitutionnels et intersectoriels)	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Activités spécifiques explicitement prévues en particulier au niveau R3 et R4 • Missions de facilitation, dialogue et recherche de synergies confiées à la coordination provinciale
Nombreux intervenants pouvant produire des états de besoins divergents ou intervenir de manière incohérente	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Un manuel de procédures spécifique est rédigé et utilisé avec répartition claire des responsabilités. • Les mandats sont clairement définis et connus.
Des pratiques culturelles durables ne sont pas adoptées	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la gestion intégrée des sols • Sensibilisation et formation des CCP/CARG et adaptation des plans de développement des territoires et secteurs • Renforcer la vulgarisation et l'appui conseil • Capitaliser les techniques probantes • Développer la recherche développement participative • Coopérer avec les centres et réseaux de recherche
Faible prise en compte du genre de façon transversale	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • La participation, le ciblage, la responsabilité des femmes sont prises en compte de manière systématique • Une formation en matière du genre pour toute l'équipe du personnel et des proches collaborateurs • Inscription dans le règlement intérieur des OPA et CARG du respect de la participation significative des femmes (membres et organes de direction. • Le système M&E appliqué dans ce programme ainsi que le budget sensible au genre intègrent la dimension genre dès le démarrage

Faible prise en compte de l'environnement de façon transversale	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Critère d'impact dans le choix des bassins de production • Coordination avec le point focal et projet REDD+ • Action de sensibilisation des CARG dans l'élaboration des plans de développement • Développement d'une agriculture conservatrice (agroforesterie) et de la bonne gestion des ressources génétiques
---	---------	-------	---

3.8.2 Au niveau des résultats

Risques	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
RESULTAT 1 : PRODUCTION & PRODUCTIVITE			
Difficulté d'estimation de la demande en semences	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle des CCP/CARG et COPROSEM dans la concertation, l'estimation des besoins et la tenue des statistiques • Communication via les radios rurales
Qualité des semences	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Communication via les radios rurales • Renforcement du dispositif de contrôle du SENASEM à un coût raisonnable à charge des différents acteurs de la filière.
Accessibilité des semences au niveau des ménages	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la production et le développement des semences de qualités déclarées • Veille des CCP/CARG et COPROSEM • Développement d'un dispositif de distribution via les OPA
Opérationnalisation des partenariats pour la recherche développement et appropriation locale des résultats	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des OPA comme acteurs clés pour la vulgarisation • Appui synergies avec réseaux de recherches • Développement d'une recherche participative
Faiblesse des capacités de gestion des OPA	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de renforcement à différents niveaux et thèmes
RESULTAT 2 : OPERATIONS POST-RECOLTE			
Mauvaise gestion des équipements	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Formation spécifique à la maintenance des équipements • Contractualisation de la mise en place des équipements avec récupération des équipements en cas de mauvaise utilisation • Implication des femmes dans le choix des bénéficiaires dans la gestion des équipements et dans les postes de trésorerie et de contrôle
Risque d'appropriation induite des équipements	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des OPA et autocontrôle par les organisations faitières

Risques	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
par personnes influentes			
Manque d'autonomisation financière des OPA et des équipements financés	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Formation plans d'entreprise et constitution de provisions pour réparation et amortissement Etablissement de comptes d'exploitation prévisionnels
Tracasseries qui découragent de manière générale les opérations post-récolte	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation sur les taxes et lutte anti-tracasseries à travers CCP/CARG
RESULTAT 3 : POUVOIRS PUBLICS			
Restructuration lente du Ministère de l'agriculture et personnel peu opérationnel	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités pour la province (formation des agents et nouvelles unités du MINAGRIDER) Prime de technicité
Difficulté de l'administration et des PTF de se coordonner et de s'harmoniser	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux mécanismes de concertation et de coordination existants
RESULTAT 4 : CONCERTATION			
Une stratégie genre dans le secteur agricole n'est pas considérée comme une priorité pour les autorités provinciales	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement d'un ATN pour le volet genre Discussion au niveau des CCP/CARG de l'importance d'une stratégie Activité d'appui au renforcement des dispositifs de concertation Action de sensibilisation à travers les structures de concertation

3.8.3 Au niveau de la gestion de l'intervention

Risques	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
Retard lié à l'obtention des agréments de l'expertise internationale	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Action du COMPAR
Difficulté de gestion de nombreuses activités sur une grande zone d'intervention	Faible à Modérée	Modéré à élevé	<ul style="list-style-type: none"> Antennes territoriales Travailler avec des partenaires d'exécution présents dans les territoires L'équipe de coordination provinciale peut être renforcée Activités prévues au lancement de l'intervention et étude de base permettent de planifier les activités à un rythme raisonnable

Charge de travail liée à la gestion administrative et logistique	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> présence du RAFI appuyé par une équipe nationale appui du projet UCAG élaboration du manuel de procédures Possibilité de renforcer l'équipe
Lenteur des procédures de marchés publics	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> présence du RAFI appuyé par une équipe nationale appui cellule Marchés Publics UCAG Présélection des prestataires de services compétents et évaluation annuelle de leurs performances
Qualité des RH admin/fin disponibles	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> démarrage des activités conditionné à la mise en place effective de l'équipe Admin/Fin Le programme bénéficie du support des équipes UCAG

3.8.4 Au niveau des risques fiduciaires

Risques	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
Montant du programme et durée d'exécution	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Du staff financier en nombre conséquent est prévu (équipe admin/fin + personnel au niveau des antennes) Le programme bénéficie du support des équipes UCAG
Gestion des appuis financiers et fonds de roulement	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Les paiements sont réalisés en plusieurs tranches conditionnées Liste noire des payeurs défaillants
Certaines activités peuvent conduire à des fraudes (fausses listes de présences à des séminaires, formations, etc.).	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> activités et missions de supervision et contrôle réalisées (équipe Admin/Fin et UCAG) Le registre des participants avec signature est tenu à jour.
Risque de change	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Une réserve budgétaire suffisante est prévue dans le budget
Risque de double financement	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Transparence du système SIG, renforcement de l'IPAPPEL et des espaces de concertation/planification.

3.8.5 Au niveau de la durabilité de l'intervention

Risques	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
---------	-------------	--------	-----------------------

Pas de renouvellement des cadres nationaux, et donc peu de personnel étatique en place avec qui travailler	Elevée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Construire et renforcer les capacités au sein des différentes structures publiques appuyées
La non poursuite des réunions des CARGs sans paiement de frais de fonctionnement extérieur	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Lobby au niveau de GT concerné pour augmenter le budget national pour l'agriculture
Mauvaise utilisation, maintenance et gestion des équipements fournis	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de gestion des opérateurs privés • Recrutement d'un mécanicien
Capacités des OPA encore trop faibles pour assumer certains rôles	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'autosuffisance financière des OPA et prise en charge progressive du financement des prestations de services par les OPA, travailler dans la durée
Manque de responsabilisation des partenaires et prestataires	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Validation concertée et analyse participative des risques sur les sites d'interventions, les modalités d'action et la coresponsabilité • Utilisation de systèmes d'auto évaluation participative pour diminuer les contraintes • Transparence dans la mise en œuvre, associer les partenaires provinciaux aux différents niveaux dans les modalités et la planification des activités • Dispositif de concertation avec les autres intervenants
Non appropriation des mécanismes d'appui aux dispositifs techniques et organisationnels	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des Ministères provinciaux et des structures décentralisées du MINAGRIDER • Renforcement des capacités de concertation de régulation, de suivi évaluation des services publics, au niveau provincial et dans les territoires • L'implication et le renforcement des organes de concertation dans le suivi, l'orientation et l'exécution des activités • La participation et le renforcement des acteurs privés et OPA comme opérateurs de proximité
Déboisement forêt	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • PGES : éviter déforestation + reboisement • Exclusion des routes avec impact sur la forêt
Non-respect de la réglementation fait	Elevé	Elevé	Sensibilisation (programme)/contrôle et pénalisation (autorités)

4 RESSOURCES

4.1 Ressources financières

Contribution belge

Les ressources financières disponibles pour le PRODAT sont de 11 millions d'euros. Ce montant couvre les activités du Programme ainsi que l'encadrement et le suivi assurés par la CTB.

Le budget est scindé en trois parties, soit i) résultats et activités ; ii) moyens généraux ; et iii) réserve budgétaire.

La contribution belge couvrira également, dans la partie résultats et activités, le paiement de primes de technicité pour certains agents de la fonction publique. Le paiement de ces primes par le PRODAT se fera toujours dans le cadre d'un protocole d'accord à conclure entre le Programme et les administrations et/ou services concernés et concernera un nombre limité d'agents (voir 5.5.2).

Contribution congolaise

- les salaires et autres avantages versés au personnel collaborant avec le PRODAT au niveau provincial et dans les territoires de concentration ;
- la contribution des bénéficiaires d'équipements de stockage et de transformation (évaluée à 10 % de la valeur des réalisations) ;

Budget résumé

Le budget résumé est présenté dans les tableaux des pages qui suivent.

				CHRONOGRAMME							
Budget: RDC 12 171 11 - PRODAT				Mode d'exéc.	Budget total en Euro	%	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
COMPOSANTE TECHNIQUE					7.692.460	70%	1.191.880	1.873.720	1.819.440	1.757.440	1.049.980
A	Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la production et la productivité des exploitations familiales				4.728.440	43%	708.360	1.157.360	1.110.360	1.058.360	694.000
A	01	Etude socio-économique sur les spéculations prioritaires et les bassins de production			30.000	0,27%	20.000	10.000			
A	02	Développer une offre d'intrant spécifique semences (certifiées et QDS)			1.195.720	11%	250.680	262.680	252.680	252.680	177.000
A	02	01	Appuyer les OPA à planifier l'offre et la demande en semences et gérer le système de financement et de distribution au ménages agricoles	régie	50.000		10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
A	02	02	Appuyer les OPA dans la gestion du système de financement et de distribution au ménages agricoles	régie	50.000		10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
A	02	03	Equipement des OPA en stockage et conservation des semences	régie	100.000		20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
A	02	04	Production et conservation de semence de souche, de prébase et de base et essais participatifs multiloaux des nouvelles variétés, Convention avec IITA et INERA	régie	450.000		100.000	100.000	100.000	100.000	50.000
A	02	05	Appui au contrôle de qualité des semences de base, commerciale et de qualité déclarées (fonctionnement des laboratoires, formation et appui au fonctionnement des inspecteurs, modalité de gestion et de	régie	120.000		30.000	30.000	20.000	20.000	20.000
A	02	06	Appui à la production de semence par les OPA et les agrimultiplicateurs dans les trois territoires (contrat et convention de production en fonction de la demande dans les trois territoires)	régie	100.000		20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
A	02	07	Appui spécifique au développement des filière semencières informelles	régie	100.000		20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
A	02	08	Appui aux spéculations particulières qui concernent spécifiquement les femmes, tel que la maraîchage, les arbres fruitiers	régie	48.000			12.000	12.000	12.000	12.000
A	02	09	Assistance technique internationale perlée	régie	75.000		15.000	15.000	15.000	15.000	15.000
A	02	10	Expert national semences	régie	102.720		25.680	25.680	25.680	25.680	
A	03	Amélioration des techniques de production et introduction de techniques innovantes			1.602.000	15%	200.000	397.000	380.000	360.000	265.000
A	03	01	Convention de coopération avec IITA/ICRAF,	régie	320.000		30.000	80.000	80.000	70.000	60.000
A	03	02	Renforcement du dispositif d'appui conseil et de formation "extérieures"	régie	150.000		30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
A	03	03	Développement de champs écoles pilotes dans un territoire,	régie	450.000		80.000	100.000	90.000	90.000	90.000
A	03	04	Développement décentralisée de pépinière et de blocs de production de	régie	72.000		10.000	27.000	20.000	10.000	5.000
A	03	05	Frais d'aménagement spécifique dans les bassins de production (aménagement de bas fonds, agroforesteries, champs de démonstrations, etc)	régie	360.000		30.000	100.000	100.000	100.000	30.000
A	03	06	Suivi des systèmes agraires et de l'impact sur l'environnement: collaboration avec le processus et les projets REDD+ dans la Tschopo, suivi cartographique de l'évolution de l'environnement (appui scientifique)	régie	250.000		20.000	60.000	60.000	60.000	50.000

A	04	<i>Accompagner les OPA et les prestataires de services de proximité (services d'appui-conseil)</i>			832.720	8%	135.680	195.680	185.680	185.680	130.000
A	04	01	Accompagner les OPA dans leurs rôles d'appui conseil en vulgarisation des techniques agricoles	régie	100.000		20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
A	04	02	Renforcement des capacités des unions locales et provinciales	régie	150.000		30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
A	04	03	Formation décentralisée des module général en matière d'administration et de gestion	régie	100.000		20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
A	04	04	Formation en technique de communication et raportage interne	régie	50.000		10.000	20.000	10.000	10.000	
A	04	05	Fonctionnement et émission de radio rural et club d'écoute	régie	130.000		30.000	30.000	30.000	30.000	10.000
A	04	06	Réseau de smartphones et financement des communications des bénéficiaires sélectionné	régie	200.000			50.000	50.000	50.000	50.000
A	04	07	Expert communication interne et vulgarisation	régie	102.720		25.680	25.680	25.680	25.680	
A	05	<i>Accès à des outils, équipements et petits intrants valorisant le travail des femmes</i>			1.068.000	10%	102.000	292.000	292.000	260.000	122.000
A	05	01	Développement de coopérative de consommation pour les outils agricoles, les emballages, semences maraichères	régie	60.000		12.000	12.000	12.000	12.000	12.000
A	05	02	Aménagement spécifique du territoires, bas fonds, étang de	régie	120.000			40.000	40.000	30.000	10.000
A	05	03	Appui au petit élevage (abreuvoir, bergerie, produit vétérinaire de base, achat de géniteur amélioré)	régie	120.000			40.000	40.000	30.000	10.000
A	05	04	Matériel de collecte et de conditionnement des produits non ligneux	régie	48.000			20.000	20.000	8.000	
A	05	05	Expert international agronome	régie	720.000		90.000	180.000	180.000	180.000	90.000
B	Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la valeur ajoutée des principales spéculations retenues au niveau des fonctions post-récolte				1.552.720	14%	210.680	425.680	420.680	400.680	95.000
B	01	<i>Financer des équipements et de petites infrastructures de stockage et de transi</i>			900.000	8%	90.000	250.000	270.000	270.000	20.000
B	01	01	Etude de rentabilité des équipement de transformation	régie	PM						
B	01	02	Etude de marché sur les équipements adapté et leur source d'approvisionnement	régie	PM						
B	01	03	Equipement de transformation 'moulin, décortiqueurs, malaxeurs, qualibreurs, etc)	régie	225.000		30.000	50.000	70.000	70.000	5.000
B	01	04	Construction d'entrepôts et aménagement périphérique (aire de séchage, abris pour équipement, petit bureaux)	régie	675.000		60.000	200.000	200.000	200.000	15.000
B	02	<i>Encadrement et professionnalisation de la gestion et la maintenance des investissements</i>			272.720	2%	55.680	65.680	60.680	60.680	30.000
B	02	01	Formations techniques spécifiques	régie	50.000		10.000	15.000	10.000	10.000	5.000
B	02	02	Enveloppe pour maintenance	régie	20.000			5.000	5.000	5.000	5.000
B	02	03	Assistance technique montage dossiers et accompagnement	régie	100.000		20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
B	02	04	Expert national post-récolte	régie	102.720		25.680	25.680	25.680	25.680	

B	03	<i>Renforcer les compétences des femmes en matière d'entreprenariat agricole et de leadership</i>			65.000	1%	10.000	20.000	15.000	15.000	5.000
B	03	01	Formations spécifiques entrepreneuriale des femmes	régie	50.000		10.000	15.000	10.000	10.000	5.000
B	03	02	Vistes d'échanges inter-provinces	régie	15.000			5.000	5.000	5.000	
B	05	<i>Mettre en place un dispositif performant d'information sur les prix, les marchés et les statistiques</i>			60.000	1%	5.000	25.000	10.000	10.000	10.000
B	04	01	Equiper le réseau d'information sur les prix en matériel de communication : Radio/téléphone	régie	20.000		5.000	15.000			
B	04	02	Appui au fonctionnement du réseau d'information sur les prix et facilitation des contrats	régie	40.000			10.000	10.000	10.000	10.000
B	05	<i>Améliorer les capacités des OPA et de leurs faitières dans la commercialisation</i>			80.000	1%	15.000	25.000	25.000	15.000	0
B	05	01	Appui à la commercialisation et à l'intégration dans les chaînes de décision	régie	40.000		10.000	10.000	10.000	10.000	
B	05	02	Faciliter les collaborations avec les opérateurs privés (transporteurs, commerçants...)	régie	20.000		5.000	5.000	5.000	5.000	
B	05	03	Assistance technique ponctuelle	régie	20.000			10.000	10.000		
B	06	<i>Appuyer un processus de structuration des OPA et de leurs unions et faitières</i>			175.000	2%	35.000	40.000	40.000	30.000	30.000
B	06	01	Ateliers de formations (ateliers annuel décentralisé)	régie	25.000		5.000	10.000	10.000		
B	06	02	Atelier spécifique des sections gender des unions locales et du district	régie	50.000		10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
B	06	03	Appui au fonctionnement des Unions locales et du District	régie	100.000		20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
C Les acteurs publics provinciaux sont renforcés dans leurs fonctions d'appui, de suivi et de coordination du secteur agricole					920.000	8%	180.000	185.000	185.000	195.000	175.000
C	01	<i>Collecte et échange d'informations sur les interventions du secteur agricole</i>			60.000	1%	10.000	15.000	15.000	15.000	5.000
C	02	<i>Capitalisation des expériences des différents acteurs du secteur agricole</i>			60.000	1%	10.000	10.000	10.000	20.000	10.000
C	03	<i>Renforcer les services clés de l'agriculture</i>			625.000	6%	125.000	125.000	125.000	125.000	125.000
C	03	01	Equiper, motos, vélos, Indemnité, formation, amélioration des liens fonctionnels,	régie	550.000		110.000	110.000	110.000	110.000	110.000
C	03	02	Ateliers et formation annuel en matière de gestion de l'environnement, le changement climatique et la déforestation, de la fertilité des sols, par	régie	50.000		10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
C	03	03	Suivi évaluation annuelle par le REDD+	régie	25.000		5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
C	04	<i>Appuyer spécifiquement le SENASEM et l'INERA en lien avec les services et produits attendus</i>			175.000	2%	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000
C	04	01	Renforcement du SENASEM, ressources humaines, et fonctionnement	régie	100.000		20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
C	04	02	Renforcement de l'INERA, Ressources humaines et fonctionnement	régie	75.000		15.000	15.000	15.000	15.000	15.000

D	Les structures de coordination/concertation sectorielle au niveau			491.300	4%	92.840	105.680	103.400	103.400	85.980
D	01	<i>Appuyer les CCP/CARG en particulier aux niveaux territoires et secteurs</i>		100.000	1%	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
D	01	01	Frais d'organisation des réunions territoriale et provinciale	100.000		20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
D	02	<i>Appuyer le renforcement des partenariats inter-sectoriels et inter-institutionnels</i>		125.000	1%	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
D	02	01	Moyens de transport coordinateur du territoire des CC (moto + frais de fonctionnement)	100.000		20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
D	02	02	Accompagnement organisation et animation des réunions CCT et CCS	25.000		5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
D	03	<i>Mise en place d'une cellule de coordination genre</i>		246.300	2%	42.840	55.680	53.400	53.400	40.980
D	03	01	Activité de concertation et de renforcement de capacité,	150.000		30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
D	03	02	Expert national genre	96.300		12.840	25.680	23.400	23.400	10.980
D	04	<i>Etablir des liens avec les établissements d'enseignement et de formation</i>		20.000	0,18%	5.000	5.000	5.000	5.000	0
X	Réserve budgétaire			230.547	2%	30.000	50.000	50.000	50.000	50.547
Z	Moyens généraux			3.076.993	28%	792.346	619.496	566.163	549.494	549.494
Z	01	<i>Ressources humaines</i>		2.240.810	20%	448.162	448.162	448.162	448.162	448.162
Z	01	01	Personnel International (ATI)	1.530.000		306.000	306.000	306.000	306.000	306.000
Z	01	02	Equipe technique Nationale	220.860		44.172	44.172	44.172	44.172	44.172
Z	01	03	Equipe nationale administrative et logistique (coordination)	296.750		59.350	59.350	59.350	59.350	59.350
Z	01	04	Equipe nationale administrative et logistique antennes	193.200		38.640	38.640	38.640	38.640	38.640
Z	02	<i>Investissements</i>		340.350	3%	231.017	68.167	24.834	8.166	8.166
Z	02	01	Véhicules	143.100		143.100	0	0	0	0
Z	02	02	Motos et vélos	19.750		19.750				
Z	02	03	Equipement et matériel	60.833		18.167	18.167	8.167	8.166	8.166
Z	02	04	Aménagement, Réhabilitation et/ou loyers	116.667		50.000	50.000	16.667		
Z	03	<i>Fonctionnement</i>		355.833	3%	71.167	71.167	71.167	71.166	71.166
Z	03	01	Frais de fonctionnement des véhicules + motos	160.000		32.000	32.000	32.000	32.000	32.000
Z	03	02	Frais de fonctionnement coordination	37.500		7.500	7.500	7.500	7.500	7.500
Z	03	03	Frais de fonctionnement antennes	80.000		16.000	16.000	16.000	16.000	16.000
Z	03	04	Organisation des SMCL	8.333		1.667	1.667	1.667	1.666	1.666
Z	03	05	Frais de mission	60.000		12.000	12.000	12.000	12.000	12.000
Z	03	06	Frais de formation (M&E, Théorie du changement, etc)	5.000		1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Z	03	07	Frais Bancaires	5.000		1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Z	04	<i>Audit suivi et évaluation</i>		140.000	1%	42.000	32.000	22.000	22.000	22.000
Z	04	01	Audit	30.000		6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
Z	04	02	Evaluation finale + MTR	30.000		6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
Z	04	03	Etude baseline	30.000		20.000	10.000			
Z	04	04	Suivi et backstopping	25.000		5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
Z	04	05	Ateliers (démarrage, échanges) et séminaires de capitalisation	25.000		5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
			Grand Total	11.000.000	100%	2.014.226	2.543.216	2.435.603	2.356.934	1.650.021

4.2 Ressources humaines

4.2.1 Contribution congolaise

L'Etat congolais s'engage à mettre à la disposition du programme le personnel nécessaire au sein de des administrations impliquées dans le programme, comme prévu dans le chapitre 4.3 du présent DTF. Il s'agit des fonctionnaires du maître d'ouvrage, des différents maîtres d'œuvre ainsi que des inspections, du niveau provincial à celui des secteurs.

Une partie de ce personnel sera rémunéré par le programme sur base d'une prime de performance ou de technicité. Les attentes du programme vis-à-vis des bénéficiaires des primes seront clairement décrites dans une convention entre le programme, l'administration et les personnes impliquées. Les primes seront basées sur les normes utilisées actuellement par la coopération belge afin de s'aligner avec l'évolution en cours dans la fonction publique congolaise.

Un coresponsable identifié par le partenaire assurera la coordination des efforts des administrations provinciales (voir chapitre 5).

Contribution belge

Les ressources humaines du programme devraient être en adéquation avec l'importance du budget, la durée et les capacités des principaux partenaires dans le programme.

4.2.2 Principes

- L'utilisation du genre masculin ci-après couvre à la fois les femmes et les hommes. Les femmes sont particulièrement encouragées à présenter leur candidature et la sélection tiendra compte de **l'égalité de genre** au niveau des ressources humaines.
- **L'assistance technique** est un des moyens importants prévus par l'intervention pour accompagner les dynamiques de changement et la mise en place ou renforcement des systèmes, et le renforcement des capacités des différents partenaires clé du PRODAT. Ainsi l'assistance technique appuiera les différents acteurs congolais dans la mise en œuvre du PRODAT, selon leurs rôles respectifs définis dans les différentes politiques nationales et provinciales ;
- **L'assistance technique est partiellement mutualisée** avec le PRODET et partiellement avec avec le programme EDUT afin de réduire les coûts et de favoriser les synergies.
- Les différents domaines d'intervention du PRODAT (semences, vulgarisation, recherche participative, structuration des OPA, transformation et commercialisation, gouvernance et Renforcement des femmes rurales), un cadre institutionnel particulièrement faible (tant en stratégies et politiques, qu'en présence et capacités des acteurs sur le terrain) et l'étendue de la zone d'intervention font qu'une **large gamme de compétences** et de profils techniques d'une part et une **quantité suffisante** en nombre de personnes d'autre part seront nécessaires pour atteindre des résultats de qualité. De plus, des ressources humaines suffisantes doivent être prévues pour assurer les tâches de planification, de suivi et de coordination des activités et de gestion administrative et financière au sein du programme.
- **Principe de flexibilité** : recrutement selon des besoins émergents
 - Seulement une partie des ressources humaines nécessaires est prédéfinie dans le chapitre 4.2.
 - La quantité, le contenu et les modalités d'une partie de l'assistance technique fournie par le PRODAT seront définis dans des protocoles d'accord avec les principaux partenaires

qui seront négociés pendant la phase de lancement et approuvés par la SMCL. Ceci laissera la flexibilité nécessaire pour définir la meilleure modalité d'appui externe (à travers l'expertise nationale ou internationale ponctuelle ou de plus longue durée comme pour les structures type ICRAF ou IITA), à travers des contrats cadre avec des prestataires de services ou ONG locales, à travers un expertise nationale permanente, etc.) en fonction des besoins précis.

- Une réserve budgétaire est prévue pour financer des postes de renforcement de l'équipe PRODAT
- La SMCL assurera que ces ressources sont en adéquation avec les besoins nécessaires pour l'atteinte des résultats.
- Une distinction claire sera faite entre :
 - l'appui éventuel du PRODAT pour renforcer les effectifs du partenaire afin qu'il dispose du personnel nécessaire pour assumer son mandat et ses responsabilités dans la mise en œuvre du Programme.
 - l'assistance technique externe nécessaire pour accompagner les partenaires dans l'exécution des activités et pour assurer l'atteinte et la qualité des résultats.

Le dispositif de mise en œuvre et son efficience seront appréciés par **une mission conjointe des partenaires belges et congolais** après environ une année de mise en œuvre et des recommandations seront faites pour soumission à la SMCL.

4.2.3 Profils prévus

Plusieurs profils dans les domaines de la gestion, de la logistique, de l'administration financière et du personnel d'appui seront partagés avec le PRODET et l'EDUT Ces ressources, mentionnées ainsi dans le texte et dans le budget, seront financées, sauf indication contraire, au prorata des budgets des deux programmes selon une clé 25/50/25.

A noter, qu'au-delà et en dehors du niveau des ressources humaines, une synergie opérationnelle sera recherchée systématiquement entre PRODAT, le PRODET et le EDUT (cf. chapitres 2 « Analyse stratégique » et 5 « Modalités de gestion »).

Coordination

Un **Assistant Technique International (ATI) Coordinateur provincial de programmes**, basé à Kisangani, s'occupera de la coordination et du monitoring des programmes ainsi que du suivi et de la consolidation des dispositifs d'évaluation et de rapportage mis en place par chacun d'eux. Il assurera par ailleurs, une tutelle hiérarchique sur l'ensemble du personnel sous contrat CTB (voir organigramme 4.2.3)

Il sera l'interface principale des programmes PRODAT, le PRODET et EDUT avec les partenaires provinciaux et la CTB.

La création de ce poste au niveau provincial répond à la volonté de la partie belge de déplacer le centre de gravité de ses interventions au plus près des partenaires locaux, dans une optique d'efficience, de proximité et collaboration renforcée. Mais également de porter un soin particulier à la cohérence et aux synergies entre les programmes déployés en province.

Cette fonction permettra également de faciliter la circulation de l'information, la priorisation et la communication au sein des programmes provinciaux, de planifier et d'arbitrer l'utilisation des ressources partagées entre les programmes, de veiller, en étroite collaboration avec le/la

Responsable administratif et financier international (RAFI), au respect du cadre défini par la CTB, et d'être un médiateur/facilitateur entre les différentes interventions mises en œuvre par la CTB dans la province. Il décharge ainsi les ATI de cette partie de leur travail, leur permettant de se concentrer sur les aspects techniques de leur fonction.

Le profil et les tâches du coordinateur provincial sont décrits en annexe 7.3.

Expertise technique internationale	Quantité H/m	PRODAT H/m	PRODET H/M	EDUT H/mois
Coordinateur Provincial	60	15	30	15

Equipe technique PRODAT

L'équipe technique chargée d'assurer directement la mise en œuvre du PRODAT et l'atteinte de ces différents résultats, sera composée de plusieurs groupes distincts basés chacun en des lieux différents et cela, de manière à être au plus près du terrain des opérations et des zones géographiques ciblées. Ces différents lieux sont les suivants :

- **Kisangani**

Base principale de l'ensemble des trois programmes, de l'équipe technique centrale placée sous la tutelle de l'agroéconomiste et de l'ingénieur routier pour les composante respectives et de l'équipe administrative et logistique partagée.

- **Opala, Banalia et Isangi**

Une antenne du programme sera installée dans chacun des trois territoires. Il s'agira d'une structure légère de proximité composées d'une équipe de 4 personnes placées sous la responsabilité d'un coordinateur et appelées à couvrir principalement les zones correspondantes aux bassins qui seront retenus. Elles serviront de base avancée pour l'équipe technique basée à Kisangani lors de leurs descentes sur le terrain et assureront la coordination avec les différents services techniques et les structures partenaires de niveau territoire.

Les antennes d'Opala et de Banalia seront ouvertes dès le démarrage du programme tandis que celle d'Isangi le sera dans un deuxième temps en fonction des priorités stratégiques arrêtées par l'équipe technique (sur base notamment des résultats de l'étude de ligne de base).

Pour Opala et Isangi en raison de l'éloignement et enclavement de certains bassins de production, il est prévu d'aménager, au sein des antennes, un espace de travail et de logement type « case de passage » pour les descentes sur le terrain du personnel technique basé à Kisangani. Un budget d'aménagement et d'équipement est prévu à cet effet.

Equipe technique internationale basée à Kisangani

- **Un ingénieur agroéconomiste**, responsable technique de la mise en œuvre générale du la composante Agriculture
- **Un ingénieur agronome, expert en techniques de production agricole durable**, responsable technique spécifiquement des aspects relatifs à la production, à l'innovation, la diversification, la recherche/développement et l'appui/conseil;
- **Un expert en renforcement de capacités** partagé avec le PRODET chargé de l'appui institutionnel aux partenaires et le renforcement de leurs capacités (IPAPEL, CARG, OPA, MPTPI, CLER...). Il sera spécifiquement chargé des aspects liés à la gouvernance.

Expertise technique internationale	Quantité (ETP)	Total H/Mois	PRODAT H/mois	PRODET H/mois
Agroéconomiste, expert en filières agricoles	1	54	54	0
Agronome, expert en techniques de productions agricoles durables	1	48	48	0
Expert en renforcement de capacités partagé avec le PRODET	1	54	18	36

Expertise technique internationale « perlée »

Selon le principe général de flexibilité défini ci-dessus, une assistance technique internationale, intervenant de manière « perlée », c'est-à-dire temporaire, pourra être mobilisée selon les besoins identifiés. Il est d'ores et déjà prévu qu'une assistance de ce type soit mobilisée pour l'appui au volet « semences » du programme, en appui à l'expertise nationale et en complément de l'expertise déjà présente au niveau du PRODAKK et du PRODAKOR. Les modalités exactes de cette mobilisation seront définies dans le courant de la mise en œuvre du programme.

Un pool d'experts nationaux sera constitué pour appuyer les différents composantes et activités du programme. Ces ressources seront appelées à se rendre très régulièrement sur le terrain pour appuyer les bénéficiaires au plus près.

Expertise technique nationale	Quantité (ETP)	Total H/mois	PRODAT H/mois	PRODET H/m	EDUT H/mois
Expert genre	1	60	45	0	15
Expert transformation et commercialisation	1	48	48	0	
Expert renforcement de capacités, partagé	1	54	18	36	
Expert semences	1	48	48	0	
Expert en suivi/évaluation Partagé	1	54	18	36	
Expert communication et vulgarisation	1	48	48	0	
Chargé de programmes Partagé	1	54	18	36	

Dans les zones de concentration, en partage avec le PRODET

Banalia	Quantité (ETP)	Total H/mois	PRODAT H/mois	PRODET H/mois
Coordinateur d'antenne	3	162	54	108

Logisticien	3	162	54	108
Secrétaire admin/fin	3	162	54	108
Chauffeur	3	162	54	108
Gardien	3	162	54	108

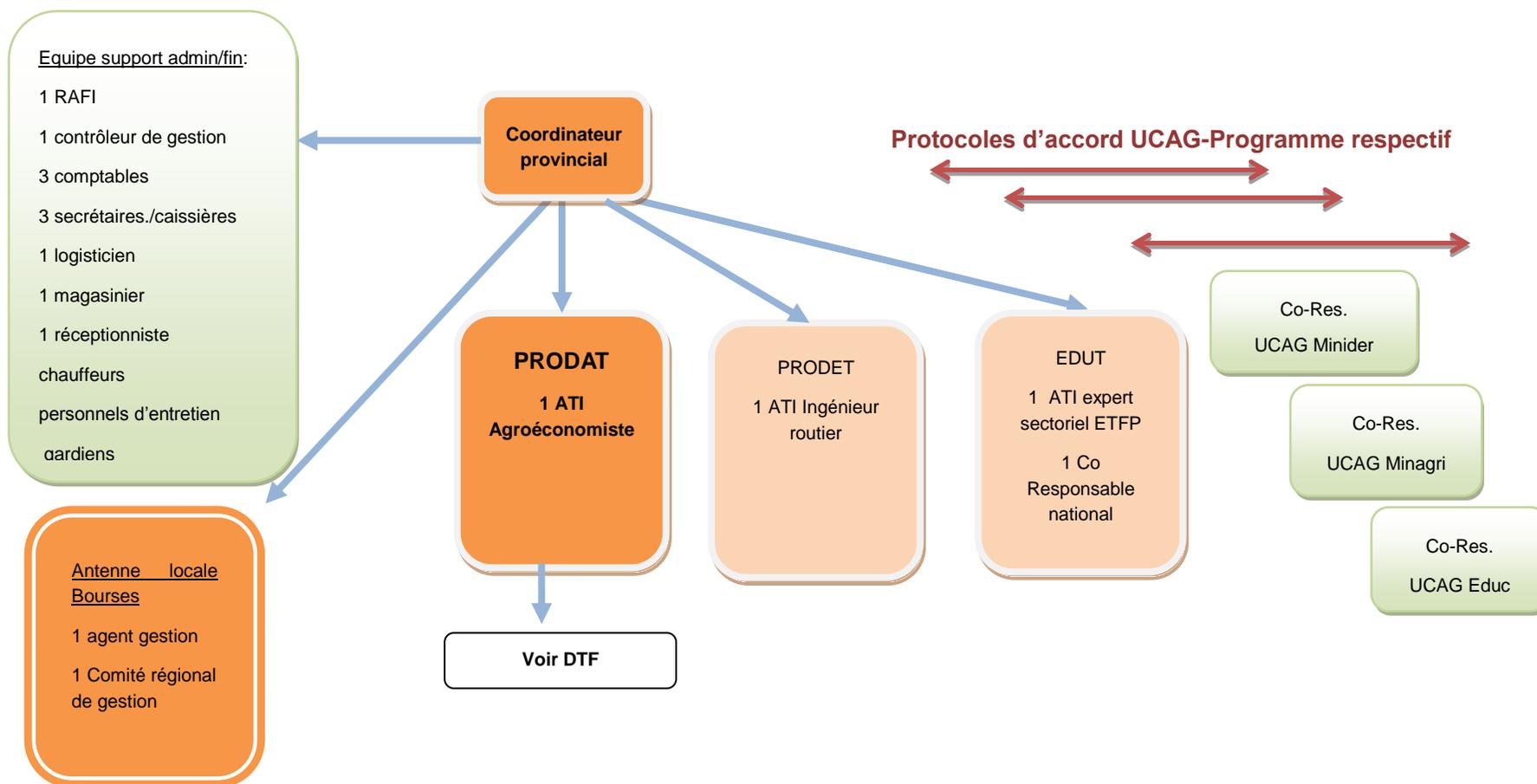
Equipe administrative et logistique, partagé avec le PRODET

Une équipe administrative et logistique viendra en appui quotidien aux programmes PRODAT et EDUT. Cette équipe, qui opèrera sous la supervision d'un Responsable Administratif et Financier International (RAFI) doit décharger les experts sectoriels d'une grande partie de leur charge de travail liée aux procédures administratives et financières afin de leur permettre de se concentrer en priorité sur leurs tâches d'assistance technique.

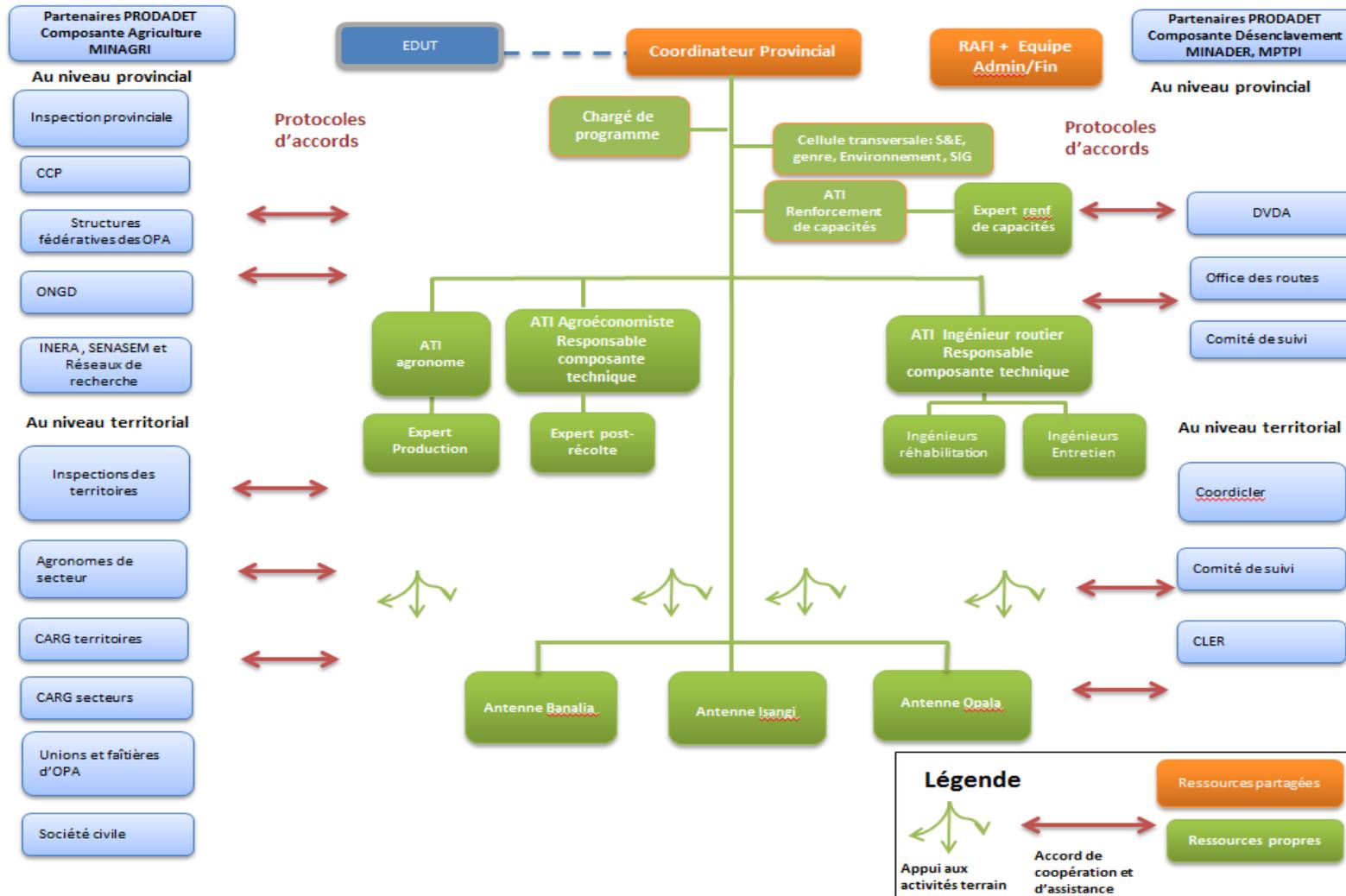
Dans l'esprit de coordination des deux programmes, l'ensemble de cette équipe sera basée dans des locaux communs situés à Kisangani.

Personnel	Qté	Total H/M	PRODAT H/M	PRODET H/M	EDUT H/M
Responsable administratif et financier (RAFI)	1	60	30	15	15
Contrôleur de gestion dédié par programme	3	162	54	54	54
Secrétaires / Caissières	3	162	54	54	54
Logisticien	1	60	15	30	15
Magasinier	1	60	15	30	15
Réceptionniste	1	60	15	30	15
Chauffeurs	7	420	140	280	-
Personnel d'entretien	1	60	15	30	15
Gardiens	2	120	30	60	30

4.2.4 Organigramme général des ressources PRODAT, PRODET et EDUT



4.1.4 Organigramme spécifique des ressources PRODAT et du PRODET au démarrage



4.3 Ressources matérielles

Contribution congolaise

- Mise à disposition, à Kisangani, de locaux susceptibles d'accueillir la coordination conjointe des trois programmes sectoriels ainsi que l'expertise technique (inter)nationale du
- Mise à disposition à Banalia, Isangi et Opala de locaux pouvant abriter les trois antennes concernées;
- Mise à disposition des moyens (notamment le charroi, voitures, tracteurs, camions) des programmes précédents dans la province (AI-MAPE, ASS, APV, PAIDECO, PREPICO 3)

Contribution belge

Au niveau des investissements

- Contribution à l'aménagement et/ou réhabilitation des locaux de la coordination et/ou des antennes territoriales (en concertation avec les UCAG MINAGRI et MINIDER)
- Du matériel roulant (véhicules, motos et vélos)
- Un stock de pièces détachées, de carburant et de lubrifiants pour les entretiens courants du matériel roulant;
- Des équipements de bureau, du matériel informatique et de communication satellitaire

Note : La quantité exacte des matériels et équipements disponibles au niveau de la mise en œuvre devra tenir compte notamment des transferts des anciens projets dans la province voire à Kinshasa. Ce transfert sera mis en œuvre selon le principe général (mais adapté à la situation spécifique du district de la Tshopo) d'une cession au partenaire congolais suivie de la mise à disposition au bénéfice du Programme (voir le cas concret du PRODAKK).

Pour **les frais de fonctionnement**, il est prévu des ressources pour :

- le fonctionnement et l'entretien des véhicules ;
- les fournitures et les frais courants dans les différentes antennes;
- le gardiennage de ces différentes antennes ;
- l'organisation des SMCL, des audits et des évaluations.

5 MODALITÉS D'EXÉCUTION

Les systèmes de gestion appliqués au Programme sont ceux de la CTB.

Quant au mode de partage des responsabilités, les principes de départ qui ont orienté les dispositions dans les différents domaines sont les suivants:

- 1) Plus de coresponsabilité, sans néanmoins aller vers une cogestion financière et administrative
- 2) Plus de conformité à la décentralisation
- 3) Bonne utilisation des fonds publics belges

Le Programme sera mis en œuvre selon le mode « régie belge », c'est-à-dire la CTB est responsable pour l'application du système, avec une responsabilité nationale plus accrue dans la mise en œuvre opérationnelle.

Les modalités d'exécution, définies sur la base du PIC et de l'analyse des risques, et selon les principes de responsabilisation des partenaires, d'harmonisation et d'alignement, couvriront :

- 1) Les responsabilités en termes de prise de décision (technique, administrative et financière)
- 2) Les canaux de déboursement financiers
- 3) Les procédures liées aux marchés publics (y compris les seuils de responsabilité)
- 4) Les procédures de rapportage administratif, comptable et financier
- 5) Les procédures de suivi et d'évaluation dans le cadre de la structure mixte de concertation locale
- 6) La composition et les attributions des structures de suivi et d'exécution si applicable

5.1 Cadre légal et responsabilités administratives

Le Programme fait partie de la coopération bilatérale directe entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo (RDC). Il a été clairement inscrit dans le Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010-2013, convenu entre les deux partenaires. Ce PIC réoriente la coopération directe vers les provinces et territoires à l'intérieur du pays, dans 3 secteurs prioritaires l'Agriculture, le Désenclavement rural (Pistes et Bacs) et l'Enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP).

Le présent Dossier Technique et Financier sera annexé à la Convention Spécifique précitée.

5.2 Responsabilités techniques

Conformément aux procédures de la coopération belgo-congolaise en vigueur en République Démocratique du Congo, le programme sera mis en œuvre en régie par la CTB. Les responsabilités techniques sont partagées entre la CTB et le Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministère en charge des Travaux Publics., en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés.

5.3 Structures d'exécution et de suivi

5.3.1 Structure Mixte de Concertation Locale – SMCL

5.3.1.1 Rôle de la SMCL

La SMCL est l'instance de décision mixte mise en place pour assurer la supervision et la coordination.

5.3.1.2 Composition de la SMCL

Le Programme a son ancrage institutionnel au sein du Ministère Provincial en charge de l'Agriculture et du Développement rural. Celui-ci assure la présidence de la SMCL.

La composition de la SMCL est la suivante :

- Le représentant du Ministère Provincial en charge de l'Agriculture et du Développement rural
- Le représentant du Ministère Provincial des Travaux Publics et Infrastructure
- Le Représentant Résident de la CTB ou son délégué,
- Le représentant du Gouvernorat Provincial
- Le représentant du Ministère Provincial en charge du Plan
- Le représentant du Ministère Provincial en charge du Genre, de la Famille et de l'Enfance
- Les coresponsables nationaux des UCAGs AGRI et DER comme représentants du secrétaire général du MINAGRIDER

Le coordinateur Provincial appuiera le programme dans la préparation des réunions de la SMCL et y participera en tant qu'observateur ainsi que le coresponsable de l'UCAG.

Le Président de la SMCL pourra inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne susceptible d'apporter une contribution à l'intervention. Chaque ministre peut être accompagné d'un membre de son administration.

5.3.1.3 Compétences de la SMCL

Les compétences de la SMCL s'énumèrent comme ci-après :

- 1) Superviser l'exécution des engagements pris par les Parties ;
- 2) Apprécier l'état d'avancement du programme et de l'atteinte de ses résultats sur la base des rapports d'exécution du programme ;
- 3) Approuver les plans d'activités du programme ;
- 4) Approuver les ajustements et/ou les modifications éventuels des résultats intermédiaires tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe budgétaire attribués au programme et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- 5) Faire des recommandations aux autorités des deux Parties dans le cadre de la mise en œuvre du programme et de l'atteinte de son objectif spécifique ;
- 6) Veiller à la bonne exécution du programme ;
- 7) Approuver le rapport final et superviser la clôture du programme

5.3.1.4 Fonctionnement de la SMCL

La SMCL du PRODAT se fera de façon concomitante avec celle du PRODET, afin d'assurer la cohésion et complémentarité des deux interventions.

Les principes généraux du fonctionnement de la SMCL sont les suivants :

- 1) La SMCL établit, dans sa première réunion d'exécution de l'intervention, son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la convention spécifique.
- 2) La SMCL se réunit sur invitation de son président, ordinairement chaque semestre, ou de façon extraordinaire à la demande d'un de ses membres.
- 3) La SMCL se réunit pour la première fois au plus tard trois mois après la signature de la convention spécifique.
- 4) La SMCL prend ses décisions selon la règle du consensus.
- 5) Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé
- 6) La SMCL tient également une réunion au plus tard 6 mois avant la fin des activités du programme afin d'examiner la proposition de rapport final et de préparer les formalités de

clôture du programme

- 7) La SMCL tient également une réunion avant la fin de la validité de la convention spécifique afin d'approuver le rapport final et d'assurer les formalités de clôture.

Les problèmes non résolus au niveau de la SMCL sont portés à la Structure de Supervision - SdS, structure mixte et paritaire de suivi du programme sectoriel. Si nécessaire, le problème peut ensuite être porté, par la SdS au niveau du Comité des Partenaires (COMPAR).

5.3.2 L'Unité de Direction du Programme (UDP)

L'Unité de Direction du Programme est l'instance de gestion quotidienne du programme qui assure la mise en œuvre des activités, dès l'approbation du programme semestriel par la SMCL.

Elle fonctionne avec l'appui technique et méthodologique en matière de gestion des UCAG et sous la supervision stratégique de la SMCL.

Toutes les décisions administratives, techniques et financières seront prises au quotidien par cette équipe, en concertation avec les partenaires congolais et les questions stratégiques à porter à la SMCL seront formulées et préparées à ce niveau. Cette manière de travailler assurera la pleine transparence entre les partenaires.

L'UDP comprendra :

5.3.2.1 Une équipe de Gestion et de Coordination Provinciale

Une équipe de gestion et de coordination provinciale sera mise en place à Kisangani pour assurer une cohérence globale du programme de coopération belgo-congolaise dans le District de la Tshopo (PRODAT et EDUT) et garantir une utilisation efficiente des moyens. Elle assume notamment la charge administrative importante de travail liée aux multiples appels d'offres et à la contractualisation des travaux, achats et services.

Elle sera composée du personnel suivant, sous contrat CTB :

- 1) Un ATI coordinateur provincial, partagé avec EDUT, la quote-part à financer par le Programme PRODAT est de 25%
- 2) Un ATI Responsable Administratif et financier (RAFI), partagé avec EDUT et dont la quote-part à financer par le Programme PRODAT est de 25%
- 3) Une équipe d'appui technique transversal (Genre, Environnement, SIG, renforcement de capacités etc.)
- 4) Du personnel de support administratif, financier et logistique (finances, secrétariat, logistique, gardiennage, entretien, chauffeurs etc.) dont la majeure partie sera mutualisée avec EDUT.

Ses missions sont principalement les suivantes :

- Assurer le suivi de l'exécution des activités des Programmes selon les plannings adoptés ;
- Accompagner les Programmes PRODAT, PRODET et EDUT dans l'élaboration des planifications opérationnelles, financières et des marchés publics ;
- Développer les synergies régionales entre les différents composantes/Programmes bilatéraux premièrement, ensuite entre ces Programmes et toutes les interventions belges dans la zone et enfin avec tous les bailleurs présents ;
- Se porter interlocuteur des Programmes auprès des autorités provinciales et faciliter la communication interinstitutionnelle ;
- Assurer le dialogue avec les UCAG spécialement notamment dans le cadre de la cohérence des stratégies nationales et provinciales.

5.3.2.2 Une équipe technique

L'équipe technique de la CTB sera dirigée par :

- Un responsable international expert agroéconomiste sous contrat CTB

L'expert agroéconomiste assume la responsabilité pour la gestion quotidienne du PRODAT dans le respect des plans approuvés en SMCL. Ensemble avec le coordonnateur, provincial, elles porteront la charge de toute décision devant la SMCL et porteront à la connaissance de cette instance de supervision toute information stratégique pertinente.

Elle s'appuie sur plusieurs équipes techniques et de support dont la composition et les fonctions sont définies au chapitre 4.1 ci-dessus.

En outre, elle pourra recruter de l'assistance technique sur mesure selon les besoins à définir au cours de la période de lancement et dans le cadre des actions prévues au DTF et aux plans de travail.

Co-responsable du partenaire

Dans le cadre d'une évolution vers une responsabilité mutuelle, le partenaire congolais identifiera un co-responsable du programme, chargé de mobiliser les partenaires et les bénéficiaires du programme au moment du démarrage de chaque activité, de s'assurer des collaborations nécessaires au sein de l'administration nationale et provinciale, et de les tenir informés. Il facilitera les échanges avec le partenaire institutionnel et contribuera au développement des capacités de ce dernier. Il sera responsable pour le suivi de la partie du programme qui est sous responsabilité congolaise, notamment les aspects législatifs et normatifs du secteur et leur application par les services impliqués.

Il assurera le rapportage du Programme vers les autorités provinciales et vice versa. Le co-responsable sera invité aux réunions hebdomadaires de l'Unité de Direction du Programme.

5.3.2.3 Tâches de l'UDP

- 1) Assurer la bonne exécution des activités liées à la phase de démarrage.
- 2) Assurer la bonne exécution opérationnelle du programme décrit dans le présent DTF.
- 3) Gérer administrativement et financièrement le programme dans le respect des normes mises en place par la CTB et du DTF.
- 4) Organiser, superviser et coordonner les activités de terrain dans le cadre des programmations périodiques.
- 5) Sélectionner et signer les conventions et contrats avec les prestataires et autres acteurs locaux dans les limites de leur mandat et accompagner les différents prestataires dans la mise en œuvre des actions planifiées ;
- 6) Proposer éventuellement à la SMCL les actualisations ou modifications nécessaires à apporter aux activités, aux résultats ou au budget.
- 7) Rédiger les rapports périodiques d'exécution et de suivi évaluation.
- 8) Contribuer au travail de recherche et de capitalisation.
- 9) Assurer la bonne exécution des activités liées à la phase de clôture.

5.3.3 Les Unités Conjointes d'Appui à la Gestion UCAG MINAGRIDER

5.3.3.1 Approche stratégique et fonctions principales de l'UCAG

Les Unités Conjointes d'Appui à la Gestion au sein du MINAGRI (AGRI et DER) sont des projets ayant une double nature :

- l'**appui à la gestion** des projets/programmes de la coopération belgo-congolaise
- le **renforcement des capacités de gestion** et un appui à la **coordination** des interventions du secteur

Chaque UCAG est composée d'un niveau de codirection, de cellules, de staff de support et de ressources volantes. Le Coresponsable national de l'intervention dépend du Secrétaire Général et est détaché à temps plein au sein de l'UCAG, tout comme les autres membres de l'UCAG désignés par la partie congolaise.

Les cellules sont les suivantes :

- Planification et Suivi
- Communication et Relations Institutionnelles
- Finances et Administration
- Marchés Publics

5.3.3.2 Protocole d'accord UCAG-PRODAT

Le programme établira avec les UCAGs MINAGRIDER un protocole d'accord sans transfert financier définissant les prestations exécutées par les UCAGs. Les prestations visées par ce protocole contribuent à i) la bonne gestion des projets/programmes; ii) au respect des règles établies (y compris celles des Dossiers Techniques et Financiers des Unités Conjointes d'Appui à la Gestion) ; et iii) la maîtrise des risques.

Ce protocole décrira également les niveaux de service que le programme est en droit d'attendre de ces UCAGs.

Lors de la définition de ces protocoles, la répartition des tâches sera clairement définie entre les deux UCAGs, sur base de leurs spécificités et capacités en liens avec les composantes (agriculture et désenclavement). En particulier pour les tâches communes, une UCAG sera désignée comme interlocutrice principale et l'autre en appui par délégation de la première.

5.3.4 Gestion du budget

Le budget total prévu pour le Programme ne peut pas être dépassé.

Chaque année, l'UDP (coresponsabilité) doit élaborer une proposition budgétaire détaillée selon les procédures CTB pour ses activités pour l'année prochaine. Le RAFI assume la responsabilité de l'élaboration de cette proposition ensemble avec l'équipe technique sur base de la programmation opérationnelle.

Le budget donne les contraintes budgétaires dans lesquelles le Programme doit être exécuté. Chaque **changement de ce budget** doit être approuvé par la SMCL sur base d'une proposition élaborée par l'UDP (RAFI et Equipe technique) et validée par la CTB. La gestion de changement budgétaire doit être faite selon les procédures de la CTB.

5.3.5 Gestion financière

Le système et la responsabilité globale pour la gestion financière sont belges (régie).

Néanmoins une coresponsabilité existe au niveau de la SMCL au niveau de trois processus:

- Validation du planning financier (annuel)
- Approbation des changements budgétaires, selon les critères des procédures CTB

- Approbation du bilan/rapport financier annuel

Processus	Système	Responsabilité
Planning annuel financier	CTB	CTB
Gestion budgétaire (y compris les changements budgétaires)	CTB	Conjointe
Comptabilité	CTB	CTB
Gestion de la trésorerie	CTB	CTB
Paielements	CTB	CTB
Audit	CTB	CTB
Bilan et rapport annuel : approbation	CTB	Conjointe

La gestion financière comprend les processus dont les contenus et responsabilités sont ci-après détaillés :

5.3.5.1 Ouvrir et gérer les comptes du programme

Dès la signature de la convention spécifique, un compte principal en euros sera ouvert. Il sera géré par la CTB selon les modalités suivantes :

Nom du compte : 'Contribution Belge _ Programme **PRODAT**

Pouvoirs de signatures (toujours double signature) :

Les pouvoirs de signatures suivants doivent être respectés **pour les paiements** :

Montant	Signatures
< 25.000 EUR	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables de composante ou coordonnateur Provincial - RAFI
25.000 EUR – 200.000 EUR	<ul style="list-style-type: none"> - Le responsable administratif et financier UCAG ou Représentation ou le Représentant Résident - RAFI ou Responsable de composante ou le Coordonnateur Provincial
> 200.000 EUR	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant résident de la CTB (avec mandat ad hoc) ou CTB Bruxelles

Les pouvoirs de signatures suivants doivent être respectés **pour les engagements** :

Montant	Signatures
< 25.000 EUR	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable de composante ou coordonnateur Provincial - RAFI
25.000 EUR-200.000 EUR	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur Provincial ou RAFI ou Responsable de composante - Co-responsable international de l'UCAG ou Responsable MP UCAG ou le Représentant Résident de la CTB
> 200.000 EUR	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant Résident CTB (avec mandat ad hoc) ou CTB Bruxelles

Le compte du Programme sera alimenté périodiquement à partir du siège suivant les procédures de la CTB.

5.3.5.2 Suivre et planifier les dépenses et les besoins de trésorerie

L'UDP est responsable de la planification périodique des dépenses et des besoins en trésorerie.

La programmation financière est basée sur la planification opérationnelle, la planification des marchés publics et des protocoles d'accords pour le trimestre en cours, pour les trimestres et années suivants.

5.3.5.3 Tenir la comptabilité

Mensuellement, la comptabilité doit être élaborée par le Programme et approuvée selon les procédures de la CTB.

La comptabilité doit être signée pour accord par le coordonnateur provincial et le RAFI.

La comptabilité comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires.

5.3.5.4 Gérer les immobilisés

Toutes les infrastructures réalisées ainsi que tous les biens d'investissement acquis dans le cadre du Programme sont considérés comme la propriété du Programme. Ils seront transférés à fin de la prestation au partenaire institutionnel, sauf indications contraires en accord avec le Ministère partenaire.

L'UDP et les partenaires s'engagent à instaurer dans les institutions une gestion d'inventaire correcte, permettant un suivi de l'emploi et de la destination de ces acquisitions et investissements après la fin du Programme, et même à l'occasion d'audits éventuels du Programme.

5.3.5.5 Faire le rapportage financier périodique

Périodiquement, l'UDP (RAFI et équipe technique) doit présenter à la SMCL, l'information financière suivante:

- Rapport d'exécution budgétaire pour chaque résultat,
- Mise à jour de la programmation financière du Programme,
- Liste des engagements importants,
- Plan d'action lié aux recommandations d'un audit financier.

5.3.5.6 Alimenter les comptes et gérer les transferts entre comptes

Afin de recevoir des fonds, le Programme doit introduire à la CTB un appel de fonds au début du mois précédant le trimestre suivant. Cet appel de fonds doit être signé par le coresponsable international du Programme et le RAFI.

Le montant de l'appel de fonds est égal aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant avec une réserve.

Le transfert de fonds par la CTB se fait au début du trimestre. La CTB peut aussi proposer un schéma de financement spécifique (paiements en plusieurs tranches ou paiements à la demande).

Le transfert des fonds se fait uniquement à condition que :

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel a été transmise à l'UCAG de la CTB.
- La mise à jour de la programmation financière a été transmise à l'UCAG.
- Le montant de l'appel de fonds n'est pas plus élevé que le solde budgétaire.

En cas d'urgence, le Programme peut introduire un appel de fonds anticipé en justifiant le besoin.

5.3.5.7 Faire les opérations de clôture financière du Programme

Les opérations de clôture financière du programme sont sous la responsabilité du RAFI, en collaboration avec l'équipe technique de l'UDP.

5.3.5.8 Faire le rapport financier final du Programme

Le rapportage financier final du programme est sous la responsabilité du RAFI, en collaboration avec l'équipe technique de l'UDP et doit être approuvées par la CTB.

5.4 Gestion des marchés publics

Les marchés de travaux et de services seront régis par le cadre juridique du 'Fonds Européen de Développement' en application de l'article 17 §1, 1° de la Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics :

- L'Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que modifié par l'Accord modifiant l'Accord de partenariat ACP-CE signé à Luxembourg le 25/06/2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010, et son annexe IV;
- La décision 2001/822/CE du Conseil du 27 novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne (« décision d'association outre-mer »), telle que modifiée par la décision 2007/249/CE du Conseil du 19 mars 2007;
- l'annexe V de la Décision n° 3/90 du Conseil des ministres ACP-CEE du 29 mars 1990 contenant le règlement de procédure de conciliation et d'arbitrage;
- Le Règlement (CE) du Conseil n°. 215/2008 du 18 février 2008 portant règlement financier applicable au 10ème Fonds européen de développement;
- Le guide pratique ('PRAG') et les documents types et modèles présentés dans les annexes, tels que d'application au moment du lancement du marché public en question.

Le rôle et les tâches des organes et instances européens auxquels font référence les textes juridiques du Fonds Européen de Développement (FED), seront assumés par les organes et instances de la CTB sur règles et processus internes et mandats applicables au sein de la CTB.

La réglementation belge relative aux marchés publics est d'application pour les marchés de

fournitures.

Pour les marchés mixtes, la réglementation qui doit être appliquée sera déterminée par le type de marché dont le montant estimé est le plus élevé.

Le Programme élabore et met à jour un planning des marchés publics qui est à intégrer dans le planning opérationnel. Le planning annuel est transmis à l'expert MP CTB et il sera réajusté trimestriellement par le Programme.

Pour les marchés publics de moins de 25.000 EUR, le Programme est responsable pour gérer les marchés publics tout en respectant la législation en vigueur et les règles internes définies par la CTB.

Pour les marchés publics de plus de 25.000 EUR, ainsi que pour les marchés complexes, le Programme reste le premier responsable de l'élaboration du cahier de charges mais bénéficiera pour les composantes administratives du marché de l'appui des cellules MP des UCAGs.

Pour les marchés de plus de 200.000 EUR, les prescriptions prévues pour les marchés de plus de 25.000 euros s'appliquent avec toutefois au préalable, un avis de non-objection de la CTB Bruxelles.

Les règles d'application sont celles définies pour les engagements.

La réglementation d'application pour les marchés publics est la réglementation générale relative aux marchés de travaux, de fournitures et de services financés par le 10^{ème} Fonds européen de développement, et les règles internes de la CTB concernant son application en République Démocratique du Congo.

Au niveau de l'UDP, les responsabilités à différentes étapes se répartissent comme spécifié dans le tableau ci-dessous.

Processus	Système	Responsabilité
Planification des marchés	CTB	Conjointe
Elaboration des CSC (y compris la partie technique)	CTB	Conjointe*
Publication	CTB	CTB
Dépouillement	CTB	Conjointe* (participation au comité d'évaluation)
Attribution et notification du marché	CTB	CTB

* pour les marchés de construction et de réhabilitation, le Ministère provincial de travaux publics sera invité pour participer à l'élaboration et au dépouillement.

5.5 Gestion des Ressources humaines

5.5.1 Types de contrat - Modalités de recrutement et de gestion

Le Programme sera mis en œuvre par un personnel répartis en deux catégories subdivisées comme ci-dessous :

5.5.1.1 Personnel sous contrat CTB

Contrat international :

Le recrutement est effectué par le siège de la CTB à Bruxelles. La CTB sollicite un agrément auprès de la Partie congolaise avec avis technique du Ministère provincial en charge de l'Agriculture et du Développement rural.

Contrat national :

La Représentation et les UCAGs appuieront le programme dans le recrutement du personnel national. Chaque ouverture de poste doit être validée par la CTB.

Le PV de recrutement pour du personnel national doit être validé par la CTB. Pour des postes récurrents (comptables, logisticien etc.), la CTB pourra faire appel à sa liste de réserve, sans ouvrir le poste.

Les contrats pour le personnel congolais du programme seront préparés par le service RH de la représentation CTB et ensuite signés par les autorités compétentes (représentation CTB).

5.5.1.2 Personnel mis à disposition par l'Administration congolaise (voir 4.2)

Le personnel mis à disposition par la Province sera géré selon les règles statutaires et/ou contractuelles le cas échéant du ministère congolais concerné.

Les dispositions contractuelles pour les personnes externes entendent, après une période probatoire de six mois, la requête de reconnaissance d'acquisition du statut de nouvelles unités, rendue effective dans les six mois suivants, et par la suite leur mécanisation endéans les 12 mois suivants.

Les UCAGs appuieront le Programme dans la mise en place d'un système d'évaluation annuelle.

5.5.2 Primes de technicité pour le personnel mis à disposition par l'Administration nationale

En raison de la faible rémunération au sein de l'Administration, un réajustement de traitement pourra être effectué par la CTB à titre de prime pour le personnel mis à disposition par l'Administration et affecté au Programme après sélection conjointe. La prime octroyée suppléera dans ce cas, à la rémunération et autres avantages, elle ne les suspendra pas et elle ne pourra être considérée comme un droit acquis. La prime sera là pour assurer l'attractivité des fonctions et l'exclusivité des prestations du personnel pour le Programme, favoriser la motivation et la rétention des ressources nationales. Elle sera conditionnée par les prestations et en cas d'évaluation négative, la SMCL pourra décider de la suspendre.

5.6 Rapportage administratif, comptable et financier

5.6.1 Planifications et reportages

Processus	Système	Responsabilité
Elaboration planification opérationnelle Suivi planification opérationnelle Rapport d'exécution et plannings semestriels Rapport annuel Rapport final	CTB	Conjointe

Le système de planification et de reportage doit être fait selon les règles et procédures de la CTB. Le Programme se réfère aux dispositions du Manuels de procédure mis à jour.

Au minimum les éléments suivants font partie des rapports :

- Bilan et mise à jour du planning des activités ;
- Bilan et mise à jour du planning des marchés publics ;
- Bilan et mise à jour du planning financier ;
- Bilan et mise à jour des ressources humaines ;
- Sur base des bilans : problèmes rencontrés et risques identifiés ;
- Avant mise à jour des plannings : mesures de résolution des problèmes et de mitigation des risques.

Rapportages opérationnels

Tous les **trois mois**, l'UDP établit les rapports sur l'état d'avancement des activités et des marchés publics, sur la situation budgétaire, sur les protocoles d'accords, sur les problèmes et les risques importants. Dans le même rapportage, il fournit des mesures de maîtrise des risques identifiés et leur suivi, ainsi qu'une **mise à jour** des plannings. Sur base de cette planification opérationnelle actualisée est réalisée la planification financière qui est partie intégrante du rapport.

Les UCAGs donneront un feedback et appuieront le programme dans la résolution des problèmes et la maîtrise des risques opérationnels.

Rapportages opérationnels à la SMCL

Semestriellement, le rapportage et le planning sont discutés et approuvés en SMCL. En plus du contenu des rapports trimestriels, une section spécifique détaille les recommandations et/ou décision à prendre par la SMCL pour le pilotage stratégique du Programme.

Rapportage annuel

L'UDP rédigera annuellement, et conformément aux canevas de la CTB, des rapports annuels qui apprécieront le degré de réalisation des résultats intermédiaires et de l'objectif, en se basant sur les indicateurs identifiés à cette fin et présentés dans le cadre logique.

Le rapport annuel opérationnel et financier comprend :

- L'examen de l'exécution correcte de la présente convention ;
- La recherche des causes des éventuels dysfonctionnements et des éventuels éléments nouveaux qui justifieraient la révision de la Convention Spécifique ;
- L'examen de la prestation de coopération au regard de son efficience, de son efficacité et de sa durabilité ;
- L'examen de la prestation de coopération au regard des indicateurs repris au DTF et notamment, sur la base des suppositions du cadre logique, l'examen de l'évolution du risque au regard de ces mêmes indicateurs.

Le rapport annuel sera remis au plus tard le 31 mars de l'année qui suit celle sur laquelle il porte, à l'Etat partenaire via l'Attaché de coopération internationale en RDC et à l'Etat belge, via la DGD à Bruxelles. Il doit donc être présenté à la CTB le 15 février au plus tard.

Rapportage final

Le rapport final comprend :

- Un résumé de la mise en œuvre et une synthèse opérationnelle de la prestation de coopération ;
- Une présentation du contexte et une description de la prestation de coopération suivant le cadre logique ;
- Une appréciation des critères de base d'évaluation de la prestation : pertinence, efficience, efficacité, durabilité et impact ;
- Une appréciation des critères d'harmonisation et d'alignement : harmonisation, alignement, gestion orientée vers les résultats, responsabilité mutuelle, appropriation ;
- Les résultats du suivi de la prestation de coopération et des éventuels audits ou contrôles, ainsi que le suivi des recommandations émises ;
- Les conclusions et les leçons à tirer.

Le rapport final sera remis au plus tard 6 mois après l'échéance de la Convention Spécifique à l'Etat partenaire via l'Attaché de coopération internationale en RDC et à l'Etat belge, via la DGD à Bruxelles.

5.6.2 Rapportage financier

5.6.2.1 Comptabilité

Mensuellement, la **comptabilité** doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. La comptabilité doit être signée par le coresponsable international du Programme et approuvée par accord par le chargé de l'administration et Finances CTB (UCAG). Le RAFI vérifie la comptabilité avant envoi à la CTB.

5.6.2.2 Programmation financière

Trimestriellement, l'UDP doit élaborer une **programmation financière** pour les trimestres suivants et pour le trimestre en cours et les années suivantes. La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée à la CTB. Cette programmation est intégrée dans la planification opérationnelle (Cfr 5.3.5.3 signature RAFI et Coordonnateur provincial)

5.6.2.3 Rapportage financier à la SMCL

Semestriellement, l'UDP doit présenter l'*information financière* suivante à la SMCL concernant tous les Résultats ainsi que les Moyens Généraux :

Rapport d'exécution budgétaire
Mise à jour de la programmation financière
Liste des engagements importants
Proposition de changement budgétaire si nécessaire

5.6.3 Clôture financière

5.6.3.1 Bilan Financier

Six mois avant la fin du Programme un bilan financier doit être élaboré par l'UDP selon les procédures de la CTB. Le bilan financier de clôture sera présenté à la SMCL avant la fin de la convention spécifique.

5.6.3.2 Soldes

Les montants non utilisés à la fin du Programme tomberont en annulation.

5.6.3.3 Dépenses après Convention

Après la fin de la Convention Spécifique, il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans un PV de SMCL.

5.7 Mécanisme d'appropriation des adaptations au DTF

A l'exception de l'objectif spécifique du Programme, de la durée de la Convention spécifique et des budgets totaux pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettres entre les Parties belge et congolaise, la SMCL peut adapter le présent Dossier Technique et Financier, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement du Programme.

En cas de changements des aspects ci-dessous, la partie congolaise et la CTB informent l'Etat belge si de telles modifications sont apportées au Programme:

- les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie congolaise,
- les résultats, y compris leurs budgets respectifs,
- les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la SMCL,
- le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF,
- les indicateurs de résultat et d'objectif spécifique,
- les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties.

Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

Si des changements à l'objectif spécifique, au montant total ou à la durée de la convention spécifique sont proposés par le pays partenaire et sur demande motivée des entités responsables pour la mise en œuvre, le pays partenaire introduit une requête auprès de l'Ambassade de la Belgique. Le pays partenaire et l'Etat belge peuvent convenir de ces changements par échange de lettres.

5.8 Suivi et évaluation

5.8.1 Structures d'appui et de suivi à l'UDP

Le Programme peut solliciter les experts du siège de la CTB ou des experts externes pour un coaching en vue de renforcer les capacités de l'intervention en matière de conception et d'approche

stratégique. Il s'agit d'un appui technique et/ou scientifique avec une perspective d'apprendre, de promouvoir le changement comportemental, l'augmentation de la qualité et le « scaling up ».

5.8.2 Monitoring et évaluation

Processus	Système	Responsabilité
Etude de ligne de base Monitoring et suivi des indicateurs	CTB	Conjointe
Evaluation à mi-parcours Evaluation finale	CTB	CTB
Evaluations annuelles des compétences de l'UDP	Responsable hiérarchique	Conjointe

5.8.2.1 Etude de ligne de base

L'**étude de ligne de base** sera lancée le plus tôt possible après le lancement du programme et fera notamment l'objet d'un travail collectif de réflexion et d'appropriation de la stratégie et du cadre opérationnel du programme mené par l'équipe UGP et les partenaires. Cette étude devra aboutir à la proposition de trois éléments essentiels pour assurer le suivi des résultats du programme :

- Une **matrice de monitoring complète** qui indique la manière (méthodologie) dont l'intervention va assurer le suivi de ses actions (basé sur le cadre logique et les IOV figurant dans le DTF) ;
- Un **plan de gestion des risques** (basé sur l'analyse préliminaire figurant dans le DTF)
- Un **planning opérationnel** mis à jour

L'étude se basera principalement sur les différents documents déjà existants comme les plans de développement territoriaux et provinciaux, complétés par des visites de terrain. Elle devra par ailleurs intégrer les résultats et recommandations des différentes études complémentaires prévues pour les deux composantes. La coordination du Programme devra veiller à harmoniser le planning de ces études de manière à rendre effective cette complémentarité.

Elle tiendra compte de l'aspect genre afin de mieux comprendre les différences entre les deux sexes relatives aux conditions de vie, aux besoins, à la participation, à l'accès aux ressources et à leur possession, à l'accès et à la participation au développement ainsi qu'à la prise de décision et aux différents rôles attribués aux femmes et aux hommes. Elle permet de relever les causes profondes des inégalités structurelles entre les genres.

Cette étude servira de point de référence pour l'évaluation du programme (indicateurs de performance). Les résultats des études seront cartographiés pour faciliter la priorisation.

Par ailleurs un système de monitoring et d'évaluation de la prestation (plan de suivi et d'évaluation pour toute la durée du Programme) sera établi sur base de l'approche théorie du changement présentée au chapitre 2 et alimentée par les résultats des études de base. Une mise à jour des indicateurs et une mesure de l'état de la situation au temps T0 des indicateurs retenus sont réalisées. Tous les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être désagrégés par sexe.

L'exécution de l'étude est de la responsabilité de l'UDP avec l'appui de l'UCAG. Elle sera validée par la SMCL.

Evaluation à mi-parcours et évaluation finale (MTR et EF)

La CTB commanditera selon ses procédures propres des évaluations indépendantes de l'intervention, une à mi-parcours (MTR) et une finale (EF). Les résultats de l'évaluation à mi-parcours seront examinés par la SMCL et elle prendra sur cette base toute décision pour, au besoin, réorienter le Programme.

L'évaluation à mi-parcours aura pour objectifs d'évaluer l'état d'avancement des activités du Programme, d'analyser ses modalités de mise en œuvre et de repérer les éventuels points de blocage ou de dysfonctionnement et de faire les recommandations nécessaires pour la suite du Programme.

L'évaluation finale aura lieu six mois avant la clôture du Programme en vue d'évaluer les impacts du Programme, d'en tirer les leçons et de faire des recommandations de pérennisation et de consolidation des acquis.

5.8.3 Contrôle interne

Le contrôle interne³⁰ est un processus intégré mis en œuvre par les responsables et le personnel d'une organisation et destiné à traiter les risques et à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs généraux suivants :

- exécution des opérations ordonnée, éthiques, économiques, efficaces et efficaces ;
- respect des obligations de rendre des comptes ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- protection des ressources contre les pertes, les mauvais usages et les dommages.

La CTB peut initier à tout moment une mission de contrôle interne sur la gestion et l'avancement du Programme.

Suite à une mission d'évaluation ou de contrôle, l'UDP élabore un plan d'action. Le Programme rapporte à sa SMCL sur l'état de lieu de la mise en œuvre de ce plan d'action.

5.8.4 Audit

5.8.4.1 Audit Programme

Tout le Programme doit être audité au moins deux fois sur la durée. L'audit portera sur la vérification que les comptes du Programme reflètent la réalité, sur le respect des procédures et la bonne utilisation des moyens.

La CTB est responsable de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon standards internationaux) indépendante.

5.8.4.2 Audit CTB

Chaque année les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre ils réalisent également des audits de Programmes. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un Programme soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

³⁰ Définition tirée des Lignes directrices sur les normes de contrôle internes à promouvoir dans le secteur public de l'INTOSAI.

5.9 Clôture de la prestation

La durée globale de la convention spécifique est de 84 mois pour une durée d'exécution du Programme de 60 mois.

Un rapport final est établi à l'issue de la 5^{ème} année du Programme de mise en œuvre du dossier technique et financier. Ce rapport sera établi par l'UDP.

Pour l'utilisation des soldes financiers, voir point 5.6.3.2 et 5.6.3.3.

6 THÈMES TRANSVERSAUX

6.1 Environnement

Les forêts de la République Démocratique du Congo (RDC) abritent à la fois le deuxième stock de carbone forestier tropical du monde ⁽³¹⁾ et environ une soixantaine de millions d'hectares de forêts productives pour la production du bois d'œuvre ⁽³²⁾, soit la moitié du potentiel forestier tropical africain en termes de surface.

En plus de leurs multiples fonctions écologiques de production, de régulation et de soutien des cycles vitaux, (par exemple, environ 70% des pluies du bassin du Congo sont le produit de l'évapotranspiration forestière), ces forêts jouent également un rôle socio-économique essentiel pour une partie importante des populations congolaises car elles fournissent des moyens de subsistance à plus de 40 millions de personnes. Par ailleurs, près de 70% de la population de la RDC est rurale, y compris les peuples autochtones, qui dépendent essentiellement des ressources forestières pour leur survie.

Tenant compte des enjeux capitaux que représentent ces forêts et des multiples pressions dont elles sont l'objet, le gouvernement congolais procède depuis 2002 aux réformes du secteur forestier avec l'appui de ses partenaires au développement, en vue de la gestion durable de ces forêts ainsi que de l'amélioration de la contribution de ce secteur stratégique à l'économie du pays. C'est dans cette vision que de nombreux efforts ont été conjugués et se sont concrétisés, notamment par:

- la publication d'une Loi forestière 011/2002 du 29 Août 2002 ;
- la publication d'une quarantaine de textes d'application du code forestier ;
- la revue institutionnelle du secteur « forêt-environnement » ;
- la production de 23 guides opérationnels sur la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts ;
- l'entrée en vigueur du moratoire avec le décret n°05/116 du 24 octobre 2005 fixant les modalités de conversion des anciens titres forestiers en contrats de concessions forestières ;
- l'avis favorable pour la conversion de 80 titres forestiers en contrats de concessions forestières ;
- l'engagement de l'Etat à produire un plan de zonage national devant sécuriser les espaces et instituer un domaine forestier permanent géré durablement ;
- la publication de l'Arrêté ministériel fixant le modèle d'Accord constituant la clause sociale du cahier des charges de contrat de concession forestière ;
- la mise en place de la coordination nationale REDD ;
- la mise en place du Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité (PNEFEB) ;

³¹ Les forêts de la RDC abritent un stock de carbone estimé à 22 milliards de tonnes (second stock mondial après les 53 milliards de tonnes des forêts brésiliennes)/ Source : Woods Hole Institute

³² Source : CIFOR/Banque Mondiale, Analyse d'un agenda prioritaire, page 16.

- le démarrage des négociations de l'APV/FLEGT entre la République Démocratique du Congo et l'Union Européenne ;
- l'opérationnalisation de l'observation indépendante de la mise en application de la législation forestière en RDC ;
- le développement et la mise en place du projet de renforcement des capacités de l'administration en charge des forêts pour la validation des plans d'aménagement ;
- la mise en œuvre du Programme de Contrôle de la Production et de la Commercialisation des bois (PCPCB) depuis 2010 ;
- les réflexions sur la mise en place de la politique forestière nationale;
- la volonté de consacrer 17% du territoire pour l'érection des aires protégées.

Récemment, cette vision de faire du secteur forestier un des leviers du développement socio – économique du pays a été réitérée lors du discours d'investiture à la magistrature suprême en décembre 2011 par son Excellence Monsieur le Chef de l'Etat Joseph Kabila. Elle était encore renforcée lors de votre discours devant l'Assemblée Nationale après votre nomination en avril 2012.

Malheureusement, l'exploitation informelle et/ou illégale ne cesse de s'amplifier, créant une concurrence déloyale et annihilant les efforts conjugués par le gouvernement congolais et ses partenaires au développement. Ce type d'exploitation menace les forêts congolaises et va à l'encontre des lois et règlements en vigueur y compris des dispositions des conventions internationales ratifiées par le pays pour la gestion durable des ressources forestières.

Malgré un taux de déforestation relativement faible par rapport à la moyenne des pays tropicaux la RDC fait partie des dix pays au monde perdant le plus de couverture forestière chaque année, avec une déforestation brute de plus de 350 000ha par an sur la période 2000-2010.

Cette déforestation est concentrée au niveau de "points chauds" localisés principalement en bordure des grandes villes du pays, ainsi que dans les zones les plus densément peuplées en marge du grand massif forestier de la cuvette centrale. L'agriculture familiale sur brûlis et l'exploitation artisanale de la ressource ligneuse sous forme de bois-énergie et de bois d'œuvre se présentent en RDC comme les principaux moteurs de déforestation et de dégradation forestière sur l'ensemble du territoire. Ils reflètent la très forte dépendance des populations rurales et urbaines vis-à-vis des ressources forestières dans un contexte d'effondrement des infrastructures physiques et socio-économiques.

L'étude cartographique menée par l'UCL sur les bassins de production a montré la dynamique de la déforestation durant les dix dernières années et les perspectives de son évolution à l'horizon 2035.

Le PRODAT, mènera des activités visant à la sédentarisation de l'agriculture par le développement des pratiques visant à la gestion durable de la fertilité des sols, la sensibilisation et le renforcement des capacités des OPA et des CARG en matière de gestion des ressources naturelles dans les plans de développement locaux. Le programme s'alignera sur le processus REDD+ et une coopération avec le point focal REDD+ à Kisangani pour le suivi évaluation de l'impact du PRODAT sur l'environnement.

6.1.1 Impact du programme concernant le volet désenclavement

Deux impacts majeurs possibles sont à signaler: l'augmentation du trafic d'un côté et le risque de déforestation.

Environnement et trafic

Tout transport routier implique une pollution de l'environnement (pièces, carburant, huiles). Ceci est une conséquence implicite du développement.

Néanmoins, le programme pourra mitiger ces effets de pollution:

- En choisissant les routes les plus pertinentes, dans un réseau multimodal, ce qui optimise le trafic du point de vue environnement (et coût du transport);
- En réhabilitant les routes de telle façon qu'une vitesse constante peut être atteinte, ce qui évite les freinages et accélérations nombreuses et polluantes, ce qui diminue la consommation de carburant et les pannes (avec pertes d'huile, carburant ou pièces en conséquence);
- En assurant une qualité de la route qui permette aux plus grands camions d'y passer, car ceux-ci consomment moins de carburant par tonne/km.
- En réhabilitant des bacs cruciaux, ce qui évite des détours polluants et stimule les traversées efficaces.
- En stimulant le transport fluvial (souvent plus efficace que routier) par la réhabilitation de voiries fluviales et par la construction de débarcadères et entrepôts.

La production et la consommation locales de vivres ont une empreinte écologique nettement moins élevée que les produits vivriers importés. Le programme aura un impact nettement positif sur le bilan carbone de l'économie locale en réduisant les distances entre les lieux de production et de consommation.

Déforestation

Tout programme routier désenclave des villages et des villes, mais éventuellement aussi des forêts qui étaient difficilement accessibles avant. L'agriculture sur brûlis représente, à cet égard, un risque important qui peut être accentué par la réhabilitation de routes facilitant l'évacuation des produits. Un risque de déboisement dans les zones d'intervention existe, auquel le programme devra pallier (voir ci-dessous).

Le déboisement direct (coupe d'arbres) par le programme pour la réhabilitation de routes est facilement mesurable et peut être mitigé par un reboisement.

6.1.2 Lignes directrices

Les paragraphes qui suivent reprennent quelques éléments clés de la prise en compte de la dimension environnementale dans le programme.

Apprécier les impacts potentiels du programme sur l'environnement : avant de réhabiliter une route, une étude d'impact environnemental sera faite obligatoirement, celle-ci pourra, dans certains cas, mener à l'annulation de la réhabilitation. **L'impact environnemental est un critère d'exclusion** dans l'analyse multicritère, c'est à dire que plus l'impact serait important, moins de chance la route a d'être reprise parmi les priorités. L'environnement (au sens large) sera pris en compte aux différentes étapes du programme par la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Le programme devra répondre au risque de déforestation avec des **projets de reboisement** et en s'inscrivant dans la politique nationale/provinciale de protection des ressources. Le programme utilisera les compétences au sein du programme en matière d'agroforesterie pour la mitigation des impacts et pour s'inscrire dans la logique REDD+.

S'aligner sur les bonnes pratiques : d'autres bailleurs de fonds présents en RDC sont impliqués dans des projets de construction et/ou de réhabilitation de routes. La coopération belgo-congolaise devra autant que possible s'inspirer des **bonnes pratiques** mises en œuvre par d'autres interventions de coopération bi ou multilatérales.

Utiliser des méthodes de travail « douces » : le programme privilégiera des méthodes de travail de

type HIMO où cela est possible, d'une part parce qu'elles permettent d'employer du personnel local et de contribuer ainsi à l'économie de la région, d'autre part parce que ces méthodes, utilisant moins de mécanisation, sont aussi moins agressives pour les sols et la végétation et permettent de mieux maîtriser les impacts. Un autre exemple est le recours à un couvert herbacé comme technique de fixation des sols. La prévention de l'érosion aux abords des routes, en matériaux locaux avec plantation de plantes spécifiques pour la lutte anti-érosive, sera une préoccupation majeure de l'intervention ;

La gestion environnementale des chantiers : les chantiers de ce type sont forcément générateurs de déchets et de rejets (huiles, carburants, détergents, solvants...) qui peuvent avoir un impact sur les écosystèmes et la santé humaine. Les responsables des chantiers et autres personnes ayant une responsabilité dans la réhabilitation puis dans l'entretien des réseaux routiers seront sensibilisés et formés à la bonne gestion de ces aspects. Ces aspects devront également être mentionnés dans les cahiers des charges du personnel recruté ;

L'adaptation des standards, et notamment la diminution de la largeur de la route, aura un impact positif, car moins de surface sera (re)prise sur l'environnement existant. Cet effet diminuera également le ruissellement des eaux de pluie de la route et ainsi sa dégradation.

Inclure l'environnement dans les formations et sensibilisations. Un module de sensibilisation pour l'environnement (comme pour les autres thèmes transversaux) sera inclus dans les formations HIMO, données aux organismes de réhabilitation et d'entretien. La sensibilisation des utilisateurs de la route (camionneurs) contiendra également un volet sur l'environnement (gestion des déchets, consommation de carburant sous différentes charges, ...).

Inclure l'environnement dans le système de suivi-évaluation. Les termes de référence pour les évaluations à mi-parcours et finale intégreront les dimensions transversales et notamment la manière dont les aspects environnementaux auront été pris en compte dans le programme. Par ailleurs, le nouveau format de rapport annuel comprend une partie relative aux thèmes du genre et de l'environnement, ce qui permettra de suivre, avant les phases d'évaluation, comment ces thèmes seront abordés.

L'attention et l'expertise en matière de thèmes transversaux sera aussi incluse de manière explicite dans les termes de référence des experts chargés de coordonner et mettre en œuvre le programme, aussi bien pour le personnel international que pour le personnel local.

Les services du Ministère de L'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT) seront intimement associés aux Etudes d'Impact Environnemental et Social, à partir des termes de référence jusqu'à l'implémentation du PGES.

6.2 Genre

La RDC a ratifié la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) de 1981. Par ailleurs, la RDC dispose de différents instruments et textes nationaux, comme la Constitution, qui consacrent ou visent à améliorer les droits des femmes. Toutefois, le droit coutumier et certains textes juridiques du droit moderne, notamment le Code de la Famille (2002), sont en contradiction avec les principes d'égalité des droits des hommes et des femmes stipulés par la Constitution et la CEDEF. Elles ne peuvent pas ouvrir des comptes ou engager des prêts sans le consentement de leur mari. Les femmes sont cependant les premiers producteurs agricoles en RDC et on estime qu'elles sont responsables pour 70% des revenus domestiques [Hamilton, 2010].

L'acteur national principal responsable de veiller à l'intégration du genre dans toutes les politiques, stratégies et programmes nationaux est le Ministère national chargé du Genre, de la Famille et de l'Enfant (MGEFAE). La responsabilité du MGEFAE est de veiller à ce que l'égalité en droit et en fait et l'équité des opportunités et des résultats pour les femmes autant que les hommes se fassent

réellement dans toutes les sphères de la vie en RDC. Malgré sa tâche transversale et son large domaine d'activité, le MGEFAE est le Ministère avec le moins de ressources humaines, matérielles et institutionnelles, avec une allocation de 0,02 % du budget national.

L'étude d'analyse organisationnelle et institutionnelle de l'Union européenne (2012) rapporte que « La Stratégie d'Intégration du Genre 2012, version actualisée en cohérence avec l'audit national du genre de 2011, est en attente de validation au niveau national et provincial par le Ministère du Genre de la Famille et de l'Enfant. Si les points focaux genre sont bien en place dans les Ministères et dans les institutions, subsistent toujours des questions quant à l'officialisation de leurs rôles et mandats. Les moyens pour la mise en œuvre de leur mandat et la coordination avec des points focaux genre tant au niveau national qu'au niveau provincial (horizontale et verticale) sont insuffisants. Les activités et les résultats sont mitigés: incohérences des actions et formations insuffisantes et manque d'outils. »

Néanmoins, dans le cadre du renforcement de l'appropriation de la question du genre et la durabilité des approches menées, une collaboration avec ces points focaux genre (et en particulier ceux du secteur de l'agriculture et de développement) est impérative, vue que la coopération belge poursuit une approche sectorielle, aussi pour les questions thématiques, notamment le genre. Ainsi par absence de programmes « Renforcement des femmes » ou de programmes « d'appui institutionnel des mécanismes en charge du genre », **l'intégration du genre dans le PRODAT se fait de manière verticale**, à savoir à travers la collaboration avec les points focaux genre, accompagnée par une collaboration avec le mécanisme chargé du genre sur place (Division provinciale du Genre, de la Famille et de l'Enfant).

En plus du respect du principe de l'appropriation, **le PRODAT vise l'alignement aux politiques nationales** (en matière du genre) Le Plan Quinquennal de la province Oriental décrit la situation des femmes comme préoccupante. « Outre le fait qu'elles souffrent d'un héritage culturel, économique et juridique qui les défavorise, notamment au niveau de l'accès et du contrôle des ressources et de l'héritage, les femmes sont victimes des violences sexuelles, un phénomène qui a pris une allure inquiétante ces dernières années. » Dans le cadre de notre programme PRODAT, qui comprend deux volets, nous portons une attention particulière sur les violences faites aux femmes, étant donné que la non considération de ce phénomène risque de mettre en péril les conditions de succès de nos activités. Le plan quinquennal poursuit son analyse en notant que « De plus, la fin du conflit n'a rien changé aux comportements qu'il a générés ou amplifiés. » Encore une raison de plus pour travailler là-dessus lors des formations, sensibilisations, communications radios (là où pertinent et approprié).

Quant aux autres indicateurs qui décrivent les situations des femmes et plus particulièrement les situations des jeunes filles, le plan quinquennal présente l'Etat des disparités dans les traitements que la société réserve aux filles et aux garçons « Le taux net de scolarisation des filles semble s'écarter de celui des garçons à mesure que le niveau d'instruction augmente, même si une tendance à la parité s'observe dans le primaire. » Il est à noter que les écarts persistent dans le secondaire et tertiaire. C'est ainsi que l'approche genre dans le PRODAT s'accorde aussi avec l'approche genre du programme EDUT, pour la promotion de la formation professionnelle et technique des filles dans le secteur de l'agriculture. Des mesures spécifiques sont inscrites pour renforcer les compétences des acteurs concernés (voir Chapitre 6 EDUT).

Les facteurs externes que le PRODAT pourra considérer comme leviers pour la promotion des femmes dans la province sont les opportunités suivantes : « (i) partenariat entre les secteurs public, privé et ONG ; (ii) présence et appui de certains partenaires comme UNICEF, UNFPA, CTB/PAIDECO, FIDA/PRAPO, FAO, PNUD dans les différents secteurs d'interventions de la femme ; (iii) existence des lois et instruments juridiques de protection de la femme : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations de la femme (CEDEF), Constitution de la RDC, Lois portant protection des PVV et réprimant les violences sexuelles. »

Les faits ou facteurs qui constituent des menaces contre la promotion des femmes, sont déjà présentés dans le tableau du SWOT (voir 1.9). Plus spécifiquement en relation avec l'approche genre nous notons les menaces suivantes : (i) insécurité et conflits armés et interethniques dans la Province ; (ii) retrait des partenaires extérieurs et (iii) certaines coutumes rétrogrades.

Le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015 de la Province Orientale

Le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015 de la Province Orientale et son Programme d'Actions Prioritaires ont été conçus et élaborés dans le contexte du processus de la décentralisation qui responsabilise les provinces pour leur planification de développement. Deux sur 11 aspects de sa vision concernent les thèmes transversaux Genre et VIH/Sida, notamment :

- une population ayant accès aux services sociaux de base : éducation, santé, hygiène et assainissement, eau potable, électricité et habitat vivant dans une province de droit et d'égalité de genre ;
- une population ayant une meilleure connaissance du VIH/SIDA et mieux outillée pour inverser la tendance actuelle de la pandémie

Le tableau suivant énumère quelques indicateurs qui pourront être revus lors de l'étude de ligne de base

Tableau 6 : Objectifs quantitatifs du Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015 de la Province Orientale en matière du genre et VIH/Sida

Objectifs globaux	Indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible (mise en œuvre du PAP)	
			2011	2015
Genre	Indice de parité fille/garçon à l'école primaire	0.99	1.1	1.7
	Réduction d'au moins 30% des cas de violences basées sur le genre (VBG)	381	267	65
Santé	% d'utilisation des méthodes contraceptives des femmes 15-49 ans	4%	4,4%	7%
VIH/Sida	Prévalence du VIH/Sida	5.6%	5.34%	4.3%
	Nombre de PVV sous ARV	5.489 patients	6.312 patients	1.4446 patients
	Nombre d'enfants orphelins du VIH/Sida	1.051.000 OEV	1.053.733 OEV	1.064.665

Source : Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015 de la Province Orientale

6.3 Le VIH et les violences sexuelles

Les violences sexuelles (VS) constituent un problème structurel en RDC qui a pris une dimension épidémique. Selon le rapport le plus récent du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant (2013)

le nombre de cas incidents rapporté a augmenté de 10.322 cas en 2011 à 15.654 en 2012.³³ Les données ne couvrent que sept provinces. En 2011 les provinces du Nord et du Sud-Kivu fournissaient la majorité de cas. En 2012 le Sud-Kivu a cédé la 2^{ième} place à la Province Orientale, où le nombre de cas rapportés a doublé de 1826 en 2011 à 3685 en 2012. Les viols représentent la majorité des cas rapportés (90% en 2011 ; 82% en 2011). La majorité des victimes est de sexe féminin (98%). Un tiers des personnes violées sont des jeunes filles âgées entre 12 et 17 ans. La grande majorité des victimes (plus de 75%) n'a pas fait des études au-delà de l'école primaire. Bien que les autorités propagent l'importance d'une approche multisectorielle en matière de prévention et de réponse aux VS, la prise en charge socio-économique et juridique reste un défi important. La sensibilisation des communautés à travers de l'organisation d'activités de formation adaptées aux besoins spécifiques des populations cibles est un aspect important dans la lutte contre les VS.

Dans la Province Orientale 73% des cas de VS rapportés ont été perpétrés par des hommes civils, 6% par les membres des forces armées ou de la police, 21% par des membres des milices ou groupes armées. Seulement 42% des victimes ont été prises en charge médicalement, 82% ont eu un accompagnement psychosocial, 4% une assistance juridique et 9% un appui de réinsertion socioéconomique. Il existe un lien fort entre les violences sexuelles et le risque des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), y compris le VIH, surtout dans une région comme la Province Orientale qui a un des taux les plus élevés du pays (8,7% ; la prévalence nationale est de 1,3%). Les femmes sont la population la plus vulnérable d'être atteinte par le VIH, et plus particulièrement les femmes travailleuses de sexe (avec des prévalences dépassant le 15%), les femmes déplacées de guerre (7,6%) et les femmes militaires (7,8%). Parmi les hommes les populations dites « mobiles » - comme les routiers, les camionneurs et les travailleurs, les conducteurs de taxi-vélos les piroguiers, les pêcheurs, les miniers – ont risque plus élevé à cause de leur comportement sexuel non-protégé avec multiples partenaires et l'insuffisance d'offres de services de prévention et de prise en charge le long des axes routiers et des sites de repos.

Activités proposées :

- activités de sensibilisation sur les VS (information, communication)
- développement des systèmes de référence rapide pour les victimes des VS au niveau communautaire
- activités de formation sur les VS, le VIH/IST, le planning familial, l'éducation sexuelle
- promotion et distribution de préservatifs
- campagnes de dépistage volontaire pour le VIH/IST
- backstopping VS/VIH

Groupes cibles:

Les communautés en général, les populations à risque élevé (associations des femmes, les filles adolescentes, les camionneurs, les routiers, les travailleurs agricoles saisonniers, etc.), les autorités locales.

Partenaires pour la mise en œuvre de ces activités :

Les associations spécialisées dans la matière des VS/VIH/SSR (santé sexuelle et reproductive), y compris le réseau des transporteurs contre le sida (TRASI : Transporteur arrête sida)

³³ RDC. MGFE (2013) Ampleur de violences sexuelles en RDC et actions de lutte contre le phénomène de 2011 à 2012.

Indicateurs :

- nombres des activités de formation et de communication sur les VS, le VIH, la SSR
- nombres des campagnes de dépistage volontaire
- nombres des communautés/associations avec un plan de référence pour la prise en charge des victimes des VS

7 ANNEXES

<u>7.1</u>	<u>CADRE LOGIQUE</u>	127
<u>7.2</u>	<u>TERMES DE RÉFÉRENCE DES EXPERTS INTERNATIONAUX</u>	134
<u>7.3</u>	<u>TERMES DE RÉFÉRENCE DES EXPERTS NATIONAUX</u>	141
<u>7.4</u>	<u>CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE</u>	145
<u>7.5</u>	<u>APPENDICE DOCUMENTAIRE</u>	146

7.1 Cadre logique

Objectifs, résultats attendus et activités

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV) – à confirmer par l'étude de ligne de base	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif global: Les revenus des exploitations familiales dans les zones cibles du district de la Tshopo sont augmentés grâce à une relance durable de la production agricole et contribuent à la réduction de la pauvreté			
Objectif spécifique <i>Les systèmes agraires intégrant des pratiques de gestion durable et les besoins différenciés des hommes et des femmes sont améliorés tout en assurant l'accès aux marchés</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume et valeur des produits commercialisés par les OPA • Accroissement des revenus des ménages agricoles • Degré de structuration des OPA • Les impacts environnementaux sont analysés et atténués • Augmentation du nombre de femmes entrepreneurs et leurs investissements • Augmentation du nombre de femmes dans les structures de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports IPAPPEL • Rapports PRODAT • Enquêtes par échantillonnage 	<ul style="list-style-type: none"> • La stabilité politique et sécuritaire est assurée • Les autorités s'engagent entièrement dans la pérennisation de l'entretien et y contribuent financièrement • La société est ouverte au changement en faveur d'une plus grande égalité des femmes et des hommes • Les producteurs (F/H) subissent moins de tracasseries (= indicateur pour moi !) • RH programme trouvées

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV) – à confirmer par l'étude de ligne de base	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 1 : Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la production et la productivité des exploitations familiales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'adoption d'utilisation des semences et/ou boutures améliorées des filières vivrières retenues • Plans de production au niveau de l'INERA établis avec objectifs de production concertés avec le COPROSEM et les CARG • Quantité de semences produites par les agri multiplicateurs et OPA et Quantité de semences utilisée par les ménages agricoles • Dispositif semences de qualité déclarée SQD fonctionnel avec cahier de charges et objectifs quanti/qualitatifs par filière retenues • Nombre d'unités et capacités de transformation des produits agricoles fonctionnelles • Nombre de thèmes techniques novateurs introduits dans villages sélectionnés • Nombre d'hectares/ménages appliquant des technologies de gestion de la fertilité des sols • Nombre d'OPA opérationnelles sur fonctions d'appui-conseil à leurs membres et nombre d'agriculteurs qui utilisent les services d'appui-conseil disponibles • Nombre d'agronomes des secteurs formés en lien avec leurs tâches 	<p>Rapport d'exécution PRODAT</p> <p>Enquête sur les OPA et leur comptabilité</p> <p>Rapport d'inventaire et de fonctionnement des équipements de transformation</p> <p>Compte rendu des assemblées générales des Unions d'OPA et des réunions des CARG</p> <p>Enquête sur le revenu des femmes</p>	<p>L'absence de projet venant en concurrence des méthodes et condition de production et de distribution des semences</p> <p>Appropriation du programme par les OPA et les ministères techniques</p> <p>Disponibilité d'agents de l'Etat compétents, diplômés, percevant un salaire et n'ayant pas atteint l'âge de la retraite.</p> <p>Respect du rôle régalien des ministères et services techniques</p> <p>Coopération avec l'IITA et autres institutions internationales présentes à Kisangani</p> <p>Faisabilité des accords de collaboration</p>

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV) – à confirmer par l'étude de ligne de base	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 2 : Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la valeur ajoutée des principales spéculations retenues au niveau des fonctions post-récolte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volumes de produits transformés et stockés par les OPA et les privés • Volumes de produits commercialisés par les OPA et les privés • Marge de vente des principales productions (au niveau des producteurs et intermédiaires) • Amélioration des moyens d'information et de communication (information sur les prix, les marchés) • Impact de la commercialisation groupée des OPA sur la diminution des tracasseries et de l'accroissement des revenus des membres • Nombre d'OPA/groupements/privés qui disposent de matériel de transformation et de stockage et qui appliquent les règles d'une bonne gestion du matériel (genre spécifique) • Evolution de la structuration des OPA en unions locales et au niveau du district • Nombre de femmes formées à l'entreprenariat • Evolution des dynamiques internes et du fonctionnement des unions locales • Implication des OPA et leurs unions dans le fonctionnement et l'impact des CARG • Nombre d'OPA « structurées » selon type et qualité de services rendus aux membres 	<p>Rapport d'exécution</p> <p>Comptabilité des OPA et de leurs Unions</p> <p>Rapport sur le taux d'occupation des entrepôts</p> <p>Etude économique des opérations de commercialisation par les Unions</p> <p>Bulletin et émission radio</p> <p>Rapport d'enquête</p> <p>Rapport des unions d'OPA ainsi que les PV des réunions des CARG</p> <p>Statistique désagrégées hommes et femmes</p> <p>Rapport d'exécution du PRODAT</p> <p>Rapport de l'IPAPEL</p>	<p>Diminution des tracasseries grâce à l'autorité du gouvernement provincial</p> <p>Possibilité de transport et de voyage avec l'Uganda pour les équipements et les pièces de rechange.</p> <p>Fonctionnement et développement du réseau téléphonique à Opala</p> <p>Appui du gouvernement provincial et ses démembrements territorial pour l'appui aux organisations paysannes et les facilités accordées (diminution des tracasseries)</p> <p>Pas ou très peu de perturbation ou d'influence politique (ou ethnique) dans la structuration paysannes.</p> <p>Respect des textes de lois et des décrets provinciaux</p>

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV) – à confirmer par l'étude de ligne de base	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 3 : Les acteurs publics provinciaux sont renforcés dans leurs fonctions d'appui, de suivi et de coordination du secteur agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de capacités des fonctionnaires • Niveau de satisfaction des usagers du secteur agricole (public, PTF et privé) aux différents niveaux • Appréciation du fonctionnement de l'IPAPEL dans la coordination sectorielle • Nombre d'expériences/bonnes pratiques • Qualité et types d'info agricole disponible au niveau de la province • Niveau de coordination et de concertation entre les PTF et le gouvernement dans la province • Fonctionnalité du système au niveau de la DAPP • L'impact de l'amélioration de l'environnement institutionnel • Actualisation du PAP et de ses indicateurs 	<p>Rapport d'exécution du PRODAT</p> <p>Nombre et qualité des comptes rendu de réunion et d'ateliers et application des recommandations</p> <p>Rapport d'exécution de suivi évaluation du Programme Agricole provincial (feuille de route et plans d'action)</p> <p>Rapport du comité de suivi du PAP</p> <p>Rapport du Ministère du Plan</p> <p>Rapport d'exécution</p>	<p>Stabilité du Gouvernement provincial et de ses structures</p> <p>Poursuite des réformes de la fonction publique et de la restructuration du ministère de l'Agriculture et du Développement rural</p> <p>Budget de l'Etat pour les services étatiques provinciaux en augmentation</p>

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV) – à confirmer par l'étude de ligne de base	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 4 : Les structures de coordination et de concertation sectorielle au niveau de la Tshopo sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'expériences/bonnes pratiques sectorielles capitalisées • Nombre de CARG fonctionnel • Qualité et types d'info agricole disponible au niveau de la province • Niveau de coordination et de concertation entre les PTF et le gouvernement dans la province • Nouvelle « feuille » de route COPROSEM établie, mise en œuvre et suivie • Pourcentage de CCP/CARG et autres comités de concertation ayant des femmes (min. 2) dans leurs instances dirigeantes (leadership) • Nombre de femmes dans les comités de gestion des OPA est augmenté 	<p>Rapport d'exécution du PRODAT</p> <p>Nombre et qualité des comptes rendu de réunion et d'ateliers et application des recommandations</p> <p>Rapport d'exécution de suivi évaluation du Programme Agricole provincial (feuille de route et plans d'action)</p> <p>Rapport du comité de suivi du PAP</p> <p>Rapport du Ministère du Plan</p> <p>Rapport d'exécution</p>	<p>Stabilité du Gouvernement provincial et de ses structures</p> <p>Poursuite des réformes de la fonction publique et de la restructuration du ministère de l'Agriculture et du Développement rural</p> <p>Budget de l'Etat pour les services étatiques provinciaux en augmentation</p>

<i>R1 : Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la production et la productivité des exploitations familiales</i>
Etude socio-économique sur les spéculations prioritaires et les bassins de production
Développer une offre d'intrant spécifique semences (certifiées et QDS)
Amélioration des techniques de production et introduction de techniques innovantes
Accompagner les OPA et les prestataires de services de proximité (services d'appui-conseil)
Accès à des outils, équipements et petits intrants valorisant le travail des femmes
<i>R2 : Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la valeur ajoutée des principales spéculations retenues au niveau des fonctions post-récolte</i>
Financer des équipements et de petites infrastructures de stockage et de transformation
Encadrement et professionnalisation de la gestion et la maintenance des investissements
Renforcer les compétences des femmes en matière d'entrepreneuriat agricole et de leadership
Mettre en place un dispositif performant d'information sur les prix, les marchés et les statistiques
Améliorer les capacités des OPA et de leurs faïtières dans la commercialisation
Appuyer un processus de structuration des OPA et de leurs unions et faïtières

<i>R3 : Les acteurs publics provinciaux sont renforcés dans leurs fonctions d'appui, de suivi et de coordination du secteur agricole</i>
Collecte et échange d'informations sur les interventions du secteur agricole
Capitalisation des expériences des différents acteurs du secteur agricole
Renforcer les services clés de l'agriculture
Appuyer spécifiquement le SENASEM et l'INERA en lien avec les services et produits attendus
<i>R4 : Les structures de coordination/concertation sectorielle au niveau de la Tshopo sont renforcées</i>
Appuyer les CCP/CARG en particulier aux niveaux territoires et secteurs
Appuyer le renforcement des partenariats inter-sectoriels et inter-institutionnels
Mise en place d'une cellule de coordination genre
Etablir des liens avec les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole

7.2 Termes de référence des experts internationaux

7.2.1 Coordinateur provincial PRODAT, PRODET et - EDUT

Fonctions

- Etre l'**interface principale** des relations avec les partenaires provinciaux (dont MM les Ministres) et la CTB
- Assurer l'intégration des différentes interventions de la CTB dans la province, et veiller à la cohérence et à la synergie de celles-ci en tant que programme provincial; cohérence interne du programme en termes de démarches et d'activités mises en œuvre par les différentes interventions; cohérence externe du programme avec les stratégies nationales et les interventions des autres PTF;
- Décharger au quotidien les assistants techniques, experts sectoriels, d'une partie de leur charge de travail liée aux procédures administratives, financières et opérationnelles afin de leur permettre de se concentrer en priorité sur leurs tâches d'assistance technique,
- Assurer la circulation de l'information, la priorisation et la communication au sein des programmes provinciaux (entre les équipes PRODAT et EDUT et entre les structures impliquées dans la mise en œuvre) ainsi que vers l'extérieur;
- Coordonner l'organisation des comités techniques, des plates-formes d'échange, des SMCL avec les responsables techniques: programmation, invitations, agenda, préparation des documents, compte-rendu, etc.;
- Assurer le suivi-évaluation des programmes (consolidation des données issues des deux programmes): mise en place du dispositif de suivi évaluation (étude de ligne de base), s'assurer du remplissage des indicateurs de façon régulière, établir un tableau de bord du suivi et le communiquer aux équipes, aux autorités provinciales et à la CTB.
- Coordonner les missions d'évaluation;
- Sur base des rapports et programmations établis par les UDP, assurer la consolidation des informations pour assurer le rapportage des interventions;
- Coordonner les actions de capitalisation du programme: organiser des réunions d'échanges, coordonner l'organisation de missions d'expertises, préparer des documents de synthèse (ou stimuler la préparation de ces documents par les experts sectoriels suivant le niveau de technicité demandé);
- Coordonner avec les experts sectoriels les missions de suivi et d'appui méthodologique (contrats cadres mais aussi missions du siège de la CTB);
- Veiller au respect du cadre défini par la CTB, en étroite collaboration avec le/la RAF (équivalent du couple régisseur / comptable dans les procédures FED) et prioriser les demandes des programmes, veiller à suivi de qualité des prestations
- Etre un médiateur entre les différentes interventions de la CTB en province > résolution de conflits

Profil

- Diplôme de niveau universitaire (Licence ou Master) pertinent pour la fonction
- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle pertinente dont cinq ans d'expérience en tant que manager de projet(s) de développement agricole/rural, décentralisation ou d'appui institutionnel impliquant plusieurs acteurs locaux travaillant en synergie pour atteindre des résultats attendus;
- Une expérience probante dans une fonction de coordonnateur/facilitateur de programme de développement pour un organisme international est un atout majeur. Cette expérience implique la **coordination de plusieurs projets complémentaires contribuant à un objectif commun**;
- Une majeure partie de l'expérience accumulée aura été acquise en Afrique,
- Une connaissance de la RDC est un atout;
- Excellentes compétences de **rassembleur, de facilitateur et de management de programme**.
- Maîtrise des **outils de planification et de suivi évaluation** de projets.
- Expériences en matière de renforcement institutionnel et organisationnel, ainsi qu'au niveau des processus de développement local;
- **Intérêt pour la capitalisation** et la qualité des processus de développement;
- **Sensibilité aux thèmes transversaux (environnement, genre et VIH/SIDA)** et expérience avec l'intégration de ces thèmes dans des projets de développement
- Excellente maîtrise du français écrit et parlé
- Une connaissance de base des logiciels bureautiques courants et une connaissance approfondie des logiciels utilisés couramment dans le cadre de la fonction;
- **D'excellentes qualités relationnelles** permettant de favoriser le travail en équipe.

Durée : 60 mois

Lieux d'affectation : Kisangani

7.2.2 Responsable Administratif et Financier

Sous l'autorité hiérarchique³⁴ du Représentant Résident et fonctionnelle³⁵ du Coordinateur de Programme, le responsable administratif et financier international assume la responsabilité de la gestion financière et administrative du programme.

Le responsable administratif et financier est chargé des tâches suivantes :

Achats et logistique:

- Élaborer le plan de passation des marchés publics
- Superviser le processus d'achat et en accroître continuellement l'efficacité
- Superviser la gestion du matériel, véhicules, infrastructures
- Assurer la gestion et le suivi des contrats

Gestion budgétaire et rapportage financier :

- Assurer le suivi financier : (limites budgétaires et disponibilités budgétaires)
- Rapporter sur l'avancement budgétaire du programme
- Suivre l'utilisation efficace de fonds
- Elaborer des propositions de changement budgétaire et des programmations financières
- Fournir au coordinateur et aux responsables volets les informations financières et administratives pertinentes en vue de l'organisation et la préparation des différentes SMCL

Comptabilité et gestion de la trésorerie :

- Superviser, consolider et valider la comptabilité
- Suivre de la position de trésorerie et gérer les appels de fonds
- Superviser la préparation des paiements et approuver les paiements

Gestion du personnel local:

- Assurer la gestion administrative du personnel local (contrat, payroll, congés)
- Appuyer le recrutement et sélection du personnel

Gestion des audits:

- Analyser des rapports d'audit et fournir un feedback aux auditeurs
- Réaliser des plans d'action et suivre leur mise en œuvre

³⁴ Autorité hiérarchique : cette autorité provient de la fonction occupée, et du positionnement de cette fonction dans l'organigramme de la CTB.

³⁵ Autorité fonctionnelle : cette autorité provient des responsabilités assumées dans la gestion des processus.

Développement et communication d'instruments de gestion et d'instructions de travail :

- Développer et actualiser un Manuel de mise en œuvre du Programme
- Développer des outils de gestion propre aux besoins du Programme

Renforcement des capacités des structures partenaires au niveau provincial (en collaboration avec l'AT de renforcement des capacités)

Gestion de l'équipe administrative et financière

- Planification des activités
- Fixer les objectifs ensemble avec les collaborateurs
- Motiver, encadrer et suivre les collaborateurs
- Développer les compétences des collaborateurs

Profil

- Diplôme de niveau universitaire en sciences économiques 'appliquées' ou niveau équivalent acquis par l'expérience ;
- Minimum 5 ans d'expérience professionnelle en gestion financière ou audit
- Expérience dans le domaine de la coopération au développement est un atout
- Expérience dans la gestion d'équipe
- Expérience en gestion des ressources humaines et marché publics constitue un atout;
- Bonne connaissance des applications informatiques ;
- Excellente connaissance orale et écrite du français
- Travail en équipe, à même de collaborer avec des collègues issus de contextes différents ;
- Fortes qualités analytiques et rédactionnelles
- Sensibilité aux chiffres
- Sens de la responsabilité et esprit d'initiative

Durée : 60 mois

Lieux d'affectation : Kisangani

7.2.3 Expert international, Agroéconomiste

Sous l'autorité hiérarchique du Représentant Résident et fonctionnelle du Coordinateur de Programme, et en étroite collaboration avec les autres experts, **l'Agroéconomiste sera responsable de la composante agriculture du PRODAT.**

A ce titre et pour tout ce qui touche à cette composante:

Tâches générales de coordination et planification:

- Assurer la coordination interne avec l'expert international agronome
- Planifier les activités et les budgets,
- Rapporter périodiquement et annuellement à la coordination et suivre les indicateurs
- Etre le point de contact de l'UCAG et de la CTB en ce qui concerne la stratégie technique sectorielle

Tâches spécifiques

- Elaborer les contenus de l'étude de ligne de base (partie agriculture) et des différentes études complémentaires prévues au démarrage et en assurer le suivi de réalisation ainsi que la transcription des résultats dans les stratégies opérationnelles
- Assurer, avec l'appui de l'expert international en renforcement des capacités, la structuration et la professionnalisation des OPA à leurs différents niveaux en matière de : administration, gestion, formation, services aux membres et développement d'activités économiques en amont et aval de la production)
- Mettre en œuvre et suivre, en lien étroit avec les OPA, les activités relatives au développement des filières agricoles et des opérations post-récolte (mise à disposition et gestion des équipements/matériels et infrastructures de stockage, opérations de transformation, conditionnement et commercialisation)
- Développer un système d'information sur les prix et les marchés
- Assurer une coordination efficace entre acteurs et structures de concertation avec une implication active des OPA
- Gérer et suivre, en particulier au plan technique, les différents marchés publics de fournitures et de services (y compris les différents protocoles d'accord et/ accord d'exécution) : élaboration des cahiers de charges, suivi de la mise en œuvre et réception provisoire et définitive)
- Pour la composante Désenclavement, étudier et analyser du point de vue économique, le secteur du transport dans une perspective de multimodalité et d'articulation étroite avec le secteur agricole et l'évacuation des produits

Profil

- Universitaire de formation agroéconomiste
- Une expérience professionnelle d'au moins 7 ans dans une fonction similaire ou assimilée
- Expérience dans l'élaboration de politique sectorielle
- Expérience dans le renforcement des organisations paysannes et de leur structuration

- Expérience dans le développement des filières agricoles (approvisionnement des intrants et commercialisation des produits agricoles)
- Expérience dans les études de faisabilité.
- Compétence et expérience en systèmes de formation et d'appui conseil agricoles
- Capacité de leadership et de coordination d'équipe
- Connaissance de techniques de communication et de délégation de pouvoir

Durée : 54 mois

Lieux d'affectation : Kisangani avec de nombreux déplacements dans les trois territoires

7.2.1 Expert international, Agronome

Sous l'autorité hiérarchique du Représentant Résident et fonctionnelle du Coordinateur de Programme, et en étroite collaboration avec les autres experts, **l'Agronome sera responsable des aspects liés à l'amélioration de la gestion des systèmes de production de la composante agricole du PRODAT.**

A ce titre, il sera chargé de:

- Appuyer le responsable de composante dans la planification budgétaires et opérationnelle, le rapportage périodique et le suivi des indicateurs
- Elaborer les axes stratégiques d'intervention en appui conseil aux ménages agricoles et aux OPA
- Renforcer les capacités techniques des services agricoles et des OPA
- Suivre les activités de production de semences et de matériel végétal en lien avec l'INERA, l'IITA et les OPA
- Suivre la composante semencière au niveau des agri-multiplicateurs, élaborer et mettre en œuvre un schéma de production et de diffusion de semences de qualité déclarée avec le SENASEM, les OPA le COPROSEM et les autres acteurs concernés
- Développer les techniques innovantes agricoles à travers la recherche participative, les techniques de gestion de la fertilité des sols, l'agroforesterie et l'agro-écologie,
- Développer des systèmes pilotes de vulgarisation notamment via les champs écoles,
- Suivre, en lien avec le responsable de composante, les marchés de services de prestations extérieures spécifiques avec les acteurs tel que l'INERA, l'IITA, ICRAF, African Rice, etc.
- Suivre les activités de formation et de sensibilisation en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles en liens avec les projets REDD
- Assurer la mise en œuvre de la synergie opérationnelle avec le programme de formation professionnel EDUT

Profil

- Universitaire de formation agronome/bio-ingénieur

- Une expérience professionnelle d'au moins 7 ans dans une fonction similaire ou assimilée
- Expérience dans l'agriculture paysanne en zones équatoriales (cultures vivrières et de rentes), l'approche systèmes de production et la gestion des terroirs villageois
- Expérience dans le secteur des semences
- Expérience dans le développement des activités de gestion intégrée de la fertilité des sols (GIF), des maladies et des ravageurs (IPM)
- Compétence en système de formation et d'appui conseil agricoles au niveau paysan et au niveau de leurs organisations; une connaissance de l'approche Farmer Field Schools sera considérée comme un atout
- Expérience dans le renforcement des capacités des services agricoles
- Pouvant justifier d'une expérience et/ou d'une motivation certaine pour les techniques d'agriculture durable et les principes de l'agro-écologie
- Connaissance de techniques de communication et de vulgarisation

Durée : 48 mois

Lieux d'affectation : Kisangani avec de nombreux déplacements dans les trois territoires

7.2.2 Expert international en Renforcement de Capacités

Sous l'autorité hiérarchique du Représentant Résident et fonctionnelle du Coordinateur de Programme, et en étroite collaboration avec les autres experts, l'expert chargé du Renforcement des Capacités est responsable pour la mise en œuvre des activités liées à l'amélioration de la gouvernance des deux secteurs.

A ce titre, il sera chargé de :

- Collecter les textes réglementaires, documents et informations dans les domaines d'intervention du PRODET et du PRODAT
- Identifier les partenaires du PRODAT et du PRODET et analyser leurs capacités actuelles
- Mettre en place directement ou indirectement les plans d'action des organisations partenaires et définir leurs synergies dans les deux domaines (agriculture et désenclavement)
- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme unique de renforcement des capacités pour la Province Orientale du côté belge (bourses, UCAG et programme provincial) et avec les autres PTFs.
- Contribuer au suivi-évaluation des actions et opérations en cours et/ou mises en œuvre
- Appuyer la création et le fonctionnement des comités de suivi aux différents niveaux
- Appuyer les fonctionnaires impliqués dans la coordination sectorielle au niveau des deux secteurs
- Accompagner le renforcement et le fonctionnement du CCP et de CARG dans les territoires d'Opala, Banalia et Isangi.

- Planifier, exécuter et rapporter sur l'état d'avancement de la gouvernance des deux secteurs en coordination avec les autres responsables sectoriels et le coordonnateur provincial.
- Organiser ou assister à des réunions de coordination et de concertation entre les acteurs concernés par les deux interventions
- Appuyer et coordonner le volet genre avec l'expert correspondant

L'expert chargé du renforcement de capacités, coordonnera également avec l'expert national correspondant et travaillera en étroite collaboration avec les coordinateurs d'antennes. Il sera en contact avec les responsables de l'IPAPEL, des structures de concertation CCP/CARG et les représentants des OPA au niveau de la province.

Profil

- Diplôme de niveau universitaire (Licence ou Master) pertinent pour la fonction ou niveau équivalent acquis par de l'expérience
- Expérience de minimum 5 ans en appui technique dans des administrations publiques de pays en voie de développement, de préférence en Afrique sub-saharienne ;
- Large expérience de gestion de projets (planning des activités ; gestion financières et administrative ; logistique etc.) ;
- Maîtriser la rédaction de termes de référence et la supervision de formations de cadres et de recherches/actions de terrain ;
- Expertise éprouvée dans l'analyse institutionnelle, le développement organisationnel et le développement des capacités.
- Expertise éprouvée dans le change management
- Familier/ère avec le monitoring, les tableaux de bords, les évaluations de résultats ;
- Connaissance de l'approche "genre"
- Connaissance approfondie de MS Office (Word, Excel, etc.)
- Une aptitude à coordonner une équipe multidisciplinaire et à collaborer avec les autres acteurs concernés dans le secteur agricole
- Grandes aptitudes relationnelles et diplomatie
- Excellente connaissance orale et écrite du français

Durée : 48 mois

Lieux d'affectation : Kisangani avec déplacements dans les trois territoires

7.3 Termes de référence des experts nationaux

7.3.1 Coordinateur d'antenne

Fonction

Sous l'autorité fonctionnelle de l'expert responsable de la composante Agriculture, le coordinateur d'antenne sera chargé de la coordination des activités du PRODAT et du PRODET dans les bassins desservis par son antenne. Il travaillera en collaboration avec l'inspecteur de territoire et de secteurs concernés et les unions des OPA.

Il/elle:

- Contribuera à la planification de différentes activités dans sa zone d'intervention
- Assurera que cette planification soit respectée
- Assurera les aspects de gestion et de suivi du PRODAT et du PRODET dans sa zone, avec l'appui d'un log/admin/fin
- Facilitera le travail en équipe entre les différents acteurs qui ont un rôle dans la mise en œuvre du programme au niveau de sa zone

Profil

L'expert chargé de coordination d'antenne doit posséder :

- Au moins 3 ans d'expérience dans le domaine de la mise en œuvre de projets de coopération au développement de préférence dans le secteur agricole
- Une bonne capacité de planification, d'organisation, de gestion et de rédaction
- Une aptitude à coordonner une équipe multidisciplinaire et à collaborer avec les autres acteurs concernés dans les secteurs d'interventions du programme
- Une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation/sensibilisation/formation aux OPA, CLER, services étatiques et autres acteurs du développement.
- Le goût de travailler sur le terrain dans une logique de proximité
- Une bonne connaissance des outils informatiques courants : MS Word, MS Excel, MS Powerpoint, etc.

7.3.2 Expert en opérations post-récolte

Fonction

Sous l'autorité fonctionnelle de l'expert responsable de la composante Agriculture et en étroite collaboration avec lui, il sera responsable de la mise en œuvre sur le terrain des aspects agro-économiques du développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles (résultat N°2). Il travaillera en étroite collaboration avec l'expert international agronome, les OPA et les différents acteurs concernés, tant publics que privés

- Assurer au démarrage de l'intervention la mise en place de stratégies opérationnelles pour chaque domaine, en lien étroit avec les autres experts nationaux et internationaux et les partenaires clé.
- Assurer la cohérence technique en lien étroit avec les autres experts nationaux et internationaux
- Assurera la programmation des activités du PRODAT et l'élaboration des plans d'action et rapports annuels pour les domaines qui le concerne, en relation étroite avec les autres experts nationaux et internationaux.
- Entretiendra des relations basées sur l'information, la complémentarité des actions et la recherche de synergies avec les autres projets dans la zone, en collaboration avec son supérieur fonctionnel

Profil

L'assistant technique devra posséder un diplôme d'ingénieur agroéconomiste, ou l'équivalent acquis par l'expérience. Il devra avoir

- une expérience professionnelle d'au moins 7 ans dans le domaine des opérations post-récolte et filières agricoles

- une large expertise dans le domaine de la transformation et la commercialisation des produits agricoles
- une excellente capacité à travailler en équipe et à gérer un personnel d'origines variées
- une bonne connaissance des activités de monitoring, de tableaux de bord, d'évaluation des résultats ;
- une excellente connaissance, orale et écrite, du français.
- Une expertise genre

7.3.3 Expert Genre

Fonction

Sous l'autorité fonctionnelle de l'expert responsable de la composante Agriculture et en étroite collaboration avec lui, il ou elle sera responsable de la mise en œuvre des différentes activités et mesures destinées, dans le PRODAT, à promouvoir :

1. Le *leadership* des femmes rurales
 2. L'égalité entre hommes et femmes dans l'accès aux ressources et aux responsabilités Dans les OPA, les CARG et les administrations publiques
- Il (ou elle) devra veiller à la mise en place de textes et à leur application dans le domaine de l'égalité hommes/femmes
 - Il (ou elle) organisera des réunions avec les femmes responsables d'OPA ou d'organes de concertation
 - Il (ou elle) définira les programmes de formation avec une ONG spécialisée, chargée de les mettre en œuvre
 - Il (ou elle) travaillera avec les responsables provinciaux du Ministère en vue d'augmenter la présence des femmes dans les différentes instances, et selon les cas de résoudre des possibilités de conflit
 - Assurera le renforcement de la position des femmes au niveau du management, dans le cadre de la stratégie d'intégration de la dimension genre de la CTB

Profil

Le (ou la) spécialiste genre aura un profil de type « sociologue rurale », ayant une expérience réelle en milieu rural et paysan.

Elle devra montrer une attitude positive et patiente pour développer des actions dans le domaine de l'égalité hommes/femmes

7.3.4 Expert en suivi/évaluation

Fonction

Sous l'autorité fonctionnelle du coordinateur provincial, le chargé du suivi/évaluation aura pour principales tâches

- de participer à l'élaboration des termes de référence de l'étude de base (Baseline) et d'en superviser l'exécution
- de mettre en place un système de suivi avec son support informatique
- d'assurer la suivi de la mise en œuvre des différents programmes annuels d'exécution

(semences, manioc, agroforesterie, formations,...)

- d'assurer le suivi des indicateurs validés dans la ligne de base
- de participer à la rédaction des rapports d'exécution

Profil

L'expert devra avoir un diplôme universitaire pertinent, avec une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine du suivi/évaluation

Il devra:

- avoir connaissance du secteur agricole et développement rural
- posséder une expérience de terrain
- avoir une bonne maîtrise de la langue française et si possible de la langue locale
- avoir une bonne aptitude à travailler en équipe
- avoir une bonne maîtrise de l'informatique, et spécialement dans le domaine des bases de données

7.4 Chronogramme de mise en œuvre :

Années			A1	A2	A3	A4	A5
Phase de démarrage (12 mois)							
Phase opérationnelle (42 mois)							
Phase de clôture (6 mois)							
A		<i>Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la production et la productivité des exploitations familiales</i>					
A 1		Etude socio-économique sur les spéculations prioritaires et les bassins de production					
A 2		Développer une offre d'intrant spécifique semences (certifiées et QDS)					
A 3		Amélioration des techniques de production et introduction de techniques innovantes					
A 4		Accompagner les OPA et les prestataires de services de proximité (services d'appui-conseil)					
A 5		Accès à des outils, équipements et petits intrants valorisant le travail des femmes					
B		<i>Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la valeur ajoutée des principales spéculations retenues au niveau des fonctions post-récolte</i>					
B 1		Financer des équipements et de petites infrastructures de stockage et de transformation					
B 2		Encadrement et professionnalisation de la gestion et la maintenance des investissements					
B 3		Renforcer les compétences des femmes en matière d'entrepreneuriat agricole et de leadership					
B 4		Mettre en place un dispositif performant d'information sur les prix, les marchés et les statistiques					
B 5		Améliorer les capacités des OPA et de leurs faïtières dans la commercialisation					
B 6		Appuyer un processus de structuration des OPA et de leurs unions et faïtières					
C		<i>Les acteurs publics provinciaux sont renforcés dans leurs fonctions d'appui, de suivi et de coordination du secteur agricole</i>					
C 1		Collecte et échange d'informations sur les interventions du secteur agricole					
C 2		Capitalisation des expériences des différents acteurs du secteur agricole					
C 5		Renforcer les services clés de l'agriculture					
C 6		Appuyer spécifiquement le SENASEM et l'INERA en lien avec les services et produits attendus					
D		<i>Les structures de coordination/concertation sectorielle au niveau de la Tshopo sont renforcées</i>					
D 1		Appuyer les CCP/CARG en particulier aux niveaux territoriaux et secteurs					
D 2		Appuyer le renforcement des partenariats inter-sectoriels et inter-institutionnels					
D 3		Mise en place d'une cellule de coordination genre					

7.5 Appendice documentaire

7.5.1 Importance économique du secteur agricole

La revue du PAP en juin 2013 faisant état de l'importance relative des sous-secteurs agricoles dans le PIB de la province :

- **La production agricole actuelle représente 46,73% du PIB de la province.** Elle est essentiellement assurée par les paysans qui utilisent un mode d'exploitation traditionnelle. L'exploitation du type moderne principalement basée sur les produits agricoles destinés à l'exportation a connu ces dernières années une régression notable hormis quelques agro-industriels qui exploitent le palmier à huile notamment la BUSIRA LOMAMI et les PH

Tableau 7: Production agricole (en tonnes) de la ville de Kisangani et des territoires du District de la Tshopo en 2008.

Territoires	Population totale	Ménages Agricola's	Manioc	Banane	Maïs	Riz
Kisangani	967.800	54.410	95.050	11.406	2.044	4.344
Bafwasende	100.353	15.462	35.920	7.428	54	5.030
Banalia	53.821	53.821	264.080	81.267	12.464	18.962
Basoko	202.519	16.013	89.930	24.297	4.497	5.436
Isangi	425.481	55.859	366.270	7.890	13.806	20.294
Opala	178.012	26.463	75.780	22.735	199	12.192
Ubundu	207.390	41.911	440.660	125.785	12.640	22.004
Yahuma	108.291	10.143	128.760	4.302	1.776	2.099
Total	2.243.667	274.082	1.496.450	444.435	47.480	90.361

Source ; IPAPEL cité dans l'Enquête diagnostique de la culture du bananier dans la Tshopo : VLIR, UNIKIS KUL,CIALCA 2009

- **En ce qui concerne le secteur de l'élevage qui représente 2,94% du PIB,** excepté quelques rares cas des fermes modernes du gros bétail, l'ensemble de cheptel de la province est conduit selon le système traditionnel. Les principales espèces animales de la province sont les bovins, les porcins, les ovins, les caprins ainsi que quelques espèces des volailles et des poissons élevés en pisciculture familiale. La Province Orientale était jadis la première province pastorale du Pays avec un tiers de cheptel produit essentiellement dans le District de l'**Ituri** (environ 95 %).
- **Quant à la pêche, elle est essentiellement effectuée de façon traditionnelle. Sa contribution au PIB de la Province est de 4,04%.** Ce sous-secteur n'a pas encore bénéficié jusqu'ici d'un appui significatif dans les différents programmes de développement de la Province alors qu'il présente potentialités énormes.

Le secteur agricole représente presque 50% du PIB de la province Orientale. Les autres sous-secteurs de l'élevage et de la pisciculture sont nettement moins importants comme le montre le tableau qui suit.

Tableau 8 : Principales sources de revenus par territoires et des communes de Kisangani

Territoires	PRINCIPALES SOURCES DE REVENUS DU DISTRICT DE LA TSHOPO								Total
	Agriculture	Elevage	Petit élevage	Maraîchage	Pêche et Pisciculture	Petit commerce	Travail salarié	Autre	
District de la Tshopo									
Basoko	58,0	0,6	1,0	0,1	7,1	13,2	12,9	7,2	100
Yahuma	63,2	0,8	0,1	0,4	5,8	7,6	16,8	5,1	100
Isangi	71,0	1,3	0,3	0,5	5,3	9,1	7,2	5,2	100
Banalia	78,0	0,3	0,0	1,1	2,6	4,2	9,8	4,0	100
Ubundu	69,9	1,6	0,1	0,6	9,2	6,5	7,2	4,8	100
Opala	81,2	1,7	0,8	0,4	6,2	2,5	5,4	1,8	100
Bafwasende	71,2	0,7	0,0	0,3	9,7	6,1	7,0	5,0	100

Source : Enquête Nutritionnelle Territoriale de la Province Orientale, PAM, et UNICEF, **Déc. 2011**

La production végétale vivrières et des cultures de rente restent de loin l'activité économique la plus importante pour les populations rurales du district de la Tshopo. Aussi ce constat devrait s'inscrire dans les stratégies de développement exposé dans le prochain chapitre.

Malgré ses atouts, la Province Orientale se retrouve aujourd'hui parmi les provinces les plus pauvres du pays selon certains indicateurs de développement. La pauvreté dans la Province Orientale est surtout observée dans le milieu rural : 80% des pauvres de cette province y vivent. Par contre l'incidence de la pauvreté est plus forte en milieu urbain (83,4%) qu'en milieu rural (73,7%). Les conflits armés à répétition et les conflits interethniques en Ituri sont les plus importants déterminants de la pauvreté dans cette partie du territoire national. La production agricole présente toujours des rendements nettement inférieurs par rapport à l'ensemble du potentiel exploitable.

Les sociétés agroindustrielles

Les industries de transformation des produits agricoles sont actuellement concentrées dans la ville de Kisangani, tant pour les grandes unités (SOTEXKI, SORGERI, BRALIMA) que les petites unités de transformation artisanales, tels que les moulins à manioc et maïs, les décortiqueuses de riz paddy et de café. Le reste du district possède deux agro-industries d'extraction d'huile de palme, la société Busira-Lomami dans le territoire d'Isangi et PLC-Lokutu dans le territoire de Basoko. Il faut également signaler la SAF-Bois (Société africaine d'exploitation de bois) installée à Jabiri au sud d'Isangi.

L'équipement de ces industries est souvent relativement âgé et le manque d'entretien (difficultés d'approvisionnement en pièces de rechanges, etc.) nuit fortement à leurs performances. D'autres industries de transformation sont à l'arrêt depuis des années dont notamment la sucrerie de LOTOKILA (territoire d'Isangi) et une rizerie artisanale à Opala.

Toutefois, de nombreuses presses artisanales (manuelles) d'extraction d'huile de palme sont éparpillées

un peu partout dans le district. Ces presses appartiennent à des privés ou des OPA. La FAO, le PRAPO FIDA et la CTB ainsi que des ONG ont contribué également à l'acquisition d'équipements de transformation.

Les grands problèmes qui entravent l'émergence du secteur agricole identifié par la revue du secteur en juin 2013 sont présentés dans l'analyse SWOT dans le paragraphe 1.9.

Exploitations agricoles

Il n'existe aucune donnée statistique actualisée des populations agricoles dans la Province orientale: Les données estimées les plus récentes datent de 1997 du plan triennal 1998-2000.

On considère, mais cela est à vérifier par des études statistiques, qu'un ménage agricole compte en moyenne 6 personnes, les parents et 4 enfants.

L'activité paysanne est caractérisée principalement par:

- la production vivrière itinérante sur défriche et brûlis sur forêt primaire et/ou secondaire suivant les disponibilités, sans intrants agricoles et par des techniques rudimentaires,
- les plantations paysannes pérennes (palmier, hévéa, café et cacao) souvent abandonnées pour des raisons d'absence d'opportunités de commercialisation,
- le petit élevage caprin, porcin et aviaire en divagation
- la cueillette, notamment de régimes de noix de palme et d'autres fruits et feuilles de la forêt.
- la transformation des produits primaires pour l'autoconsommation.

Production vivrière. Les systèmes de production agricoles de la Tshopo sont caractérisés par la production végétale itinérante sur brûlis (en moyenne 0,4 à 1,0 ha/ménage par an). Les principales cultures vivrières sont le manioc, le riz pluvial, le plantain/banane et le maïs: ces cultures sont associées dans différentes proportions suivant les conditions pédo-climatiques, les habitudes et les opportunités de commercialisation. Malgré une grande variabilité de systèmes de production agricoles, des éléments centraux identifiés sont:

- deux (2) saisons de culture, dont une saison principale semée en mars-avril et une saison secondaire semée/plantée en août-septembre,
- l'absence de rotation culturale, mais plutôt des assolements typiques dont la récolte s'étend sur une période de 18-24 mois,
- l'adaptation des combinaisons culturales aux caractéristiques pédologiques (i.e. arachide sur sols plus sablonneux) et à la fertilité inhérente (i.e. plantain sur vieille jachère) des terres emblavées. Les périodes de jachères varient de 2-3 ans, dans les zones à forte pression démographique (i.e. Isangi), à 7-8 ans. Dans la plupart des cas, les jachères âgées de plus de 15 ans sont trop éloignées des villages pour assurer une exploitation rationnelle,
- **le manioc constitue la culture de base des systèmes de production:** ses produits, tant pour les racines que les feuilles, sont destinés en priorité à l'autoconsommation familiale. Les principales cultures associées sont:
 - principales: le riz pluvial et le maïs considérés avant tout comme cultures de rente, ainsi que le plantain pour une utilisation mixte (surtout dans les zones qui ont un accès au marché urbains),
 - secondaires: l'arachide, le niébé et le soja (introduction récente), l'igname, la patate

douce et les aracées (*Xanthosoma sp. et Colocasia sp.*),

- sporadiques: les productions maraîchères (baselle, tomate, oseille de Guinée, amarante, les piments, ...) et fruitières (ananas, etc.)

Le manioc est la base de l'alimentation³⁶. Les populations dans leur majorité sont consommatrices du manioc bouilli et préfèrent les variétés douces à chair farineuse. Certains comme sur l'axe Banalia, bien que consommatrice de manioc bouilli, utilisent le manioc amer pour la fabrication des chikwanges et des cossettes. En aval du fleuve (axe Yangambi), les populations consomment le manioc doux jusqu'à Yangambi et au-delà de cette cité, c'est la chikwange qui prend la place du lituma.

Les cultures pérennes paysannes sont le palmier, l'hévéa, le cacao (nord), le café et quelques arbres fruitiers (principalement mangue et avocat). Depuis l'effondrement des systèmes de commercialisation, seul le palmier continu à être exploité (cueillette) et ses produits sont transformés localement par des petites unités équipées de malaxeurs manuels.

Elevage. Les activités secondaires des ménages agricoles comprennent le petit élevage porcin, caprin et aviaire: pratiquée en divagation complète, l'élevage constitue principalement une réserve monétaire qui permet au paysan de faire face à des dépenses extraordinaires (fêtes, maladie ou mort). La pêche continentale voire fluviale est pratiquée de façon sporadique et saisonnière par les paysan(ne)s. La pisciculture constitue une activité introduite récemment qui se limite actuellement à Kisangani et son hinterland. La chasse constitue une activité secondaire des paysans qui attrapent surtout du petit gibier en utilisant des pièges/collets.

Les activités de transformation paysannes se concentrent sur des produits consommables tels que le manioc (en différents produits tels que la chikwange, les cosettes, le « saka-saka », etc), l'extraction de l'huile de palme et le décorticage manuel du riz.

Les Semences et matériel végétal

Les différents programmes/Programmes dans le district de la Tshopo (PRAPO, ASS, PAIDECO) se sont approvisionnés en semences de base auprès des stations de l'INERA qui étaient elles-mêmes appuyées par la CTB à travers le Programme APV.

Pour l'ASS et le PAIDECO, la production de la R1 était totalement prise en charge suivant un contrat de production conclu avec quelques agri multiplicateurs sélectionnés pour leur compétence. Une quantité équivalente à 1T pour les céréales (maïs, riz) et à 450 Kg pour le niébé et 600Kg pour l'arachide était récupérée par le Programme tandis que le surplus de production revenait aux agris multiplicateurs qui devaient normalement le vendre.

La quantité récupérée était ensuite remise aux mêmes ou autres agris multiplicateurs, pour la production de la R2 suivant une convention de métayage de 1 contre 3 unités pour les céréales et de 1 contre 2 unités pour les légumineuses. La semence récupérée par le Programme après métayage était destinée à la vente pour le compte du COPROSEM (cogéré par l'IPAPEL) mais aussi à l'appui des activités de promotion de la semence améliorée. La part qui revient aux agris multiplicateurs après remboursement devrait être normalement vendue à leur propre compte, mais souvent acheté par des Programmes et des ONG. Les ventes directes sont rares.

Pour le PRAPO, les semences de base achetées étaient cédées aux agri multiplicateurs pour la

³⁶ Selon l'IITA Kisangani, cinq variétés notamment *Nsansi, Zizila, Disanka, Butamu et Mvuazi* font l'objet de la multiplication et de la diffusion dans les axes routiers débouchant sur Kisangani.

production de la R1 suivant une convention de métayage de 1 contre 3 unités pour les céréales et de 1 contre 2 unités pour les légumineuses. La R1 récupérée après remboursement était ensuite remise aux associations pour produire la R2 et satisfaire leur besoin en production destinée à la consommation.

Contrairement aux activités menées dans le secteur semencier dans les années 84 – 90, où le SENASEM était chargé de produire, de certifier et de commercialiser les semences, les activités du secteur semencier sont de plus en plus réparties entre tous les acteurs de la filière

Tableau 9 : Eléments de comparaison des territoires

	UBUNDU	ISANGI	OPALA	YAHUMA	BASOKO	BANALIA	BAFWASENDE
Population(1)	231.953	494.393	206.841	125.828	235.308	183.676	116.607
Superficie Km²	42.196	15.770	26.665	19.073	22.436	24.430	47.087
Densité au Km²	5,5	31,4	7,8	6,6	10,5	7,5	2,5
Distance chef-lieu Kisangani Km	128	129	262	318	270	128	262
Accessibilité	Bonne Voiture 2 H	Bonne Voiture 5 H	Désenclavé PREPICO Voiture : 1 jour	Très enclavé Moto : 2 J PREPICO	Très enclavé Moto : 2 J	Bonne Voiture : 2 H	Bonne Voiture : 6 H
Importance échange commerciaux	Axes d'échange nord sud important vers , Maniéma + Rail	Drainage des produits de Yahuma, Opala et Isangi vers Kis.	Exportation vers Kisangani, Via la Lomami et le fleuve Exportation de riz	Evacuation par le fleuve	Evacuation par le fleuve	Vers le nord Buta	Important échange avec l'ITURI et l'Uganda
Intervention PTF	PAIDECO, PRAPO, REFEM ECID	PRAPO, PAIDECO APV –ASS CARITAS WWF REDD+, UNIKIS et OCEAN	PAIDECO, PREPICO CARITAS, FAO REDD+ BAD	PREPICO : Evacuation vers fleuve, PAIDECO FAO	PRAPO PAIDECO BAD	PAIDECO	PAIDECO, CICR CARITAS, FAO
Société Civile	CLD , CARG UPDEKIS	CLD, CARG	CLD, CARG UPDEKIS	CLD, CARG	CLD, CARG	CLD, CARG	CLD, CARG
Culture de rente	Elaeis, Café	Elaeis, Hévéa	Elaeis, Hévéa	Elaeis, Hévéa Cacao	Elaeis, Cacao	Elaeis, Hévéa Cacao	Elaeis

(1) Estimation de l'INS bureau provincial de Kisangani, 2011

(2) La FAO est intervenue dans la distribution de semences et construction de quelques magasins de stockage

(3) Il existe des CARG dans chaque territoire et récemment dans les secteurs

7.5.2 Les CARG

Faiblesse des CARG des Territoires

Les ateliers de concertations organisés en 2012 par le Programme AI-MAPE, dans les différents

territoires ont permis de mettre en évidence les points faibles et les opportunités des CARG :

Encadré :

Les faiblesses :

- Non maîtrise par les membres des attributions des CARG, manque de ROI ou de texte de base
- Faible financement, non-respect des cotisations, problèmes logistiques
- Enclavement
- Manque d'initiative d'auto-prise en charge
- Indisponibilité, désintéressement ou inactivité des membres
- Absence d'associations féminines
- Absence d'ONG et de certain privé
- Insuffisance de réunions
- Faible communication
- Manque de plan d'action ; de feuille de route, ou non application des travaux programmés
- Manque de siège administratif
- Manque de document administratif pour le bon fonctionnement
- Non implantation des CARG dans tous les secteurs (ETD)
- Manque d'information sur le fonctionnement des associations membres des CARG ou participation d'associations non opérationnelles
- Manque d'esprit de sacrifice
- Pas de restitution vers la base des formations reçues par le représentant des CARG
-

Les opportunités:

- Outils de communication, d'information et d'ouverture vers l'extérieur
- La loi agricole
- L'appui des partenaires au développement
- La présence de radio communautaire
- La structuration du monde paysan
- Echange inter CARG
- Elément de paix

Les PDT : détails par axes

Axe I : La Production, avec les sous activités portant sur :

La structuration des OP : identifier les organisations de base (OB), Sensibilisation, formation, suivi-accompagnement, appui conseil, opérationnalisation des CARG pour l'appui aux OPA, échange d'expériences sud/sud (CARG ; INADES, UPDEKIS, CARITAS, BDD, ONGD, GOVA);

L'encadrement technique : renforcement des capacités des agents de l'agriculture (moniteurs et animateurs) avec SNV, l'IPAPPEL et les PTF ; Renforcement des capacités des paysans et paysannes et de leur OPA en techniques culturales et de l'élevage respectueuse de l'environnement ; Agroforesterie ; valorisation des sous-produits (son de riz, de maïs, drêche, tourteau de palmiste). Formation des OPA (calendrier agricole, gestion intégrée de la fertilité des sols, maladie des cultures, épizootie. Développement de la pisciculture et du riz et du maraîchage de bas-fonds. Formation des champs en couloir ; Suivi et accompagnement.

Pour les activités d'élevage : identification des éleveurs, renforcement des capacités techniques, dotation de matériel, structuration des éleveurs, suivi et accompagnement, pharmacie vétérinaire, renforcement des traitements traditionnels basés sur les ressources phylogénétiques ; faciliter l'accès aux géniteurs performants et résistants, gardiennage des animaux, renforcement du service vétérinaire, programme de vaccination.

Pour les activités de pêche et de pisciculture : renforcement des capacités des brigades de surveillance, respect du code de pêche, lutte contre les pratiques destructrices de la faune ichtyologique (bombe dynamite, empoisonnement) ; identification des sites piscicoles ; Formation aux techniques de pêche et d'aquaculture, suivi et accompagnement.

L'accès aux intrants. Outillages, semences (agri-multiplicateurs, INERA ; COPROSEM, contrôle régulier du SENASEM, essais multi locaux, sélection variétale participative ; distribution des semences R2 aux paysans et leurs OPA), Mise en place de boutique villageoises, promotion des forges locales ; Equipement de pêche, produits phyto et vétérinaires ; suivi et accompagnement.

Vulgarisation de la loi agricole : diffusion, formation sur la décentralisation et la bonne gouvernance ; suivi et application de la loi. (CARG, UPDEKIS, Ministère du Plan, CANAV)

Accès aux Crédits : installer des caisses agricoles d'épargne et de crédit (CAEC ; Tontines améliorées, IMF, COOPEC)

Le désenclavement (CLER, CLD, formation des leaders locaux, renforcement du rôle régulier de l'Etat, ouverture de dessertes agricoles pour évacuer les produits).

Axe II : La transformation avec l'appui aux OPA pour l'accès aux équipements (décortiqueuse, extracteur d'huile, machine à pindu, machine à beurre d'arachide, savonneries locales, ; l'encadrement et la formation technique (entretiens, et maintenance, comité de gestion, gestion de l'environnement), le suivi et l'accompagnement

Axe III : Le Stockage et la conservation des produits agricoles, concerne également les OPA avec la mise en place d'infrastructure de stockage, l'utilisation des techniques traditionnelles et savoir-faire locaux (cendres contre les ravageurs, huile de palme, petit foyer pour combattre la moisissure, produit naturel (Bofili ou Scorodophleus zenkei, jus de tabac), l'encadrement technique et en gestion avec la promotion du savoir-faire local valorisé ; utilisation d'engrais naturelles, de panneaux solaires, et des techniques de fumage du poisson (four chorkor) etc

Axe IV : Commercialisation, avec l'organisation des ventes groupées, l'information sur les marchés et les prix des marchés ; la standardisation des unités de mesure de transaction, Identification des acteurs du marché (de la filière) ; la lutte contre le troc, le « Tukulebele » ou le « bosasele » ; la lutte contre les tracasseries par la mise en place des CLAT ; l'acquisition de moyens de transport (Pirogues monoxyle n°4,8, pirogues motorisées, vélos, baleinières, etc) ; la sensibilisation sur l'entretien des routes, aménagement des marchés et structurer les comités de marché ; le plaidoyer pour des subventions de l'Etat ; promouvoir les acheteurs locaux et de celles des petites et moyennes entreprises agricoles (PMEA)

Axe V : Lutte contre l'exode des femmes et des jeunes vers les carrières et les centres urbains, sensibilisation sexo-spécifique, développement d'activités génératrices de revenus ;

7.5.3 Organisation administrative et sociale

Tableau 10 : Population du district administratif de la Tshopo (DA Tshopo)

Territoires	Cités	Secteurs	Superficie (Km²)	Population	
				FAO 1994	2004
BASOKO	2	8	22.436	147.871	197.462
BANALIA	-	5	24.430	116.106	154.131
Bafwasende	-	6	47.087	76.674	100.703
OPALA	-	11	26.665	140.203	186.549
ISANGI	2	13	15.770	312.170	414.860
UBUNDU	1	11	42.196	152.251	202.213
YAHUMA	1	4	19.073	84.341	106388
Total Tshopo	6	58	197.657	1.026.616	1.367.306
Ville Kisangani (6 communes)	(6)	6*	1.910	406.400	895.880
Province Orientale	16	198	503.239	5.484.300	7.586.359

* Communes ; ** Dernier recensement officiel de 1884

Source : Recensement scientifique 1984 ; Estimation FAO MINAGRI de 1994, Monographie 2004.

Organisation administrative

Le district de la Tshopo est subdivisé en 7 territoires, 6 cités et 58 secteurs chefferies

Tableau 11: Organisation administrative et superficies du district de la Tshopo et de la ville de Kisangani

Entités administratives	Cités	Secteurs chefferies	Superficie (km²)
Territoire de Bafwasende	-	6	47 087
Territoire de Banalia	-	5	24 430
Territoire de Basoko	2	8	22 466
Territoire d'Isangi	2	13	15 770
Territoire d'Opala	-	11	26 465
Territoire d'Ubundu	1	11	42 196
Territoire de Yahuma	1	4	19 073
District de la Tshopo	6	58	197 487
Ville de Kisangani	-	-	1 910
Source: DSRP, 2004.			

Les sept territoires sont sous divisées en collectivités comme suit:

Tableau 12: Les collectivités par territoire du district de la Tshopo

Territoire Isangi	Territoire Opala	Territoire Banalia	Territoire Basoko	Territoire Ubundu	Territoire Bafwasende
1. Bolomboki 2. Balualambika 3. Bambilota 4. Lokombe 5. Luete 6. Yawembe 7. Turumbu 8. Yaokandja 9. Yalikandja 10. Yalihila 11. Yalikoka-Mboso 12. Kombe 13. Litua 14. <i>Cité Isangi</i> 15. <i>Cité Yanqambi</i>	1. Yawende-Loolo 2. Yeyango 3. Yalingo 4. Yomaje 5. Iye 6. Yapandu 7. Mongo 8. Kembe 9. Balinga-Lindja 10. Tooli 11. Lobaye 12. <i>Cité Opala</i>	1. Bamanga 2. Baboro 3. Babua de Kale 4. Popoy 5. Banalia/Bangba	1. Lutuku 2. Yaliwasa 3. Mobango-Itimbiri 4. Yamandundu 5. Wananga 6. Bangelema 7. Turumbu 8. Bomenge 9. Cité de Basoko 10. <i>Cité Bandu</i>	1. Walengola-Lowa 2. Mituku-Basikate 3. Mituku-Bamoya 4. Walengola-Babina 5. Walengola-Baleka 6. Bakumu- Mangongo 7. Bakumu- Mandombe 8. Bakumu-Kilinga 9. Bakumu-d'Abiatuku 10. Walengola-Lilo 11. Kirundu 12. <i>Cité Ubundu</i>	1. Bakumu d'Angumu 2. Barumbi-Opinga 3. Bekemi-Kondolole 4. Bafwandaka 5. Bemile 6. Bakundumu 7. <i>Cité Bafwasende</i>
					Territoire Yahuma 1. Basoko 2. Bolinga 3. Buma 4. Mombesa 5. <i>Cité Yahuma</i>

Source : PRAPO, FIDA

L'assemblée provinciale est composée des députés provinciaux élus au suffrage universel et représente les 32 Communes et les 24 Territoires. Le Gouverneur et le vice-gouverneur sont élus par l'Assemblée Provinciale. Le Gouvernement provincial compte dix ministres provinciaux nommés par le gouverneur

La société est patriarcale et basée sur la famille, le clan et le tribut. Dans ces structures traditionnelles on retrouve des ensembles de groupes liés à l'espace : Villages, Groupes fonciers, groupements (les chefs de groupements proviennent toujours du clan). Il existe également des campements de pêcheurs, chasseurs ou d'exploitation minière.

En dehors de la pêche qui est pratiquée exclusivement par les Lokele et les Genya, toutes les autres tribus sont des agriculteurs. Toutefois, la pêche s'observe aussi chez les Bunza et les So dans le territoire de Basoko. La répartition des principales tribus et de leurs activités économiques est synthétisée comme suit:

Tableau 13: Groupes ethniques et leurs activités de la zone ciblée

Territoires	Tribus	Activités
BANALIA	Manga Boro Angba Ngelema Boa	Agriculture Agriculture Agriculture et chasse Agriculture et chasse Agriculture et chasse
ISANGI	Topoke Lokele Turumbu Mboso	Agriculture et chasse Pêche Agriculture Agriculture
BASOKO	Bunza Bendja Angba Bango So Poto	Pêche et agriculture Agriculture Agriculture et chasse Agriculture et chasse Pêche et agriculture Agriculture

OPALA	Mbole	Agriculture
UBUNDU	Genya	Pêche
	Kumu	Agriculture
YAHUMA	Ngando	Agriculture et chasse
Ville de Kisangani	Wagenia, Kumu	

Source: Monographie Ministère du Plan, Secrétariat du DSRP, 2005 et plan d'action triennal de relance agricole et rurale de la province orientale 1998-2001.

L'ethnie principale appartient au peuple **d'Idimbiri**. Le territoire d'Isangi montre une grande diversité, alors que le territoire d'Opala est particulièrement homogène sur le plan ethnique

Outre l'organisation clanique, il existe un grand nombre d'associations et d'organisations traditionnelles au niveau des villages et communautés, telles que par exemple pour la région d'Isangi: (i) les bana bahuta (ou likembela) regroupant principalement les femmes pour des échanges de travail pour les travaux de champ, (ii) les bano bolingo qui sont des tontines d'épargne dont le produit collecté est attribuée à chaque membre de l'association à tour de rôle, (ii) les bolenga, tole liemba et lisanga qui sont des cotisations de solidarité généralisés à tous les ménages du village pour subvenir aux besoins des familles, respectivement en cas de deuil et de nécessité d'évacuation d'un malade, et de soutien à des veuves ou orphelins.

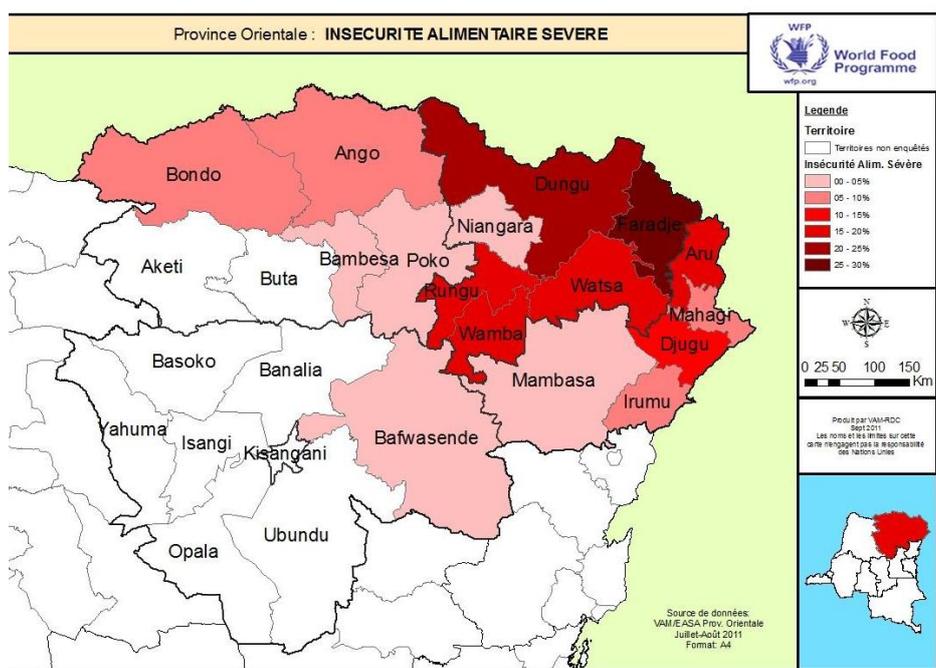
La situation sécuritaire

La situation sécuritaire dans le district de la Tshopo est calme, après une longue période de trouble qui a engendré de graves conséquences sur le plan économique et social.

Des poches d'insécurité demeure dans le reste de la province avec l'existence de groupes armés nationaux ou étrangers, de conflits fonciers, interethniques et du pouvoir coutumier, la limitation d'accès aux vulnérables par les humanitaires et même par l'Etat congolais.

La sécurité alimentaire

L'enquête mené par le PAM dans la province Orientale ne couvre malheureusement pas le District de la Tshopo, à l'exception du territoire de Bafwasende où le taux d'insécurité alimentaire (sévère et modéré) est estimé à 14 % (taux indicatif étant donné la faible taille de l'échantillon)



Source : PRONANUT/Enquête Nutritionnelle 2011 : Rapport 2013

Centre et à l'Ouest de la Province, le dernier rapport IPC de juin 2013, note une certaine stabilisation sur le plan sécuritaire mais beaucoup des problèmes structurels (enclavement et pauvreté), qui entretiennent la misère de la population. Les autres principaux facteurs limitant se résument à l'absence d'intrants agricoles, d'élevage et de la pêche, les zoonoses cycliques (perte aviaires, porcine), les maladies de plantes (virose, pourriture brune du manioc) ; enclavement et évacuation difficiles des produits agricoles, décapitalisation des populations rurales, mauvaises conditions d'hygiène, desserte insuffisante en eau potable, mauvaises pratiques culinaires et alimentations déséquilibrées et peu diversifiées ; absence de mécanismes de conservation et transformation des récoltes.

Habitudes alimentaires

Les habitudes alimentaires montrent l'importance primordiale du manioc et de la banane plantain comme le montre le tableau qui suit

Importance	Met principal	Accompagnement
5	Manioc (<i>fufu, chikwangue</i> , tubercule bouilli)	Pondu (feuilles de manioc)
3	Banane plantain (<i>Makenge, Lituma</i>)	Pondu au poisson et à la viande
2	Riz	Poisson/viande
2	Bananes + manioc (<i>Lituma</i>)	Chenilles, champignons, etc.
1	Patates douces, aracées et ignames	Haricots et autres légumes

NB : évalué qualitativement sur une échelle de 1 à 5 (1= élément occasionnel et 5= élément majeur)

L'aliment de base est constitué par ordre d'importance du manioc sous toutes ses formes, la banane plantain avec du riz comme céréale. Les autres aliments dans la Tshopo sont l'igname, l'arachide, le maïs, la canne à sucre. L'aliment d'accompagnement est essentiellement constitué de feuilles de manioc à 70% et d'autres légumes comme l'amarante, la feuille de patate douce (matembele), le poireau. Le haricot et le soya se développent dans le système cultural. Les adjuvants sont surtout l'huile de palme, les tomates et oignons.

Les consommateurs du manioc sous forme roui n'ont pas d'exigence liée au goût mais celles qui prennent le manioc cuit, exige que la pulpe soit douce et farineuse. Le phénomène dit « *molé* » à Kisangani exige aussi un manioc doux et farineux.

7.5.4 Les acteurs de la filière riz

Les principaux acteurs de la filière sont :

- **Les collecteurs/acheteurs de paddy : les Mupungistes**

les Mupungistes contrôlent l'achat du paddy dans les villages et son acheminement à Kisangani où sont installés les riziers. Ce sont des hommes ou des femmes, de la filière, relativement bien organisés, qui ont formé l'association des petits acheteurs de paddy (APAP) en 1994 et dénommée « Association des commerçants et acheteurs de paddy » (ACAP) depuis 2001.

Les conditions de collecte et de transport des zones de production vers les centres urbains et les rizeries sont difficiles et complexes :

- Le paddy acheté bord champ est acheminé par vélos vers des centres de d'entrepôt ou d'embarquement, par vélos, vu le mauvais état des routes. Les cyclistes (ou *Tolekistes*) sont souvent les seuls à pouvoir réaliser le transport dans ces conditions et renchérissent les coûts (jusqu'à 7000 FG par sac en 2012)
- Les quantités achetées au ménage sont de faible quantité.
- La condition de stockage dans les entrepôts ou embarcadères sont mauvaise (humidité, aération, technique d'entreposage, etc) avec des conséquences sur les pertes et les performances ultérieure au décorticage.
- Les quantités collectées sont mélangées avant leur embarquement sur des camions, pirogues ou baleinière, avec des conséquences sur l'hétérogénéité et les performances du décorticage ultérieur.
- Une forte variabilité des prix en fonction de la concurrence
- Les nombreuses taxes, sans compter les tracasseries qui découragent la profession.
- Absence de contrat entre mupungiste et rizeries. Retard de paiement par les achats réalisés par la brasserie de Kisangani.
- Faible d'accès au crédit et nécessité de préfinancer les achats et transports d'où la pratique du troc usurier avec les producteurs

Les Rizeries

Le rôle des riziers (ou mucheliste) est réduit à l'usinage du paddy. Les rizeries transforment le riz paddy en riz blanc (ou riz cargo). On estime à environ 50 rizeries dans la ville de Kisangani. Dans les trois territoires à forte production de riz, on estime à une vingtaine dans le territoire de Banalia, une trentaine dans le territoire d'Isangi et environ 25 dans les territoires

Les riziers sont d'avantage des prestataires de service, il décortique le paddy et fait payer au propriétaire le service rendu (environ 5 FC par Kilo).

Les difficultés des rizeries sont essentiellement :

- leur équipement souvent vétuste et souvent en panne et donc à faible rendement. Les pièces de rechange sont souvent achetées à Kampala en Ouganda
- Les opérations de décorticage et de blanchiment se réalisent simultanément.
- Fluctuation du prix du carburant et panne d'électricité.
- L'utilisation variable des installations en fonction des saisons et des récoltes (Saison B (juillet à décembre) pour la production d'Opala.
- Faible accès au crédit

Les riziers sont organisé à Kisangani en une association, l'ARIKIS membre de la FEC. L'association compte 36 membres.

Les commissionnaires :

La présence de commissionnaires a une grande capacité de distorsions des relations entre « mupungistes » et riziers et parfois entre producteur et mupungistes Ils aident les « mupungistes » à vendre leur produits dans le cas où le rizier n'est pas en mesure de leur avancer de l'argent, pour payer le transport du paddy. Ils perçoivent une commission monétaire pour cette aide, pas du tout appréciée par les riziers, qui la qualifient de concurrence déloyale. Il contribue à augmenter les coûts de transaction.

Importation du riz

L'importation du riz est pour le moment très faible à Kisangani, par contre le riz est importé de la région de Bumba dans la province de l'Equateur avec un prix compétitif et concurrentiel à certaine période de l'année.

Les commerçantes de détail ou demi détails

En aval, les femmes vendeuses de riz blanc au détail dominant complètement la commercialisation du riz, individuellement ou en association. Les unités de mesure n'est pas le Kilogramme mais le gobelet, les sauts (40 gobelets, les sacs (7ou 7 sauts). Parfois et pour de grande quantité le riz blanc est vendu à crédit.

Les difficultés sont la variation de la demande et le cours de la monnaie, la période des semis ou l'offre de paddy est moins grande. Dans le territoire d'Opala, par exemple les prix varient de 150-200 FC à la récolte à 300-400 FC

L'étude financière de la filière riz montre les marges bénéficiaires (Recette moins les coûts) des différents acteurs de la filière. Les Riziers et le Mupungiste profite le plus de la filière.

Tableau 14: Marge bénéficiaires des acteurs de la filière riz

Acteurs de la filière	Marge bénéficiaires
Producteur : compte d'exploitation par Hectare	12,7%
Mupungiste (80Km de Kisangai), cpt Exploitation annuel	24,2 %
Rizerie semis industrielle : Compte d'exploitation mensuel	66,8 %
Détaillant : compte d'exploitation mensuel	6,9 %

Source : Enquête étude filière PAIDECO : Novembre 2011 Janvier 2012

Les difficultés identifiées de la commercialisation du riz sont :

- Faiblesse des producteurs dans la fixation des prix face aux
- La pratique de troc et d'avance sur récolte
- Les difficultés de transport et d'évacuation du riz paddy
- Les conditions de stockages
- Les frais de manutention et les taxes
- Le faible rendement des unités de décorticage et de blanchiment du riz
- Le déséquilibre et l'inéquité dans la répartition des marges bénéficiaires des acteurs de la filière

7.6 Le « gender budget Scan »

La prise en compte du genre comme un principe directeur de bonne gouvernance dans les politiques et réformes publiques, ainsi que dans les interventions de la CTB, permet une analyse genre spécifique du budget afin d'intégrer l'approche genre comme instrument de suivi dans la conception, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme.

Le but de cet exercice est de donner une estimation (ex-ante) des dépenses planifiées en fonction de leur impact/effet estimé sur les groupes-cibles femmes et hommes. Il permet un suivi (et nunc) lors de la mise en œuvre et une évaluation (ex-post) lors de l'évaluation finale des engagements pris. Un scan du budget est présenté selon un code couleur qui permet d'estimer le taux de sensibilisation au genre des dépenses prévues. Le présent instrument est autant un outil de réflexion, qu'un outil de suivi et d'évaluation.

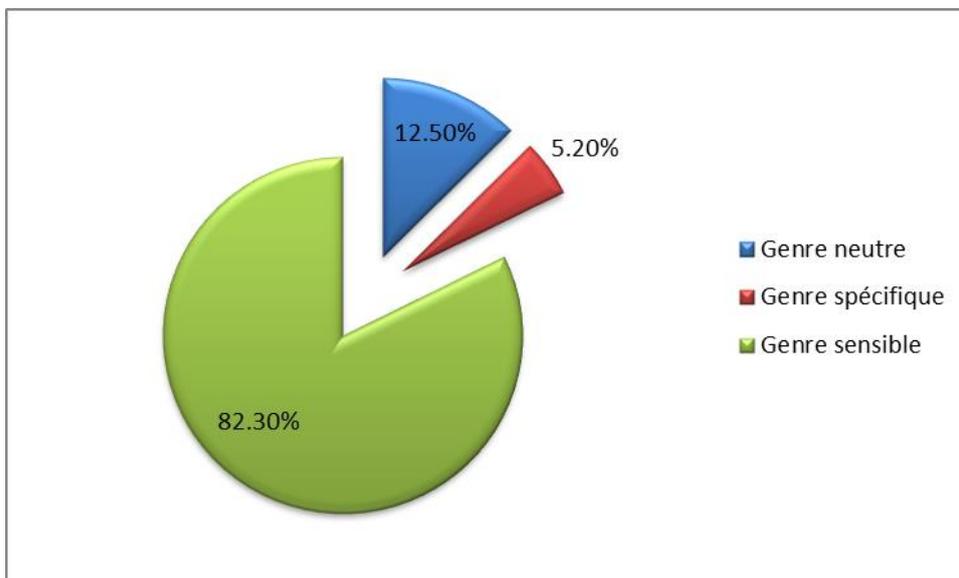
Les actions « vertes » ou actions 'genre sensibles' tiennent compte (si possible sur base des analyses) de la diversité existante et les différences entre les femmes et les hommes, principalement présentes au niveau des besoins pratiques (allègement des tâches, distance à parcourir, qualité d'eau, différenciation des modes d'utilisation et destinations des eaux,...). Les activités liées au suivi/évaluation sont considérées comme étant genre sensible (différenciation des données, chiffres, statistiques, suivi des indicateurs genre spécifiques, ...). Toute action liée au processus de recrutement est également codée verte : les avis de recrutement s'adressent autant aux femmes qu'aux hommes et le processus de sélection se fait sans préjugés, tout en respectant la réglementation et la législation en matière d'emploi. Il s'agit des actions genre sensibles autant qu'on ne veut pas changer les rapports existants entre femmes et hommes.

Les actions « rouges » par contre visent des actions spécifiques qui s'adressent aux femmes ou aux hommes et qui concernent la réduction d'un écart, l'éradication d'une discrimination, le rattrapage d'une inégalité non souhaitée (par des quotas, une composition paritaire du comité de pilotages ou un renforcement des femmes leaders,...), la correction d'une situation inégale (promotions, égalité salariale, conditions de travail,...). Dans ces cas on parle des activités 'rouges' qui visent un changement dans les rapports femmes-hommes (rapport au niveau politique, économique, social, culturel,...). Ces activités sont ainsi « transformatrices ». Ces actions positives permettront aux femmes de participer à pied égale que les hommes, aux processus de développement et d'y tirer un profit comme les hommes. Les actions positives peuvent également viser des discriminations positives, tant que le but est clair et que les résultats seront mesurables dans un délai bien défini. Il s'agit de toute action positive destinée à enlever les barrières rencontrées, favorisant l'accès aux ressources et facilitant le contrôle de ces mêmes ressources. Ces activités visent le plus souvent les besoins stratégiques des femmes, notamment l'autopromotion/l'autonomisation, mais peuvent également s'adresser aux hommes (*masculinité positive*).

Les actions « jaunes », dites des actions qui renforcent le « système chargé du genre », à travers p.ex. le renforcement des capacités des points focaux genre au ministère de tutelle, ou les institutions du partenaire. Ces activités souhaitent un effet en ce qui concerne l'appropriation d'une approche genre au niveau sectoriel, par les acteurs concernés au niveau national et déconcentré/décentralisé. Toutes les actions qui visent un appui de la Division genre, de la Famille et de l'Enfant, sont des activités codées « jaunes ».

Les actions « bleues » sont toutes les dépenses estimées 'genre neutres', dont on n'attend aucun effet/impact différent pour les femmes que pour les hommes. Sous cette catégorie nous comptons le budget de fonctionnement et d'investissement (sauf si la destination favorise explicitement un des groupes vulnérables). Par exemple, les frais de communication; les frais d'entretien des locaux, des véhicules des programmes etc.

Cette répartition du budget se traduit en pourcentage (voir ci-dessous) et sera suivie lors de chaque rapport annuel et par la suite également par le rapport d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale. L'exercice sera repris lors de l'élaboration de l'étude de ligne de base.



Budget: RDC 12 171 11 - PRODAT				Mode d'exéc.	Budget total en Euro	%	Gender Budget Scan	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
COMPOSANTE TECHNIQUE					7.692.460	70%		1.191.880	1.873.720	1.819.440	1.757.440	1.049.980
A	Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la production et la productivité des exploitations familiales				4.728.440	43%		708.360	1.157.360	1.110.360	1.058.360	694.000
A	01	Etude socio-économique sur les spéculations prioritaires et les bassins de production			30.000	0,27%	30.000	20.000	10.000			
A	02	Développer une offre d'intrant spécifique semences (certifiées et QDS)			1.195.720	11%	1.195.720	250.680	262.680	252.680	252.680	177.000
A	02	01	Appuyer les OPA à planifier l'offre et la demande en semences et gérer le système de financement et de distribution au ménages agricoles	régie	50.000		50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
A	02	02	Appuyer les OPA dans la gestion du système de financement et de distribution au ménages agricoles	régie	50.000		50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
A	02	03	Equipement des OPA en stockage et conservation des semences	régie	100.000		100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
A	02	04	Production et conservation de semence de souche, de prébase et de base et essais participatifs multilocaux des nouvelles variétés, Convention avec IITA et INERA	régie	450.000		450.000	100.000	100.000	100.000	100.000	50.000
A	02	05	Appui au contrôle de qualité des semences de base, commerciale et de qualité déclarées (fonctionnement des laboratoires, formation et appui au fonctionnement des inspecteurs, modalité de gestion et de	régie	120.000		120.000	30.000	30.000	20.000	20.000	20.000
A	02	06	Appui à la production de semence par les OPA et les agrimultiplicateurs dans les trois territoires (contrat et convention de production en fonction de la demande dans les trois territoires)	régie	100.000		100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
A	02	07	Appui spécifique au développement des filière semencières informelles	régie	100.000		100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
A	02	08	Appui aux spéculations particulières qui concernent spécifiquement les femmes, tel que la maraîchage, les arbres fruitiers	régie	48.000		48.000		12.000	12.000	12.000	12.000
A	02	09	Assistance technique internationale perlée	régie	75.000		75.000	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000
A	02	10	Expert national semences	régie	102.720		102.720	25.680	25.680	25.680	25.680	

A	03	Amélioration des techniques de production et introduction de techniques innovantes			1.602.000	15%	1.602.000	200.000	397.000	380.000	360.000	265.000
A	03	01	Convention de coopération avec IITA/ICRAF,	régie	320.000		320.000	30.000	80.000	80.000	70.000	60.000
A	03	02	Renforcement du dispositif d'appui conseil et de formation "extérieures"	régie	150.000		150.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
A	03	03	Développement de champs écoles pilotes dans un territoire,	régie	450.000		450.000	80.000	100.000	90.000	90.000	90.000
A	03	04	Développement décentralisée de pépinière et de blocs de production de	régie	72.000		72.000	10.000	27.000	20.000	10.000	5.000
A	03	05	Frais d'aménagement spécifique dans les bassins de production (aménagement de bas fonds, agroforesteries, champs de	régie	360.000		360.000	30.000	100.000	100.000	100.000	30.000
A	03	06	Suivi des systèmes agraires et de l'impact sur l'environnement: collaboration avec le processus et les projets REDD+ dans la Tschopo, suivi cartographique de l'évolution de l'environnement (appui scientifique)	régie	250.000		250.000	20.000	60.000	60.000	60.000	50.000
A	04	Accompagner les OPA et les prestataires de services de proximité (services d'appui-conseil)			832.720	8%	832.720	135.680	195.680	185.680	185.680	130.000
A	04	01	Accompagner les OPA dans leurs rôles d'appui conseil en vulgarisation des techniques agricoles	régie	100.000		100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
A	04	02	Renforcement des capacités des unions locales et provinciales	régie	150.000		150.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
A	04	03	Formation décentralisée des module général en matière d'administration et de gestion	régie	100.000		100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
A	04	04	Formation en technique de communication et rapportage interne	régie	50.000		50.000	10.000	20.000	10.000	10.000	
A	04	05	Fonctionnement et émission de radio rural et club d'écoute	régie	130.000		130.000	30.000	30.000	30.000	30.000	10.000
A	04	06	Réseau de smartphones et financement des communications des bénéficiaires sélectionné	régie	200.000		200.000		50.000	50.000	50.000	50.000
A	04	07	Expert communication interne et vulgarisation	régie	102.720		102.720	25.680	25.680	25.680	25.680	
A	05	Accès à des outils, équipements et petits intrants valorisant le travail des femmes			1.068.000	10%	1.068.000	102.000	292.000	292.000	260.000	122.000
A	05	01	Développement de coopérative de consommation pour les outils agricoles, les emballages, semences maraîchères	régie	60.000		60.000	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000
A	05	02	Aménagement spécifique du territoires, bas fonds, étang de	régie	120.000		120.000		40.000	40.000	30.000	10.000
A	05	03	Appui au petit élevage (abreuvoir, bergerie, produit vétérinaire de base, achat de géniteur amélioré)	régie	120.000		120.000		40.000	40.000	30.000	10.000
A	05	04	Matériel de collecte et de conditionnement des produits non ligneux	régie	48.000		48.000		20.000	20.000	8.000	
A	05	05	Expert international agronome	régie	720.000		720.000	90.000	180.000	180.000	180.000	90.000

B	Les OPA et opérateurs privés locaux ont amélioré une offre de services aux producteurs agricoles en vue d'augmenter la valeur ajoutée des principales spéculations retenues au niveau des fonctions post-récolte				1.552.720	14%	210.680	425.680	420.680	400.680	95000	
B	01	<i>Financer des équipements et de petites infrastructures de stockage et de transi</i>			900.000	8%	900.000	90.000	250.000	270.000	270.000	20.000
B	01	01	Etude de rentabilité des équipement de transformation	régie	PM		PM					
B	01	02	Etude de marché sur les équipements adapté et leur source d'approvisionnement	régie	PM							
B	01	03	Equipement de transformation 'moulin, décortiqueurs, malaxeurs, qualibreurs, etc)	régie	225.000		225.000	30.000	50.000	70.000	70.000	5.000
B	01	04	Construction d'entrepôts et aménagement périphérique (aire de séchage, abris pour équipement, petit bureaux)	régie	675.000		675.000	60.000	200.000	200.000	200.000	15.000
B	02	<i>Encadrement et professionnalisation de la gestion et la maintenance des investissements</i>			272.720	2%	272.720	55.680	65.680	60.680	60.680	30.000
B	02	01	Formations techniques spécifiques	régie	50.000		50.000	10.000	15.000	10.000	10.000	5.000
B	02	02	Enveloppe pour maintenance	régie	20.000		20.000		5.000	5.000	5.000	5.000
B	02	03	Assistance technique montage dossiers et accompagnement	régie	100.000		100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
B	02	04	Expert national post-récolte	régie	102.720		102.720	25.680	25.680	25.680	25.680	
B	03	<i>Renforcer les compétences des femmes en matière d'entreprenariat agricole et de leadership</i>			65.000	1%	65.000	10.000	20.000	15.000	15.000	5.000
B	03	01	Formations spécifiques entrepreneuriale des femmes	régie	50.000		50.000	10.000	15.000	10.000	10.000	5.000
B	03	02	Visites d'échanges inter-provinces	régie	15.000		15.000		5.000	5.000	5.000	
B	05	<i>Mettre en place un dispositif performant d'information sur les prix, les marchés et les statistiques</i>			60.000	1%	60.000	5.000	25.000	10.000	10.000	10.000
B	04	01	Equipement du réseau d'information sur les prix en matériel de communication : Radio/téléphone	régie	20.000		20.000	5.000	15.000			
B	04	02	Appui au fonctionnement du réseau d'information sur les prix et facilitation des contrats	régie	40.000		40.000		10.000	10.000	10.000	10.000
B	05	<i>Améliorer les capacités des OPA et de leurs faitières dans la commercialisation</i>			80.000	1%	80.000	15.000	25.000	25.000	15.000	0
B	05	01	Appui à la commercialisation et à l'intégration dans les chaînes de décision	régie	40.000		40.000	10.000	10.000	10.000	10.000	
B	05	02	Faciliter les collaborations avec les opérateurs privés (transporteurs, commerçants...)	régie	20.000		20.000	5.000	5.000	5.000	5.000	
B	05	03	Assistance technique ponctuelle	régie	20.000		20.000		10.000	10.000		
B	06	<i>Appuyer un processus de structuration des OPA et de leurs unions et faitières</i>			175.000	2%		35.000	40.000	40.000	30.000	30.000
B	06	01	Ateliers de formations (ateliers annuel décentralisé)	régie	25.000		25.000	5.000	10.000	10.000		
B	06	02	Atelier spécifique des sections gender des unions locales et du district	régie	50.000		50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
B	06	03	Appui au fonctionnement des Unions locales et du District	régie	100.000		100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000

C	Les acteurs publics provinciaux sont renforcés dans leurs fonctions d'appui, de suivi et de coordination du secteur agricole				920.000	8%		180.000	185.000	185.000	195.000	175000
C	01	Collecte et échange d'informations sur les interventions du secteur agricole			60.000	1%		10.000	15.000	15.000	15.000	5.000
C	02	Capitalisation des expériences des différents acteurs du secteur agricole			60.000	1%		10.000	10.000	10.000	20.000	10.000
C	03	Renforcer les services clés de l'agriculture			625.000	6%		125.000	125.000	125.000	125.000	125.000
C	03	01	Equipement, motos, vélos, Indemnité, formation, amélioration des liens fonctionnels,	régie	550.000			110.000	110.000	110.000	110.000	110.000
C	03	02	Ateliers et formation annuel en matière de gestion de l'environnement, le changement climatique et la déforestation, de la fertilité des sols, par	régie	50.000		50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
C	03	03	Suivi évaluation annuelle par le REDD+	régie	25.000		25.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
C	04	Appuyer spécifiquement le SENASEM et l'INERA en lien avec les services et produits attendus			175.000	2%		35.000	35.000	35.000	35.000	35.000
C	04	01	Renforcement du SENASEM, ressources humaines, et fonctionnement	régie	100.000			20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
C	04	02	Renforcement de l'INERA, Ressources humaines et fonctionnement	régie	75.000			15.000	15.000	15.000	15.000	15.000
D	Les structures de coordination/concertation sectorielle au niveau				491.300	4%		92.840	105.680	103.400	103.400	85980
D	01	Appuyer les CCP/CARG en particulier aux niveaux territoriaux et secteurs			100.000	1%		20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
D	01	01	Frais d'organisation des réunions territoriale et provinciale	régie	100.000		100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
D	02	Appuyer le renforcement des partenariats inter-sectoriels et inter-institutionnels			125.000	1%		25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
D	02	01	Moyens de transport coordinateur du territoire des CC (moto + frais de fonctionnement)	régie	100.000			20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
D	02	02	Accompagnement organisation et animation des réunions CCT et CCS	régie	25.000		25.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
D	03	Mise en place d'une cellule de coordination genre			246.300	2%		246.300	42.840	55.680	53.400	53.400
D	03	01	Activité de concertation et de renforcement de capacité,	régie	150.000		150.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
D	03	02	Expert national genre	régie	96.300		96.300	12.840	25.680	23.400	23.400	10.980
D	04	Etablir des liens avec les établissements d'enseignement et de formation			20.000	0,18%		5.000	5.000	5.000	5.000	0
X	Réserve budgétaire				230.547	2%		30.000	50.000	50.000	50.000	50.547

Z Moyens généraux				3.076.993	28%	792.346	619.496	566.163	549.494	549494		
Z	01	<i>Ressources humaines</i>		2.240.810	20%		448.162	448.162	448.162	448.162		
Z	01	01	Personnel International (ATI)	régie	1.530.000	1.530.000	306.000	306.000	306.000	306.000		
Z	01	02	Equipe technique Nationale	régie	220.860		44.172	44.172	44.172	44.172		
Z	01	03	Equipe nationale administrative et logistique (coordination)	régie	296.750		59.350	59.350	59.350	59.350		
Z	01	04	Equipe nationale administrative et logistique antennes	régie	193.200		38.640	38.640	38.640	38.640		
Z	02	<i>Investissements</i>			340.350	3%		231.017	68.167	24.834		
Z	02	01	Véhicules	régie	143.100		143.100	0	0	0		
Z	02	02	Motos et vélos	régie	19.750		19.750					
Z	02	03	Equipement et matériel	régie	60.833		18.167	18.167	8.167	8.166		
Z	02	04	Aménagement, Réhabilitation et/ou loyers	régie	116.667		50.000	50.000	16.667			
Z	03	<i>Fonctionnement</i>			355.833	3%		71.167	71.167	71.166		
Z	03	01	Frais de fonctionnement des véhicules + motos	régie	160.000		32.000	32.000	32.000	32.000		
Z	03	02	Frais de fonctionnement coordination	régie	37.500		7.500	7.500	7.500	7.500		
Z	03	03	Frais de fonctionnement antennes	régie	80.000		16.000	16.000	16.000	16.000		
Z	03	04	Organisation des SMCL	régie	8.333	8.333	1.667	1.667	1.667	1.666		
Z	03	05	Frais de mission	régie	60.000		12.000	12.000	12.000	12.000		
Z	03	06	Frais de formation (M&E, Théorie du changement, etc)	régie	5.000	5.000	1.000	1.000	1.000	1.000		
Z	03	07	Frais Bancaires	régie	5.000		1.000	1.000	1.000	1.000		
Z	04	<i>Audit suivi et évaluation</i>			140.000	1%		42.000	32.000	22.000		
Z	04	01	Audit	régie	30.000		6.000	6.000	6.000	6.000		
Z	04	02	Evaluation finale + MTR	régie	30.000	30.000	6.000	6.000	6.000	6.000		
Z	04	03	Etude baseline	régie	30.000	30.000	20.000	10.000				
Z	04	04	Suivi et backstopping	régie	25.000	25.000	5.000	5.000	5.000	5.000		
Z	04	05	Ateliers (démarrage, échanges) et séminaires de capitalisation	régie	25.000	25.000	5.000	5.000	5.000	5.000		
Grand Total					11.000.000	100%		2.014.226	2.543.216	2.435.603	2.356.934	1.650.021
			"gender sensible"			73,5%	8.084.493					
			" Action pour réduire fondamentalement les écarts"			2,2%	246.300					
			" système en charge du genre"			0,5%	50.000					
			"gender aveugle"			23,8%	2.619.207					